



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Département de l'Éducation Nationale



**Projet de Renforcement des capacités nationales en matière d'éducation
et de sensibilisation à l'environnement dans les domaines de la biodiversité, des
changements climatiques et de la lutte contre la désertification**

*Diagnostic en matière de Sensibilisation
et d'Éducation Environnementales au Maroc*

Février 2007



Union européenne



Enda Maghreb
Environnement, Développement et Action



Forum de la Citoyenneté

Ce document a été élaboré par Messieurs
Ahmed BIROUK et Mohamed MENIOUI
Experts chargés de l'élaboration
du Diagnostic et de la Stratégie Nationale
d'Éducation et de Sensibilisation
à l'Environnement

Remerciements

Nous tenons à remercier Enda Maghreb et le Forum de la Citoyenneté pour leur soutien et leur accompagnement durant les phases d'exécution de ce diagnostic, ainsi que tous les membres du Comité Technique et du Comité Consultatif du Projet, représentants (es) de différents Ministères et Institutions. Nos remerciements vont également à toutes les personnes, morales ou physiques, ayant généreusement répondu à nos questionnaires, ainsi qu'à celles que nous avons eu la possibilité de visiter durant nos investigations de terrain. Toutes ces personnes ont, directement ou indirectement, largement enrichi nos analyses sur cette vaste thématique et nous ont fait preuve de disponibilité, de patience, de générosité et d'hospitalité.

Ahmed Birouk & Mohamed Menioui

Table des matières

Remerciements	3
Table des matières	4
Liste des Abréviations	8
Introduction	11
PARTIE I : Approche méthodologique pour l'Étude	15
A. Analyses bibliographiques	15
B. Phase d'enquêtes par "questionnaires"	16
C. Phase "interviews de terrain"	16
D. Phase "analyses et traitements des données"	16
E. Phase "Stratégie"	17
PARTIE II : La Problématique Environnementale au Maroc	18
A. Spécificités environnementales du Maroc, en lien avec les trois Conventions de Rio	18
.....	18
A1. Une biodiversité très riche mais menacée.....	19
A1.1. des ressources marines surexploitées et peu valorisées.....	19
A1.2. des forêts fortement dégradées.....	19
A1.4. des ressources agricoles fragilisées.....	20
A1.5. des zones humides très convoitées.....	21
A2. Une désertification qui compromet sérieusement le développement durable du pays	21
A3. Le Maroc, peu pollueur, mais pleinement affecté par les impacts des changements climatiques	22
B. Des dégradations dont le coût est trop élevé pour être supporté par l'économie nationale	24
B.1. Principaux types de dégradation	25
B.2. Estimation des coûts de dégradation	26
C. Engagement du Maroc dans le cadre de la mise en œuvre des trois Conventions de Rio	27
C.1. Un engagement important dans l'effort international en matière de protection de l'environnement	27
C2. Obligations à honorer en matière d'ESE dans le cadre de la mise en œuvre des trois Conventions de Rio	27
C.3. Engagement dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).....	30
C.3. Engagement dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).....	31
C.3. Engagement dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).....	32
C.4. Engagement dans le cadre de la Convention sur la Lutte Contre la Désertification (CCD) .	33
C.5. Engagement dans le cadre de la Convention sur les Changements Climatiques (CCCC)	35
D. Importance de l'Éducation et de la Sensibilisation à l'Environnement dans les études, stratégies et programmes nationaux.....	38
D1. Stratégie et plan d'action nationaux pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.....	38
D2. Le PAN - LCD (Programme d'Action National – pour la Lutte Contre la Désertification) .	39
D3. Information et communication sur les changements climatiques	40
D4. Le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE).....	40
D5.1. Rapport du Cinquantenaire - RDH 50 "Cadre Naturel, Environnement et Territoires"	41

D5.2. Rapport National sur le Développement Durable (2002).....	41
D5.3. Rapports des Sessions du Conseil National de l'Environnement.....	42
D5.4. REEM (Rapport sur l'État de l'Environnement au Maroc).....	42
D5.5. Stratégie de développement rural à l'horizon 2020 (SDR).....	43
D5.6. Plan National de mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP).....	44
D5.7. Le Projet Éducation V	44
D5.8. Étude sur la "Vulnérabilité des pays du Maghreb face aux changements climatiques. ".....	45
D5.9. RDN-FEM. Rapport du dialogue national sur le fonds pour l'environnement mondial.....	45
D5.10. Impacts des changements climatiques sur les ressources en eau et les zones humides du Maroc.....	45
D5.11. PAC / Programme d'Aménagement Côtier en Méditerranée marocaine- Étude de faisabilité.....	46
D5.12. Rapport de l'atelier national sur "Intégration de l'Environnement dans les politiques Sectorielles et SMAP III"	46
D5.13. Programme du FODEP (Fonds de Dépollution industrielle)	47
D6. Synthèse sur l'importance de l'ESE dans les études / stratégies / programmes nationaux.....	47
E. Besoins d'un cadre national en matière d'ESE.....	49
E1. Besoins en termes écologiques.....	49
E2. Besoins en termes économiques.....	49
E3. Besoins en termes sociaux.....	50
E4. Besoins pour des fins de changements de comportements.....	50
PARTIE III: Situation actuelle des activités d'E/S E menées par les Départements ministériels clés et besoins de renforcement des capacités dans ce domaine.....	51
Introduction : définitions de terminologie pour l'analyse	51
A. Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement	52
A. Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement	53
1. Champs d'action en matière d'ESE	53
2. Programmes/ Activités en matière d'ESE	53
3. Outils produits/ moyens utilisés pour l'ESE	55
4. Perspectives en matière d'ESE.....	56
5. Besoins de renforcement de capacités en matière d'ESE.....	56
6. Bilan (forces et faiblesses).....	57
B. Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique.....	59
1. Champs d'action en matière d'ESE	59
2. Programmes/ Activités en matière d'ESE	61
3. Outils produits/ moyens utilisés pour l'ESE	62
4. Perspectives en matière d'ESE.....	64
5. Besoins de renforcement de capacités en matière d'ESE.....	65
6. Bilan (forces et faiblesses).....	67
C. Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes	69
1. Champs d'action en matière d'ESE	69
2. Programmes/ Activités en matière d'ESE	69
3. Outils produits/ moyens utilisés pour l'ESE	72
4. Perspectives en matière d'ESE.....	72
5. Besoins de renforcement de capacités en matière d'ESE.....	73
6. Bilan (forces et faiblesses).....	74
1. Champs d'action en matière d'ESE	76
2. Programmes/ Activités en matière d'ESE	76
3. Outils produits/ moyens utilisés pour l'ESE	77
4. Perspectives en matière d'ESE.....	77
5. Besoins de renforcement de capacités en matière d'ESE.....	78
6. Bilan (forces et faiblesses).....	78
E. Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte.....	80

Contre la Désertification.....	80
1. Champs d'action en matière d'ESE	80
2. Programmes/ Activités en matière d'ESE	80
3. Outils produits/ moyens utilisés pour l'ESE	82
4. Besoins de renforcement de capacités en matière d'ESE.....	82
5. Bilan (forces et faiblesses).....	83
F. Autres Départements Ministériels.....	84
Introduction	84
F1. Le ministère de la Communication et le rôle des media.....	84
F2. Ministère de la Culture (MC)	87
F3. Ministère du Tourisme (MT).....	88
F4. Ministère des Habous et des Affaires islamiques (MHAI).....	89
F5. Ministère de l'Équipement et du Transport (MET)	89
F6. Ministère de l'Énergie et des Mines (MEM)	90
F7. Ministère des Finances et de la privatisation (MFP)	91
F8. Rôle et besoins des collectivités locales en matière d'ESE	92
La Charte Communale de 2002 et la question de l'environnement et de l'ESE	93
Perspectives.....	96
G. Synthèse : le secteur public et la problématique d'ESE	97
1. Des champs d'action et des potentialités diversifiées et complémentaires	97
2. Un rôle significatif des médias, mais le besoin d'une plus grande implication de l'audiovisuel	98
3. D'importants besoins en RC, mais peu d'engagement politique sur la question environnementale	98
4. Des outils d'ESE nombreux et diversifiés, mais des supports simples et à faible diffusion	99
5. Un rôle déterminant de la coopération (bilatérale et multilatérale)	100
6. Une insuffisance de coordination et d'harmonisation des activités nationales d'ESE	101
7. Conclusion : Vers une plus grande synergie des efforts, et une vision en termes de développement durable	102
A. Introduction.....	103
B. Résultats des analyses	103
B1. Composition et représentativité de l'échantillon de questionnaires traités.....	103
Degré de représentativité de l'échantillon de questionnaires traités.....	107
B2. Champs d'action de l'ONG.....	109
B2.1. Sensibilisation environnementale.....	109
B2.2. Éducation environnementale.....	110
B2.3. Recherche / formation/ formation continue.....	111
B2.4. Femmes et développement, activités génératrices de revenus.....	111
B2.5. Disponibilité d'antennes locales	111
B2.6. Conclusions.....	112
B26.1. Une majorité d'associations jeunes et "polyvalentes"	112
B26.2. Quelques associations plus anciennes, plus expérimentées, parfois à portée nationale	112
B3. Activités entreprises par les ONG en matière d'éducation et /ou de sensibilisation environnementales (E/SE).....	112
B3.1. Types d'actions menées et groupes cibles en matière de SE	112
B31.1. Actions de conscientisation préliminaire	112
B31.2. Actions de communication / information.....	113
B31.3. Actions de démonstration	114
B31.4. Mobilisation autour d'activités physiques collectives	114
B31.5. Actions de Plaidoyer.....	114
B3.2. Types d'activités entreprises et groupes cibles en matière d'EE	117
B32.1. Activités physiques en groupe dans les établissements scolaires.....	117
B32.2. Création / encadrement de Clubs de l'Environnement (CE).....	117
B32.3. Création / encadrement de Centres d'éducation à l'environnement (CEE)	119
B32.4. Production d'outils de communication pour l'EE	122
B32.5. Renforcement des capacités en EE	122
B3.3. Durée moyenne des actions de SE et des activités d'EE.....	123
B3.4. Partenariats	125
B34.1. Partenariats en matière de SE	125

B34.2. Partenariats en matière d'EE	125
B3.5. Prise en compte des Programmes / accords nationaux/ internationaux	126
B4. Outils produits / utilisés par les ONG pour la réalisation des activités d'E /SE.....	127
B4.1. Nature des outils utilisés	127
B4.2. Langues utilisées pour les outils	129
B4.2. Langues utilisées pour les outils	130
B4.2. Langues utilisées pour les outils	131
B4.3. Adéquation entre outils développés et objectifs de l'ONG en matière d'E/S E.....	131
B4.4. Production d'outils.....	132
B4.5. Conclusions.....	132
B.5. Impacts des actions d'E/SE.....	133
B5.1. Impacts vis-à-vis de la population cible.....	133
B5.1. Impacts par rapport aux ONG qui mènent les actions.....	134
B6. Auto - Évaluation des activités menées par l'ONG dans les domaines de l'E/S E	134
B.7. Besoins des ONG en matière de renforcement des capacités pour l'E/SE	135
B7.1. Moyens dont disposent les ONG pour la réalisation des activités d'E/S E.....	135
B71.1.Moyens humains affectés à la réalisation des activités d'E/SE	135
B71.2. Moyens matériels consacrés à la réalisation des activités.....	137
B71.3. Sources de financement	138
B7.2. Approches pour palier les manques et insuffisances de moyens	139
B7.3. Existence d'ONG qui mettent des moyens à la disposition d'autres structures associatives.....	139
B7.4. Perspectives et projets futurs des ONG en matière d'E/S E	140
B7.5. Besoins de Renforcement des Capacités des ONG en matière d'E/S E.....	140
B75.1. Besoins en ressources humaines qualifiées.....	141
B75.2. Besoins en formation	141
B75.3. Besoins matériels pour mener à bien les activités d'E/S E.....	142
B8. Les Réseaux d'associations	143
B9. Intérêt et rôle des ONG dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une SPAN / E/S E au Maroc	145
B9.1 Intérêt des ONG dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une SPAN / E/S E.....	145
B9.2 Rôle des ONG dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une SPAN / E/S E.....	146
B10- Synthèse et Conclusions	147
B10.1.Un tissu associatif environnemental engagé pour l'E/SE volontaire et diversifié.....	147
B10.2. Des activités variées de SE et d'EE, menées à différentes échelles	148
B10.3. Des contraintes à la conduite des activités d'E/S E.....	149
B10.3. Des besoins de renforcement des capacités nombreux et variés	150
B10.4. Une large gamme d'outils produits, mais faiblement diffusés.....	150
B10.5. Des partenariats à entretenir et à développer et des réseaux à dynamiser en matière d'E/S E	151
Partie V : Les opérateurs du domaine privé : rôle et besoins en matière d'ESE et de mise à niveau environnementale	153
A. Les "grandes" entreprises privées, en tant que partenaires d'appui à l'ESE.....	153
A1. Natures des partenariats.....	153
A2.Besoin de formalisation des partenariats dans un cadre global	154
B. Besoins de renforcement des capacités des grandes entreprises privées pour leur mise à niveau environnementales.....	155
B. Besoins de renforcement des capacités des grandes entreprises privées pour leur mise à niveau environnementales.....	156
B1. Besoins de formation	156
B2. Mesures d'incitations.....	156
C. Besoins de sensibilisation des petites entreprises privées.....	159
Conclusion : nécessité d'une stratégie nationale intégrée en matière d'ESE.....	160

Liste des Abréviations¹

3CR	Trois conventions de Rio
ADL	Association de Développement Local
ADS	Agence de Développement Social
AEM	Accord Environnemental Multilatéral
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AGRN	Projet relatif à l'Assistance à la Gestion des Ressources Naturelles
AREF	Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
BAD	Banque Africaine de Développement
CBTHA	Projet de Conservation de la Biodiversité par la transhumance dans l'Atlas
CCD	Convention des nations Unies pour la Lutte Contre la désertification
CCCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CDER	Centre de Développement des Énergies Renouvelables
CE	Clubs d'Environnement
CEE	Centre d'Éducation Environnementale
CHM	Centre d'Échange de l'information
CIEDE	Centre d'Information, sur l'Énergie Durable et l'Environnement
CITES	Convention Internationale sur le Commerce des espèces sauvages menacées
CL	Collectivités Locales
CMS	Convention Internationale sur les Espèces Migratrices
CNCC	Comité National sur les Changements Climatiques
CNE	Conseil National de l'Environnement
CNEE	Centre National d'Éducation Environnementale
CNEF	Charte Nationale de l'Education et de la Formation
COP	Conférence des Parties
CREE	Comité Régional de l'Éducation à l'Environnement du Grand Casablanca
CRI	Centres Régionaux d'Investissement
DE	Département de l'Environnement du MATEE
DPA	Direction de la production des Animaux
DPPEI	Division des Projets et Pilotes et des Etudes d'Impact
DREF	Direction Régionale des eaux et Forêts
EE	Education à l'Environnement
EE-DD	Education Environnementale pour un Développement Durable
EFS	Éducation de Formation et de Sensibilisation (EFS)
ErE	Éducation relative à l'Environnement
ESE	Éducation et Sensibilisation à l'Environnement
ES / E	Éducation ou Sensibilisation à l'Environnement
FC	Forum de la Citoyenneté
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FMNH	Fondation Marocaine pour la Nature et l'Homme
FM-VI-E;	Fondation Mohamed VI pour la Protection de l'Environnement
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les populations
FODEP	Fonds de Dépollution industrielle
GEF	Global Environment facility (FEM en français)
GES	Gaz à Effet de Serre
GTZ	Agence Allemande de Coopération Technique
HCEFLCD	Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification
IAV	Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II
INDH	Initiative Nationale de Développement Humain

¹ Les Noms abrégés des Associations ne sont pas inclus dans cette liste, compte tenu de leur grand nombre.

INRH	Institut National de Recherche Halieutique
IRTE	Inspections Régionales du MATEE
ISEPP	Information, Sensibilisation, Éducation et Participation du Public
MADRPM	Ministère de l'Agriculture, du développement Rural et des Pêches maritimes
MATEE	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement
MDP	Mécanisme de Développement Propre
MDP	Mécanisme de Développement Propre (MDP)
MedWetCoast	Projet régional de l'Initiative MedWet
MEN	Département de l'Éducation Nationale (du MENESFCRS)
MENESFCRS	Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique
NTI	Nouvelles technologies de l'information
OGM	Organismes Génétiquement Modifiés
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONC	Organe National de Coordination
ONEP	Office National de l'Eau Potable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ORMVA	Office Régional De Mise En Valeur Agricole
OSS	Observatoire du Sahara et du Sahel
PAADED	Partenariat avec les associations actives dans les domaines de l'environnement et du développement durable
PAC	Programme d'Aménagement Côtier en Méditerranée marocaine
PAN LCD	Programme d'Action National pour la Lutte Contre la Désertification
PAN	Programmes d'Action National
PANE	Programme d'Action National de l'Environnement (PANE).
PAR	Programme d'Action Régional
PASR	Programme d'Action Sous Régional
PF	Point Focal
PGPE	Programme de gestion et de protection de l'Environnement
PIB	Produit Intérieur Brut
PMF/FEM,	Programme de Micro financements du Fonds de l'environnement Mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
POP	Pesticides Organiques Persistants
QSE	Qualité, Sécurité, Environnement
RAAD	Réseau Arabe de l'Agriculture Durable- (Enda Maghreb).
RADOSE	Réseau des Associations de Développement des Oasis du Sud - Est
RAM	Réseau des Associations de la côte Méditerranéenne
RAME	Réseau des Associations Marocaines d'Environnement (MATEE)
RAMSEDD	Réseau d'Associations Marocaines du Sud pour l'Environnement et le Développement Durable
RARBA	Réseau des Associations de la Réserve de la Biosphère de l'Arganeraie
RC	Renforcement des Capacités
RCMDD	Réseau des ONGs de la CMDD (Commission Méditerranéenne de Développement Durable)
RDH 50	Rapport du Cinquantenaire de l'Indépendance du Royaume
RDN-FEM	Rapport du Dialogue National sur le Fonds pour l'Environnement Mondial.
REEM	Rapport sur l'État de l'Environnement au Maroc
REMADE	Réseau Marocain d'Appui aux Associations de Développement et de Protection de l'environnement en milieu urbain- Enda Maghreb
REMED	Réseau Mondial Environnement, développement durable
RIOD	Réseau International des ONG de lutte contre la Désertification
RODDE	Réseau des ONG de Développement Durable (Souss Massa Drâa)
ROSELT	Réseau d'Observatoires et de Surveillance Écologique à Long Terme
RTM	Radio -Télévision Marocaine
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle français au Maroc
SCID	Système de Circulation de l'Information sur la Désertification
SDR	Stratégie de Développement Rural 2020
SE	sensibilisation à l'Environnement
SEJ	Secrétariat d'État à la Jeunesse

SEP	Sensibilisation et l'Éducation du Public
SIBE	Sites d'Intérêt Biologique et Écologique
S-PAN	Stratégies et Plans d'Actions Nationaux
SPANB	Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Conservation et l'Utilisation Durable de la Biodiversité
TV-2M	Chaîne de Télévision 2M
UE	Union Européenne
UFR	Unités de Formation et de Recherche
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation et la Culture
WWF Maroc	World Wildlife Fund (Fonds mondial pour la vie sauvage), rebaptisé ensuite World Wide Fund for Nature

Introduction

En ce début de 21^{ème} siècle, le Maroc est confronté à des problèmes complexes en matière de développement et d'environnement. Ses ressources naturelles (terrestres, hydriques et marines) sont menacées tant en quantité qu'en qualité par des risques de dégradation de plus en plus sérieux. En effet, les pressions auxquelles sont confrontés les ressources et les espaces naturels dépassent largement leurs capacités de renouvellement. La surexploitation des ressources hydriques et marines, le surpâturage des parcours, la surexploitation et le défrichement des forêts, la mise en culture des terres marginales et l'extension de l'urbanisation sur les terres à haut potentiel agricole réduisent la biodiversité des espaces, et de surcroît, la capacité des ressources à répondre aux besoins croissants des populations. De même, les espaces fragiles, tels que le littoral et les zones humides, subissent une sur-occupation et une surconcentration d'activités qui portent atteinte à des sites et paysages de grande valeur².

La dégradation de l'environnement se manifeste par l'accroissement de la désertification, la dégradation des écosystèmes, la disparition des espèces animales et végétales, la forte pression sur les nappes phréatiques et la raréfaction des ressources en eau, avec une tendance vers une situation critique de pénurie d'eau en 2025. L'érosion et la perte de fertilité des sols, l'envasement des retenues de barrages, l'augmentation des facteurs induisant des changements climatiques (gaz émanant des moyens de transport, des usines, de la dégradation des déchets,...), etc., ont tous un impact à la fois sur l'économie du pays et sur la qualité de vie quotidienne des populations.

Le processus de dégradation est par ailleurs accentué par le manque de coordination et de synergies des actions initiées par les acteurs nationaux et locaux en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement (ESE). En effet, selon le Rapport National sur le Développement Durable (2002): *"en dépit des efforts déployés et des progrès réalisés, les actions menées en matière d'Éducation, de Formation et de Sensibilisation n'ont pas permis une conscientisation collective des forces vives de la société et une responsabilisation personnelle du citoyen vis-à-vis des atteintes subies par l'environnement"*.

Les actions d'information, de sensibilisation et d'éducation souffrent du déficit d'une vision nationale claire et harmonisée à long terme, seule en mesure de favoriser l'acquisition par les individus des connaissances et des compétences indispensables pour participer de façon citoyenne à la résolution des problèmes d'environnement.

Chacun des acteurs de l'ESE peut avoir en effet sa propre perception des notions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et ce, en fonction de son expérience, de son vécu ou de ses activités individuelles ou socio professionnelles. Cette diversité des perceptions et des approches est bien évidente lorsqu'elle est examinée selon la nature de la ressource naturelle, l'intérêt qu'elle représente pour chacun des acteurs, le degré de la menace qui pèse sur elle et l'impact de divers facteurs sur sa pérennité. Les approches pour atteindre les objectifs diffèrent aussi en fonction des moyens financiers, matériels et humains dont dispose chaque acteur.

Éducation et sensibilisation à l'environnement (ESE)

Il est généralement admis que, initialement, l'éducation relative à l'environnement résulte d'une prise de conscience du monde qui nous entoure et des problèmes qui lui sont liés. Cette

² RDH 50, Cadre Naturel, Environnement et Territoires, Rapport de Synthèse, 2005.

prise de conscience de l'environnement est basée sur le développement d'une relation harmonieuse entre les informations, les connaissances, et les raisonnements /modes de pensées mis en œuvre par des personnes en rapport avec l'environnement avec lequel elles interagissent. La définition adoptée à l'échelle internationale à ce sujet et la plus couramment admise est: "L'éducation relative à l'environnement est conçue comme un processus permanent dans lequel les individus et la collectivité prennent conscience de leur environnement et acquièrent les connaissances, les valeurs, les compétences, l'expérience et aussi la volonté qui leur permettront d'agir, individuellement et collectivement, pour résoudre les problèmes actuels et futurs de l'environnement." (UNESCO-PNUE, 1988)

Il y a donc une sensibilisation initiale, qui nécessite ensuite l'acquisition de certaines connaissances. Elle incite naturellement à s'intéresser à l'acquisition de valeurs sociales et culturelles, ainsi que des compétences nécessaires pour prendre en compte toutes les dimensions des problèmes identifiés. Ceci conduit la pensée à percevoir les problématiques posées en terme, cette fois-ci, de développement durable.

Précisons aussi que l'E/S E concerne tous les citoyens, quel que soit leurs âges, leurs origines ou leurs fonctions dans la société. Elle est formelle ou informelle ; elle ne cherche pas à former des élites et sa démarche ne crée en aucun cas l'exclusion, mais, bien au contraire, elle s'enrichit de la diversité.

La figure II ci-dessous tente de schématiser l'ensemble du processus d'ESE. Le but visé dans ce processus est considéré de manière progressive. Il consiste d'abord à conscientiser un groupe cible sur le problème d'environnement, à lui faire ensuite acquérir des attitudes plus responsables, et, à plus ou moins long terme, à ancrer dans la culture et le comportement des citoyens et des responsables les principes de développement durable.

Si les acteurs de l'ESE sont de différents types, les cibles finales sont encore plus diversifiées, et les contenus des messages, ainsi que leurs supports varient en fonction du but visé et des contextes qui sont déterminés par le triangle "Acteur - thématique d'ESE- cibles finales".

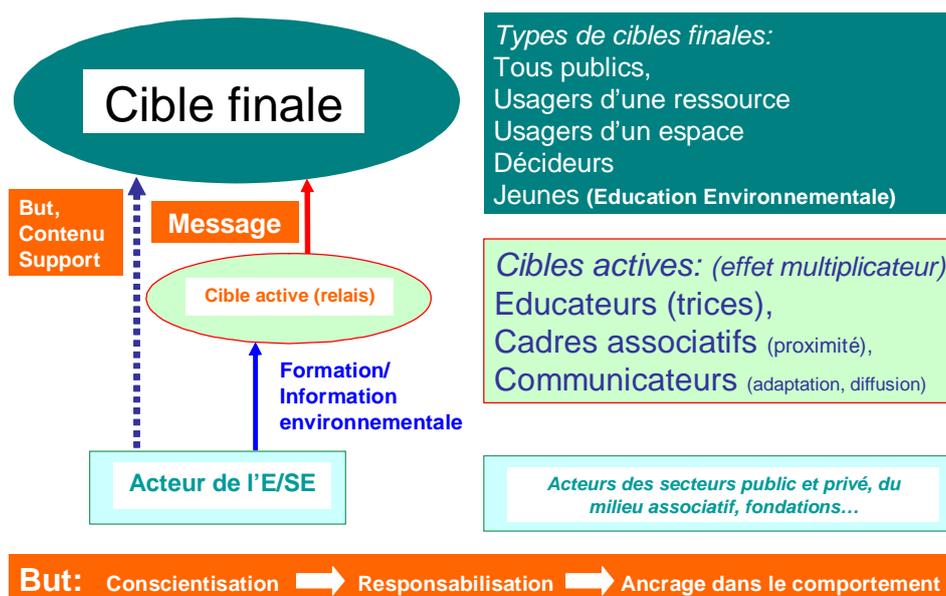


Figure II. Vue schématique du processus d'Éducation / Sensibilisation à l'Environnement (ESE)

Il importe de souligner enfin le rôle important joué dans ce processus par les cibles relais, ou cibles actives, notamment les cadres associatifs, les communicateurs (journalistes et spécialistes de la communication) et les éducateurs et éducatrices. Grâce à l'effet multiplicateur qu'ils peuvent générer à différentes échelles, ces groupes de relais jouent un rôle important dans la diffusion et l'adaptation des messages en fonction des groupes cibles et des contextes. Afin de remplir de manière efficace leur rôle, ces cibles de relais ont des besoins spécifiques en matière de renforcement des capacités (formation, information environnementale de base, etc.).

Contexte de l'étude

Enda Maghreb mène, en partenariat avec l'association *Forum de la Citoyenneté*, depuis mai 2005, un projet de "*Renforcement des capacités nationales en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement dans les domaines de la biodiversité, des changements climatiques et de la désertification*" qui bénéficie du soutien financier de la Commission européenne (réf ENV / 2004 / 081-284).

Ce projet vise à appuyer la mise en œuvre des objectifs contenus dans les trois conventions environnementales des Nations Unies : Convention sur la lutte Contre la Désertification (CCD), la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et celle sur les Changements Climatiques (CCCC), Le projet concerne trois niveaux d'intervention :

1. Le renforcement des capacités nationales en matière d'éducation à l'environnement au travers de l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action d'éducation et de sensibilisation du public aux questions de la désertification, des changements climatiques et de la biodiversité, la production d'un module de formation et de kits didactiques;
2. La promotion du rôle de la société civile, notamment des ONG et des médias spécialisés, en matière d'éducation à l'environnement à travers leur participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière d'éducation à l'environnement. Le projet contribuera également à l'information et la formation du grand public à travers des campagnes nationales de sensibilisation articulées autour de spots éducatifs, panneaux d'affichage,... Ces différentes activités permettront à la société civile de mieux contribuer aux efforts nationaux de planification en matière de protection de l'environnement;
3. La réalisation d'actions pilotes concernant l'intégration des aspects environnementaux dans les méthodes et les programmes d'enseignement et dans les actes de la vie quotidienne des citoyens.

Pour permettre une mise en œuvre optimale des différentes activités du projet, un diagnostic national en matière d'éducation / sensibilisation à l'environnement doit préalablement être élaboré. Le diagnostic vise à évaluer les progrès réalisés et les contraintes rencontrées par les différents acteurs en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, en mettant en lumière les thématiques abordées, les publics touchés et les supports didactiques utilisés. Il est prévu que ces résultats servent de base de discussion lors des ateliers de réflexion qui seront organisés en vue de définir la stratégie et le plan d'action en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement.

Le présent document présente les résultats de ce diagnostic en matière d'éducation / sensibilisation à l'environnement. Il comprend aussi des éléments de réflexion sur les fondements de la stratégie à établir en la matière. Ce rapport a été élaboré selon une approche méthodologique qui a allié les analyses documentaires et bibliographiques, aux entretiens et

enquêtes à bases de questionnaire détaillés et de discussions ouvertes avec des acteurs des secteurs public et privé, des acteurs du milieu associatif et des Agences et organisations de coopération bilatérale et multilatérale. Les interviews ont été complétées par des tournées de terrain dans différentes régions du Maroc, afin de s'informer *in situ* sur les activités et les projets qui y sont menés, de partager les expériences avec les acteurs et les populations ciblées et bien percevoir leurs succès et leurs contraintes.

Le rapport est composé des parties suivantes :

- **Partie I** : Introduction, Contexte, Méthodologie
- **Partie II** : Problématique Environnementale au Maroc, avec entre autres, une vue sur l'importance de l'Éducation et de la Sensibilisation à l'Environnement dans les stratégies et programmes nationaux.
- **Partie III** : Diagnostic relatif aux principaux départements ministériels en matière d'ESE
- **Partie IV** : Diagnostic relatif au milieu associatif en matière d'ESE
- **Partie V** : Rôle et besoins du secteur privé en matière d'ESE

PARTIE I : Approche méthodologique pour l'Étude

L'approche méthodologique préconisée pour la réalisation de la stratégie nationale et de son plan d'action sur l'éducation et la sensibilisation à l'environnement s'est attachée à refléter, dans son fond, la trame proposée dans les TdR de l'étude, autrement dit :

- mener un diagnostic sur l'état des lieux de la sensibilisation et l'éducation en matière d'environnement afin d'en identifier les particularités, les points forts et les points faibles, les besoins en matière de renforcement des capacités, etc. ;
- élaborer, sur la base de cette analyse-diagnostic, une stratégie nationale pour répondre à des besoins nationaux visant l'amélioration des conditions environnementales nationales et par, la même occasion, le bien être des populations ;
- développer un plan d'action pour concrétiser la vision préconisée dans la stratégie nationale.

La phase de diagnostic a été menée selon trois approches principales :

A. Analyses bibliographiques

Parmi les principaux documents, il y a lieu de citer :

- les textes des trois conventions de Rio (Biodiversité, changements climatiques, lutte contre la désertification); notamment les articles en relation avec les questions de communication, d'éducation et de sensibilisation, et les textes d'autres accords/conventions en relation avec l'environnement (Ramsar, CITES, etc.);
- les décisions prises et recommandations faites lors des COP ou par les groupes d'experts Ad hoc relatives à ces conventions, en priorité celles concernant les questions de la sensibilisation et l'éducation ;
- les principaux documents relatifs aux études nationales, stratégies et plans d'actions nationaux, les rapports nationaux et rapports thématiques produits à l'échelle nationale ou internationale pour la mise en œuvre de ces trois conventions ;
- des rapports sectoriels en relation avec le thème en question produits par diverses administrations du secteur public (rapports d'activités) et par certaines ONG's actives dans les domaines de l'environnement, en relation avec la sensibilisation et l'éducation, surtout en ce qui concerne les trois conventions de Rio;
- les inventaires des ONG's nationales, ou autres, œuvrant dans le domaine de l'environnement ;
- les approches stratégiques de bon nombre d'autres pays africains, européens, asiatiques ou américains ;
- les outils de sensibilisation et d'éducation environnementales (plaquettes, CD, planches, etc.) produits par des administrations ou des ONG's et ce, dans le but d'en faire une synthèse ;
- les projets et programmes réalisés ou en cours de réalisation en lien avec l'éducation et la sensibilisation environnementales, ainsi que;
- de nombreuses autres sources documentaires.

B. Phase d'enquêtes par "questionnaires"

Le but en est essentiellement de s'informer, via les diverses questions suggérées, sur les activités menées par divers acteurs, réels ou potentiels, en matière d'ESE, leurs besoins et leurs perspectives d'avenir, surtout qu'il est impossible de visiter, dans le temps imparti au projet, tous les acteurs impliqués dans les domaines de l'ESE et qui sont dispersés dans tout le territoire national. Ces questionnaires ont été adressés à un grand nombre d'ONG's actives dans les domaines de l'environnement et du développement, ainsi qu'à de nombreuses administrations des secteurs public ou semi public, au secteur privé, aux coordinateurs de projets de conservation ou de développement local, ainsi qu'à des organisations internationales.

Le contenu de ces questionnaires (Cf copies annexe 1), rédigé en arabe et en français, a été longuement réfléchi, conçu et élaboré en étroite collaboration avec Enda-Maghreb, le Forum de Citoyenneté ainsi que les Ministères-clés, membres du Comité Technique du projet.

C. Phase "interviews de terrain"

Bien que la bibliographie et les questionnaires soient en mesure d'apporter des informations précieuses sur les activités menées par divers acteurs, il nous a semblé utile et opportun de compléter les approches bibliographiques de diagnostic par des investigations de terrain ; seule manière de s'informer, *in situ*, sur les progrès réalisés en matière d'ESE dans certains projets relatifs à la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles, à la biodiversité, à la désertification, ou aux changements globaux.

Lors de ces visites de terrain, de nombreux ateliers ont été organisés avec des populations locales, des associations ou des groupements d'associations, des réseaux de clubs d'environnement, ainsi que de nombreux coordinateurs de projets ou de secteurs de production.

D. Phase "analyses et traitements des données"

Pour pouvoir gérer, capitaliser et optimiser l'importante quantité d'informations recensées, et pour pouvoir traduire et visualiser, sous forme de graphiques, ces différentes données, il a fallu opter pour un traitement statistique et informatique permettant de standardiser et d'intégrer toutes les hétérogénéités des informations générées par les questions, elles mêmes imposées par la nature de l'étude et la nature des populations cibles.

En effet, les actions de la sensibilisation et de l'éducation concernent une multitude de populations cibles, d'âges très variés, de langues et de cultures diverses, de statuts, de perceptions et de besoins différents. Le recours à des logiciels d'organisation et d'analyse des données d'enquêtes (Excel, Sphinx, SPSS, etc.) a été indispensable, avec souvent des traductions préliminaires des données recueillies de l'arabe au français (langues utilisées par les interviewés pour répondre aux questionnaires).

E. Phase "Stratégie"

Des pistes de réflexion sur les fondements de la stratégie nationale sont proposées à la fin du document. Elles sont issues de la synthèse des éléments suivants :

- les résultats du diagnostic, en particulier les forces et faiblesses de différents acteurs ;
- les besoins de renforcement des capacités des différents acteurs ;
- l'état général de l'environnement et des ressources naturelles dans le pays ;
- les expériences d'un grand nombre de pays en matière de sensibilisation et d'éducation environnementales ;
- les résultats des discussions avec les membres des comités technique et consultatif.

PARTIE II : La Problématique Environnementale au Maroc

Cette partie vise à situer le sujet de l'étude dans son contexte national et mondial, notamment en rapport avec les champs d'action des trois Conventions de Rio.

A. Spécificités environnementales du Maroc, en lien avec les trois Conventions de Rio

La situation géographique privilégiée du Maroc au carrefour de plusieurs structures biogéographiques, bio et paléo climatiques et bio paléontologiques, en a fait une région particulière à plus d'un titre, surtout sur le plan des ressources naturelles renouvelables (biologiques, génétiques, éco systémiques et paysagères) et non renouvelables (eau, sol, phosphates, etc.). Les événements géologiques et climatiques qui s'y sont succédés l'ont effectivement façonné en une mosaïque, très hétérogène et complexe, d'écosystèmes et d'habitats, allant des hautes montagnes couvertes de forêts et de neige aux fins confins du désert, en passant par les vastes plaines alluviales, les cours d'eaux, les lacs, les milieux paraliques, les eaux marines, les régions steppiques, etc. Récemment, d'autres "néo-écosystèmes" (barrages) sont venus s'ajouter aux milieux classiques.

Comme de nombreux pays de la région, la principale ressource vitale que le Maroc tente de rationaliser l'utilisation reste *l'eau*. La quantité mobilisable pourrait être estimée à quelques 21 milliards de m³/an. Les 4/5 sont utilisés à des fins agricoles, alors que le reste est réparti entre les activités industrielles et les usages domestiques. La gestion et l'utilisation peu rationnelles de cette ressource font que les pertes sont de plus en plus importantes; à titre d'exemple, près de 35% de l'eau potable livrée aux foyers se perd dans des canalisations mal entretenues.

Les *sols*, autre ressource précieuse, ne couvrent, pour leur partie arable, que 12% de territoire national, touchés par un climat essentiellement aride ou semi aride. Les pertes sont également énormes avec près de 100 millions de tonnes en moyenne par an à cause de l'érosion éolienne et hydrique, alors que près de 37 000 ha de terres irriguées sont déjà salinisées. La superficie cultivée est passée de 7 millions d'ha en 1970 à 8.7 millions d'ha en 2000. Cette augmentation s'est faite au dépend des terres de parcours collectifs et des forêts; cependant, la superficie cultivée par habitant ne cesse de décroître, pour atteindre seulement 0.22 ha/hab. en 2025, alors qu'elle était de 0,73 en 1960.

La pollution de *l'Air* est un autre problème environnemental de taille qui s'impose à l'échelle nationale en raison des dégâts occasionnés sur le plan de la santé humaine. Au Maroc, la pollution atmosphérique est due principalement aux émissions des unités industrielles et des transports. Les émissions de GES y sont moins importantes que dans d'autres pays, mais les villes marocaines n'échappent pourtant pas aux problèmes de pollution atmosphérique. C'est le secteur de l'énergie qui contribue le plus à ces émissions avec 56% des émissions totales, suivi de l'agriculture (25%), des forêts (7%), des procédés industriels (7%, particulièrement dans l'axe Mohammedia - Safi) et des déchets (5%).

A1. Une biodiversité très riche mais menacée

Il s'agit donc d'autant de caractéristiques particulières qui ont permis, selon l'étude nationale sur la biodiversité, la mise en place et l'épanouissement au Maroc d'une flore et d'une faune très diversifiées, pour une bonne part, endémiques. A titre d'exemple, près de 7000 espèces végétales sont identifiées au Maroc dont 930 seraient endémiques ; parmi 27 espèces du genre *Avena* connues dans le monde (plantes d'avoine), 20 sont présentes au Maroc, avec des caractéristiques agronomiques particulières, contribuant à l'amélioration génétique de cette espèce fourragère dans de nombreux autres pays ; 21 espèces de reptiles parmi les 92 recensées au Maroc ne sont connues que dans notre pays, etc.

Ce qui est valable dans le milieu terrestre l'est également dans le milieu des eaux continentales où, "parmi les 1575 taxa, 136 espèces et sous-espèces sont endémiques du pays, soit près de 8,7%. De plus, "certains sites nationaux seraient parmi les derniers refuges de ces taxa; une aussi forte proportion donne certainement une originalité et un grand intérêt à la faune des eaux continentales du Maroc".

Le milieu marin ne fait pas exception à cette règle puisque, bien que peu étudié, 236 espèces sont statuées comme inféodées aux seules côtes marocaines; chiffre appelé à être revu en hausse avec les études en cours et celles en projet.

Sur le plan qualitatif, plusieurs composantes marocaines sont d'une grande importance à l'échelle planétaire. Le phoque moine de la Méditerranée, l'Ibis Chauve, le balbuzard pêcheur, la baleine à bosse, le cachalot nain, le dauphin bossu, l'arganier, le courlis à bec de grêle, etc., sont certaines parmi les formes de vie menacées à l'échelle planétaire et dont le Maroc dispose sous forme d'importantes populations.

A1.1. des ressources marines surexploitées et peu valorisées

L'espace maritime national, représente, entre autres, plus de 400000 emplois qu'offre le secteur, 61% de la population urbaine des grandes villes, 80% des effectifs permanents des industries, 78% de l'ensemble des investissements industriels du pays, 67% de la valeur ajoutée, 53% de la capacité touristique, 92% du trafic maritime, 61% du taux de migration, etc.. Il concentre les principales agglomérations du pays (Casablanca, Rabat, Kénitra, Agadir, Safi, Tanger, Tan Tan, Laâyoune, Dakhla, etc.), les densités démographiques urbaines et rurales les plus élevées, les réseaux d'infrastructures et de communication les plus denses, ainsi que les principales activités économiques. Dans ce grand espace, le potentiel biologique exploitable par année a été estimé à 500.000 tonnes pour les espèces demersales et 1.500.000 tonnes pour les espèces pélagiques. La production halieutique du Maroc a dépassé le million de tonnes en l'an 2000, ce qui a généré plus de 4.884 Milliards de Dirhams dont 1.818 Milliards de Dirhams pour la pêche côtière et 2.888 Milliards de Dirhams pour la pêche hauturière.

A1.2. des forêts fortement dégradées

L'écosystème forestier, qui n'occupe pourtant que 8% environ du territoire national, est tout aussi stratégique en raison de ses divers rôles économiques (recettes, matière première, ressources énergétiques, etc.), écologiques (lutte contre l'érosion, l'envasement des barrages, puits de carbone, etc.) et aussi sociaux (source de revenus pour plus de 114000 familles, etc.). L'importance de l'impact socio-économique de l'écosystème forestier réside dans ses deux principales fonctions : - protectrice (écologique) et, - productrice (socio-économique).

Sa fonction productrice réside dans les quantités de bois d'œuvre et d'industrie (600 000 m³), de bois de feu (10 500 000 m³, soit 30% du bilan énergétique national), de bois de liège (19000 tonnes) et d'unités fourragères (plus de 1 500 000 000 annuellement. La production

non marchande de bois ramassé est évaluée à quelques 4 415 000 Dh, alors que celle du charbon de bois à 29 350 000 Dh. La forêt fournit également 15 000 emplois permanents (donc des ressources financières pour, au moins, autant de familles) en plus des 40 millions de jours de travail que ce secteur offre; ce qui totalise quelques 114 000 personnes actives dans ce domaine. On estime ainsi que plus de 17% de la population active dans le domaine rural vit entièrement ou partiellement de la forêt et de ses produits. La forêt marocaine contribue pour 2% au PIB agricole et 0.4% au PIB national; mais, sa contribution réelle serait de près de 10% du P.I.B. agricole, correspondant aux revenus tirés par les populations rurales du pâturage, du bois combustible et de menus produits.

Sa fonction protectrice, vitale, se traduit, entre autres, par l'abri que la forêt offre à plus de 4700 espèces végétales dont nombreuses sont endémiques; par sa contribution dans la lutte contre l'érosion, la régulation du régime des eaux, la protection des ressources en eau et barrages contre l'envasement, etc. La forêt constitue, de plus, une solution idéale et naturelle pour les problèmes de l'érosion éolienne et, donc, la désertification. La forêt est considérée également comme un remède idéal contre l'érosion hydrique et, donc, la perte du sol qui entraîne, entre autres, la baisse de la fertilité, l'envasement des barrages et réduit, par conséquent, les surfaces arables, etc. La forêt marocaine englobe également des aires naturelles pour la conservation *in situ* de la biodiversité sauvage et un moyen pour l'amélioration des conditions de l'environnement et la lutte contre la pollution. Elle assure également l'épuration des eaux et la régulation du climat, constitue notre château d'eau, régule les débits des rivières, protège le bas-pays des crues et constitue un puits de carbone contribuant à absorber l'excédent de gaz carbonique, polluant et principal responsable de l'effet de serre.

A1.4. des ressources agricoles fragilisées

L'agro système national est également un domaine prioritaire, non seulement en tant que principal pourvoyeur de notre nourriture; mais, aussi, en tant qu'élément stratégique de l'économie nationale. Le Maroc est, en effet, un pays agricole dont 11,8% (8 456 000 ha) de sa superficie est cultivable. Plus du 1/3 de la population active du Maroc (4,8 millions) travaille dans le secteur agricole, 2,2 millions de ménages dépendent de l'agriculture et 50% d'entre eux vivent des cultures pluviales et de l'élevage. En effet, dès l'indépendance, le Maroc a assigné à l'agriculture un rôle déterminant comme secteur d'ajustement et de financement de la croissance économique nationale et, aujourd'hui encore, elle reste l'un des secteurs déterminants de l'économie nationale.

L'importance de l'agro système ne se limite pas seulement à ses rôles de "grenier" (cultures) et d'"étable" (élevage), mais, aussi, à ses vocations d'employeur de la main d'œuvre, de fournisseur de devises et d'importants secteurs productifs, sachant que près de la moitié de la population marocaine est rurale et que l'agriculture est son activité principale. La production agricole constituait au début des années 60 près de 30% du Produit Intérieur Brut et ne dépassait plus les 17% en 1993. Les revenus de cette production finançaient environ la moitié des importations totales jusque en 1973; mais, ce taux n'a cessé de régresser, depuis, pour atteindre à peine les 11% en 1990.

A1.5. des zones humides très convoitées

Les zones humides n'ont, certes, pas les grandes superficies ni les productions des écosystèmes marins, forestiers ou agricoles; mais elles sont dotées d'autres richesses, réelles ou occultes, qui leur confèrent un rôle socio-économique local d'une importance capitale. Les zones humides du Maroc constituent, en effet, une source de revenus de subsistance très importante pour un grand nombre de familles riveraines; mais, aussi, de richesses non négligeables pouvant contribuer au développement socio-économique local. Les zones humides se prêtent aussi parfaitement bien à l'écotourisme et à l'aquaculture du fait de leurs accessibilités et de l'abondance de l'eau nécessaire pour le développement de l'une ou de l'autre de ces activités. Ces zones sont aussi naturellement dotées de bien d'autres avantages dont:

- ✓ Valeur récréative (chasse, pêche, planche à voile, sports nautiques, randonnées, pique-niques et promenades, baignade, etc.;
- ✓ avantages agricoles (zones de pâturages d'agriculture, surtout dans les sites déjà asséchés où les rendements sont importants). Ce sont des zones qui fournissent également de nombreuses plantes utilisées à diverses fins;
- ✓ avantages piscicoles et conchylicoles en fournissant, via les activités aquacoles, des poissons et des coquillages; donc, des protéines d'origine animale;
- ✓ avantages énergétiques par l'utilisation du bois ou la production de méthane (fermentation de végétaux);
- ✓ avantages éducatifs en fournissant d'excellents instruments d'illustrations pédagogiques.

A2. Une désertification qui compromet sérieusement le développement durable du pays

La problématique de la désertification pour le Maroc est à l'ordre du jour depuis presque toujours, mais elle n'a été hissée au rang de priorité que vers les débuts des années 1970, suite à la publication des résultats de l'étude réalisée dans le cadre du "Projet Erosion". Ces résultats avaient alors alerté les pouvoirs publics sur l'importance de l'étendue du territoire national touchée par l'érosion hydrique et sur le caractère impératif et l'urgence des interventions en matière de conservation et de réhabilitation des terres..

Le Maroc est l'un des pays d'Afrique les plus touchés par la désertification. En effet, 93 % de la superficie du territoire national est touchée à des degrés divers : une partie est presque complètement désertifiée (provinces au sud des Atlas), une seconde partie partiellement touchée (terres agricoles et pastorales dans les zones arides et semi arides des plaines et plateaux) et une troisième partie sérieusement menacée (zones subhumides en bordures des montagnes du Rif, du moyen Atlas et du haut Atlas).

L'érosion du sol touche près de 22 000 ha/an, alors que plus de 12 millions d'hectares (dont 1/3 de la surface cultivable) sont menacés de dégradation par l'érosion, la salinisation et la surexploitation. Les raisons de cette dégradation sont multiples ; le surpâturage, par exemple, concernant une superficie globale de 53 millions d'hectares (dont 21 millions de parcours de steppe) conduit à une dégradation sévère depuis plusieurs années sur près de 8 300 000 hectares concentrés dans l'Oriental, l'Arganeraie, le pré-Sahara et le Sahara. L'appauvrissement du tapis végétal, non seulement traduit une perte en biodiversité et un manque à gagner en matière d'activité pastorale, il constitue de surcroît un facteur favorisant l'érosion hydrique et éolienne et la salinisation de certains cours d'eau.

Le défrichement touche près de 65 000 ha/an des meilleures terres de pâturage, avec une superficie de 20 000 à 80 000 hectares d'armoise et d'alfa qui est annuellement mise en culture (depuis 1950, environ 180 000 hectares de nappes alfatières ont disparu).

Le Sud-ouest marocain a connu une dégradation massive durant ces dernières décennies. En moins d'un siècle, plus d'un tiers de l'Arganeraie a disparu et sa densité moyenne est passée de 100 à 30 arbres/ha. À titre d'exemple, un écosystème à arganier de la forêt d'Admine dans le Souss, constituée de 22 000 hectares (en 1950) a régressé de 9 900 hectares entre 1969 et 1986, ce qui a amplifié les phénomènes d'érosion éolienne et d'ensablement dans cette région. Quant à la palmeraie (vallées du Drâa, et du Ziz, Fenaga, Figuig), sa superficie a chuté de moitié depuis le début du XXe siècle se traduisant par la diminution du nombre de palmiers dattiers de 15 millions à 4,4 millions de pieds, avec une perte de 780 800 pieds dans les vallées du Drâa et du Ziz durant la seule année de 1974, à cause d'une sécheresse excessive qui a accentué les dégâts causés par la maladie du bayoud. Dans le Tafilalt, 4 000 pieds disparaissent en moyenne chaque année, ce qui correspond à une baisse de 116 tonnes de dattes/an.

La salinité et l'excès de prélèvement d'eau constituent d'autres phénomènes qui menacent environ 500 000 hectares de terres, situées pour la plupart dans les périmètres de grande hydraulique. Dans les provinces d'Ouarzazate et d'Errachidia, environ 22 000 hectares de terres irriguées et 5 millions d'hectares de terrains de parcours sont touchés par la salinisation qui y conjugue ses effets avec ceux de l'ensablement. Une étude effectuée par l'Office Régional De Mise En Valeur Agricole (ORMVA) du Tafilalt, portant sur 21 000 hectares, a révélé que 35% des sols de la palmeraie sont salés (4 à 6 g/l) et 18 % sont très salés (> 16 g/l). Près de 60000 tonnes de sels se déposent chaque année dans l'espace cultivé du Tafilalt, surtout dans les secteurs situés à l'aval des ksours de Gaouz, Zt-El-Maati, Zt-El-Cadi et Ouled Abderrahmane, et à l'amont, dans toute la partie ouest du district du Tizimi.

Tous ces problèmes favorisent le phénomène de la désertification, causant d'importants dommages aux infrastructures d'irrigation surtout dans le Sud. Des études réalisées dans la région montrent une avancée des sables dunaires dans les oasis de Ziz et Tafilalt dont 60 % de la superficie est exposée à ce phénomène. Ainsi, l'ensablement touche 30 000 hectares dans les provinces de Ouarzazate et Zagora et 250 000 hectares dans la province d'Errachidia. On estime à 155 hectares la perte en terres de culture dans ces trois provinces entre 1960 et 1986, alors que d'autres estimations avancent un chiffre, plus élevé, de 208 hectares uniquement pour la seule palmeraie de Tafilalt.

A3. Le Maroc, peu pollueur, mais pleinement affecté par les impacts des changements climatiques

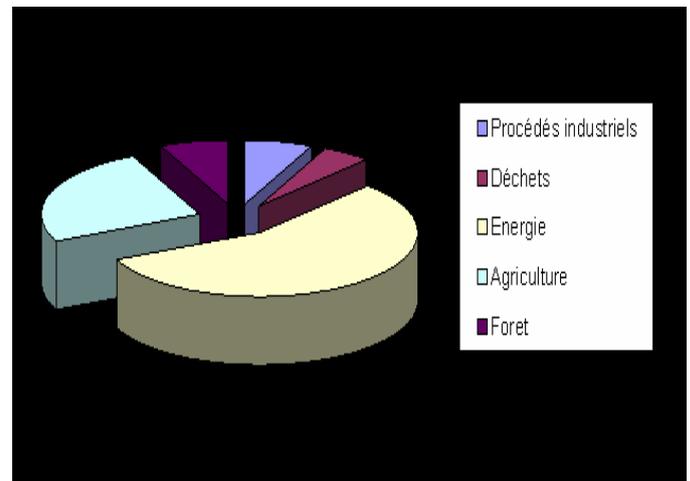
Le développement du Maroc reste tributaire des aléas climatiques, et plus particulièrement des précipitations, dont la fréquence et l'importance sont aujourd'hui profondément affectées par les changements globaux.

Dans la première communication du Maroc relative aux changements climatiques, il semble évident que les irrégularités observées durant ces dernières décennies sont des signes annonciateurs des changements globaux pouvant avoir des répercussions à plus ou moins long termes sur la fréquence et l'intensité des périodes de sécheresses. Cette première circulaire prévoit également davantage d'inondations, de plus en plus dévastatrices, moins de neiges sur les sommets de montagnes et, par conséquent, de véritables changements dans les caractéristiques, écologiques du pays. Ces changements, dus principalement à des émissions

de gaz à effets de serre (figure ci dessous) n'auraient pas que des impacts écologiques, mais certaines de ces manifestations ont déjà beaucoup coûté au Maroc sur les plans socio-économique et environnemental, ce qui suggère des mesures préventives importants à commencer par les changements des comportements et des attitudes des populations vis-à-vis de l'environnement.

Selon ces données, on prévoit, en effet, vers les années 2020:

- une nette tendance des températures à l'augmentation avec, à une augmentation annuelle allant jusqu'à plus de 1°C ;
- une réduction de la pluviométrie pouvant atteindre 4% ; de plus, on prévoit des périodes hivernales plus courtes ;
- une plus grande fréquence de la sécheresse, en particulier les zones arides, etc.



Les impacts de ces changements concerneraient divers domaines vitaux, parmi lesquels :

↳ **L'eau:**

- les ressources pourraient baisser en l'an 2020 de près de 20% ;
- les besoins seraient plus importants du fait de la démographie ;
- les investissements pour la recherche de l'eau suffisante seraient plus importants ;
- la capacité des barrages serait plus faible du fait de l'envasement, observé actuellement et dont la tendance est à l'augmentation ;
- la baisse du niveau piézométrique ;

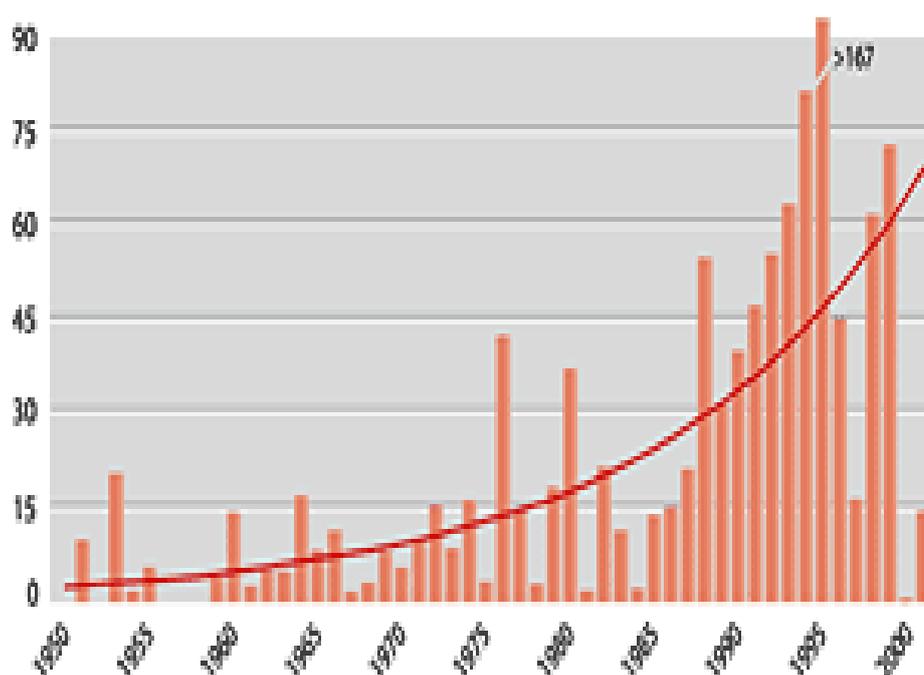
↳ **L'agriculture**, selon certains scénarios :

- les rendements pourraient baisser jusqu'à 50%
- l'irrigation serait déficiente et aurait besoin de près de 12% de complément à ce qui est consommé actuellement;
- des dérèglements des cycles biologiques de nombreuses espèces végétales et animales, et par conséquent, des décalages plus ou moins importants dans les processus de croissance, de reproduction, etc.
- avec ces dérèglements, certaines formes de vie actuelles, utilisées en agriculture, disparaîtraient ;
- avec l'augmentation des températures, il y aurait certainement plus d'agents pathogènes qui se "réveilleraient" de leurs dormances respectives et donc on assistera à plus de maladies de végétaux, d'animaux et de l'homme.

B. Des dégradations dont le coût est trop élevé pour être supporté par l'économie nationale

Il est évident que les impacts négatifs de ces changements globaux sur de nombreuses ressources naturelles ne peuvent se faire sans coûts économiques et, par la même occasion, sans répercussions sur la qualité de vie des populations utilisatrices de ces ressources, surtout que ces ressources sont principalement situées dans le milieu rural et on pense que près de 70% de la population pauvre du pays vivrait en 2020 dans le milieu rural.

A l'échelle internationale, le rapport "Changement climatique - le coût de l'inaction", publié dans le cadre d'une étude menée par les économistes du "Global Development and Environment Institute" aux États Unis pour les Amis de la Terre met en évidence les dépenses faramineuses qui seraient causées par un échec des gouvernements à prendre des mesures en vue de maintenir la hausse des températures à un niveau de 2° au dessus des niveaux de l'ère préindustrielle. Le coût pour l'économie pourrait atteindre 20 trillions de dollars en 2100, soit entre 6 et 8% du résultat économique de cette période et on pense que ces chiffres sont sous-estimés car ils ne tiennent pas compte du coût des pertes en termes de biodiversité ou d'événements climatiques extrêmes.



Coût de dégradation à cause des changements globaux (en milliards de USD)

B.1. Principaux types de dégradation

Des indicateurs de dégradation à l'échelle nationale sont donnés ci après.

☞ *Dégradation de l'Eau*

- **Pollution domestique :**
 - **370 Mm3 (48%** déversés dans le réseau hydrographique ou épandus dans le sol, le reste est évacué en mer)
 - **131 443 T. Matières Oxydables, 25 981 T. d'Azote et 3 847 T. de Phosphore .**
- **Pollution industrielle :**
 - **964 Mm3 (2%** déversés dans le réseau hydrographique ou épandu sur le sol, le reste évacué vers la mer)
 - **26 640 T. Matières Oxydables, 2 770 T. d'Azote, 60T.de Phosphore, 70 T. Chrome**
- **Autres dégradations** (pollution agricole, Déchets divers, pollutions accidentelles)
- **Envasement de barrages (50 Mm3 l'équivalent de quoi irriguer 6 000 ha/an)**
- **Taux de raccordement au réseau d'assainissement (70 % pour la totalité des Centres urbains, < 8% de la population totale)**
- **Taux de raccordement à une station d'épuration (< 8% de la population totale, 23 stations d'épurations qui fonctionnent / 63 existantes)**

☞ *Dégradation de l'Air*

- **Emission des GES : 1.8TEq CO2/hab./an**
 - **Secteur de l'énergie (56%)**
 - **Agriculture (25%)**
 - **Forêts (7%)**
 - **Déchets (52%)**

☞ *Dégradation du sol et forêts*

- **Utilisation et dégradation des sols :**
 - **9 M ha** de terres de cultures / 71 M au total
 - **9 M ha** de forêts (12% de la surface totale)
 - **500 000 ha touchés par la salinisation**
 - **92%** de la superficie totale menacés par la déertification
- **Surfaces irriguées : (> 1M ha irrigués (11% de la SAU dont 87% gravitaire,)**
- **Pressions naturelles ! (disparition de 212 à 2000 T/km²/an de sol)**
- **Pressions humaines (disparition de 212 à 2000 T/km²/an de sol)**
 - **SAU est passera de 0,73 ha/hab. en 1960 à 0,22 en 2020**
 - **Urbanisation (besoins estimés entre 3000 et 5000 ha/an**
- **Dégradation des parcours (6% à dégradation faible, 81% à dégradation moyenne et 12,5% à dégradation forte)**
- **Dégradation de la forêt (Équivalent de 31000 ha/an).**

☞ *Dégradation du littoral*

- **Littoralisation (consommation du littoral passera de 0,22% en 1985 à 1,25 en 2025) Equivalent de 31000 ha/an disparaissent)**
- **Urbanisation (population urbaine passera de 45% en 1985 à 75% en 2025, la surface du littoral urbanisé sera multiplié par 6 entre 1985 et 2025, la densité passera de 81 à 162 hab/Km² entre 1985 et 2025, le nombre de petits centres a presque doublé entre 1971 et 2006)**
- **Dégradation de l'état des plages (de 47 analysées, 7 disparues et 16 en état d'érosion avancé, sur plus de 160 sites d'extraction de sable deux seulement sont autorisés)**

➤ **Flux de pollutions** (52% des eaux usées domestiques, 98% des eaux usées industrielles, fréquentes pollutions accidentelles, seulement 26 stations fonctionnelles sur les 235 centres disposant d'un réseau d'assainissement collectif).

🔗 Déchets

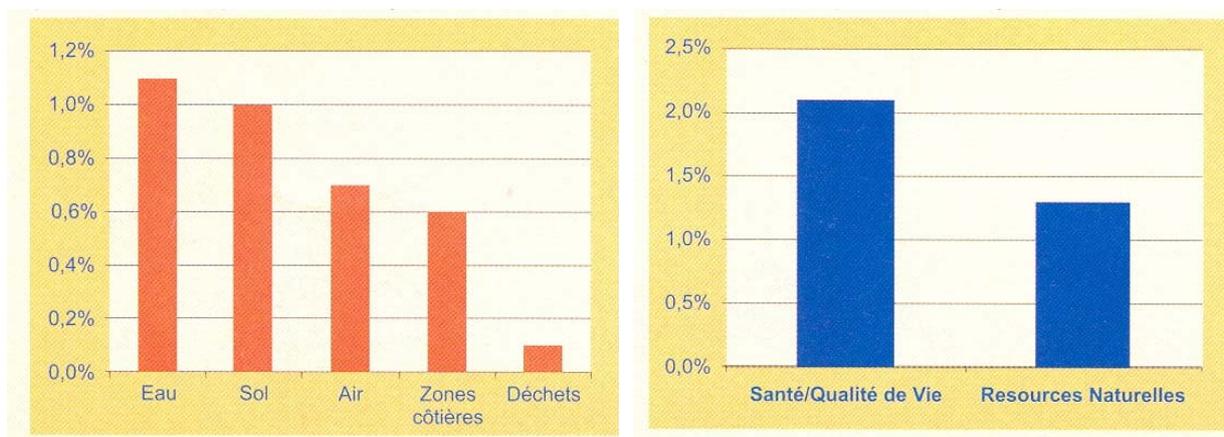
➤ Production et collecte de déchets

- Production nationale de **déchets ménagers** en 2000 est de 6 500 000 T/an , 18 055 T/j dont 4 500 000 T/an , 12 500 T/j de déchets urbains et 2 000 000 T/an, 5 555 T/j de déchets ruraux
- Production de **déchets industriels** en 2000 est de 974 000 T/an dont 118 900 (12.3%) sont des déchets dangereux., 483 900 T/an (63%) de déchets Agro-alimentaires , 145 000 T/an (20%) provenant de l'industrie de la chimie parachimie. La seule Casablanca produit 42% des déchets industriels et 47% des déchets dangereux ; **Déchets médicaux** : 11 910 T/an dont environ 37% dans les régions Grand Casablanca et Rabat-Salé- Zemmour Zair.
- **Taux de collecte des déchets ménagers** (72 à 100% de déchets collectés, **Pourcentage des rues balayées au moins une fois par semaine** : 30 à 100%. Le taux de recyclage des déchets ménagers est de 0.09 à 3.3% et des déchets industriels de 23%. Le taux de traitement est presque nul)

B.2. Estimation des coûts de dégradation

Le Maroc a pour principal capital ses ressources naturelles (eau, air, littoral, sol, forêts) d'où il puise l'essentiel des éléments dont il a besoin pour son développement socio-économique et humain. Une gestion déficiente de ces ressources, leur surexploitation ou leur dégradation ne se font pas sans mal, et le coût, le Maroc en paie un prix fort estimé, en l'an 2000, à près 13 milliards de DH par an, soit à 3,7 % du PIB. Cependant, si l'on tient compte de l'impact des activités humaines sur l'environnement global, ce coût atteindrait 16,27 milliards de DH, soit 4,6 % du PIB. C'est à peu près le même prix que paie l'Égypte (4,8%), mais beaucoup plus que bien d'autres pays de la région comme l'Algérie (3,6%), la Syrie (3,4%) ou la Tunisie (2,1%). Ce coût est considéré comme supérieur 1,5 fois à celui des pays développés.

C'est dans tous les cas un prix qui semble bien en deçà de ce qu'il l'est réellement dans la mesure où, dans cette estimation du coût de dégradation, de nombreux éléments n'ont pu être pris en considération faute d'informations précises.



C. Engagement du Maroc dans le cadre de la mise en œuvre des trois Conventions de Rio

C.1. Un engagement important dans l'effort international en matière de protection de l'environnement

Le Maroc, par sa situation stratégique entre l'Afrique et l'Europe, au carrefour de voies internationales et de par son histoire, se doit de rester au centre des efforts internationaux pour le développement, la paix et le bien être planétaire. Aussi, tout en préservant son identité, son patrimoine et son environnement culturels, il a toujours affiché son ouverture sur la coopération et le partenariat en signant/ratifiant plusieurs Traités et accords internationaux.

Parmi ces derniers figurent ceux qui sont destinés à la protection de l'environnement, dont les trois Conventions de Rio, se rapportant à la biodiversité, aux changements climatiques et à la lutte contre la désertification, traduisant, ainsi, la volonté et l'engagement du pays à contribuer à l'effort international. Le Tableau C1 donne les dates de signature et de ratification des trois conventions. Le Maroc a signé et ratifié aussi le Protocole de Kyoto, il a signé le Protocole sur le Biosécurité mais ne l'a pas encore ratifié.

Tableau C1. Dates de ratification des trois Conventions de Rio par le Maroc et principaux articles en rapport avec l'ESE

Convention	Date d'entrée en vigueur	Date Signature par le Maroc	Date de ratification par le Maroc	Principaux articles / l'ESE
CDB : Convention sur la Diversité Biologique	29 Déc. 1993	13 Juin 1992	21 Août 1995	Art. 13
CCCC : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	21 Mars 1994	13 Juin 1992	Décembre 1995	Art. 4(1i), 6
CCD: Convention sur la Lutte Contre la Désertification	26 Décembre 1996	15 Octobre 1994	7 Novembre 1996	Art. 19, 5(d)

C2. Obligations à honorer en matière d'ESE dans le cadre de la mise en œuvre des trois Conventions de Rio

Les articles relatifs à l'éducation et la sensibilisation du public font partie des obligations que chaque Partie Contractante s'engage à honorer dans les trois Conventions ; et qui font office d'Accords Environnementaux Multilatéraux (AEM), considérés en tant qu'instruments juridiques internationaux. Ces obligations sont citées au tableau C2 et concernent différents aspects portant sur les politiques, mesures et programmes nationaux. Il est nécessaire de garder à l'esprit que même si le volet Éducation / Sensibilisation est traité dans des articles ou des sections individualisés de ces Conventions, il reste en relation plus ou moins directe avec différents autres aspects que la Partie devrait mettre en œuvre, tels que l'échange d'information, la promotion de la participation du public, la formation, les transferts de technologies, les ressources financières, etc., (Tableau C2).

Tableau C2. Articles relatifs aux obligations des Parties en matière d'ESE et autres articles reliés dans la mise en œuvre des trois Conventions de Rio

Convention	Diversité biologique CDB	Changements climatiques CCCC	Lutte contre la Désertification CCD
Contenu du texte	42 articles, 2 annexes	26 articles, 2 annexes	40 articles, 5 annexes
Politiques, mesures, programmes nationaux	Art. 6	Art. 4.1. b & Art. 4.2. a	Art. 9 à 15
Éducation, sensibilisation du public	Article. 13	Article 4 (1.i), 6	Article 5d, 19
Échange d'informations	Art. 17 CHM (art. 18.3)	Art. 4.1.h	Art. 16
Formation	Art. 12 (a), 18 (4)	Art. 6	Art. 19
Participation publique	Art. 14 (a)	Art. 6 (i) (a) (iii)	Art. 19 (4)
Rapports / Communications nationales	Art. 26	Art. 12	Art. 26
Transfert de technologie	Art. 16	Art. 4.1. c & Art. 4.5	Art. 18
Ressources financières	Art. 20	Art. 4.3	Art. 20

Les textes des articles traitant de l'E/S sont cités dans les encadrés E1 à E3 relatifs aux trois Conventions. De manière globale, les trois AEM engagent les Parties contractantes à *prendre les mesures nécessaires au niveau national, et à la coopération avec d'autres parties, en vue d'encourager et de promouvoir des programmes d'éducation et de sensibilisation du public*. La *formation*, qui est considérée dans le même article 6 de la CCCC, est traitée dans d'autres sections pour la CDB et la CCD.

Le degré de détail des textes dépend de l'Accord en question (Encadrés E1 –E3). Ainsi, la CDB engage la Partie contractante à la mise au point de programmes d'ES sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, à la prise en compte de ces questions dans les programmes d'enseignement, à la promotion par les médias et à la coopération en la matière.

La CCCC, mentionne aussi "l'accès public aux informations concernant les changements climatiques et leurs effets" ainsi que "la mise au point et l'échange de matériel éducatif et de matériel destiné à sensibiliser le public aux changements climatiques et à leurs effets".

La CCD est la plus détaillée sur la question, vraisemblablement parce son texte a été finalisé un peu plus tard que les deux autres accords multilatéraux. Ainsi, cet AEM engage les Parties à sensibiliser les populations locales, en particulier les femmes et les jeunes, et à faciliter leur participation, avec l'appui des organisations non gouvernementales, à l'action menée pour lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse; l'article 19 passe en détail

les actions d'ES du public, mentionne l'élaboration des programmes scolaires appropriés et le renforcement des réseaux et centres régionaux d'éducation et de formation.

Globalement, les trois AEM engagent donc, les Parties contractantes à prendre les mesures nécessaires au niveau national, et à la coopération avec d'autres parties, en vue d'élaborer, d'encourager et de promouvoir des programmes d'éducation et de sensibilisation du public, en relation avec les champs d'action de chacun des Accords.

Ils laissent cependant une bonne marge d'action et d'adaptation aux pays-Parties pour la mise en œuvre, en raison des différences des niveaux de développement des Parties contractantes et, aussi, parce que les objectifs généraux des trois Conventions sont établis prioritairement à partir d'analyse de macro phénomènes qui émergent des dysfonctionnements globaux de l'environnement (changements climatiques, désertification, dégradation / perte de la biodiversité mondiale), alors que les programmes d'actions demandés sont toujours orientés vers des actions locales ou régionales.

**Encadré E1: La Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB)
et l'article 13 en rapport avec l'E/S E**

Article 2. Emploi des termes (extraits)

Diversité biologique : Variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes.

Écosystème : le complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle.

Article 13. Éducation et sensibilisation du public

Les Parties contractantes :

- a) Favorisent et encouragent une prise de conscience de l'importance de la conservation de la diversité biologique et des mesures nécessaires à cet effet et en assurent la promotion par les médias, ainsi que la prise en compte de ces questions dans les programmes d'enseignement;
- b) Coopèrent, selon qu'il conviendra, avec d'autres États et des organisations internationales, pour mettre au point des programmes d'éducation et de sensibilisation du public concernant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

Encadré E2 : La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCCC) et les principaux articles en rapport avec l'E/S E

Article 1 Définitions (Extraits)

Aux fins de la présente Convention:

1. On entend par «effets néfastes des changements climatiques» les modifications de l'environnement physique ou des biotes dues à des changements climatiques et qui exercent des effets nocifs significatifs sur la composition, la résistance ou la productivité des écosystèmes naturels et aménagés, sur le fonctionnement des systèmes socio-économiques ou sur la santé et le bien-être de l'homme.
2. On entend par «changements climatiques» des changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables.

Article 4 Engagements (Extraits)

1. Toutes les Parties, tenant compte de leurs responsabilités communes mais différenciées et de la spécificité de leurs priorités nationales et régionales de développement, de leurs objectifs et de leur situation:

i) Encouragent et soutiennent par leur coopération l'éducation, la formation et la sensibilisation du public dans le domaine des changements climatiques et encouragent la participation la plus large à ce processus, notamment celle des organisations non gouvernementales;

Article 6 Éducation, Formation et Sensibilisation du Public

Lorsqu'elles s'acquittent de leurs engagements en vertu de l'article 4, paragraphe 1 i), les Parties:

a) S'emploient à encourager et à faciliter aux niveaux national et, le cas échéant, sous-régional et régional, conformément à leurs lois et règlements et selon leurs capacités respectives:

- i) L'élaboration et l'application de programmes d'éducation et de sensibilisation du public sur les changements climatiques et leurs effets;
- ii) L'accès public aux informations concernant les changements climatiques et leurs effets;
- iii) La participation publique à l'examen des changements climatiques et de leurs effets et à la mise au point de mesures appropriées pour y faire face; et
- iv) La formation de personnel scientifique, technique et de gestion;

b) Soutiennent par leur coopération et encouragent au niveau international, en recourant s'il y a lieu aux organismes existants:

- i) La mise au point et l'échange de matériel éducatif et de matériel destiné à sensibiliser le public aux changements climatiques et à leurs effets; et
- ii) La mise au point et l'exécution de programmes d'éducation et de formation, y compris par le renforcement des organismes nationaux et par l'échange ou le détachement de personnel chargé de former des experts en la matière, notamment pour les pays en développement.

**Encadré E3: La Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CCD)
et les principaux articles en rapport avec l'E/SE**

Article 1 **Emploi des termes (Extraits)**

Aux fins de la présente Convention:

- (a) le terme "désertification" désigne la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines;
- (b) l'expression "lutte contre la désertification" désigne les activités qui relèvent de la mise en valeur intégrée des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches, en vue d'un développement durable et qui visent à:
 - (i) prévenir et/ou réduire la dégradation des terres,
 - (ii) remettre en état les terres partiellement dégradées, et
 - (iii) restaurer les terres désertifiées;
- (c) le terme "sécheresse" désigne le phénomène naturel qui se produit lorsque les précipitations ont été sensiblement inférieures aux niveaux normalement enregistrés et qui entraîne de graves déséquilibres hydrologiques préjudiciables aux systèmes de production des ressources en terres;
- (d) l'expression "atténuation des effets de la sécheresse" désigne les activités liées à la prévision de la sécheresse et visant à réduire la vulnérabilité de la société et des systèmes naturels face à la sécheresse dans le cadre de la lutte contre la désertification;

Article 5 **Obligations des pays touchés Parties (Extraits)**

Outre les obligations que leur impose l'article 4, les pays touchés Parties s'engagent:

- (d) à sensibiliser les populations locales, en particulier les femmes et les jeunes, et à faciliter leur participation, avec l'appui des organisations non gouvernementales, à l'action menée pour lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse;

Article 19 **Renforcement des capacités, éducation et sensibilisation du public (Extraits)**

3. Les Parties coopèrent les unes avec les autres et par l'intermédiaire des organisations intergouvernementales compétentes, ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales, pour entreprendre et appuyer des programmes de sensibilisation et d'éducation du public dans les pays touchés Parties et, lorsqu'il y a lieu, dans les pays non touchés Parties afin de faire mieux comprendre quels sont les causes et les effets de la désertification et de la sécheresse et combien il importe d'atteindre les objectifs de la présente Convention. A cet effet, elles:

- (a) organisent des campagnes de sensibilisation destinées au grand public;
- (b) s'emploient à promouvoir, de façon permanente, l'accès du public aux informations pertinentes, ainsi qu'une large participation de ce dernier aux activités d'éducation et de sensibilisation;
- (c) encouragent la création d'associations qui contribuent à sensibiliser le public;
- (d) mettent au point et échangent du matériel éducatif et de sensibilisation du public, si possible dans les langues locales, échangent et détachent des experts pour former le personnel des pays en développement touchés Parties à la mise en œuvre de programmes d'éducation et de sensibilisation, et mettent pleinement à profit le matériel éducatif disponible dans les organismes internationaux compétents;
- (e) évaluent les besoins en matière d'éducation dans les zones touchées, élaborent des programmes scolaires appropriés et développent, selon que de besoin, les programmes éducatifs et d'alphabétisation des adultes et les possibilités offertes à tous, en particulier aux filles et aux femmes, en vue de l'identification, de la conservation ainsi que de l'utilisation et de la gestion durables des ressources naturelles des zones touchées; et
- (f) mettent au point des programmes participatifs pluridisciplinaires qui intègrent la sensibilisation aux problèmes de désertification et de sécheresse dans les systèmes d'éducation et dans les programmes d'enseignement extrascolaire, d'éducation des adultes, de téléenseignement et d'enseignement pratique.

4. La Conférence des Parties constitue et/ou renforce des réseaux de centres régionaux d'éducation et de formation pour lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse. Ces réseaux sont coordonnés par une institution créée ou désignée à cet effet afin de former du personnel scientifique, technique et de gestion et de renforcer les institutions chargées de l'éducation et de la formation dans les pays touchés Parties, lorsqu'il y a lieu, en vue de l'harmonisation des programmes et de l'organisation d'échanges d'expériences entre ces institutions. Ces réseaux coopèrent étroitement avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes pour éviter les doubles emplois.

C.3. Engagement dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB)

La mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) à l'échelle nationale est résumée par des lignes directrices "Planification nationale de la biodiversité" proposées en 7 étapes différentes :

- Étape 1 "d'organisation" qui consiste à mettre en place les structures organisationnelles pour suivre la mise en œuvre de cette convention, autrement dit , l'engagement politique du pays et la mise en place de l'organisme responsable de l'exécution de la convention ;
- Étape 2 correspondant à la phase "Évaluation" ou la réalisation du bilan de l'existant en matière de biodiversité ;
- Étape 3 intitulée "Stratégie nationale" et qui consiste à élaborer à partir des éléments recensés dans l'étape 2 pour asseoir un scénario et des axes stratégiques pour la conservation et l'utilisation de la Biodiversité ;
- Étape 4 correspondant au "Plan d'Action" et où la stratégie nationale est déclinée en actions identifiées pour concrétiser cette dernière ; des actions identifiées avec un échéancier, des maîtres d'œuvre, des partenaires, etc. ;
- Étape 5 est consacrée à la mise en œuvre de la stratégie nationale et de son plan d'action ;
- Étape 6 est essentiellement destinée à l'élaboration de "Rapports Nationaux" relatant les progrès réalisés par chacune des parties dans la mise en œuvre de cette stratégie, en plus de certains autres rapports facultatifs.

Pour cette Convention, le progrès peut être considéré comme relativement positif dans la mesure où les principaux documents requis ont été élaborés, comme "l'étude nationale sur la biodiversité", la "stratégie et le plan d'action nationaux pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité" et les "trois rapports nationaux" sur la biodiversité.

Le Maroc, dans sa stratégie de mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique, a également élaboré 4 stratégies et plans d'actions thématiques (Biodiversité marine, terrestre, des zones humides et indicateurs de surveillance), en plus de certains rapports "facultatifs" sollicités par la CDB pour permettre au secrétariat de la convention de connaître les efforts des parties contractantes dans certains domaines de la biodiversité, en particulier les domaines de "la forêt", "les montagnes" et "la taxonomie". Enfin, pour la mise en œuvre de sa stratégie et de son plan d'action nationaux sur la biodiversité, le Maroc a élaboré, et proposé pour financement, 10 fiches-projets relatifs à des actions *prioritaires* dont l'une d'entre elles est spécialement consacrée à la *sensibilisation*.

En matière d'information et de sensibilisation, un Centre d'Échange de l'information (CHM Maroc) a été mis en place par le point Focal de la CDB au niveau National (Figure C1), et ce conformément au paragraphe 3 de l'article 18 de la CDB. Le CHM est un mécanisme d'échange de l'information à travers Internet au niveau national, régional et international. Sa réalisation technique a été faite par une équipe entièrement nationale du département de l'Environnement, avec l'appui des membres du Comité National CHM mis en place. Le CHM Maroc est structuré en plusieurs axes principaux (Convention ; Informations; Gestion et Conservation, Biodiversité Nationale ; Coopération et partenariat) déclinés chacun en pages spécialisées. C'est une fenêtre nationale qui met en exergue les efforts déployés dans le domaine de la biodiversité et l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Convention. Cette fenêtre a en plus l'ambition de constituer sur le plan national un site de convergence

pour faciliter la communication, la coopération et la collaboration de la communauté scientifique, des Départements ministériels, des ONG et des groupements professionnels, ceci sans négliger l'ouverture internationale.

Par ailleurs, une série d'ateliers régionaux a été organisée, avec comme but l'information des acteurs régionaux sur les réalisations relatives à la mise en œuvre de la CDB à l'échelle nationale et l'importance des orientations et des actions adoptées dans la stratégie nationale et son plan d'action. *Le pays a également élaboré et soumis pour financement, un projet intitulé "programmes de communication, éducation et sensibilisation du public".*

Il importe cependant de signaler que sur le terrain, très peu de choses ont été réalisées, même pour les actions définies en tant qu'urgentes dans le plan d'action, essentiellement par manque de moyens.

C.4. Engagement dans le cadre de la Convention sur la Lutte Contre la Désertification (CCD)

Définie comme étant "la dégradation des terres dans les zones arides, semi arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines", la désertification touche de plus en plus d'espaces. Elle se traduit par une réduction substantielle de la productivité biologique et économique des terres. La lutte contre la désertification est "la mise en valeur intégrée des terres pour un développement durable visant à prévenir et/ou réduire la dégradation des terres, remettre en état les terres partiellement dégradées et la restauration des terres désertifiées".

Le Maroc est l'un des pays d'Afrique les plus touchés par la désertification. En effet, 93 % de la superficie du territoire national est touchée à des degrés divers : une partie est presque complètement désertifiée (provinces au sud des Atlas), une seconde partie partiellement touchée (terres agricoles et pastorales dans les zones arides et semi arides des plaines et plateaux) et une troisième partie sérieusement menacée (zones subhumides en bordures des montagnes du Rif, du moyen Atlas et du haut Atlas). Même dans les régions humides de l'Atlas et du Rif, qui couvrent les 7 % restant de la superficie et qui ne sont pas concernés par la convention des nations unies sur la lutte contre la désertification, les terres sont partiellement dégradées.

Les Principes de la CCD sont les suivants:

- ✓ La **participation** des populations et des collectivités locales, ainsi que la **création d'un environnement porteur** au niveau hiérarchique supérieur pour faciliter l'action aux niveaux national et local ;
- ✓ Le **partenariat** et la **solidarité** internationaux en améliorant la coopération et la **coordination** aux niveaux sous-régional, régional et international ;
- ✓ La **coopération** entre les pouvoirs publics, les collectivités, les organisations non gouvernementales et les exploitants des terres dans le cadre d'un processus de **décentralisation** progressive, et
- ✓ La prise en considération, par les Parties, des besoins particuliers des pays en développement touchés.

Les obligations des pays vis-à-vis de la mise en œuvre de la CCD sont précisées dans les articles 4, 5 et 6. Les articles 4 et 5 de l'Annexe 1 suggèrent d'autres dispositions pour les pays africains touchés par ce fléau pour :

- Accorder la priorité à la lutte contre la désertification et la sécheresse et y consacrer des ressources suffisantes ;
- Établir des stratégies et des priorités dans le cadre des plans ou politiques de développement durable pour lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse ;
- S'attaquer aux causes profondes de la désertification en accordant une attention particulière aux facteurs socio-économiques qui contribuent à ce phénomène ;
- Sensibiliser les populations locales, en particulier les femmes et les jeunes, et faciliter leur participation, avec l'appui des ONG, à l'action menée pour lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse, et
- Créer un environnement porteur en renforçant, selon qu'il convient, la législation pertinente et, s'il n'en existe pas, en adoptant de nouvelles lois et en élaborant de nouvelles politiques à long terme ainsi que de nouveaux programmes d'action.

La partie de l'annexe 1 concernant la Région Afrique précise les engagements et obligations suivants :

- Faire de la LCD et/ou de l'atténuation des effets de la sécheresse le volet essentiel d'une stratégie d'élimination de la pauvreté ;
- Promouvoir la coopération et l'intégration régionales dans les programmes et les activités visant à lutter contre la désertification et/ou à atténuer les effets de la sécheresse ;
- Rationaliser et renforcer les institutions concernées par la désertification et la sécheresse et faire appel à d'autres institutions existants afin d'en accroître l'efficacité et d'assurer une utilisation plus rationnelle des ressources ;
- Promouvoir l'échange d'information entre eux sur les technologies, les connaissances, le savoir-faire et les pratiques appropriées, et
- Mettre au point des plans d'urgence pour atténuer les effets de la sécheresse dans les zones dégradées par la désertification et/ou la sécheresse.

Pour permettre de satisfaire aux obligations ainsi énoncées, la Convention a prévu des moyens de mise en œuvre que sont les Programmes d'Actions à trois niveaux : national (PAN), sous régional (PASR) et régional (PAR). Ces Programmes sont élaborés et mis à jour dans le cadre d'un processus participatif permanent (art. 9).

Chaque pays africain désignera un organe national approprié de coordination (ONC) pour jouer le rôle de catalyseur dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de son PAN (art. 9 de l'annexe 1 consacrée à l'Afrique).

Le développement de la coopération scientifique et technique avec des volets relatifs à la collecte, l'analyse et l'échange d'information, à la recherche-développement et au transfert et mise au point de technologies est un moyen efficace pour la mise en œuvre du PAN.

Des mesures d'appui comportant essentiellement les volets relatifs au renforcement des capacités, l'éducation et la sensibilisation du public, ainsi que le volet portant sur la mobilisation des ressources et le développement de mécanismes financiers sont également suggérées.

La LCD au Maroc s'appuie sur 3 piliers :

- La lutte contre la pauvreté ;
- L'atténuation des effets de la sécheresse et
- Le développement rural intégré.

Ces 3 volets constituent les orientations de la Stratégie de développement rural 2020 (SDR). En plus, le PAN LCD Maroc, cadre stratégique de la mise en œuvre de la SDR, est une composante intégrale du plan d'action national de l'environnement (PANE).

La direction de la lutte contre la désertification et de la protection de la nature créée au sein du HCEFLCD, dispose d'un service dédié à la coordination et au suivi de la mise en œuvre de la CCD au Maroc (Figure C1). Ce service assure le secrétariat permanent du PAN LCD.

L'avènement de la CCD et la mise en place de l'Organe National de Coordination ont conduit à la mise en œuvre d'un effort soutenu d'information et de sensibilisation aussi bien aux plans national que provincial de tous les acteurs concernés par la problématique de la désertification. A partir de 1994, des séminaires ont été régulièrement organisés à l'attention des acteurs centraux, provinciaux et locaux et des représentants des associations impliquées dans la lutte contre la pauvreté et la dégradation des terres, avec le but d'informer les participants sur les engagements légaux pris par le Royaume du Maroc dans le cadre de la CCD et d'expliquer les enjeux, les objectifs et la philosophie de cette dernière³.

En matière d'information, le Système de Circulation de l'Information sur la Désertification (SCID) a été mis en place (Figure C1). C'est un portail donnant accès à une information sociale, économique et environnementale complète en relation avec la problématique de la désertification. Grâce au soutien de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), les projets du SCID portent d'abord sur l'élaboration de l'infrastructure et des outils nécessaires à l'échange d'information entre les divers organismes et les pouvoirs publics (gouvernements, régions, communes, etc), et pour assurer la participation de tous les acteurs nationaux impliqués (Ministères, services techniques, ONG, Associations, secteur privé, média ...).

A terme, l'ambition du SCID, en tant que système évolutif pour la gestion de l'information, est de fournir des données brutes, des renseignements interprétés, des indicateurs, des rapports, des normes et d'autres documents, en s'appuyant sur l'utilisation d'outils modernes (SIG, Internet, CD-ROM). Il vise ainsi à jouer le rôle de "Kiosque institutionnel", de "Bibliothèque virtuelle" sur la lutte contre la désertification et les grandes thématiques environnementales connexes; et de "Cartothèque virtuelle" relative à la gestion des ressources naturelles en zones arides et semi arides. Comme le souligne le document du PAN LCD, le succès à long terme du SCID Maroc dépend de la qualité des relations de coopération liant les acteurs locaux, fournisseurs de données, et l'équipe centrale chargée de les archiver et de les traiter en vue de générer des produits avec valeur ajoutée.

C.5. Engagement dans le cadre de la Convention sur les Changements Climatiques (CCCC)

Pour répondre aux obligations de la CCCC, le Maroc, comme les autres pays en développement devrait, selon, l'article 4 de cette convention :

³ Document du PAN LCD, MADRPM.

- Établir, mettre en œuvre, publier, et mettre à la disposition de la COP un Inventaire national de GES (Gaz à Effet de Serre);
- Établir, mettre en œuvre, publier, et mettre à la disposition de la COP le programme national pour l'atténuation des GES ;
- Encourager la gestion rationnelle de puits de réservoirs de GES ;
- Préparer des programmes d'adaptation aux impacts des Changements Climatiques -CC-,
- Intégrer les considérations liées au CC dans la politique nationale ;
- Encourager et soutenir la formation, la sensibilisation et l'éducation du public à la problématique du CC;
- Communiquer régulièrement à la COP l'état de réalisation des engagements stipulés par la Convention ;
- Élaborer une Communication Nationale qui comprend :
 - l'Inventaire des GES ;
 - l'étude d'atténuation des GES ;
 - l'étude de vulnérabilité ;
 - l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action national pour faire face aux CC.

Dans ce cadre, le Maroc a mis en place le **CIEDE** (Centre d'Information, sur l'Énergie Durable et l'Environnement), comme instrument d'information et de communication (Figure C1), anticipant ainsi sur la mesure de création de telles institutions pour faciliter le transfert de technologie dans le cadre du MDP (article 4.5 de la convention en cours de négociation).

Le CIEDE a été créé en février 2000. La mise en place de ce Centre a été le fruit d'un partenariat entre le Département de l'Environnement (DE), le Ministère de l'Énergie et des Mines à travers le Centre de Développement des Énergies Renouvelables (CDER) ainsi que l'ensemble des départements ministériels représentés au sein du Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC). Ses attributions s'articulent autour de l'Information, de la Communication et de la Sensibilisation dans les domaines de l'énergie durable, des changements climatiques et du développement durable.

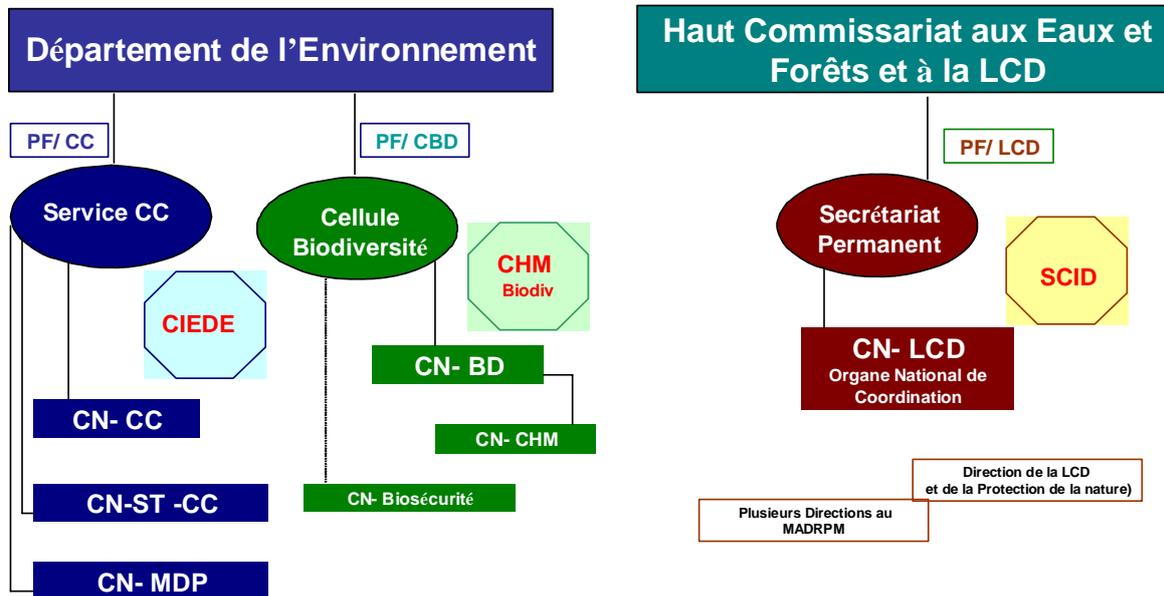


Figure C1 : Cadre institutionnel mis en place par le Maroc pour la mise en œuvre des trois Conventions de Rio- Organes d'information – E /SE rattachés aux points focaux des trois Conventions

LEGENDE			
PF : Point Focal;	CC : changement climatique	BD : biodiversité	LCD : Lutte contre la désertification
Organes d'information /sensibilisation (WEB):			
CIEDE "Centre d'Information sur l'Énergie Durable et l'Environnement"			
CHM –Maroc: "Centre d'Échange de l'information en Biodiversité"			
SCID "Système de Circulation de l'Information sur la Désertification"			
Comités Consultatifs et de coordination :			
CNCC: Comité national sur les Changements Climatiques; CNST-CC: Comité National Scientifique et Technique CC,			
CN-MDP : Conseil National du MDP; AND : Autorité Nationale Désignée du MDP (Protocole de Kyoto)			
CNBD: Comité National de la Biodiversité; CN-CHM; Comité du CHM Biodiversité			
CN-LCD: Comité National de Lutte contre la Désertification / ONC: Organe National de Coordination			
<small>D'après Projet ANCRE : Rapport de synthèse. Août 2005, avec des compléments</small>			

D. Importance de l'Éducation et de la Sensibilisation à l'Environnement dans les études, stratégies et programmes nationaux

En dehors du cadre formel, autrement dit scolaire, **l'éducation et la sensibilisation à l'environnement (E/S.E)** ont presque toujours été considérées comme des mesures d'accompagnement menées dans le cadre de projets de conservation ou de développement. Cependant, dans de nombreuses études stratégiques relatives à l'environnement, cette composante a été hissée parmi les "**priorités d'action**" pour constituer **soit une orientation stratégique à part entière, soit encore une des principales actions, dans le cadre d'un plan d'action plus intégré**. Nous allons passer en revue certains de ces stratégies et programmes nationaux.

D1. Stratégie et plan d'action nationaux pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

La CDB n'a pas omis de considérer parmi ses priorités, la question de l'implication des populations dans le processus de la conservation et de l'utilisation durable du patrimoine mondial et a consacré l'article 13 à la question de l'éducation et de la sensibilisation (Encadré E1).

Dans le cadre de cette Convention, **la stratégie nationale** pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité ainsi que son **plan d'action**, hissent les questions de sensibilisation et éducation au rang d'orientation stratégique au même titre que la gestion rationnelle et durable des ressources vivantes. Cette orientation comporte deux principaux axes que sont :

- l'élaboration de programmes spécifiques pour des populations cibles et ;
- l'élaboration de programmes éducatifs scolaires et parascolaires, ainsi que sept autres actions.

Mise en place du CHM Maroc

L'autre réalisation nationale en matière d'information, de sensibilisation et d'éducation, est celle relative au CHM – Maroc (Centre d'Échange d'Information), et qui a été détaillée au paragraphe C2. Il est actuellement en cours d'actualisation et d'amélioration grâce à la coopération initiée entre les Points focaux de la CDB au Maroc et en Belgique (Muséum Royal des Sciences Naturelles de Belgique).

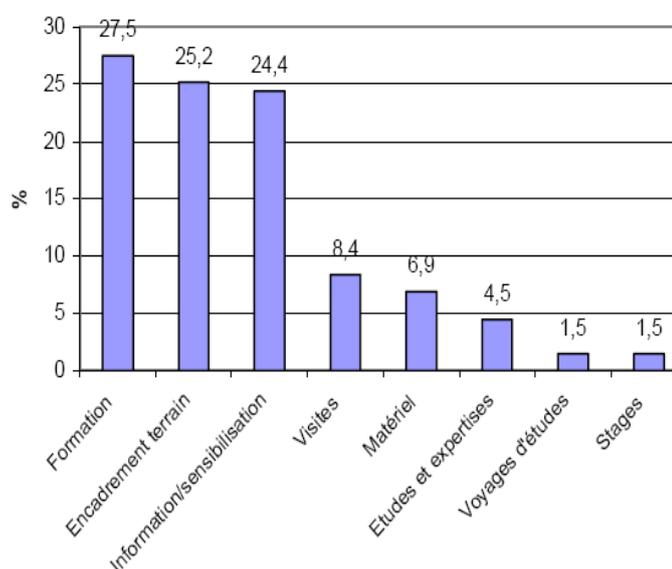
Planification de campagne nationale de sensibilisation sur le Protocole de Carthagène en matière de Biosécurité

Enfin, dans le cadre du Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques, un projet de cadre national réglementaire en matière de Biosécurité, impliquant plus de 125 pays a été établi à l'échelle internationale. Parmi les principales étapes de ce cadre se situe la préparation et la mise en œuvre, en vertu de l'Article 23 de ce protocole, d'une campagne d'ISEPP (Information, Sensibilisation, Éducation et Participation du Public) en matière de transfert et d'utilisation des OGM. C'est une campagne qui consiste à informer le public sur les dispositions dudit protocole, pour profiter des opportunités pouvant être offertes par les nouvelles technologies, mais aussi pour tenir compte des risques éventuels sur l'environnement et la santé humaine.

D2. Le PAN - LCD (Programme d'Action National – pour la Lutte Contre la Désertification).

La Convention des Nations Unies pour la Lutte Contre la Désertification (CCD) met l'accent sur l'information et la sensibilisation des populations locales, et de la femme en particulier, en proclamant, entre autres, 2006 "Année internationale des déserts et de la désertification" et en choisissant comme thème pour la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse: "*Les femmes et la désertification*". La CCD a d'ailleurs mentionné la sensibilisation et l'éducation parmi les obligations des pays touchés (Encadré E3).

A l'échelle nationale, suite à la publication des résultats du "Projet Érosion", les pouvoirs publics ont été alertés sur la gravité du problème d'érosion / désertification qui touche le pays et l'urgence des interventions en matière de conservation des terres. C'est ainsi que, depuis, un énorme travail de sensibilisation a été alors entrepris pour la conscientisation et la sensibilisation des décideurs, ce qui a abouti à l'émergence d'une politique nouvelle et de nouvelles orientations traduites par l'élaboration de plusieurs plans et de programmes sectoriels de développement et de conservation des ressources naturelles, en particulier dans le domaine forestier, d'aménagement des bassins versants, de mise en valeur des terres de pâturage, de gestion conservatoire des terres agricoles, etc.. L'avènement de la CCD et la mise en place du PAN LCD a créé une nouvelle dynamique, qui a conduit à la mise en œuvre d'un effort national soutenu de sensibilisation (réunions, séminaires, colloques, etc.) de tous les acteurs concernés par la problématique de la désertification, visant leur information sur les engagements du pays dans le cadre de cette convention et les outils novateurs proposés pour sa mise en œuvre.



La formalisation de la participation est considérée comme un préalable dans la majorité des nombreux projets élaborés dans ce cadre. Des outils, à vocation didactique ont également été élaborés pour inciter les intervenants à mettre en place un dispositif qui permet d'associer les représentants des populations à la réalisation des actions.

Le graphique ci contre, illustrant les proportions des types d'actions en RC dans le cadre du Développement Rural Intégré mené dans le cadre de la LCD, montre clairement les efforts consentis en matière d'information – sensibilisation.

D3. Information et communication sur les changements climatiques

Dans le cadre de la mise en œuvre à l'échelle nationale des articles de la CCCC qui portent sur l'ESE (Encadré E2), plusieurs actions importantes pourraient être citées :

- la création du **Centre d'Information sur l'Énergie Durable et l'Environnement (CIEDE)** (voir chapitre C5),
- la mise en place du **Mécanisme de Développement Propre (MDP)** avec toutes ses composantes administratives et qui consiste en une structure interministérielle, a désigné son Autorité Nationale. C'est une structure qui vise principalement l'incitation des institutions compétentes à s'engager dans des activités de renforcement des capacités, de conseil, de Recherche et Développement au bénéfice des opérateurs économiques
- Formation de cadres de différents départements techniques (Énergie, Industrie, Eau, Transports, Agriculture, Forêts, etc.) et de cadres de l'industrie dans les domaines des inventaires des émissions de GES et des négociations relatives à la Convention et au Protocole de Kyoto; ,
- Début de sensibilisation du public à la problématique des CC, à travers la médiatisation de nombreuses manifestations organisées autour de thèmes relatifs aux CC (ateliers, séminaires, conférences, ...).

D4. Le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE)

Le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) vise la protection à l'échelle nationale de différentes composantes de l'environnement marocain, en intégrant les préoccupations environnementales au sein de la politique socio-économique du pays.

La Composante 7 du PANE, intitulée "**Gestion et Communication environnementale**" est en grande partie dédiée aux questions de la sensibilisation, éducation et communication. Elle est composée de 26 actions, parmi lesquelles :

- Action 15 : Renforcement du Système d'Information et de Données sur l'Environnement au Maroc (SIDE);
- Action 16 : Renforcement de la collaboration avec les ONG;
- Action 18: Information et sensibilisation des décideurs et des acteurs socio-économiques à la protection de l'environnement;
- Action 19: Sensibilisation du grand public à la problématique environnementale;
- Action 20: Partenariat avec les journalistes;
- Action 23: Programme de sensibilisation et d'éducation des enfants à la problématique environnementale;
- Action 24: Sensibilisation de la femme dans le cadre du programme de lutte contre l'analphabétisme;
- Action 25: Programme didactique en éducation environnementale destiné aux éducateurs et enseignants;
- Action 26: Mise en place d'un centre d'éducation environnementale;.

Ce plan n'a pas eu les suites escomptées, faute de moyens suffisants pour établir de manière détaillée les programmes prévus en matière d'ESE et conduire leur réalisation. Des actions ont été cependant lancées dans ce cadre, du moins partiellement (voir la chapitre relatif au Département de l'Environnement).

D5. Autres plans, études et rapports nationaux traitant d'ESE

D5.1. Rapport du Cinquantenaire - RDH 50 "Cadre Naturel, Environnement et Territoires"

Dans le Rapport National intitulé "Cinquantenaire de l'indépendance du Royaume du Maroc" et qui constitue la base du grand chantier national de développement humain qu'est l'INDH, un état des lieux a été réalisé sur "le cadre naturel, l'environnement et territoires". L'une des principales recommandations relatives à l'environnement consiste pour:

- le secteur de l'eau à "Renforcer et généraliser aux différents usagers les actions de sensibilisation et vulgarisation, de tarification déjà initiées, en vue de juguler la croissance de la demande en eau " ;
- le secteur minier à désigner " un responsable Qualité, Sécurité, Environnement (QSE) ... au niveau de chaque filiale de MANAGEM et ...qui a la responsabilité de la formation, la sensibilisation du personnel et la mise en place des démarches QSE";
- le secteur de la biodiversité où il est admis "que rien ne peut se faire dans le domaine de la préservation des ressources naturelles et dans l'exploitation durable de ces ressources sans la participation, la contribution, l'intégration et l'appui des populations locales";
- le domaine forestier où le rapport insiste sur l'information, la formation et la sensibilisation des promeneurs, des braconniers, chasseurs, etc. dans le but de préserver les ressources forestières;
- le domaine énergétique où il est recommandé un "Renforcement des moyens d'observation et d'analyse en vue d'assurer la veille technologique et la protection de l'environnement" par le " développement :
 - i) la connaissance du secteur, la prospective et les prévisions en matière de gestion de la demande et du développement de l'offre et;
 - ii) les indicateurs d'impact des systèmes énergétiques sur l'environnement (limitation des émissions des gaz à effet de serre, sensibilisation des opérateurs, rénovation du parc automobile, utilisation de technologies propres, séquestration du carbone,...)".

D5.2. Rapport National sur le Développement Durable (2002)

Ce rapport considère que "les actions d'Éducation de Formation et de Sensibilisation (EFS) entreprises dans le domaine du DD sont souvent conçues comme des mesures d'accompagnement à des programmes de développement. Elles restent de portée limitée dans la mesure où elles ne s'inscrivent pas dans la logique d'une stratégie d'action globale et coordonnée. Dans cette perspective, il y a lieu de définir une véritable stratégie de communication en matière de DD permettant la consolidation des efforts entrepris, la coordination des interventions de sensibilisation et de formation et la mise en place de mécanismes efficaces de partenariat et de coopération entre les acteurs publics, privés, ONG, médias, etc.

En plus du grand public, il y a lieu de renforcer davantage la promotion de l'environnement auprès des décideurs et des acteurs économiques. Cette démarche devrait mettre en valeur le principe d'analyse coût/bénéfice de la gestion rationnelle des ressources naturelles et les concepts de coût réel de la ressource, du coût de l'inaction et de la dégradation.

Par ailleurs, la réussite de la politique de décentralisation est tributaire des capacités des collectivités locales et des associations communautaires à prendre en charge la gestion des

ressources locales. La stratégie nationale en matière d'EFS devrait également porter sur le renforcement des capacités locales et la responsabilisation des autorités locales vis-à-vis des atteintes subies par l'environnement."

D5.3. Rapports des Sessions du Conseil National de l'Environnement

Même s'il ne s'agit que d'un organe consultatif, il est important de rappeler que l'une des préoccupations majeures du CNE, dès sa création en 1995, était focalisée sur la sensibilisation et l'éducation environnementales. En effet, dès sa première session (juin 1995) qui devrait être en principe limitée à la mise en place et la stratégie à adopter pour ce Conseil et les principaux axes et tâches qui lui sont assignées, ce dernier a inscrit dans son ordre du jour deux points concernant :

- la promotion de la sensibilisation, de l'information, de l'éducation et de la culture environnementale et,
- plus important encore, le dossier "Sensibilisation", correspondant au projet de *stratégie nationale de sensibilisation* en vue de sensibiliser les populations sur les problèmes environnementaux au Maroc et le projet de programme d'action en la matière .

Lors de la quatrième session du CNE en 2002, une intéressante synthèse sur les activités et les réalisations du département de l'Éducation Nationale a été présentée et relate les efforts consentis par ce dernier en matière d'éducation à différents niveaux :

- du premier cycle du fondamental (essentiellement la sensibilisation aux questions environnementales) avec des opérations de jardinage, d'arboriculture, d'explorations, de formations d'instituteurs, etc.;
- des collèges et lycées (responsabilisation et de mobilisation) avec l'élaboration des activités dans le cadre de projets d'établissement, la création de clubs d'environnement, etc.

D5.4. REEM (Rapport sur l'État de l'Environnement au Maroc)

C'est un rapport qui relate un bilan sur l'État de l'Environnement du Maroc, basé sur l'utilisation d'indicateurs. Pour les activités nationales en matière d'information, d'éducation et de sensibilisation environnementales, sont mises en exergue un certain nombre d'initiatives et d'actions novatrices en matière de conscientisation du grand public sur l'état de l'environnement dans le pays dont :

- ✓ la création de la Fondation Mohamed VI pour la Protection de l'Environnement, présidée par SAR la princesse Lalla Hassna et la mise en place d'un certain nombre de programmes dont "plages propres", "pavillon bleu", spots "Boundif", etc.;
- ✓ la publication, pour la première fois à l'échelle du Maroc, de données environnementales dans l'annuaire statistique national (version 2000) ;
- ✓ l'élaboration du programme Éducation V, - programmes de formations, stratégie de communication, etc.

D5.5. Stratégie de développement rural à l'horizon 2020 (SDR)

La stratégie de développement rural à l'horizon 2020, dont le document de référence a été publié en 1999, est un cadre de coordination à long terme qui retrace de façon explicite les nouvelles options définies par les pouvoirs publics en matière de développement rural. Le document souligne la vocation rurale du développement et conduit l'analyse des atouts et des contraintes du monde rural par rapport à une vision qui intègre, entre autres, les impératifs de sauvegarde et de protection de l'environnement.

Trois principes fondamentaux sont à la base de la SDR:

- ✓ l'impératif de sécurité alimentaire, sans renier la nécessité d'une intégration au marché ;
- ✓ la nécessité d'une approche différenciée selon les spécificités agro-écologiques et selon les niveaux d'intervention (exploitation familiale, exploitation commerciale, commune rurale, centre autonome, province,...) ;
- ✓ la nécessité d'un investissement au niveau du capital humain et le renforcement des associations d'agriculteurs et de leur capacité à concevoir et à exécuter des programmes de développement dans le cadre de relations contractualisées.

Cette stratégie met donc l'accent sur le facteur humain, en tant qu'acteur central, et insiste sur l'amélioration du niveau et de la qualité d'encadrement de l'agriculture marocaine.

La SDR se décline en dix axes qui concernent, outre la coordination entre les différents départements ministériels, la consolidation du fonds de développement rural, la consécration de la décentralisation, la consolidation de la participation et de la coopération avec les ONG, la coopération internationale, la diversification des activités économiques génératrices d'emplois, l'intensification des efforts visant l'équipement du monde rural ainsi que la mise en place de structures de base de proximité et d'un réseau d'études et de recherche sur le développement rural.

Le document de la SDR 2020 insiste dans ses perspectives sur la nécessité de conduire un programme d'information et de sensibilisation sur sa portée et son contenu auprès des différents acteurs (cadres des administrations centrales et régionales, élus locaux, représentants des organisations professionnelles, ONG, ..).

La SDR 2020 a constitué la base de plusieurs programmes et plans d'action nationaux, notamment :

1. le PAN-LCD, validé en 2001, qui représente un cadre de concertation et de négociation et constitue l'outil privilégié de la mise en application des concepts novateurs de la SDR tels que, la territorialisation, l'intégration intersectorielle, la participation et le partenariat. Ce plan comprend des axes portant sur la sensibilisation, la formation des jeunes ruraux et la participation ;
2. le PAL-PDS, Programme d'Appui à la Lutte Contre la Pauvreté Rurale, la Désertification et les Effets de la Sécheresse, soutenu par le PNUD, qui a pour objectif global la contribution à l'opérationnalisation des principes de la stratégie 2020. Le PAL-PDS est composé de quatre sous-programmes complémentaires:
 - Sous programme d'Appui à la Stratégie de Mise en Valeur en Bour « SAMVB » : géré à la DAF, MADRPM ;
 - Sous programme d'Appui au Projet de Développement Rural Intégré dans les Zones Montagneuses de la Province d'Al Haouz « SA-HAOUZ » : géré par la DPA de Marrakech, MADRPM ;

- Sous Programme d'Appui au Programme d'Action National « SAPAN », cogéré par l'ADS, l'APDN et le MADRPM,
 - Sous programme d'Appui au Programme National d'Aménagement des Bassins Versants « SAPNABV », géré par le HCEFLCD.
3. Les programmes de Développement Rural Intégré DRI, avec les trois composantes (MVB- Mise en valeur Bour, PMH- Petite et moyenne hydraulique et DRI -Forêts);
 4. Le projet "MEDA Gestion des Ressources naturelles"
 5. Le projet FIDA Haouz

Tous ces programmes incluent des composantes portant sur la formation continue des cadres et agents de vulgarisation de l'agriculture et du développement rural en matière de protection et d'utilisation durable des ressources naturelles, notamment l'eau, le sol et le couvert végétal, afin d'opérer un changement progressif des mentalités et des visions du développement agricole. Les programmes comportent aussi l'information des populations et le renforcement de l'approche participative et partenariale dans les montages de projets de conservation des eaux et des sols. La vulgarisation des bonnes pratiques agricoles en matière d'environnement est initiée dans certains de ces programmes, mais reste encore timide et demande à être renforcée en perspective de mises à niveau face aux accords de libre échange.

D5.6. Plan National de mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP)

De nombreux rapports ont été élaborés dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les POP. Ce sont des rapports qui tentent de dresser un bilan sur la présence de divers pesticides dans notre pays, leurs impacts sur la santé humaine et sur l'environnement. Dans le rapport de synthèse, les liens pouvant être faits avec la sensibilisation et l'éducation se rapportent à :

- i) - la modification des pratiques culturelles pour permettre une meilleure adéquation entre une bonne efficacité agronomique des traitements et la préservation de la qualité des ressources naturelles;
- ii) l'adoption de méthodes alternatives pouvant assurer la même efficacité de lutte dont : - l'utilisation des formulations à libération contrôlée (micro-encapsulées) permettant la réduction des doses d'application du pesticide tout en augmentant sa biodisponibilité vis-à-vis de la cible; – l'utilisation des méthodes de lutte intégrée qui associent les systèmes d'avertissement précoces, les techniques culturelles appropriées et l'usage de combinaison de pesticides amis de l'environnement à des doses optimales; - l'utilisation des pesticides moins nocifs que les organochlorés, tels que les pérytrinoïdes, les organophosphorés et les bios pesticides.;
- iii) la gestion écologique et/ou élimination des stocks et matériel obsolètes via des filières écologiquement acceptables..

D5.7. Le Projet Éducation V

Il s'agit d'une étude sur "l'Éducation relative à l'Environnement (ErE) dans l'enseignement fondamental et secondaire au Maroc" menée en 1999 par le département de l'environnement, avec le soutien de la BAD et en collaboration avec de nombreux partenaires, dont principalement le Département de l'Éducation Nationale. Son objet a porté sur la promotion

de l'ErE et son intégration dans le système scolaire marocain. Elle a décrit l'état de la situation de l'éducation relative à l'environnement, avec l'analyse des programmes d'études en regard de cette éducation. Elle a proposé des lignes directrices pour une meilleure intégration de l'ErE dans le système scolaire marocain, avec la proposition de matériel didactique destiné à l'enseignant et à l'élève. C'est l'une des principales études qui ont été menées en matière d'ErE et d'exploration des voies pour son intégration dans le système scolaire marocain. La mise en œuvre des recommandations de cette étude n'a pas encore été lancée de manière complète et les kits pédagogiques réalisés n'ont pas été diffusés, principalement en raison des contraintes budgétaires au Département de l'Éducation Nationale. Certaines mises à jour des cursus scolaires ont cependant introduit des notions environnementales à différents niveaux d'enseignement.

D5.8. Étude sur la "Vulnérabilité des pays du Maghreb face aux changements climatiques. "

Selon cette étude, intitulée "Vulnérabilité des pays du Maghreb face aux changements climatiques, besoin réel et urgent d'une stratégie d'adaptation et de moyens pour sa mise en œuvre", "une politique et des actions d'adaptation s'imposent déjà" dont:

- la "Sensibilisation et éducation des citoyens à la valeur de l'eau dans cette région",
- la "Multiplication des campagnes de sensibilisation du grand public à l'économie de l'eau " et;
- "l'Initiation à grande échelle dans ces pays des programmes de sensibilisation et d'éducation des populations aux retombées de ces CC et aux moyens et techniques disponibles permettant d'améliorer notre adaptation aux effets néfastes"

D5.9. RDN-FEM. Rapport du dialogue national sur le fonds pour l'environnement mondial.

Ce rapport insiste sur le fait que "l'éducation et la sensibilisation du public sur les Changements Climatiques doivent être une composante permanente dans tous les projets" et pour lequel "la sensibilisation et l'éducation" constituent une priorité pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Le rapport insiste également sur l'importance du renforcement des capacités dans le domaine de la sensibilisation et de l'éducation relatives à l'environnement.

D5.10. Impacts des changements climatiques sur les ressources en eau et les zones humides du Maroc

C'est une étude qui, dans son paragraphe 2.5, intitulé "Formation, information et sensibilisation" insiste sur l'importance de :

- la formation continue des cadres en exercice (élus locaux, cadres locaux de l'Administration forestière et des Départements de l'Intérieur et de l'Équipement) qui semblent encore sous encadrés et manquent de spécialistes sur les questions de conservation de la biodiversité ;
- la sensibilisation à l'importance des zones humides et à leur utilisation rationnelle non seulement des écoliers (cible classique en éducation environnementale) mais aussi divers groupes d'utilisateurs ;
- le rôle des ONG dans la sensibilisation des utilisateurs des ressources naturelles ; l'élaboration d'une revue nationale "zones humides" sera très bénéfique dans l'échange d'expériences et d'informations, voire dans la formation continue.

D5.11. PAC / Programme d'Aménagement Côtier en Méditerranée marocaine- Étude de faisabilité.

En évoquant la dégradation du littoral méditerranée du Maroc, ce programme insiste sur le fait que "l'insuffisance des mécanismes de coordination, la prédominance de la vision et de la gestion sectorielles, la faiblesse de l'arsenal juridique et la carence en mesures d'incitation, de sensibilisation et d'éducation sont autant de facteurs qui compliquent cette situation."

L'absence de programmes de sensibilisation et d'éducation de la population sur les effets des catastrophes naturelles ne permet pas une protection optimale des citoyens. Dans cet effort global de conservation du littoral, "l'intervention du *secteur de l'Éducation Nationale* à travers la sensibilisation et "l'éducation des élèves peut jouer un rôle déterminant dans la sauvegarde de l'environnement. Ce département présente en effet l'avantage de bénéficier d'une large assise et d'une présence au niveau de l'ensemble du territoire national. Un autre avantage réside dans ses compétences en encadrement pédagogique, qui en font un des canaux les plus performants pour mener des campagnes de sensibilisation auprès des élèves. Le projet propose un certain nombre d'outils à développer dans le cadre d'un programme d'éducation et de sensibilisation.

D5.12. Rapport de l'atelier national sur "Intégration de l'Environnement dans les politiques Sectorielles et SMAP III"

Ce rapport met, entre autres, principalement l'accent sur trois questions fondamentales que sont la communication, la coordination et la participation, relevant toutes de préoccupations nationales relatives à l'information et la sensibilisation, surtout en matière de projets environnementaux. C'est une analyse qui insiste sur :

- l'importance de doter les structures compétentes de moyens nécessaires et suffisantes pour mener leurs programmes de communication/sensibilisation ;
- la mise en place d'observatoires régionaux ;
- la mise en place de systèmes d'informations utiles et performants ;
- l'implication de l'école ;
- la création de bases de données ;
- la création d'un Conseil national de Développement;
- le renforcement du rôle des associations ;
- l'implication de la société civile dans la conception même des politiques environnementales ; - la décentralisation des débats et des décisions.

D5.13. Programme du FODEP (Fonds de Dépollution industrielle)

C'est un programme de portée nationale constituant de par ses objectifs, ses approches et sa philosophie un moyen et outil de sensibilisation destiné à faire participer, conscientiser et encourager les investisseurs et industriels à se rallier aux efforts consentis par le pays pour produire propre et adopter un comportement éco-citoyen. Près de 250 millions de Dh sont mis à la disposition des industriels pour équiper leurs systèmes de productions par des technologies de dépollution.

D6. Synthèse sur l'importance de l'ESE dans les études / stratégies / programmes nationaux

Dans la quasi-totalité des programmes et des stratégies nationales en rapport avec l'environnement, **la composante ESE**, surtout son volet "sensibilisation", **est toujours présente**, du moins en tant que mesure d'accompagnement. L'éducation environnementale de type formel reste très peu abordée dans ces programmes. Seul le projet Éducation V, mené dans le cadre de l'Agenda 21, et qui est relatif aux cursus scolaires en rapport avec l'ErE, constitue une étude détaillée sur la question, mais il demande une mobilisation de moyens pour donner une suite approfondie à sa mise en œuvre.

Les analyses stratégiques qui ont le plus insisté sur l'importance de l'éducation et la sensibilisation de divers acteurs à la question environnementales et, aussi, sur l'importance de sa transversalité, sont celles à caractère national, en particulier le PANE, le rapport national de développement durable et les S-PAN des trois conventions de Rio.

La plus grande majorité de ces analyses mettent l'accent sur **les grandes lacunes pour l'élaboration et, surtout, la mise en œuvre d'un cadre national (Stratégie et plan d'action) visant l'information, la conscientisation**, la responsabilisation et la participation des populations aux efforts nationaux et internationaux pour la conservation, la protection, l'utilisation rationnelle et la valorisation des différentes composantes de l'environnement (services et ressources). Les problèmes évoqués concernent l'insuffisance des compétences, des ressources humaines, des moyens matériels, de cadre législatif ou encore de structure institutionnelle pouvant capitaliser toutes les potentialités nationales pour une meilleure ESE, donc une meilleure amélioration des cadres de vie et par conséquent un développement socio-économique en harmonie avec celui des ressources environnementales du pays.

Dans le cadre **de la mise en œuvre des S-PAN trois Conventions de Rio**, de nombreuses actions sous forme d'ateliers, de séminaires et de réunions d'information (une soixantaine d'actions d'envergure en 10 ans) ont été menées. Ces manifestations ont touché différents groupes cibles parmi les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des Conventions (cadres de l'administration, chercheurs et universitaires, cadres des bureaux d'études et opérateurs économiques, membres d'ONG environnementales, cadres du secteur bancaire et financier et du secteur juridique, agriculteurs, grand public, etc.).

Les activités ont été menées soit dans le cadre de projets d'activités habilitantes (de RC, de préparation des rapports nationaux ou de mise en œuvre des PAN), soit dans celui de projets de développement (en coopération multilatérale ou bilatérale).

L'ensemble des composantes de ce processus a notamment abouti à une meilleure maîtrise de ces AEM et de la complexité de leurs contenus par les responsables de gestion, ainsi qu'au renforcement de noyaux d'experts dans les domaines couverts par les trois Conventions. La sensibilisation du grand public à été menée à base de brochures, de documents édités et diffusés, d'émissions radio et TV, d'articles de journaux et de sites web. Cependant, il

demeure **difficile de mesurer le degré d'impact de ces actions**, tant elles restent imbriquées avec les autres mesures et actions entreprises dans les projets de développement.

La mise en place de systèmes d'information à l'échelle nationale représente un point positif de la question, car cette activité a figuré parmi les premières étapes de la mise en œuvre des conventions, en parallèle à l'établissement des schémas institutionnels au niveau national. L'accent a été ainsi mis sur l'importance vitale de l'information pour les actions d'éducation et de sensibilisation environnementale, et cette préoccupation a été traduite par l'élaboration **de portails web (CHM – biodiversité -Maroc, CIEDE pour la CCCC, SCID pour la CCD)**, permettant à ceux qui sont intéressés de puiser la matière dont ils ont besoin pour le montage de projets, de modules de formation, de programmes de sensibilisation, etc. Ces portails web sont destinés à évoluer en systèmes plus complets et intégrés d'information en rapport avec les champs respectifs des trois conventions.

Ces systèmes d'information sont très utiles en matière de fourniture de données pour les actions d'ESE à l'échelle nationale. Cependant, ils souffrent plus ou moins du **manque de suivi et d'actualisation de l'information disponible**, ce qui demande la mise en place de mécanismes précis et la disponibilité continue de personnel et de moyens à la mesure de l'ambition tracée dans les objectifs de chacun de ces systèmes.

Dans la mise en œuvre respective des domaines environnementaux des trois conventions, des interactions positives peuvent exister, mais aussi des interactions sous forme de chevauchements et de déperdition d'efforts. **L'ESE constitue certainement l'un des domaines de synergie par excellence pour la mise en œuvre des 3 AEM**, notamment à travers l'échange et la gestion de l'information de base, ainsi que l'organisation des campagnes de sensibilisation et la programmation des activités d'éducation.

En reconnaissant **le rôle de la femme** dans la gestion de l'environnement national et, plus particulièrement dans celle liée aux ressources naturelles (eau, agriculture, élevage, forêt, etc.) les principales stratégies (PANE, PAN-LCD et la SPANB) suggèrent des actions en faveur d'une plus grande intégration **de la femme dans les activités d'éducation, de sensibilisation et de gestion environnementales**, surtout en milieu rural, où la majorité des tâches relatives à l'approvisionnement du foyer en eau, en bois de chauffe, au pâturage,..., sont généralement assignées à la femme. De plus, c'est toujours la femme qui assume, aussi bien en ville que dans la campagne, la responsabilité de l'éducation des enfants à différents stades de leur vie. C'est un rôle qui a été d'ailleurs explicité dans le rapport "Femme et Environnement : éléments d'un guide pour le renforcement du rôle de la femme dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles" élaboré par les soins du MATEE.

Certains programmes, tel que le FODEP, accompagnent **les approches de sensibilisation** environnementale des industriels proposées par d'intéressantes **mesures incitatives**, en proposant des financements d'activités et de matériels susceptibles d'aboutir à des productions plus propres et plus respectueuses de l'environnement et de ses ressources naturelles.

Pour certains de ces programmes / rapports, la question d'ESE est imbriquée dans les actions de gestion, par exemple, ou de protection ; puisque ces dernières sont essentiellement tributaires des populations locales, de leur perception des valeurs patrimoniales de l'environnement et ses ressources, et de leur degré de conscientisation, de participation et de responsabilité et, donc, de leur comportement.

Il est important enfin de signaler que la majorité de ces analyses et de ces stratégies ne font **pas de lien direct entre l'ESE et le développement durable**, bien qu'une lecture fine et entre les lignes semble indiquer que la préoccupation est bien là mais non explicitée.

E. Besoins d'un cadre national en matière d'ESE

Selon le rapport national du développement durable (2002), il semble qu'*"en dépit des efforts déployés et des progrès réalisés, les actions menées en matière d'Éducation, de Formation et de Sensibilisation (EFS) n'ont pas permis une conscientisation collective des forces vives de la société et une responsabilisation personnelle du citoyen vis-à-vis des atteintes subies par l'environnement"*.

Dans une approche intégrée visant un développement socio-économique et humain durable, l'éducation s'avère stratégique ; or, dans ce cadre, on ne peut dissocier l'éducation au développement de l'éducation à l'environnement, car le développement dans notre pays est étroitement lié aux ressources naturelles (agriculture, pêche, forêts, etc.) et aux questions environnementales (sécheresse, inondations, pluviométrie, etc.), dont la gestion ne peut se faire que dans un cadre national visant une solution globale et intégrée.

E1. Besoins en termes écologiques

L'environnement est un réseau complexe et enchevêtré d'éléments et d'interactions écologiques dont la gestion suggère des connaissances, des expériences et des compétences et dont l'équilibre, tout en permettant le bien être des populations, *via* les innombrables services que la nature nous offre, favorise le développement socio-économique.

Cet équilibre écologique, qui est donc un besoin crucial, ne peut se faire dans le contexte actuel de la surexploitation de la quasi-totalité des ressources naturelles aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale, que par une responsabilisation de tout-un-chacun. La responsabilisation suppose, elle-même, les préalables de l'information, de la communication, de la sensibilisation et de l'éducation qui permettent, à plus ou moins long terme, aux utilisateurs d'utiliser les différents éléments de la nature de façon rationnelle et durable.

E2. Besoins en termes économiques

La conservation de l'environnement et, plus particulièrement, des ressources naturelles, a toujours été perçue comme une contrainte au développement socio-économique aussi bien par les populations locales tirant l'essentiel de leurs besoins de subsistance de ces ressources, que par les investisseurs qui voient dans l'approche environnementale une intégration de la préoccupation d'une révision permanente des choix économiques. Or, la conservation est plutôt "une mise en réserve" qu'une "mise en conserve" ; l'entretien des ressources serait un entretien des bénéfices et le développement de ces ressources est, par la même occasion, un développement des activités économiques liées à ces ressources ; activités dont a besoin le pays, pour un développement durable.

D'autre par, le coût de la dégradation de ces ressources et des services fournis par l'environnement pèse très lourd sur la balance économique du pays. Les quelques 16 milliards de Dh de pertes occasionnées par la dégradation de divers paramètres de l'environnement, soit près de 4% du PIB, (et ce n'est qu'une sous estimation) pourraient très bien financer de grands projets de développement local, régional ou national tout en vivant dans un environnement sain.

E3. Besoins en termes sociaux

La dégradation des sols sous les effets de la salinisation, la pollution des nappes souterraines par des overdoses de fertilisants ou pesticides, le ratissage des fonds des lagunes pour les vider de leurs ressources, la conduite d'un troupeau dans une forêt ou une zone fragiles, la pollution d'une rivière par des rejets chimiques industriels, etc. sont parmi les exemples traduisant l'inconscience environnementale, et qui ont des impacts négatifs à plus ou moins longs termes. Ces activités contribuent non seulement à une perte, parfois irréversible, de la ressource, mais induisent d'autres problèmes d'ordre social dont la déprise des terres, l'exode rural, le chômage, la dégradation de la qualité de vie des populations, la pauvreté, etc.

L'intégration de ces préoccupations écologiques dans une vision nationale stratégique de l'éducation et de la sensibilisation est un atout pour la réussite des approches visant l'amélioration des conditions de vie des populations. L'éducation et la sensibilisation environnementales constituent donc un besoin pour la paix sociale et pour un développement socio-économique et humain durable.

E4. Besoins pour des fins de changements de comportements

De toutes les analyses bibliographiques, des résultats des enquêtes et des expériences d'autres pays, il semble clair que la pérennité des ressources naturelles et des services fournis par l'environnement sont, en grande partie, à l'origine du développement et de la stabilité politique, économique et sociale, aussi bien à l'échelle nationale que planétaire. Il n'en demeure pas moins que c'est un équilibre incroyablement fragile qui peut être compromis si rien n'est fait pour inverser les tendances de la pollution de l'eau et de l'air, des déboisements et défrichements, de la surexploitation des ressources vivantes, de la dégradation du sol, etc. L'inversion de ces tendances et, donc, la garantie d'un développement durable et une paix sociale supposent la responsabilisation des individus pour permettre des transformations de leurs modes de vie et leur participation au processus de décision. Un tel développement *pour qu'il soit réussi, doit être compris pour pouvoir être accepté*. Il suppose un consensus des citoyens de tous âges, qui soient informés et sensibilisés pour l'assumer, un engagement et une volonté politique des décideurs, et un appui convaincu des bailleurs de fonds. Il en découle que seule une éducation et une sensibilisation de la population, accompagnées de mesures incitatives, et alternatives le cas échéant, (fiscales, sociales, etc.), pourraient permettre de réaliser les transformations sociales nécessaires pour penser, agir et vivre autrement dans un pays (mais aussi une planète) aux ressources et aux capacités limitées.

PARTIE III: Situation actuelle des activités d'E/S E menées par les Départements ministériels clés et besoins de renforcement des capacités dans ce domaine

Introduction : définitions de terminologie pour l'analyse

Le cadre de réflexion par rapport à l'ESE et à son processus a été développé dans l'introduction générale du rapport. Néanmoins, avant l'analyse des résultats du diagnostic, nous avons jugé utile de préciser la terminologie utilisée pour la sensibilisation et l'éducation environnementales, en rapport avec la mise en œuvre des trois conventions de Rio.

Nous avons constaté, en effet, des différences notables entre divers représentants d'institutions publiques et d'ONG interrogés quant à la perception des deux notions de sensibilisation environnementale (SE) et d'éducation environnementale (EE), bien que la sensibilisation soit considérée généralement par la majorité d'entre eux comme la phase préliminaire d'un long processus d'éducation à l'environnement. L'encadré de la page suivante permet de préciser la *terminologie utilisée dans ce rapport*, la portée et les objectifs de la sensibilisation (SE) et de l'éducation (EE) en matière d'environnement. Les termes "information", "communication", et "démonstration", qui sont compris par divers acteurs en tant que synonymes de la "sensibilisation", sont plutôt considérés ici en tant qu'actions faisant référence à une composante donnée du processus de SE. La partie IV, qui traite de manière détaillée des activités du secteur associatif en matière d'ESE, permet d'illustrer cette classification (voir tableaux B4 et B5 de la partie IV). Au-delà du souci d'éviter les imprécisions sémantiques, cette distinction permet donc de mieux conduire l'analyse des réponses des acteurs aux questionnaires.

Par ailleurs, si à très long terme, les objectifs de la SE et de l'EE se rejoignent, celles-ci diffèrent à court, moyen et long termes par :

- la composition du groupe cible primaire, beaucoup plus large et diversifié en ce qui concerne la sensibilisation (grand public, décideurs, agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, industriels, ..), alors que l'EE vise essentiellement les jeunes, dans une perspective de mutation progressive du comportement vis-à-vis de l'environnement, à moyen et long termes. La formation pour l'EE concerne aussi une cible dite active, et qui sert de relais pour le transfert des savoirs et savoir faire ;
- les approches, qui sont généralement à caractère périodique ou occasionnel en matière de sensibilisation, et plus continues dans le temps pour l'EE.

**Encadré: Portée, objectifs et échéances en matière de sensibilisation
et d'éducation environnementales**

	Sensibilisation Environnementale (SE)	Éducation Environnementale (EE)
Groupe cible	Tous publics	Cible primaire / passive : Jeunes (3 à 18 ans), Cible active / relais : Formateurs, éducateurs (trices), Cadres associatifs, Mères de familles,
Objectifs (<i>approches</i>) à Court Terme	Faire prendre conscience (<i>informer, communiquer, animer des réunions d'échanges en groupe ouvert...</i>)	Mieux appréhender l'importance des liens intrinsèques entre l'humain et son environnement naturel (<i>faire acquérir le savoir nécessaire</i>)
Objectifs (<i>approches</i>) à Court Terme	Stimuler la réflexion et la prise de position (<i>discussion dans le groupe communautaire/ débats collectifs entre protagonistes ayant divers points de vue sur des questions environnementales du vécu des concernés...</i>)	Former les futures compétences, former les formateurs (<i>transmettre les savoir – faire</i>)
Objectifs (<i>approches</i>)	Faire acquérir des attitudes responsables vis-à-vis de	Intégrer dans le comportement quotidien- Penser au lendemain

A. Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement

1. Champs d'action en matière d'ESE

Le MATEE dispose d'un champ d'action extrêmement diversifié. Les intitulés de ses directions, divisions et services (Cf. partie: Acteurs) reflètent très clairement cette diversité; cependant, l'aménagement du territoire, l'environnement et l'eau, restent ses principales préoccupations.

En matière d'environnement, ce département d'état s'intéresse à la pollution sous ses divers aspects, et à son impact sur l'eau, sur l'air, le sol, etc.. Il est également structuré pour mener des études, des opérations d'analyses de terrain, de surveillance, de prévention ou des actions d'urgences, en partenariat avec d'autres départements d'état ou d'organismes spécialisés nationaux ou internationaux.

En ce qui concerne l'ESE, ce ministère est particulièrement important dans la mesure où il abrite deux points focaux des trois conventions de Rio concernées par ce projet. Le premier, celui de la Convention sur la Biodiversité qui est domicilié à la DPPEI (Division des Études d'Impact et des Projets Pilotes, avec aussi le PF de la Biosécurité) et le second, sur les changements climatiques à la Direction de Partenariat, de la Communication et de la Coopération.

Un échantillon des programmes et des études

- AGENDA 21 LOCAL
- Programme d'Action Intégré pour le Développement et l'Aménagement de la Région Méditerranéenne Marocaine
- Projets pilotes
- Coopération allemande au développement Programme de Gestion et de Protection de l'Environnement (PGPE)
- Programme des cadastres des émissions atmosphériques au Maroc
- Programme d'optimisation du réseau de surveillance des ressources en eau
- Protection du milieu marin : Etudes de Pré investissement pour les Hot Spots de Nador et d'Al Hoceima
- Centre National d'Elimination des Déchets Spéciaux (CNEDS)
- Projet Régional de Gestion des Déchets Solides dans les pays METAP du Mashreq et du Maghreb
- Programme d'appui technique aux communes pour l'amélioration de la gestion des déchets solides
- Elaboration d'un programme d'action de lutte contre la désertification pour le bassin de Souss
- Plan de gestion des carrières de la région du Gharb Chrarda Bni Hssen
- Projet RAB relatif aux changements climatiques
- Projet Mécanisme pour le développement propre (MDP)
- Pérennité des Ressources en Eau du Maroc (PREM)
- Project for the Conservation of Wetland and Coastal Ecosystems in the Mediterranean Region (Medwetcoast)
- L'éducation relative à l'environnement dans l'enseignement fondamental et secondaire au Maroc (Education V)
- Projet MOR/97/004 "Appui à la protection de l'environnement, à la gestion des ressources naturelles et à la promotion des énergies renouvelables et de substitution"
- Programme Africain d'élimination des Stocks de Pesticides Périmentés (PASP)
- Etude pour la mise en place d'un Centre National d'Elimination des Déchets Spéciaux (CNEDS) au Maroc
- Centre d'Information sur l'Energie Durable et l'Environnement (CIEDE)
- Etude des sites exposés aux glissements de terrains
- Inventaire des PCB au Maroc
- Plan de prévention des risques liés à la gestion des produits chimiques dangereux
- Assistance préliminaires au Maroc pour s'acquitter des obligations déclaratives au titre de la convention de Stockholm sur les POPs
- Etude sur l'impact de la pollution atmosphérique sur la santé des populations à Casablanca
- SIG Souss
- Etude de la pollution atmosphérique et de ses impacts sur la santé des populations à Mohammédia
- Evaluation des risques d'exposition à l'amiante et aux autres substances dangereuses en milieu industriel
- Evaluation des impacts des exploitations minières sur l'environnement et la santé
- Etude de cartographie et de contrôle des processus de l'érosion et de la désertification dans le bassin de Beni Boufrah
- etc.

2. Programmes/ Activités en matière d'ESE

Les programmes du MATEE en matière d'environnement sont nombreux et diversifiés, mais, ni le cadre, ni l'objectif de cette étude ne permettent d'étaler en détails l'ensemble des projets/programmes/activités menés par ce département. Un échantillon de ces projets est donné dans l'encadré ci contre et une liste exhaustive de ses activités pourrait être trouvée sur le site web du MATEE (<http://www.matee.gov.ma/>), ainsi que dans celui du CHM-Maroc-biodiversité (<http://www.chm.ma>), et celui du CIEDE; Centre d'Information sur l'Énergie Durable et l'Environnement (<http://www.ciede.org.ma>).

La diversité des programmes de ce département sous-entend une toute aussi grande diversité des activités qui, dans leur quasi totalité sont menées dans le cadre de projets financés par la

coopération bi ou multilatérale. Ces activités sont essentiellement dominées par des "**formations**" (pour les médias, les femmes, les clubs d'environnements etc., souvent dans le cadre de partenariats), mais aussi, l'élaboration, *via* des voies spécialisées, **d'outils didactiques et pédagogiques** (principalement des dépliants et des livrets) pour diverses populations cibles.

Des concours de dessin, de photos, etc. encourageant les jeunes, et moins jeunes, sont également organisés par ce département dans un but purement informatif et de sensibilisation.

Le prix Hassan II pour l'environnement, pourrait également être considéré comme l'une des principales activités à l'adresse de la classe "savante" de la société nationale, l'incitant à produire plus dans ce domaine et, par conséquent, disposer davantage de matière à simplifier et à vulgariser. Ce prix s'adresse également aux ONG's aux journalistes et au secteur privé et encourage des activités, des initiatives ou des innovations allant dans le sens de la protection de l'environnement et la conservation de ses ressources.

L'appel d'offre de financements de projets, proposé annuellement aux ONG's nationales dans le cadre du programme "*Partenariat avec les associations actives dans les domaines de l'environnement et du développement durable*" (PAADEDD) a permis à plusieurs ONG' de bénéficier de ces facilités de financements pour mener leurs activités dans les domaines fixés par les Termes de Références;

Les possibilités de financement de petits projets environnementaux et de développement, dans le cadre du programme "projets pilotes" mené par la Division des Études d'Impact et des Projets Pilotes ont été conçus, là aussi, pour encourager les porteurs de projets à la mise en place d'activités de développement en utilisant des approches, des techniques ou technologies respectueuses de l'environnement.

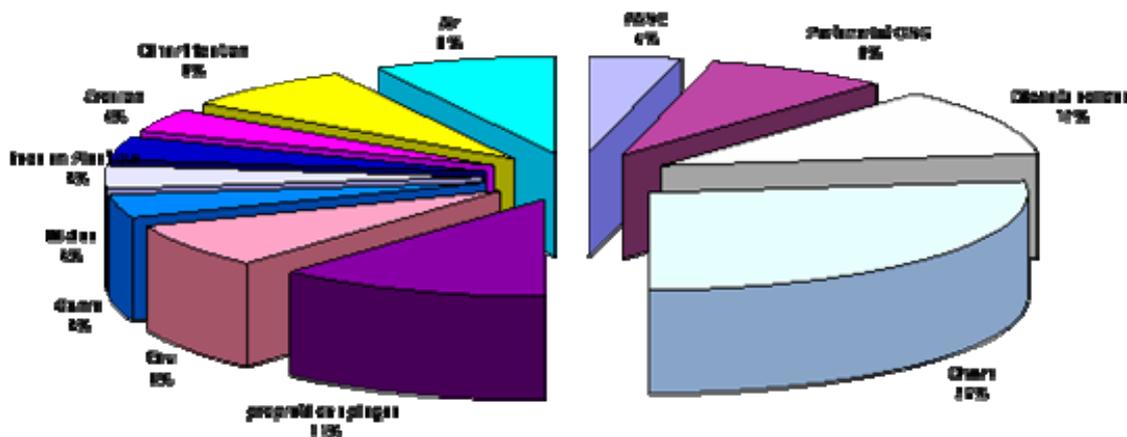
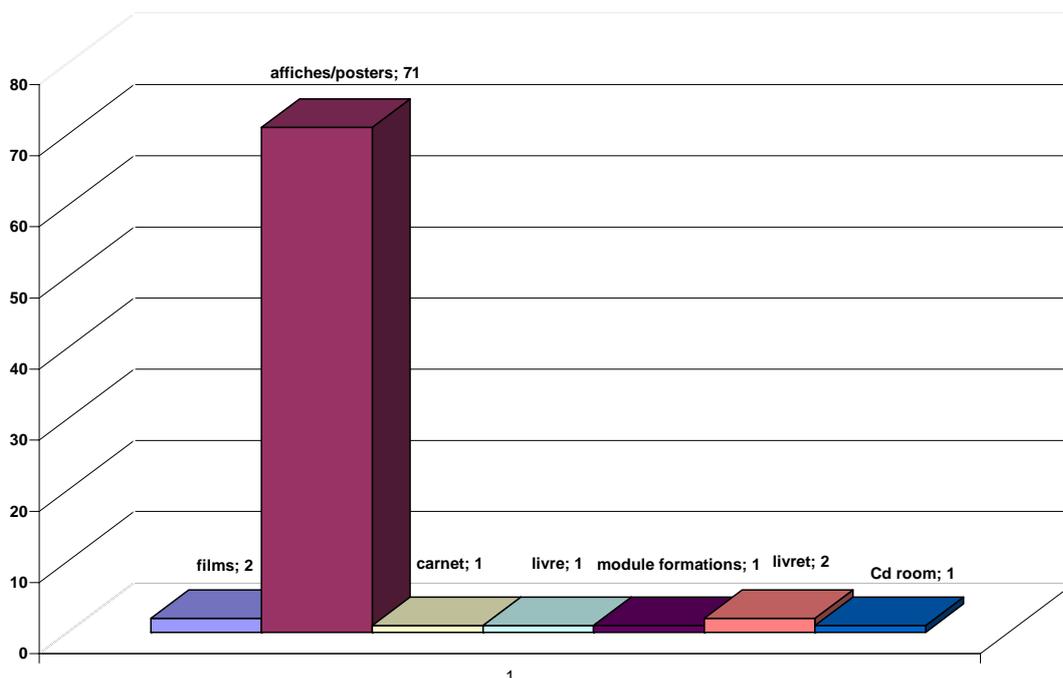
Des encouragements incitatifs au profit des industriels ont également été développés dans le programme (FODEP), avec le soutien de la Coopération allemande. C'est un programme qui, de par ses objectifs, ses approches et sa philosophie, constitue un moyen et un outil de sensibilisation destiné à faire participer conscientiser et encourager les investisseurs et industriels à se rallier aux efforts consentis par le pays pour "produire propre" et adopter un comportement éco-citoyen. Près de 250 millions de Dh sont mis à la disposition des industriels pour équiper leurs systèmes de productions par des technologies de dépollution.

Il s'agit là de certaines activités de responsabilisation et d'encouragement à l'adoption de comportements respectueux de la nature. Il n'en demeure pas moins que, comme, il a été cité plus haut, que ce ministère gère un grand nombre de projets et que, pratiquement ***chacun de ces projets est doté d'un volet relatif à la "communication / sensibilisation"***.

3. Outils produits/ moyens utilisés pour l'ESE

Dans le cadre de ses activités relatives à l'environnement, le MATEE a élaboré de nombreux outils relatifs à l'ESE, par les soins de ses services ou *via* d'autres organismes ou des partenariats.

Le graphique ci dessous, illustrant les pourcentages relatifs aux divers types de produits confectionnés ou commandités par le MATEE pour des fins de communication, information ou sensibilisation, montre que les documents imprimés, essentiellement les affiches/posters constituent l'essentiel de cette production. Les autres moyens de communication avec diverses populations cibles sont, et de très loin, très peu utilisés.



L'analyse du contenu de ces produits montre que les thématiques traitées dans ces outils concernent pour une bonne part (23% du total des produits) des sujets "Divers", autrement dit,

qu'un même outil (poster , livret, ou film, etc.), traite de plusieurs sujets en même temps (déchets, changements climatiques, pollution , etc.). Pour les autres outils, ceux-ci sont plus ou moins spécifiques et concernent des domaines aussi diversifiés que l'eau, l'air, la biodiversité, ainsi que les résultats de certaines formations ou l'encadrement de visites, formulés sous formes de documents.

Parmi les autres "supports" indirects de sensibilisation et qui, de plus ne sont pas "cristallisés" sur un support physique, il y a lieu de citer, entre autres, "le prix Hassan II pour l'environnement" ou encore les publicités de financements proposés pour des ONG's, des artisans ou des industriels les incitant à concevoir et à utiliser des approches propres de développement.

Les moyens, en particulier financiers, utilisés pour la réalisation de ces activités et de ces supports, proviennent, pour leur quasi-totalité, de fonds de la coopération qu'entretienne le MATEE avec des instances internationales. Les moyens alloués aux différents services chargés de l'éducation et la sensibilisation restent très en deçà des besoins nécessaires pour mener des actions permettant d'atteindre les objectifs nationaux en matière d'ESE, en particulier dans les domaines des ressources naturelles (biodiversité), et des changements climatiques, domaine d'une grande complexité et qui nécessite davantage d'efforts de vulgarisation et, par conséquent davantage de moyens humains, matériels et financiers.

Un autre problème s'impose quant à l'efficacité des messages générés par les produits de sensibilisation et d'éducation élaborés par le MATEE et il concerne les moyens de diffusion de ces produits. En terme quantitatif, le nombre est généralement insuffisant pour couvrir l'ensemble du territoire national ou, du moins, les régions concernées par la thématique ainsi que les populations ciblées. En terme financier, la diffusion de ces produits génère des coûts parfois importants pour la diffusion vers les régions concernées et de là vers les populations cibles. Deux problèmes (multiplication du produit et sa diffusion) qu'il est, quand même possible de gérer et de surmonter dans le cadre de d'ententes entre institutions (sponsoring, coopération, co-gestion, etc.) ,

Il importe de signaler que dans cette analyse, ont seulement été pris en considération, dans les illustrations, les outils produits par la division du MATEE chargée de la communication et de l'éducation .

4. Perspectives en matière d'ESE

Les perspectives du département de l'environnement en matière de sensibilisation et d'éducation environnementales, visent principalement l'élaboration de travaux de références permettant une meilleure connaissance du patrimoine nationale en vue de 'améliorer sa. Il s'agit de l'élaboration de supports adaptés pour différentes cibles de la population marocaine; des supports qui répondent aux besoins locaux et qui s'intègrent dans la vision de la "Décennie de l'Éducation au Développement Durable". --

5. Besoins de renforcement de capacités en matière d'ESE

En tant que département gouvernemental, regroupant des institutions hautement spécialisées dans le domaine environnemental (Aménagement du Territoire, Environnement, Eau) et appelé à jouer un rôle central dans la coordination des actions nationales en matière d'environnement, les moyens disponibles (matériels, humains et financiers) pour les opérations d'ESE restent très en deçà des besoins nationaux en ESE.

Asseoir une politique nationale dynamisant la mise en place et en œuvre d'actions d'ESE d'envergures locales, régionales, nationales et internationales susceptibles d'améliorer les conditions environnementales dans le pays, et, par conséquent, les conditions de vie des citoyens suggèrent plus de moyens matériels, davantage de ressources humaines et financières..

Les besoins en renforcement des capacités du MATEE, par rapport aux besoins du pays en matière d'ESE sont importants, en particulier en ce qui concerne :

- les ressources humaines pour renforcer des équipes (services centraux, inspections régionales), actuellement "peu fournies" et qui permettraient une plus grande efficacité dans l'identification des problèmes, l'analyse des situations et une plus grande célérité dans les traitements des dossiers et, surtout, des prises de décision.
- les moyens matériels, en particulier de terrain, permettant l'identification de problématiques locales/régionales/nationales, les moyens d'analyses pour le suivi et la surveillance, qui sont nécessaires pour produire de la formation et, donc, pour la prise de décision, font cruellement défaut à l'échelle locale / régionale ; mais aussi les moyens de mobilité facilitant les actions de proximité surtout dans les zones rurales.
- Les moyens pour la conception et pour la production d'outils didactiques, pédagogiques, audio-visuels, etc. nécessaires pour mener des actions de ESE auprès de différentes populations cibles.,
- les formations dans tous les domaines liés à l'environnement, à commencer par les ressources naturelles et les conditions environnementales de notre pays jusqu'aux approches de réhabilitation, de restauration et de valorisation socio-économique, en passant par la conception, le montage, la mise en œuvre et la gestion de projets, etc.
- les moyens financiers sont indispensables dans toutes les étapes des processus de conservation de l'environnement et l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles. L'ESE, en tant qu'approche participative, de communication, d'information et de conscientisation de divers acteurs nécessite également des fonds pour diverses opérations de terrain et d'élaboration et de diffusion des produits de ESE.

6. Bilan (forces et faiblesses)

De l'analyse de la situation relative à la ESE dans le département MATEE, il découle que c'est un département clé dans toute action visant la mise en place et en œuvre de programmes de sensibilisation et d'éducation environnementale. En effet :

- il est mandaté par les plus hautes instances gouvernementales pour la coordination des actions environnementales à l'échelle de notre pays;
- il est représenté dans tout le territoire national *via* ses inspections régionales;
- il regroupe, sous sa tutelle, un certain nombre d'administrations (Aménagement du territoire, Eau, Environnement, ONEP, CIED, FODEP, météo nationale, etc.) des plus impliquées dans la question environnementale;
- il héberge un grand nombre de programmes/projets environnementaux et, par conséquent, de moyens, lui permettant de jouer un rôle locomoteur dans ce genre de programmes;
- il cumule les points focaux d'un certain nombre de conventions environnementales internationales dont celles sur la biodiversité, les changements climatiques, les Pesticides Organiques Persistants, etc.

Cependant, malgré ces atouts, qui sont essentiellement d'ordre institutionnel, l'insuffisance des ressources humaines et des moyens matériels et financiers alloués à cette institution pour la réalisation de ces tâches, ne peut aider à une amélioration des conditions environnementales du pays, même par de simples opérations d'ESE visant, dans une première étape, l'information, la conscientisation et la responsabilisation de divers acteurs.

L'absence d'une vision nationale claire relative à la sensibilisation et l'éducation environnementale, en particulier une stratégie nationale et un plan d'action précis basés sur des réalités de terrain, font que le MATEE et les administrations qui en dépendent, manquent de repères précis et de pouvoir de coordination nationale. C'est une stratégie et un plan d'action qui s'imposent avec acuité pour permettre de mener, et en parfaite harmonie avec divers partenaires nationaux, une politique globale d'ESE, efficace, susceptible de contribuer, avec les gestionnaires, à l'amélioration et la valorisation des conditions environnementales pour le développement durable du pays.

Enfin, l'analyse des produits du MATTE en matière d'ESE montre, qu'ils sont nombreux, diversifiés, mais il semble que le choix dans ce domaine porte principalement sur les outils simples (en particulier affiches), ce qui pourrait traduire, une fois de plus, cet handicap qu'est l'insuffisance des moyens matériels. Elle traduit aussi l'insuffisance des ressources humaines et de la complémentarité des compétences, ainsi que des ressources financières permettant d'arriver à des produits plus sophistiqués comme des films, des Cd-rom, etc. ce qui suggère un renforcement de capacités, permettant à ce département dans le futur d'étendre et d'améliorer des actions d'envergure nationale (mais aussi régionale et locale) en matière d'ESE.

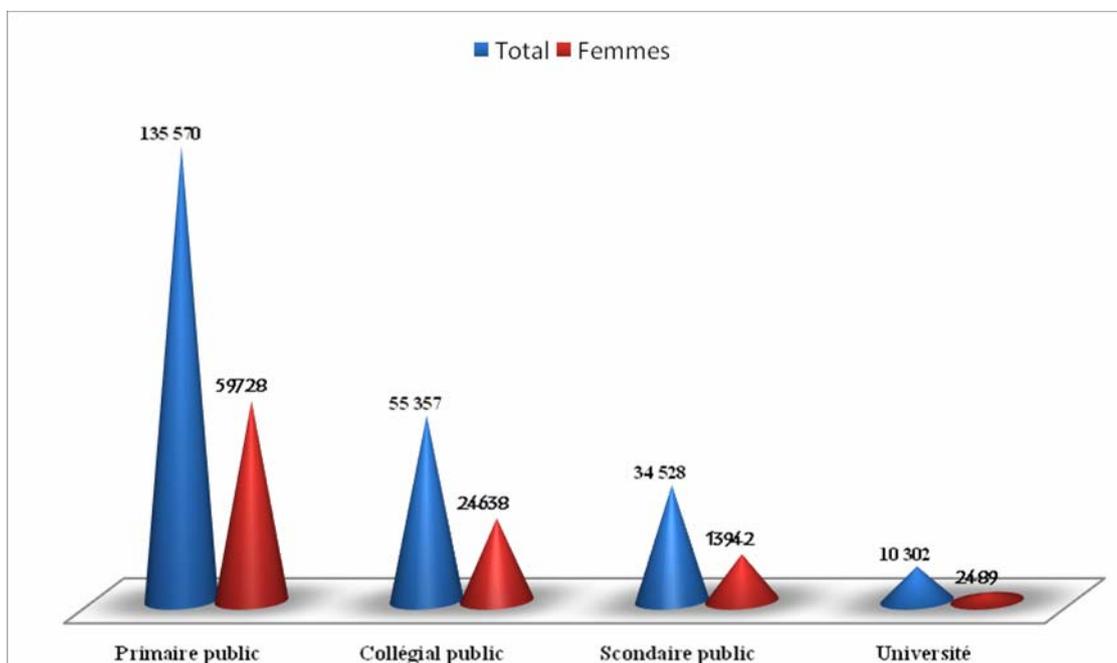
B. Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique

1. Champs d'action en matière d'ESE

Le champ d'action du MENESFCRS constitue l'essence même de la question liée à l'éducation et la sensibilisation, qui peuvent être aisément appliquées à l'environnement et orientées vers des approches de conservation et de développement durable, en raison de la nature, la disponibilité, la capacité d'apprentissage et la fertilité de l'imagination des populations cibles que sont des apprenants (enfants, écoliers, collégiens, lycéens, étudiants).

Ce champ concerne principalement :

- **L'éducation** puisque c'est le département chargé, par l'instance gouvernementale, de cette tâche à l'échelle du pays ; ce qui suggère, de toute évidence, une très large assise en matière de populations cibles, d'établissements d'éducation, de régions couvertes etc. C'est un atout capital pour des programmes d'éducation et de sensibilisation environnementales dans la perspective d'un développement durable;
- L'éducation commence par **apprendre "à lire et à écrire"**, ce qui s'est vu concrétiser et renforcer par la création d'un secrétariat d'État chargé de l'Alphabétisation et de l'Éducation Non Formelle permettant de toucher une population mise plus ou moins à l'écart de la possibilité et du droit de l'information tels que les personnes âgées n'ayant pu être scolarisées par le passé, les enfants (surtout filles et femmes rurales) exclus de l'école pour diverses raisons, du système formel de l'éducation, etc.



- **la formation**, des étudiants, mais aussi la formation de formateurs dans divers domaines de la vie (économie, langues, société, religion, culture, etc.,) dont celui de l'environnement. La formation dans ce département, et dans cette matière, est structuré en modules d'enseignement, en laboratoires, en Unités de Formation et de Recherche (UFR), etc. pouvant, par conséquent, offrir au pays des cadres compétents, solidement outillés pour des tâches aussi importantes que l'éducation et la sensibilisation en matière de conservation, de protection et d'utilisation rationnelle et durable du patrimoine naturel national. Cependant, il est d'une importance capitale que le MENESFCRS contribue, de par son corps enseignant spécialisé dans nombreux domaines de l'environnement, à la formation aux "métiers d'environnement", spécialité qui se fait sentir cruellement dans le pays.
- **l'information et l'expertise en matière d'environnement**, et ce, par l'intermédiaire de ses universités, ses écoles supérieures et ses instituts. Les travaux de recherche académique (thèse et publications) regorgent, en effet, de matière environnementale (locale, régionale et nationale) et les résultats accumulés constituent l'information de base et la matière première qui est capitalisée (vulgarisée, simplifiée, etc.) pour l'élaboration de modules de formations (formateurs ou initiés) sur divers domaines de l'environnement, en particulier la biodiversité, la désertification et les changements climatiques. Il est évident que cette capitalisation en matière d'ESE est loin de son potentiel possible.

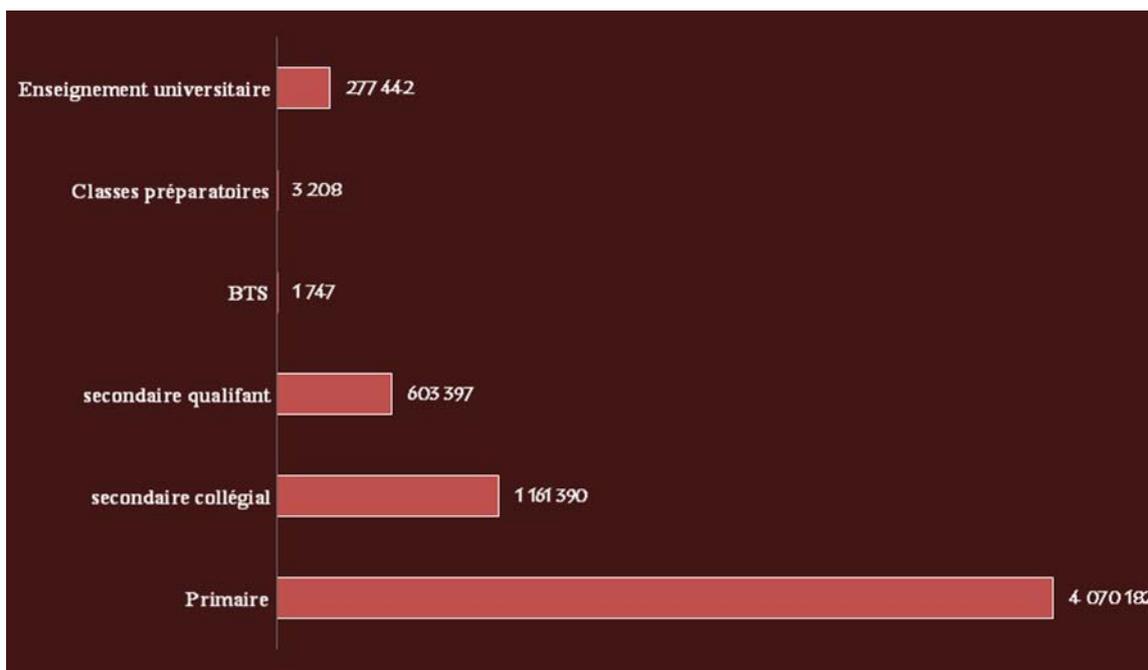
Quelques rares cas d'Institut et d'Universités pourraient être directement liés à la question de la sensibilisation et de l'éducation environnementales. Le premier correspond au Muséum National d'Histoire Naturelle, faisant partie de l'Institut Scientifique de Rabat et de l'Université Mohammed V Rabat-Agdal. Cet institut a la particularité d'abriter une importante collection d'éléments naturels (faune, flore, roches, minéraux, ...) souvent utilisés comme support et comme matière à des cursus ou des visites de démonstration dans des programmes plus larges d'éducation et de sensibilisation.

Le second exemple est celui de la Faculté des Sciences de l'Éducation, faisant partie de l'Université Mohamed V-Souissi, qui est spécialisée dans les programmes de l'éducation en général dont :

- La didactique des langues ;
- La didactique des Sciences exactes ;
- La didactique des Sciences humaines ;
- Les fondements de l'éducation ;
- La psychologie de l'éducation ;
- La technologie de l'éducation

Dans cette institution, certains thèmes spécifiques ont pu être développés et qui, tout en restant dans la thématique des sciences de l'éducation, sont dédiés à l'environnement et à l'éducation en matière d'environnement.

- Au fil des années, le Département de l'Éducation Nationale a acquis également une grande expérience dans la production d'outils pédagogiques de démonstration pouvant être capitalisés pour des activités d'ESE (Illustration). Dans ce sens, il a été créé au sein de ce département un **Centre National des innovations pédagogiques et de l'expérimentation** avec une "Division de la promotion des technologies éducatives, des ressources multimédia et des techniques de communication" et une seconde "Division de l'audiovisuel", pouvant contribuer de façon efficiente à la transformation de l'information environnementale en outils pédagogiques audio-visuel éducatifs et/ou de sensibilisation.



Effectifs des apprenants dans le système de l'éducation nationale

2. Programmes/ Activités en matière d'ESE

Les principaux programmes du MENESFCRS en matière d'environnement sont essentiellement ceux officiellement mis en place dans le cadre des prérogatives assignées à ce département ; autrement dit, les programmes scolaires et ceux menés, en parallèle et bénévolement, par certains enseignants à titres individuel ou collectif (AESVT, partenariats).

L'analyse des programmes officiels constituant l'essence des activités d'ESE menées par ce département montre que nombreuses matières (contenus ou moyens) dispensées au primaire ou au secondaire sont directement ou indirectement utilisées pour aider l'apprenant à comprendre et, par la suite, protéger l'environnement naturel. L'éveil scientifique, les langues, l'éducation islamique, les sciences naturelles, les sciences physiques et mathématiques, etc. sont autant de matières aidant les élèves à mieux comprendre leur entourage naturel direct et, par la suite, avoir la possibilité d'agir en fonction de leur degré d'assimilation et de compréhension.

Il est difficile, dans le cadre de ce projet, de citer tous les programmes de ce ministère concernant l'éducation et la sensibilisation à l'environnement, mais il importe d'insister sur le

EXTRAITS DE LA CHARTE NATIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (CNEF)

65. Le Premier Cycle de l'Ecole Primaire, d'une durée de deux années, a pour objectif principal la consolidation et l'extension des apprentissages du préscolaire, Outre, l'approfondissement des processus d'instruction et de socialisation amorcés au préscolaire, le présent cycle visera tout particulièrement:- l'acquisition des notions de base de prévention sanitaire et de protection de l'environnement,

66. Le Second Cycle de l'Ecole Primaire, d'une durée de quatre années, sera ouvert aux enfants issus du premier cycle de cette même école. Ce cycle aura pour objectifs principaux, outre ce que stipule l'article 65 ci-dessus, le développement poussé des habilités des enfants et l'épanouissement précoce de leurs capacités, notamment à travers :..., - la découverte des notions, des concepts, des systèmes et des techniques de base appliquées à l'environnement naturel, social et culturel immédiat de l'élève, y compris les affaires locales et régionales ;

68. l'Ecole Collégiale, d'une durée de trois ans, sera destinée aux jeunes issus de l'Ecole Primaire et titulaires du certificat d'études primaires. Cette école aura pour objectifs, outre l'approfondissement des objectifs généraux des cycles antérieurs :... - l'initiation aux concepts et lois de base des sciences naturelles, des sciences physiques et de l'environnement ;

162. Les autorités d'éducation et de formation, aux niveaux national et régional, sont chargées du contrôle global sur les lieux.... Elles devront intervenir immédiatement pour rétablir toute anomalie entravant le bon fonctionnement de l'école et de ses équipements, ou qui porte atteinte à son environnement, à son esthétique ou à son climat éducationnel.

fait que tous ces programmes sont actuellement conformes à la CNEF (encadré ci contre) qui, dans nombreux de ses articles, évoque la nécessité de dispenser aux jeunes citoyens un enseignement et une formation leur permettant, entre autres, de protéger l'environnement et de conserver ses ressources naturelles. La question qui s'impose alors c'est comment sont interprétés ces articles à l'école ?

Une brève analyse de l'historique du contenu des curricula, montre que "le MEN a toujours porté un intérêt particulier aux problèmes de l'environnementCeci explique les grandes campagnes de sensibilisation et d'information organisées en faveur des élèves et de leurs parents par des instituteurs dynamiques, BENEVOLES et formés pour ce dessein" (extrait du rapport du MEN pour la 4^{ième} session du CNE).

Cette analyse montre également que, si les activités d'ESE au MENESFCRS sont programmées, du moins dans leur philosophie, par l'administration centrale (département de tutelle), celles-ci semblent menées (conçues, réalisées et financées) sur le terrain à l'initiative de volontaires locaux, dans le cadre des Clubs d'environnement ou des académies régionales". Le financement de ces activités provient souvent de cadres de conventions établies entre le MEN et d'autres acteurs nationaux. Parmi ces derniers, il y a lieu de citer principalement: - le HCEFLCD et ses directions régionales; - le SEJ et ses maisons de jeunes; - l'AESVT (et ses sections locales); - le MATEE et ses IRTE régionales, - l'Office National de l'Eau Potable (ONEP), - la Fondation Mohamed VI pour la Protection de l'Environnement, - la FNH-Maroc (Fondation Nicholas Hulot – Maroc pour la Nature et l'Homme), - l'Association Marocaine pour la protection de l'Environnement (AMPE), -l'Association marocaine pour la Protection de la Nature (AMPN), la SPANA, etc.

Grâce à ces cadres de coopération, les acteurs locaux du MEN ont pu concrétiser de nombreuses réalisations qui, jusqu'en 2002, se résument en:

- Plus d'un millier de clubs d'environnement créés dans les écoles, des collèges et lycées⁴ ;
- plus de 300 000 plantes et fleurs plantées pour l'embellissement de 1500 écoles,
- près de 400 000 arbres plantés (arbres forestiers et fruitiers);
- plusieurs chantiers de peintures murales;
- la construction de puits dans certaines unités scolaires;
- visites de sites écologiques, jardins botaniques, parcs zoologiques, centres environnementaux, etc.
- colonies de vacances (près de 4500 enfants/an);
- des stages de formations pour les instituteurs et professeurs;
- l'édition de revues spécialisées dont "Al andalib" qui est presque à son 80^{ième} numéro

3. Outils produits/ moyens utilisés pour l'ESE

Il est difficile de pouvoir donner un inventaire exhaustif des outils produits par le département de l'Éducation nationale, et encore moins un nombre même estimatif, de ces outils, dans la mesure où :

- les informations relatives aux activités générant ces outils ne sont pas centralisées, ni inventoriées d'ailleurs ; ces informations sont censées être produites dans les 16 académies

⁴ Une base de données des CE au Maroc est actuellement en cours d'élaboration par La Division de la Communication et de l'Éducation du MATEE.

régionales jouissant d'une relative autonomie de décision et d'initiatives; il en découle que l'information ne parvient pas automatiquement au niveau de l'administration centrale du MEN.;

- les outils élaborés dans le cadre d'activités ESE ne sont produits, dans la quasi-totalité des cas, qu'en très faibles exemplaires. Ces outils ne sont distribués que de façon très ponctuelle et que dans le cadre de cette étude, et du temps imparti pour sa réalisation, il nous est impossible, de disposer de toute l'information dans toutes les académies. Il importe cependant de signaler qu'un échantillon de 7 questionnaires/visites provenant des académies de Casablanca, Fès, Al Hoceima, Taounante, Guelmime, Ourdigha, Abda et 41 questionnaires provenant des écoles de l'oriental ont été analysés et montrent que parmi les principaux outils produits, il y a :

- * des CD room d'archivage qui sont généralement conçus sous forme de bases de données, comportant les informations (interventions d'auteurs, vidéos) de manifestations organisées lors de diverses occasions ;

- * des posters / dépliants également produits à l'occasion de diverses manifestations (journées mondiales, congrès, etc.);

- * des modules de formation organisés dans le cadre des académies par certains groupements d'enseignants, en particulier l'AESVT ;

Activités d'ESE d'après un échantillon de 48 écoles/académies

- * livres dont le "Guide éducatif du jardinage et de l'éducation environnementale" (en arabe), produit par le service des activités sociales, éducatives, culturelles et artistiques ou encore ""al Andalib" qui est presque à son 80^{ième} numéro, etc.;

- * dans le cadre de la mise en œuvre de "l'Agenda 21" et plus particulièrement du programme "Education V", et en partenariat avec le MATEE, six (6) livrets sur l'environnement national ont été produits ; cependant, par manque de moyens et de suivi, ceux-ci n'ont pu être imprimés/diffusés.

4. Perspectives en matière d'ESE

Les perspectives d'avenir du MEN peuvent être résumées dans trois axes principaux :

1 – la consolidation des acquis et de son expérience, en particulier en ce qui concerne ses activités menées en collaboration avec différents partenaires; actions menées aussi bien à l'intérieur des établissements qu'à l'extérieur, dans le cadre parascolaire et à diverses échelles, locale, régionale ou nationale. Les CE déjà créés semblent constituer le support favori pour assurer la pérennité de ces activités et pour en développer d'autres.

2 – le renforcement des capacités du ministère et de ses CE en matière de formations; surtout "les formations en cascade", des formations de formateurs permettant, par la suite, de couvrir les besoins nationaux en animateurs spécialisés dans le domaine de l'environnement. C'est une vision d'autant plus intéressante que, actuellement, l'éducation à l'environnement ne se "pratique" pas uniquement pour la seule conservation de la nature et ses services; mais surtout dans une perspective de "Développement Durable", notion qu'il faut bien assimiler par les formateurs pour que les messages transmis aux apprenants soient conformes aux objectifs du Maroc en matière de développement socio-économique et humain durable.

Conventions de Partenariat entre le MEN et d'autres organismes

1 – Association AFAK – le 25 juillet 1996

2 – Département de l'Environnement (MATEE) – le 10 octobre 1996

3 – La Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme – le 19 novembre 1996;

4 – la Société de la Protection des Animaux et de la Nature (SPAN) - . Le 08 janvier 1998;

5 - Le Ministère des Eaux et Forêts (HCEFLCD), le 10 octobre 1998;

6 – Association Achchouaala et Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre (AESVT) – le 02 mai 2000;

7 – Fondation Marocaine pour la Nature et l'Homme (FMNH) – le 12 juin 2000

3 – le renforcement des liens de coopération et de partenariats liant le MEN, ou ses Clubs d'environnement, à divers organismes, institutions ou ONG's nationaux ou internationaux. C'est un renforcement pour lequel on a choisi la voie de "projets communs" élaborés, mis en place et en œuvre par le MEN, d'une part, et ces organismes d'autre part.

5. Besoins de renforcement de capacités en matière d'ESE

Même si le budget alloué à l'enseignement est considéré comme étant le plus important par rapport aux autres départements d'Etat, il n'en demeure pas moins que, parallèlement, les tâches assignées au MENESFCRS, en matière de formation, de recherche, de production de l'information, de préparation des générations de demain, etc. sont tout aussi énormes et dépassent de loin les moyens octroyés pour leur réalisation..

L'aiguillage du niveau de conscience des responsables et des apprenants à la problématique environnementale et le besoin ressenti par ces populations pour faire face aux impacts et conséquences de cette problématique s'est traduit tout d'abord, par un besoin d'organisation, donc, de mise en place de centaines de groupements associatifs et, au niveau du secteur de l'enseignement, par la création de centaines de clubs d'environnement, de réseaux, de forums, de fondations, etc., ambitionnant tous, l'amélioration d'une telle situation. Ces ambitions suggèrent des infrastructures, des programmes, des moyens humains et matériels, des structures spécifiques, de dispositions organisationnelles, etc.; or, les activités de ces groupements ont toujours été prises pour des activités associatives qui sont, par définition, non lucratives, réalisées par des volontaires, ne prévoyant donc pas de rémunérations. Elles sont, par conséquent, des activités qui ne sont pas budgétisées à l'échelle de l'établissement, de l'académie ou du Ministère de tutelle. Mais, l'embellissement d'une école, par exemple, l'achat des peintures, l'achat du matériel du jardinage, l'organisation des sorties de terrain pour des écoliers ou des étudiants, etc. génèrent des dépenses. De plus, le domaine de l'éducation et la sensibilisation, aboutissant, à plus ou moins long terme, à l'amélioration du cadre de vie des générations présentes et futures, et leur contribution au développement durable du pays, constitue un investissement qui, comme tout autre investissement, suppose un fonds de roulement, des infrastructures, des formations, du matériel, etc.

Pour développer de véritables programmes d'éducation et de sensibilisation, il est nécessaire de pallier plusieurs contraintes qui se rapportent au pédagogique, au structurel, à l'organisationnel, mais aussi à l'insuffisance du matériel et des ressources humaines et financières.

Ces besoins en renforcement des capacités se font sentir à tous les niveaux et consistent essentiellement en :

- Le manque de soutien (tous les soutiens) aux clubs d'environnement qui ont été créés à l'échelle du pays et dont le nombre dépasse les 500 clubs. Ces derniers se débrouillent en effet comme ils peuvent pour réaliser certaines de leurs activités qui, pourtant, sont des activités scolaires (ou parascolaires) visant l'amélioration des acquis des écoliers, des élèves et étudiants, donc qui devraient être prises en charge par les autorités compétentes. Il est important de signaler, dans ce sens, que selon les résultats des enquêtes, de nombreux établissements n'ont jamais réalisé aucune activité environnementale et de nombreux CE, "mis en place pour l'occasion" n'existent que dans leurs textes de création.
- Le seul soutien offert à ces CE, ce qui n'est pas systématique, c'est une "classe" au sein de l'établissement sans infrastructures, sans documentation et sans personnel pour assurer la

gestion courante des affaires du CE. C'est généralement l'un des enseignants qui assure, par la même occasion, le secrétariat ;

- L'insuffisance, et souvent l'absence, de soutien de la part des autorités de tutelle, se traduit, de toute évidence, sur les moyens dont disposent ces CE par un manque cruel du matériel didactique, pédagogique, d'illustration, de démonstration, de sortie sur le terrain et même du secrétariat et de la gestion des affaires courantes. Le manque de moyens bureautiques, informatiques, didactiques, pédagogiques et de sorties sur le terrain sont les plus évoqués dans les analyses des questionnaires et des interviews ;
- l'absence de cadre réglementaire au profit des enseignants qui, bénévoles comme ils sont, travaillent presque dans l'anonymat, sans rémunération aucune, en dehors de leurs volumes horaires, avec tous les risques que ces activités comportent et, le plus souvent, mettent de leurs propres moyens dans ces activités (sorties avec leurs propres voitures, achat du matériel d'expérimentation, etc.). Il est évident que, pour que ces animateurs -volontaires puissent jouer pleinement leur rôle, et le jouer dans un cadre de sérénité et de sécurité, qu'ils le fassent dans un cadre précis, clair, valorisant et réglementé.
- L'absence de cadre réglementaire nous amène à évoquer l'absence d'un cadre tout aussi vital qui est celui d'une structure (unité, service, division, etc.) au sein du ministère de tutelle et des académies pour gérer à l'échelle nationale (MEN) ou régionale (Académie), les activités de ces CE ou, plus généralement, canaliser les activités d'éducation et de sensibilisation à l'environnement pour un développement durable, vers des options conformes aux particularités et intérêts de dimensions nationales ou régionales.
- Il est communément admis que "l'éducation relative à l'environnement" ayant évolué récemment" en "Education à un environnement viable pour un développement durable" est une notion dynamique évoluant avec les nouvelles données environnementales, avec les progrès des technologies de conservation de la nature et avec les avancées en termes pédagogiques. Il en découle que, confier les tâches d'éducation et de sensibilisation à des éducateurs/animateurs suggère de la part de ces derniers un certain savoir en matière d'environnement et ses interactions avec les autres secteurs de la vie courantes, mais aussi un savoir-faire en matière pédagogique comportementale, etc.
- Or, dans la majorité des réponses aux questionnaires et aux interviews, ainsi que des analyses bibliographiques, ce savoir et ce savoir-faire, n'existent que chez une minorité d'enseignants et, de plus, ont été *souvent* "appris sur le tas" sans bases ni approches scientifiques et que parmi même ces animateurs, certains n'ont jamais reçu d'enseignement et encore moins de formation dans les domaines de l'environnement (enseignants d'arabe, de français, de philosophie, d'Éducation physique, etc.) . De plus, il importe de rappeler qu'il n'existe pas à l'échelle de notre pays des formations spécifiques pour les "métiers d'environnement" susceptible d'aider à élever, au niveau escompté, les activités d'éducation et de sensibilisation environnementales.

Dans le cadre de cette étude et, compte tenu des recommandations de divers autres travaux, le besoin en formations aux niveaux local, régional et national concerne :

- divers éléments de l'environnement (eau, air, sol, etc.);
- les ressources naturelles (faune marocaine, flore, écosystèmes, ressources génétiques, biodiversité, mines, etc.);
- la situation de ces ressources et de ces éléments et les menaces qui pèsent sur chacune de ces composantes ;

- les relations pour ces différents éléments/ressources entre Social-Économie-Environnement/ressource ;
- l'acquisition de l'information et la communication des données sur les sujets pertinentes pour diverses populations cibles, surtout via l'utilisation des Nouvelles Technologies d'Information et de Communication;
- le montage des projets, la gestion et la conduite de ces projets, mais aussi la recherche du financement;
- les approches de l'animation environnementale aussi bien en classe que sur le terrain ;

Il est difficile de pouvoir chiffrer quantitativement ces besoins dans la mesure où on ne dispose pas de toute l'information requise pour cette évaluation. Des estimations pourraient être proposées ultérieurement, mais nous pensons que dans le cadre des orientations stratégiques proposées, un observatoire national pourrait, par des compléments d'analyses, suggérer des propositions quantifiées et plus fines de ces besoins.

6. Bilan (forces et faiblesses)

Il est évident que le MENESFCRS se trouve au cœur même de la problématique relative à l'éducation et la sensibilisation à l'environnement, mais aussi celle du développement durable. En effet, ce département :

- ✓ assure l'éducation et la formation des acteurs de demain ;
- ✓ ses populations cibles; les jeunes en l'occurrence, constituent aujourd'hui une population très réceptive. Elle est présente partout dans le pays, sa préoccupation première est d'apprendre (élèves) et constitue donc une cible privilégiée des programmes de sensibilisation et de l'éducation aussi bien en matière d'environnement que de développement durable ;
- ✓ il est organisé autour de thématiques (sciences naturelles, langues, sciences physiques, écologie, etc.), d'infrastructures (écoles à travers tout le pays), de moyens humains (corps enseignant avec d'importants effectifs) et de groupements (AESVT, Clubs d'environnements, etc.) des plus indiqués pour mener ce genre d'activités ;

C'est, par conséquent, un potentiel extraordinaire qu'il importe de capitaliser, de rentabiliser et de mettre à contribution dans des activités (scolaires ou extra - scolaires) en matière d'environnement, surtout que cette organisation est tout à fait favorable à la mise en place, dans le cadre de la décentralisation, la régionalisation et la déconcentration, de programmes locaux et régionaux traitant de problèmes environnementaux intéressant plus directement les populations locales.

Malgré ces potentialités, l'histoire a fait que les composantes "environnements" et "développement", qu'elles soient en termes d'information, d'animation, de coordination, d'action, d'économie, de social, etc. demeurent très lacunaires dans les programmes actuels. Il s'impose alors de combler ces insuffisances, d'une part, par une plus étroite coordination et de collaboration avec le département de tutelle, en l'occurrence le MATEE, et d'autre part, par des formations spécifiques relatives aux divers thèmes de l'environnement, des ressources naturelles, des coûts de dégradation, de risques de la dégradation sur la santé, des impacts socio-

économiques de la dégradation, aux approches spécifiques et modernes de communication, de gestion de l'information, etc..

Un autre problème, tout aussi déterminant, constituant un handicap pour une meilleure contribution du MENESFCRS dans la sensibilisation et l'éducation à l'environnement est celui des besoins en moyens humains et matériels, besoins qu'il faudrait combler par un renforcement des capacités des "personnes physiques ou morales" pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle éducatif.

Certes, des efforts considérables et louables ont été, et sont, consentis aussi bien par l'administration centrale, les académies régionales que par les enseignants (constitution d'associations, engagements individuels volontaires dans des activités de sensibilisation, etc.) pour surmonter les handicaps matériels. Des conventions ont ainsi été signées avec diverses administrations centrales, des clubs ont été créés, des centres éducatifs ont été montés et plus ou moins équipés, de nombreuses sorties ont été organisées, mais la dégradation de l'environnement est si importante et si rapide qu'il s'impose de consentir encore plus d'efforts pour redresser les tendances.

Enfin, tous ces efforts ne peuvent être efficaces que dans le cadre d'un "renforcement / dynamisation" des structures administratives chargées de ce volet de l'éducation nationale, que si les objectifs sont clairement identifiés, les orientations fixés, et les moyens nécessaires et suffisants alloués. Il s'agit, d'une certaine manière, d'asseoir une politique claire avec une meilleure visibilité et une meilleure transparence.

C. Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes

1. Champs d'action en matière d'ESE

Le champ d'action de ce ministère concerne, dans ses grands axes, l'agriculture, le développement dans le milieu rural et les pêches maritimes. Il en découle que c'est une institution qui est concernée directement par la quasi-totalité des problèmes environnementaux et, à fortiori, les trois conventions de Rio :

- la convention sur la biodiversité, notamment à travers la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité agricole ;
- la convention sur la désertification, dans la mesure où les causes et les conséquences de la désertification (sécheresse, érosion du sol, ensablement, etc.) ont des répercussions directes sur la production agricole, mais aussi sur le patrimoine génétique des espèces, variétés et races agricoles ;
- la convention sur les changements climatiques; changements dont les effets néfastes se traduisent par des périodes de sécheresses plus ou moins fréquentes et prolongées et, plus rarement, des inondations occasionnelles dévastatrices. Les répercussions en sont évidentes et se traduisent sur la production agricole et le développement rural, par plus d'exode rural, de déprise et abandon des terres, plus de chômage et donc de conflits sociaux et de problèmes économiques, etc.

C'est un ministère concerné, donc, par une grande diversité d'aspects environnementaux dont la flore, la faune, l'élevage, le sol, l'érosion, la météorologie, l'économie de l'eau, l'utilisation des intrants, l'irrigation, la législation, l'information agricole, la formation, la communication, la vulgarisation agricole, etc. ; une multitude, donc, de domaines dans lesquels la sensibilisation et l'éducation sont des facteurs tout aussi déterminants qu'incontournables.

2. Programmes/ Activités en matière d'ESE

Le champ, très vaste des domaines de compétences de ce ministère, son importance sur les plans économique et social, son implication directe dans la gestion des ressources agricoles et marines ainsi que dans le développement rural, font que les programmes et les activités de ce département sont tout aussi vastes et diversifiés.

Tous ces programmes ne sont, de toute évidence, pas dédiés dans leur intégralité à l'ESE, c'est tout d'abord un département plus concerné par la sensibilisation que par l'éducation et, de plus, cette sensibilisation est presque toujours considérée comme une mesure d'accompagnement dans le cadre de projets plus vastes destinés au développement agricole et au développement rural intégré. Ces programmes de développement entrent dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie 2020 de développement rural et incluent des composantes "formation/information" destinées aux cadres et services du Ministère (national, régional et local), à la population cible, aux élus, aux ONG et aux partenaires institutionnels.

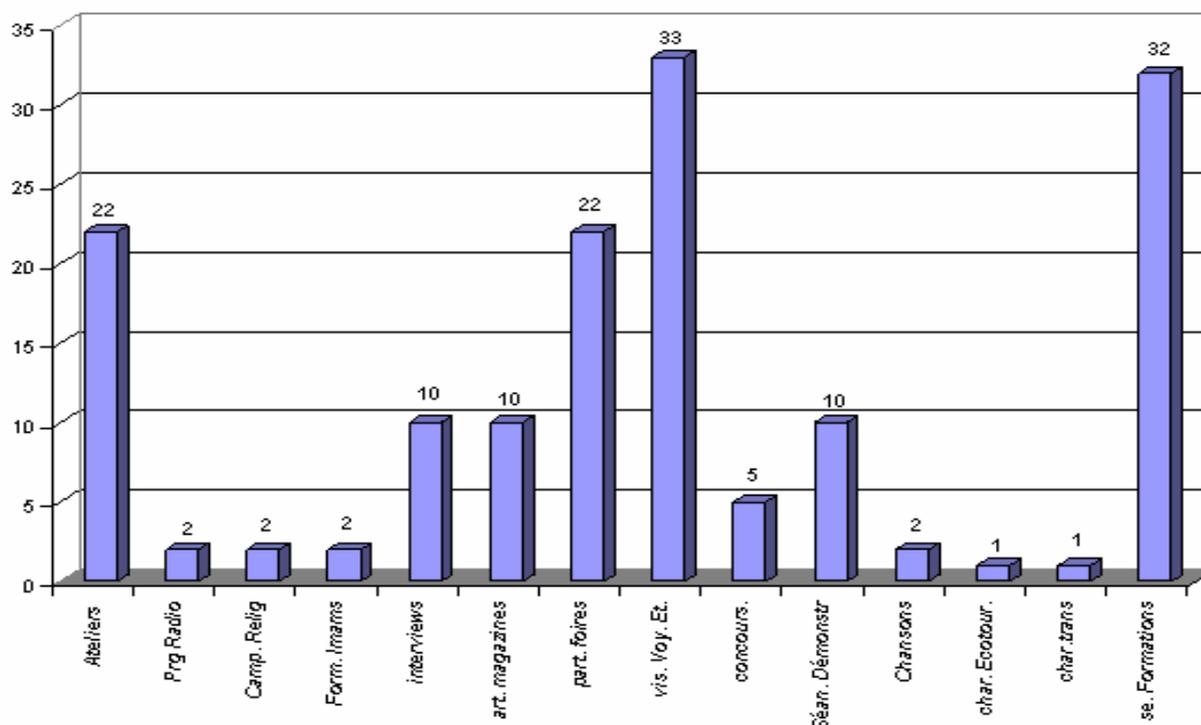
Certaines activités / approches du MADRPM en lien avec l'ESE

1. Utilisation de l'approche participative
2. Négociations
3. Identification des actions, planification, formulation et gestion des projets
4. Connaissance techniques
5. Intégration des questions économiques
6. Intégration des questions environnementales
7. Intégration des questions législatives et réglementaires
8. Gestion de l'information (ateliers de Formation, information, encadrement, actions de terrain, stages, visites)
9. Suivi et évaluation
10. Communication
11. Programme de coopération avec la FLSH
12. Programme de sensibilisation des agriculteurs aux questions de gestion des ressources naturelles
13. Programme de gestion des terres et techniques de conservation des sols
14. Analyse technique et gestion des projets de conservation des eaux et des sols
15. La gestion conservatoire des terres Agricoles (Formation, information, encadrement, actions de terrain,)
16. Conception de projets de développement agricole et rural (Formation, information,)
17. Programme d'appui à la mise en œuvre du PAN-LCD (Formation en gestion des ressources naturelles, la désertification, établissement d'un Argumentaire pour l'Intégration Intersectorielle, développement du tourisme rural et l'agro-tourisme
18. Conservation des eaux et des sols, etc.)
19. Programme WANA de promotion du développement durable dans les zones arides et semi-arides de l'Afrique du Nord et de l'Asie de l'Ouest : Renforcement des capacités;
20. Appui aux projets de mise en valeur des zones pluviales (RC)

Ainsi, malgré ses spécificités, sa vocation orientée plus vers la production animale et végétale et, donc, son importance socio-économique, ce département, conscient de l'importance et la pertinence des actions d'ESE s'est toujours imposé, dans chacun de ses programmes, des actions de vulgarisation et de sensibilisation de populations ciblées. Il nous est impossible de donner avec précision toutes les activités menées dans ce sens par le MADRPM, mais, à travers un échantillon, nous essayerons d'en illustrer les principales qui se rapportent à:

- des formations techniques (agricole, négociation, identification des actions, formulation gestion et suivi de projets, intégration des questions économiques, communication, gestion conservatoire des terres et des ressources, etc.);
- des démonstrations ;
- des séminaires, conférences, colloques, réunions d'informations et ateliers
- des programmes radio ;
- Campagnes religieuses et formations des imams;
- Comité de coordination
- Comité technique provincial
- Interviews
- Articles dans des magazines
- Participation à des foires et manifestations agricoles nationales et internationales ;
- Des visites & voyages d'études
- Concours de dessins, de fantasias, producteurs

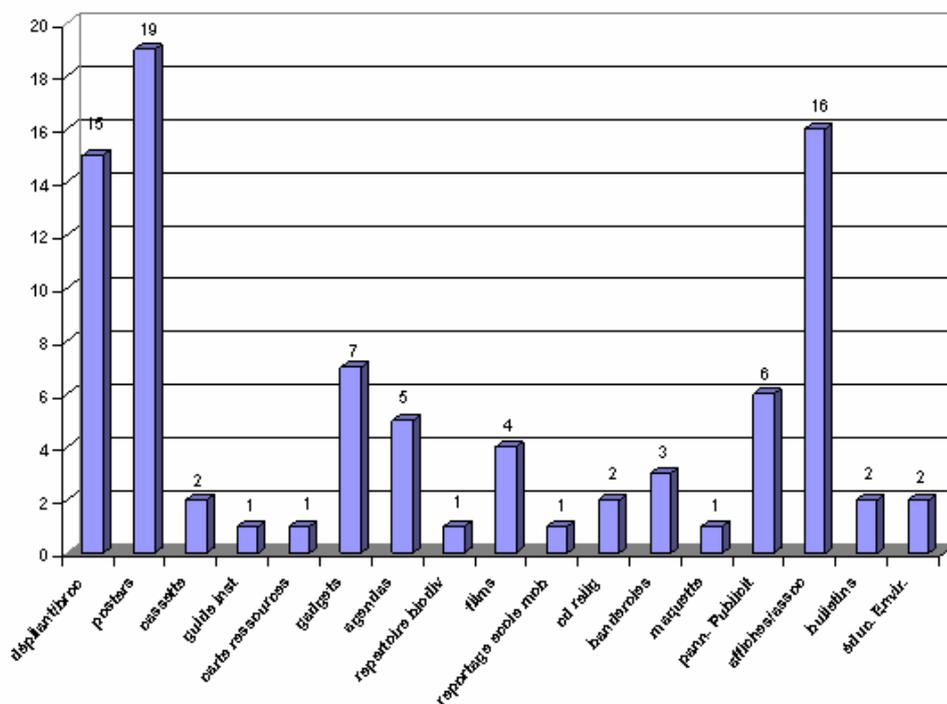
- Chansons berbères
- Publication de bulletins tels que la série "agriculture et environnement";
- La publication de dépliants, posters, etc.



Le graphique, ci dessus, illustre les activités menées en matière d'ESE dans le cadre du projet CBTHA (Conservation de la biodiversité par la transhumance dans le haut Atlas). Ces activités, concernent essentiellement des réunions avec les divers acteurs locaux (plus d'une centaine, non représentées dans le graphique), mais aussi des visites de terrain, des formations, des démonstrations, des ateliers, ainsi que la participation à des manifestations à caractère agricole (foires, entre autres).

3. Outils produits/ moyens utilisés pour l'ESE

Toutes ces activités, ont généré un certain nombre d'outils, qui ont été, ou qui sont utilisés pour des actions de sensibilisation et d'éducation environnementales dans le cadre des prérogatives du MADRPM. Cependant, là non plus, on ne peut prétendre dresser une liste chiffrée de tous les outils élaborés, mais nous prendrons comme exemple – échantillon, les produits du projet CBTH, pour exprimer l'importance relative ces supports.



De l'analyse de cet échantillon (figure ci dessus), il découle qu'un grand nombre d'outils a été produit pour des fins de sensibilisation essentiellement, et d'éducation environnementales à un degré moindre. Les outils les plus utilisés demeurent les posters, les dépliants et les affiches. Les supports qui requièrent des approches plus élaborées comme des films, des reportages, des mallettes pédagogiques, des guides et manuels, etc. sont très peu représentés.

4. Perspectives en matière d'ESE

Dans le domaine de l'ESE, et pour une meilleure harmonie entre les activités agricoles et la conservation et protection de l'environnement, le MADRPM aspire à l'amélioration de ses outils de travail, en particulier en ce qui concerne les structures et programmes de base dont :

- le renforcement des programmes de formation sur l'environnement ;
- la création d'un réseau de compétences en éducation environnementale ;
- la sensibilisation des responsables des administrations, des cadres et des formateurs ;
- une plus large sensibilisation des agriculteurs et autres professionnels ;

L'une des préoccupations actuelles majeures du MADRPM, c'est de pouvoir poursuivre les efforts de formation et de sensibilisation déjà entamés dans le cadre des programmes et projets de mise en œuvre de la Stratégie 2020 de Développement Rural, dans le cadre de la mise en œuvre du PAN-LCD ainsi que dans le cadre de la coopération avec les différents partenaires institutionnels, locaux, ONG et bailleurs de fonds.

D'autres axes prioritaires se dessinent dans les perspectives de ce département et concernent plus particulièrement les Actions Génératrices de Revenus qui, en tant que mesures alternatives permettent non seulement d'alléger la pression sur les ressources naturelles, mais aussi de créer des conditions favorables à une conversion par le biais de métiers pouvant être développés en marge de ces activités :

Mesures d'accompagnements pour la promotion des AGR :

- ✓ Formation technique et renforcement des compétences des porteurs d'AGR,
- ✓ La formation et l'information pour assurer la commercialisation des produits des AGR et une meilleure connaissance des besoins du marché,
- ✓ L'information et la formation sur les procédures administratives, financières et la fiscalité des micro entreprises,
- ✓ L'information sur les programmes d'appui à la micro entreprise,
- ✓ L'accompagnement pour l'élaboration des projets
- ✓ L'amélioration des voies de communication et l'accès aux moyens de transport pour la commercialisation et l'approvisionnement,
- ✓ Le développement des infrastructures de base pour soulager les corvées domestiques et améliorer l'environnement des microentreprises : AEP, Electrification, les routes rurales, la santé, l'éducation
- ✓ L'alphabétisation fonctionnelle...etc.

5. Besoins de renforcement de capacités en matière d'ESE

Malgré l'importance stratégique de ce département d'Etat, malgré ses moyens humains et matériels importants et malgré les compétences et l'expérience de ses ressources humaines, reconnues à l'échelle internationale, en matière d'expertise, de formation et de recherche, il n'en demeure pas moins que de grands besoins se font sentir en matière de connaissances sur les interactions environnement-agriculture et sur les impacts du secteur agricole sur l'environnement.

Il va sans dire qu'une meilleure connaissance de ces interactions suggérerait des approches appropriées pour atténuer les impacts des activités agricoles sur l'environnement qu'il faudrait également assimiler pour pouvoir en transmettre le contenu aux agriculteurs avec efficacité.

Ceci permettrait, d'une part, un développement durable de diverses activités agricoles et, d'autre part, l'amélioration des conditions de vie et des revenus des agriculteurs.

Parmi les besoins exprimés, figurent :

- Le développement d'une structure environnementale au sein du département de l'agriculture qui serait chargée, avec plus d'efficacité, d'assurer la coordination des activités relatives aux relations entre l'agriculture et l'environnement et plus particulièrement l'impact de la première sur le second, mais aussi pour développer des programmes de sensibilisation et d'éducation adaptés à des problèmes spécifiques et à des besoins locaux ;
- Le renforcement de cette structure par des cadres et animateurs spécialisés pour le montage de projets en ESE, mais aussi l'animation d'ateliers en langues locales et la communication avec les médias ;

- La formation en matière de biodiversité, de désertification et de changements climatiques, surtout l'interaction entre ces aspects environnementaux et la production et le développement agricoles durables;
- Le développement des modules de formation en matière de :
 - Intégration des questions environnementales (impacts, législation, économie, etc.) dans le domaine agricole ;
 - Les approches de recherche de financement des actions d'atténuation des effets de la désertification/sécheresse sur les activités agricoles et la qualité de vie des agriculteurs;
 - La gestion de l'information, la communication et assurer la surveillance et le suivi;
 - les principes de la bonne gouvernance et des bonnes pratiques et leur maîtrise ;

6. Bilan (forces et faiblesses)

Il est indéniable que le MADRPM est un département clé pour tout ce qui concerne l'environnement agricole. Son expérience et ses compétences dans le domaine agricole sont reconnues même au-delà des frontières du pays en particulier en matière de production de l'information scientifique (recherche scientifique, bases de données, etc.), mais aussi dans le domaine de la formation des compétences nationales dans divers domaines de l'agriculture dont celui de la vulgarisation pour une meilleure utilisation du sol, une utilisation rationnelle des engrais, un usage dosé des pesticides, l'économie de l'eau, etc. Souvent, ce sont des actions de sensibilisation, mais une "sensibilisation" pour accroître la production de variétés végétales souvent allochtones et des races animales pour la plupart importées. De plus, l'évaluation des impacts exacts des activités agricoles sur l'environnement local restent très lacunaires, même si les répercussions sur l'eau, l'air, le sol, etc. sont parfois catastrophiques (salinisation, érosion, pollutions diverses, etc.). Ces résultats sont souvent amplifiés par le faible niveau d'instruction (alphabétisation) de la majorité des populations rurales d'agriculteurs qui, avec la pauvreté qui sévit dans le milieu rural, ne permettent pas d'impliquer pleinement ces agriculteurs dans diverses étapes des processus de sensibilisation, d'information et d'éducation programmés.

La sensibilisation, qui est une activité de proximité, nécessite des moyens de terrain assez importants, ce qui ne peut être disponible, dans la majorité des cas, que dans le cadre de projets financés. Dans ce dernier cas, les outils produits sont très diversifiés, allant de simples rencontres avec les populations cibles à des approches plus sophistiquées d'élaboration tels que des films vidéos, en passant par des cassettes chansons, des bulletins spécialisés, des fiches techniques, des guides, des manuels, etc.

Malgré toutes ces réalisations, le département de l'agriculture a besoin d'une structure renforcée en matière de coordination et de planification relative au domaine de l'environnement ou, plus précisément, à la mise en place et en œuvre de programmes visant, d'une part, la production de l'information sur l'impact des activités agricoles sur l'environnement et, d'autre part, la sensibilisation et l'éducation pour atténuer les répercussions de ces impacts dans la perspective d'un développement socio-économique et humain durables.

Les activités agricoles, s'elles ne sont pas attestées de bonnes pratiques, pourraient, en effet, porter préjudice à l'environnement et avoir des répercussions plus ou moins graves sur le plan socio-économique. L'utilisation excessive de fertilisants ou de pesticides, l'utilisation abusive

des nappes phréatiques provoquent eutrophisations, pollutions, salinisation des nappes, érosion du sol, disparition d'espèces autochtones adaptées, etc. Il en découle une déprise des terres, l'exode rural, avec toutes les conséquences sur le plan socio économique. Des solutions à la base sont donc primordiales, ce qui ne peut se faire que par la sensibilisation et l'éducation de tous les intervenants à diverses étapes du cycle de l'agriculture.

Quant au bilan sur les outils produits par ce département pour mener des actions de SEE, ceux ci sont pour, la plupart, des supports informatifs sur supports imprimés, surtout des posters, des affiches, des dépliants, etc. Mais, il importe de faire remarquer que si, de par son historique, le MADRPM, ayant souvent été chargé du seul domaine de l'agriculture (et pas des pêches maritimes), celui a acquis une grande expérience et accompli de grands progrès dans les programmes de vulgarisation/sensibilisation des populations rurales et d'agriculteurs. Le domaine marin, pourtant stratégique dans l'économie du pays, semble aujourd'hui souffrir d'un manque flagrant d'une politique de sensibilisation des utilisateurs de la mer sur l'importance de ce secteur et ses ressources.

D. Secrétariat D'État Chargé de la Jeunesse

1. Champs d'action en matière d'ESE

Le champ d'action de Secrétariat d'État chargée de la jeunesse couvre plusieurs domaines concernant les jeunes et, aussi, la femme. Il contribue à la promotion et l'intégration sociale d'une population cible constituée des jeunes, des enfants et des femmes, la promotion de leurs associations par des programmes de sensibilisation, d'éducation, d'intégration, de formation, etc.

En matière d'ESE, l'atout capital de SEJ réside dans sa grande assise, et donc ces grandes potentialités, qu'il peut offrir à ses populations cibles en termes d'infrastructures de bases (locaux et équipements), en terme de moyens humains qualifiés (plus de 3800 personnes) et en terme de couverture géographique (58 délégations réparties sur l'ensemble du territoire national).

Toutes les activités et tous les espaces socio-éducatifs destinés aux jeunes, aux enfants, aux femmes et aux associations de la jeunesse font partie des spécificités de ce département, et qui sont actuellement au nombre de 1500 sur l'échelle nationale.

En plus de ces moyens dont dispose le SEJ et qui constitue un préalable (d'une importance et d'un soutien capital) à toute approche éducative, le SEJ s'est doté d'un service "de tourisme culturel des jeunes".

2. Programmes/ Activités en matière d'ESE

L'éducation et la sensibilisation à l'environnement ne constituent pas une spécificité du SEJ dans la mesure où, au sein de l'exécutif national sont prévus deux grands ministères (MENESFCRS et MATEE) chargés respectivement des questions de l'éducation et de l'environnement; cependant, le SEJ constitue une institution où les activités d'ESE pourraient être grandement facilitées, mieux capitalisées et avec un rendement bien plus important du fait que :

- les populations ciblées par ce département (enfants, jeunes, associations, entre autres) sont les mieux outillés pour mieux assimiler les messages environnementaux pouvant être produits et diffusés par une stratégie nationale en matière de sensibilisation et d'éducation ;
- les espaces pouvant être offerts pour la transmission de ces messages sont variés, souvent relativement bien équipés et, dans tous les cas, implantés dans toutes les régions du pays ;
- ayant des programmes et activités où la SEE très complémentaires à celles visées par la sensibilisation et l'éducation à l'environnement ;

Convention SEJ- ADS--FC, en bref

Espaces Citoyenneté des jeunes

Nature: C'est un programme de développement socioculturel des maisons de jeunes pour le développement territorial, la démocratie citoyenne et la participation des jeunes dans le développement de leurs quartiers

Objectifs: Ce programme vise: - le renforcement du rôle des MJ dans ses activités territoriales et socioculturelles et éducatives; - développement des compétences des MJ; - l'entretien de leurs infrastructures; - mobilisation des acteurs pour le RC des jeunes; -encouragement de la participation des jeunes dans les activités des MJ et de leurs quartiers; etc.

Opérations: Ce programme comporte des activités de: - la mobilisation et la sensibilisation, - participation, - la qualification; - le partenariat, et des parutions diverses.

Certains de ces programmes/activités correspondent à :

- **Apprendre la vie** , correspondant à un programme et des activités préparant les jeunes à la vie dans un environnement et dans des espaces où les termes de "formation ", "théâtre ", "musique", "lecture", "science et de nouvelles technologies ", "voyage", "échanges ", "sensibilisation", "savoir", etc. et, donc, " découverte", "nature", "réflexion"..... sont de mise et suscitent l'intérêt, la mobilisation, la motivation, etc.
- **Opération vacances pour tous** où "voyages", "rencontres", "échanges", "éducation", "culture", "vie en communauté", "bénévolat", "capacité et volonté de se prendre en charge", etc. induisent chez les jeunes le sens de la responsabilité et nombreuses "bonnes pratiques" ;
- **Maisons de jeunes**, correspondant à des lieux de rencontre pour discuter et débattre, à des **centres d'information des jeunes**, et où également les initiatives individuelles, communes ou associatives, en matière d'environnement, pourraient être réfléchies, élaborées, mises en œuvre etc.
- **Théâtres jeunes, champs de musique**, correspondant à des programme/activités permettant aux jeunes non seulement d'apprendre ces outils d'expression que sont le théâtre ou la musique, mais aussi réfléchir, concevoir et réaliser des messages environnementaux utilisant ces outils pour sa diffusion ;
- **Action lecture pour tous**. Le rapport au livre et à la lecture est considéré comme une plaie nationale. Aucune formation à la vie, ni à la citoyenneté ne se fera sans le livre. La production du livre, la diffusion du livre, l'utilisation du livre pour des bibliothèques vertes ou pour la lecture, etc. sont d'une importance capitale dans un processus de sensibilisation/éducation environnementales.
- Les nombreux espaces socio-éducatifs sous la tutelle du SEJ dont des **Garderies d'enfants** (plus de 310), des **foyers féminins** (plus de 280), les **clubs d'enfants** (17), les **centres de formation** (123), etc., constituent autant d'espaces et d'instances permettant de développer des programmes et des activités ayant trait à l'environnement, à l'éducation, à la sensibilisation, la formation, etc. et ce en partenariat avec d'autres institutions spécialisées ou des ONG's.

3. Outils produits/ moyens utilisés pour l'ESE

En matière d'ESE, les principales activités concernent des initiations aux acquisitions de comportements de base pouvant être capitalisés dans de plus vastes programmes environnementaux, en particulier en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources naturelles. Cependant, le SEJ, a élaboré un certain nombre de guides écotouristiques et culturels relatifs à nombreuses régions du pays dont " Au cœur des volcans du Moyens Atlas", "Guide éco-culturel Chefchaouen", la région de Tafoughalt, le parc national de Toubkal, Géoparc de M'goun, l'oukaimiden, Jerada, etc. et l'une des ambitions du SEJ dans ce sens reste une **formation diplômante sur le tourisme de montagne**.

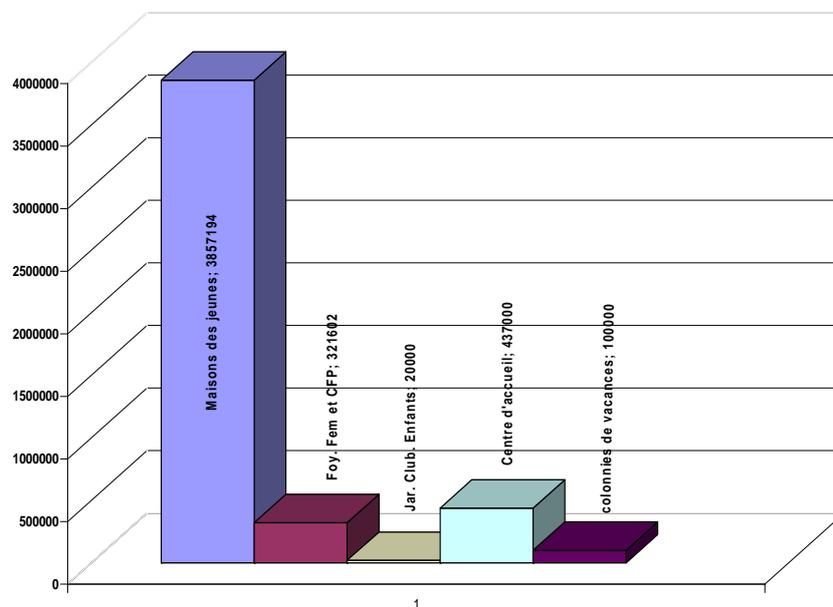
4. Perspectives en matière d'ESE

Le SEJ dispose d'un plan d'action visant la mise en œuvre de la nouvelle politique nationale en matière de jeunesse qui "entend stimuler la création et l'initiative, inciter à la participation,

instaurer l'approche de l'écoute et de la proximité, accompagner les projets, favoriser l'expression littéraire et artistique, développer la mobilité et l'échange, et promouvoir l'épanouissement individuel comme l'engagement associatif des jeunes et ce, dans le cadre d'une vision globale et cohérente et à travers une action politique volontariste de l'Etat."

5. Besoins de renforcement de capacités en matière d'ESE

De l'analyse des tâches assignées au SEJ, du nombre de centres sous la tutelle de cette institution et de l'importance du rôle joué par, et attendu de, cette institution dans l'éducation et la promotion de la jeunesse et des femmes, il semble évident que les besoins ne peuvent être que très importants et ce, malgré les compétences des cadres de ce département en matière de l'enfance, de la jeunesse et des femmes et, aussi, dans le domaine de l'animation.



Parmi les plus importants besoins, deux s'en distinguent clairement :

- ✓ des besoins en matière de formation, en particulier dans les domaines de l'environnement ; environnement en général, mais aussi dans les trois conventions visées par ce projet, les approches de conservation et d'utilisation durable ;
- ✓ des besoins matériels et financiers pour entretenir et faire fonctionner ses différents centres, pour réaliser ses projets de formation aussi bien qualifiantes que diplômantes et aider davantage les bénéficiaires de ces centres, qui se comptent par millions (bien plus de 4 736 000 personnes), très largement dominés par ceux fréquentant les maisons des jeunes, des services prodigués par le SEJ.

6. Bilan (forces et faiblesses)

Le rôle fondamental du SEJ dans les domaines de l'éducation et de la sensibilisation environnementales, mais aussi dans la mise en place et en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action nationaux sur l'ESE semble évident, surtout qu'il s'agit d'un département chargé de tâches relatives à la promotion de populations cibles situées au cœur même des processus de la sensibilisation et l'éducation que sont les jeunes et les enfants. Cependant, malgré l'étendue de son champ d'action et malgré sa large représentativité à l'échelle nationale qui en font également un acteur des plus engagés dans les actions d'E/S ; les initiatives en matière d'environnement demeurent encore limitées. Les causes en sont nombreuses et dont les plus importantes sont :

- ✓ l'insuffisance de compétences en matière "d'animation environnementale" et le besoin de formation en ml matière, malgré l'important potentiel de cette institution en termes d'animateurs et de centres de formation ;
- ✓ l'insuffisance de cadres humains spécialisés ayant le bagage nécessaire pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes environnementaux d'éducation et de sensibilisation ;
- ✓ l'insuffisance des moyens matériels et humains mobilisés pour mener, à terme et à bien, les prérogatives du SEJ qui sont des tâches capitales pour la l'éducation à la citoyenneté des générations futures dont l'éducation et la sensibilisation à la protection de l'environnement. En effet, même avec plus de 400 maisons de jeunes par exemple, une maison de jeunes pourrait être utilisée par 30 à 40 associations, et si on considère que le Maroc compte près de 38 000 ONG, on se rend compte du chemin qui reste à parcourir pour répondre à la demande d'au moins une partie du capital important constitué par les acteurs du secteur associatif.

E. Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification

1. Champs d'action en matière d'ESE

Malgré son appellation récente (HCEFLCD), l'administration des Eaux et Forêts, est l'une des plus anciennes du pays puisque sa création, en tant qu'entité chargée de la gestion du patrimoine forestier national, date du début du siècle dernier. Le champ d'action du HCEFLCD consiste essentiellement à gérer les ressources forestières du pays et à coordonner le plan d'action national de lutte contre le phénomène de la désertification qui menace 93% de la superficie du pays. Il assure la responsabilité de Point Focal de la CCD. Le HCEFLCD est chargé également de la gestion d'autres domaines dont ceux des eaux et la pêche continentales, en particulier naturelles (il est par ailleurs le point focal de la convention Ramsar), les aménagements sylvo-pastoraux, la conservation des espèces et des sols, la chasse, les aires protégées, etc. ;.

Il semble évident, que tous ces domaines relatifs aux ressources biologiques naturelles, aux problèmes de l'utilisation de l'eau, de la *Biodiversité*, la *désertification*, des changements climatiques (traduits par la fréquence de la *sécheresse*), etc. suggèrent des mesures d'ESE pour que les activités humaines n'aggravent pas la situation d'un patrimoine, fragile de nature, et fragilisé par les activités zoo anthropiques.

Dans tous les programmes menés par le HCEFLCD, les actions de sensibilisation, et à moindre degré celles de l'éducation environnementale ont toujours été présentes, mais, généralement en tant que composantes de projets ou de programmes spécifiques s'intéressant à l'un ou l'autre de ses champs d'action. Cependant, il importe de signaler que, en dehors du cadre de tous ces programmes/projets, le HCEFLCD, conscient de l'importance de la question de la sensibilisation et l'éducation du public et de l'approche participative dans la garantie des actions de conservation et de développement local, s'est doté d'un service central de *la communication et de l'approche participative*, chargé des questions de l'information, de la sensibilisation, etc.

La direction de la lutte contre la désertification et de la protection de la nature créée au sein du HCEFLCD, dispose d'un service dédié à la coordination et au suivi de la mise en œuvre de la CCD au Maroc. Ce service assure le secrétariat permanent du PAN LCD. Un Système de Circulation de l'Information sur la Désertification (**SCID**) a été mis en place, en coopération avec l'Observatoire du Sahara et du Sahel (voir Partie II, chapitres C et D).

2. Programmes/ Activités en matière d'ESE

Parler des activités d'ESE nous amène automatiquement à parler des programmes/plans / projets financés, totalement ou partiellement, via des accords de coopération. Les plus importants sont :

- Programme Forestier National : achevé en 1999 ; ce programme a arrêté un programme prioritaire, sur une échéance de 20 ans, axé sur la protection de la biodiversité et le développement socio-économique des populations rurales.
- Plan Directeur de Reboisement : Ce plan finalisé en 1997, propose d'apporter une réponse durable aux besoins (bois, protection du sol et récréation) selon une approche participative et de partenariat. Il prévoit le reboisement de près 1 500 000 ha en l'an 2025 dont 500 000 ha

dans 10 ans répartis entre reboisement de protection (210 000 ha), reboisement de production (43 000 ha) et reboisement à but récréatif (15 000 ha).

- Plan Directeur des Aires Protégées : élaboré en 1995, a défini la stratégie nationale pour les aires protégées. La mise en œuvre de cette stratégie est traduite par le lancement de plusieurs projets visant le renforcement des efforts du pays en matière de la conservation de la biodiversité et de la promotion du développement durable local et participatif.
- Programme d'Action National de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse élaboré dans le cadre de la Convention sur la Lutte Contre la Désertification et qui est un programme intégré pour lutter également contre les effets de la sécheresse, la pauvreté, l'utilisation irrationnelle des ressources en eau, le surpâturage, etc. mais aussi pour concevoir et mettre en œuvre des AGR pour améliorer la qualité de vie dans le milieu rural.
- Projet MedWetCoast, mené en collaboration avec le MATEE sur 5 SIBE's de la région méditerranéenne du Maroc; un projet régional (5 pays) pour l'amélioration des conditions environnementales et de vie des populations dans 5 "zones humides" de la Méditerranée marocaine ;
- Projet GEF des aires protégées qui prévoit la promotion en concertation avec les populations locales, dans 13 SIBE, des modes participatifs dans la gestion des ressources naturelles
- Projet de gestion participative des écosystèmes forestiers du Rif qui vise la protection des ressources forestières dans cette partie très menacée du pays aussi bien par les activités humaines, mais aussi par l'érosion, en partie due à ces activités. Le projet vise aussi la mise à contribution des populations locales dans la gestion de ces ressources;
- Projet AGRN relatif à l'assistance à la gestion des ressources naturelles dans le cadre de la coopération bilatérale Maroc-Allemande a pour but le développement et la mise en œuvre, commun accord avec la population locale, de mesures de protection et de réhabilitation des milieux naturels dans et autour de trois parcs nationaux (Souss-Massa, Toubkal et Tazekka)
- Amodiation du droit de chasse aux associations de chasseurs : elle a pour but de faire participer les chasseurs à la gestion des ressources cynégétiques et aux effets de protection et de développement durable de ces ressources;
- Programme de réintroduction des espèces disparues au niveau des parcs nationaux (Oryx, Addax, Autruche, Gazelle cuvier et Gazelle dama au niveau du parc de Sous-Massa et le Cerf de berbérie dans le Parc National de Tazekka) et qui, en plus de son caractère "réhabilitateur" du patrimoine national, s'efforce de faire participer les populations à cet effort national;
- Plan d'Aménagement des Bassins Versants, finalisé en 1996, il propose l'adoption d'un concept de développement des zones de montagne basé sur des programmes conçus selon une approche participative;
- Plan d'Aménagement des Bassins Versants, finalisé en 1996, il propose l'adoption d'un concept de développement des zones de montagne basé sur des programmes conçus selon une approche participative;
- Plan National de Reboisement exécuté : Elaboré en 1970 en vue de répondre aux besoins de production de bois et de protection des sols contre l'érosion. Ce plan visait le reboisement de 662 000 ha en 30 ans dont 355 000 ha de reboisement de production et 115 000 ha mixte (production et protection), 185 000 de reboisement de protection, et 7000 ha à but récréatif;
- etc.

Il s'agit d'un simple échantillon d'une politique, de plus large envergure, ambitionnant la conservation des ressources forestières, de la faune sauvage, mais aussi la participation des populations locales et des utilisateurs dans la gestion de ces ressources, leur conservation et leur valorisation. Signalons aussi la Convention du HCEFLCD avec le MEN pour le programme "Un élève- un arbre", qui a été déjà citée dans le chapitre relatif au Ministère de l'Éducation Nationale.

3. Outils produits/ moyens utilisés pour l'ESE

Un grand nombre d'outils ont été produits, à diverses occasions, par le HCEFLCD (dépliants, CD room, Posters, guides pédagogiques, divers documents, spots télévisés de sensibilisation, etc.; cependant, comme pour la quasi totalité des acteurs nationaux, *ces outils ne sont pas inventoriés*, ce qui rend difficile la prise de connaissance de l'existence de ces outils par d'éventuels utilisateurs et, puis, la capitalisation et l'utilisation de ces outils. Nombreux de ces outils ont été produits par les propres moyens du HCEFLCD, alors que bien d'autres l'ont été dans le cadre de collaboration et de coopération avec d'autres organismes nationaux ou étrangers dont le MATEE, le MENESFCRS, le GTZ, le GEF, etc. Nous allons juste citer quelques exemples d'outils.

Parmi ces nombreux outils d'ESE, l'un des plus "spectaculaires" demeure le Parc Zoologique National, une "institution/laboratoire/outil " qui, en permettant au HCEFLCD de mener des activités de reproduction assistée pour des fins de repeuplements, constitue, par la même occasion, "une mosaïque d'écosystèmes artificiels" où élèves, étudiants, grand public, etc. peuvent contempler un certain nombre d'espèces animales, pour certaines très gravement menacées à l'échelle planétaire. C'est une institution/outil qui dispose, elle-même, de ses propres "instruments" d'information et de sensibilisation comme le "Centre Éducatif du PZN" ou autres.

Un autre outil éducatif, produit par les soins du HCEFLCD, en collaboration avec d'autres acteurs très engagés dans les actions d'ESE (GTZ, PMF/FEM, AESVT, autres ONG) et qui mérite d'être évoqué dans le cadre de cette étude, correspond au "*Guide de l'animateur en éducation environnementale*" du Parc National du Sous Massa. Les nombreuses informations qu'il comporte, les exemples locaux, nationaux ou internationaux qu'il fournit, les exercices formulés et soigneusement choisis pour diverses populations cibles, permettent à divers utilisateurs, non seulement de s'enquérir sur des notions relatives à l'environnement et sa conservation, mais, aussi, de développer les réflexions sur les notions de protection, d'utilisation rationnelle, de développement durable, etc.

Les moyens utilisés pour la réalisation de ces projets proviennent, le plus souvent, de cadres de coopération entre le HCEFLCD et d'autres organismes nationaux ou étrangers ou encore d'accords bilatéraux ou multilatéraux engageant le pays dans des conventions internationales (Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification, convention Ramsar, etc.)

4. Besoins de renforcement de capacités en matière d'ESE

Le HCEFLCD est l'un des départements qui est chargé de nombreuses tâches relatives à la protection du patrimoine naturel national ; tâches qui sont d'ailleurs très diversifiées, s'inscrivent les 3CR et concernent une grande diversité de ressources naturelles nationales (forêts, zones pastorales, faune des eaux intérieures, dunes littorales, espèces menacées, espaces d'intérêt écologique et biologique, etc.). Il va sans dire que des moyens humains et matériels conséquents doivent être disponibles pour remplir des tâches aussi diversifiées que - la contribution à l'éducation environnementale des jeunes; - la sensibilisation des éleveurs qui surexploitent les

espaces sylvicoles, - des pique-niqueurs qui peuvent provoquer des incendies, - des industriels qui surexploitent le bois, - des élus pour investir une partie des recettes dans le développement forestier, - des braconniers, - des pêcheurs ou des chasseurs qui s'attaquent illicitement à des formes de vie animales ou végétales plus ou moins gravement menacées, etc..

Parmi les principaux besoins nécessitant un renforcement de capacités figurent ceux qui sont relatifs aux moyens humains et matériel pour appuyer les équipes en place insuffisantes devant la demande de plus en plus importante, mais surtout pour faire face à la dégradation parfois alarmante des nombreuses ressources spécifiques ou éco systémiques gérées par le HCEFLCD sous l'effet de la surexploitation, la pollution, etc. Le besoin se fait également sentir en matière de formation, surtout en ce qui concerne les domaines de la communication et de l'animation ; domaines vitaux pour convaincre des populations cibles plus soucieuses et préoccupées par la satisfaction de leurs besoins vitaux en matière de ressources naturelles que les questions de conservation et de protection.

5. Bilan (forces et faiblesses)

Le HCEFLCD est une administration des plus anciennes dans le pays qui, depuis, sa création au début du siècle dernier, a cumulé expérience et compétence en matière de gestion aussi bien de ressources naturelles continentales que dans le domaine de l'organisation des utilisateurs de ces ressources pour une utilisation optimale de ces dernières. Le domaine forestier demeure sa spécialité par excellence, et dans le domaine des sols, et par conséquent, les problèmes de désertification, il a acquis une grande expérience.

En matière de sensibilisation et d'éducation environnementales, le HCEFLCD a presque toujours procédé à l'action "par projet", ce qui est une approche largement préconisée à l'échelle nationale dans la mesure où c'est dans le cadre de ces projets, généralement de développement local, souvent financés par des fonds de coopération, qu'il est possible de puiser les moyens nécessaires pour mener des actions de proximité auprès des populations locales. Le plus souvent, ce sont des projets ayant pour objectifs de résoudre des problèmes précis dans des régions déterminées où la sensibilisation reste dans la majorité des cas une mesure d'accompagnement.

Les outils de sensibilisation et d'éducation sont diversifiés, mais gagneraient à être inventoriés sous forme de base de données, plus médiatisés et plus diffusés. Certains "outils" sont remarquables, comme le Centre d'EE de Sidi Boughaba, le Parc Zoologique de Témara, qui sont quotidiennement visités par le grand public et les écoliers. Les spots télévisés récents de lutte contre les incendies de forêts marquent une volonté de meilleure visibilité et d'impact des actions d'ESE de ce département clé. Le lancement récent de l'installation de Centres d'EE dans certains Parcs nationaux et Zones humides (Massa, Toubkal, Tazekka, Moulay Bouselham, ..) et d'un musée de la forêt dans la Maamora, en associant des ONG locales, nationales et internationales à cette entreprise, témoigne aussi des perspectives d'ouverture et de concrétisation du HCEFLCD.

F. Autres Départements Ministériels

Introduction

Les autres départements ministériels qui sont passés en revue dans ce chapitre, le sont plus par commodité de l'organisation par secteur des activités en relation avec l'ESE (media, tourisme, ..) ou d'affiliation de certains établissements publics à ces départements (Énergie, ..). Ce travail vient donc en complément à l'inventaire des acteurs potentiels de l'ESE au Maroc et vise à explorer les voies de renforcement des rôles respectifs de certains autres acteurs publics, en relation avec la problématique d'ESE.

F1. Le ministère de la Communication et le rôle des media

Le rôle des media est capital en matière d'ESE. Si l'alphabétisation est considérée comme une approche stratégique, nécessaire pour faire participer diverses populations cibles dans la conception et la gestion de projets d'ESE, mais aussi dans la prise de décision et la gestion des ressources naturelles, les médias, surtout les médias de masse, répondent à la nécessité d'un autre genre d'alphabétisation, en l'occurrence l'alphabétisation environnementale du grand public, non scolaire, atténuant ainsi, au moins en partie, les manques du système éducatif formel.

Si le Ministère de la Communication représente le département de tutelle des structures médiatiques et des outils fondamentaux pour les activités d'ESE (les radios, les chaînes de télévision, Centre Cinématographique, la presse écrite, etc.), le secteur des media a connu ces dernières années une série de réformes qui ont concerné la presse écrite, à travers sa modernisation, ainsi que le paysage audiovisuel, qui a fait l'objet de la loi sur la communication audiovisuelle, adoptée en novembre 2004 par le Parlement. Cette loi constitue une étape importante dans le processus visant à mettre en place le cadre juridique de la libéralisation du secteur de l'audiovisuel. Ce processus a commencé en août 2002 par la création de la Haute Autorité de la Communication audiovisuelle (HACA), suivie, en septembre 2002, de la promulgation du décret loi portant suppression du monopole de l'État en matière de radiodiffusion et de télévision.

La modernisation du secteur de la presse écrite s'est concrétisée, entre autres, par l'établissement d'un "Contrat programme pour la mise à niveau du secteur de la presse écrite" entre le ministère de la Communication et la Fédération Marocaine des Éditeurs de journaux (FMEJ), et d'une "Charte de partenariat et de collaboration" entre le ministère de la Communication, le Syndicat National de la Presse Marocaine (SNPM) et la FMEJ.

Le paysage médiatique connaît donc une évolution de fond, mais celle-ci n'est pas encore reflétée dans l'engagement de medias dans le processus d'ESE. En l'état actuel des données, il n'existe pas de vision nationale impliquant les médias dans l'information et la conscientisation de diverses populations cibles à la problématique environnementale. L'environnement reste un thème mineur dans les médias nationaux, il est très ponctuel dans l'espace et dans le temps et a souvent un caractère occasionnel (période estivale, période de sécheresse, etc.) et événementiel (célébration de journées internationales, entre autres).

Parmi les canaux d'information et de sensibilisation, ceux basés sur l'audio- visuel représentent les "mass media" par excellence, susceptibles d'atteindre la plus large proportion de la population.

La puissance d'impact de l'image est évidente, et les chaînes de télévision constituent le canal prioritaire à emprunter par les messages de SE et les programmes d'EE. Le Maroc dispose actuellement de 6 chaînes de télévisions, avec des publics diversifiés, et le gros de la population marocaine, alphabétisée ou non, passe une bonne partie de son temps libre devant le petit écran, que ce soit dans les foyers, les magasins, les cafés ou d'autres lieux publics ou privés.

Il en est de même pour la radio, support médiatique caractérisé par sa grande souplesse, sa large couverture à travers les stations nationales et régionales, d'où sa possibilité d'adaptation du message en fonction des préoccupations contextuelles et du langage le plus approprié.

Certaines émissions diffusées *via* la radio ou la télévision à l'échelle du pays telles que "journal de la terre", "journal de la mer", "planète verte", "Ecologia", "Dounia", ont pu tenir pour une certaine période, mais elles n'ont pu évoluer, pour la plupart, en de véritables programmes nationaux, faute de moyens et de matière attractive.

La presse écrite constitue un autre canal important, caractérisé par le développement constant du nombre de "Titres" et de publications à caractère régional et local. Son rôle reste essentiel, même s'il paraît un peu sélectif, car son impact est confronté à l'analphabétisme de la population qui est encore largement répandu, conjugué à la pauvreté, qui fait que l'acquisition de journaux et de revues reste quand même un luxe pour une bonne partie de la population.

Un autre canal, encore plus sélectif, est représenté par l'Internet, dont l'usage est réservé à des habitués du "Net", mais qui peut être considérée comme un domaine à fortes potentialités pour l'avenir, ce qui est confirmé par les études prospectives (voir plus bas).

Les agents de communication médiatique ont un rôle primordial pour l'ESE. Journalistes pour la plupart, ces communicateurs disposent de moyens puissants pour porter le message environnemental le plus loin et le plus profondément possible à travers tout le territoire car ils opèrent à travers les différents canaux médiatiques, notamment la télévision, la radio et la presse écrite.

Des programmes de formation et de perfectionnement conséquents restent à mettre en place pour cette cible active très importante, ainsi que des mesures d'incitation à son égard pour renforcer son implication dans l'entreprise d'ESE pour le développement durable.

Jusqu'à présent, même si des formations ont été organisées, elles restent insuffisantes en nombre et en taux de couverture. Citons par exemple la formation "journalisme environnemental" reçue en 1996, par un groupe de journalistes nationaux dans le cadre d'un atelier organisé par le MATEE et la coopération allemande GTZ.

D'autres initiatives ont porté sur la constitution d'un réseau et d'une "association marocaine des journalistes sur l'environnement et développement". De même, certaines mesures d'encouragement envers les journalistes, comme le prix de la coopération marocco-allemande pour la presse environnementale, le Prix Hassan II pour l'environnement, le prix du journalisme, etc., auraient pu être capitalisées pour une meilleure implication et un plus grand engagement des mass médias dans le processus de sensibilisation et d'éducation environnementales dans notre pays.

Les causes de ce faible engagement des médias dans la question environnementale se résument essentiellement dans:

- la faible "rentabilité" de la question environnementale sur le plan audience, surtout dans la presse écrite;
- l'absence d'une source d'information qui alimente, de façon ininterrompue, les programmes des médias;

- l'insuffisance des moyens pour des opérations de terrain;
- l'absence d'une vision globale permettant aux médias de s'impliquer pleinement dans la question environnementale et faire profiter le pays de leur savoir et savoir faire.

Analyse prospective du paysage médiatique marocain

Nous nous basons ici sur nos entretiens avec des journalistes et surtout sur un rapport établi récemment par le Haut Commissariat au Plan (HCP).

Dans le cadre de son programme « Prospective Maroc 2030 », le HCP a publié les résultats d'une enquête nationale qu'il a menée en 2006 auprès des journalistes marocains, dans le but de voir la perception qu'ils ont de l'avenir du Maroc en général et du paysage médiatique en particulier à l'horizon 2030. Un questionnaire a été établi, il est axé sur trois volets, parmi lesquels *les perceptions qu'ils ont de l'avenir médiatique du pays*. L'enquête a porté sur un échantillon de 402 journalistes exerçant dans les différents moyens d'information et répartis sur l'ensemble des régions du royaume.

L'un des résultats importants de cette enquête est que le support électronique constituerait, selon les journalistes enquêtés, le support dominant de 2030 (54% des réponses). *"Le paysage médiatique marocain serait donc, en bonne partie, de nature virtuelle"*. La tendance actuelle, marquée par le développement prodigieux des TIC à l'échelle mondiale, dont la presse électronique, confirme cette perception. C'est un résultat qui a son importance pour le poids stratégique à donner aux différents supports médiatiques en matière d'ESE. Le support "papier" viendrait en seconde position (29.6%), alors que la télévision et la radio ne constitueraient que 17.7 % et 11.2% respectivement. Le rapport note également que les choix en faveur de la télévision sont d'autant moins importants que l'âge des journalistes interrogés augmente. C'est ainsi que *"l'intérêt porté par les plus jeunes sur la télévision s'explique par les caractéristiques propres à ce média, comme son omniprésence, sa proximité ou encore son accessibilité et l'ouverture qu'il permet sur le monde. A ceci pourrait s'ajouter la libéralisation en cours du champ audiovisuel marocain, libéralisation assimilée, consciemment ou inconsciemment, à de meilleures performances de la télévision dans l'avenir, et par conséquent à une réhabilitation de celle-ci"*. Ce second résultat viendrait donc confirmer l'importance stratégique, actuelle et future, de la télévision en matière d'ESE

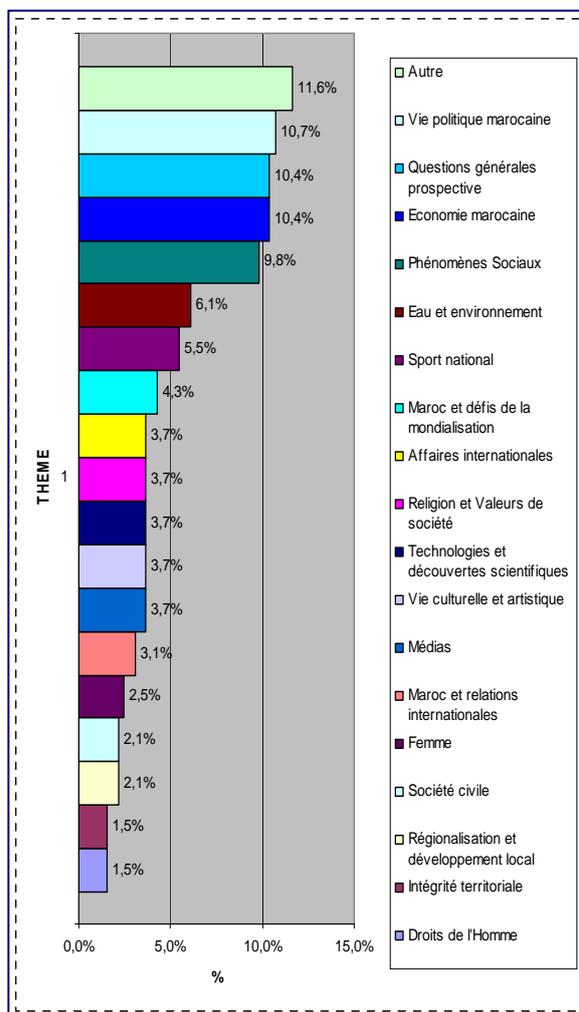


Figure F1. Visions 2030 en fonction des thèmes journalistiques les plus importants

(Figure établie d'après le rapport « Prospective Maroc 2030 », HCP, 2006)

Une autre question importante a porté sur les visions 2030 en fonction des thèmes les plus importants. 327 titres émis par les journalistes ont été classés par le HCP en 19 thèmes qui portent à la fois sur des questions de développement, des droits de l'homme, de la vie politique locale et des événements internationaux, etc. (figure F1 ci dessus).

Les résultats montrent que la vie politique marocaine figurerait à la tête des sujets choisis par les journalistes en 2030. Elle ferait l'objet des articles de 35 journalistes, soit 10,7%. L'économie marocaine à côté des questions relatives à l'évolution et à la prospective du Maroc se place au deuxième rang. Chacun des deux sujets attirerait l'attention de 34 journalistes, soit 10,4%. 32 journalistes, soit 9,8%, ont choisi de rédiger des articles sur des phénomènes sociaux comme le chômage, la pauvreté, l'exclusion sociale, la mendicité, etc.

Le thème qui nous intéresse, celui de "l'eau et l'environnement", viendrait en 5^{ème} position, par ordre global d'importance de citations. Ce résultat est, somme toute, faible (moins de 20 réponses sur 317 au total citent l'eau, l'environnement, ou les deux, soit 6.1 % du total). Il indique qu'une faible part des journalistes est assez sensibilisée à la question stratégique de l'eau pour l'avenir, alors que la sensibilisation à la question environnementale et au développement durable reste infime.

Ce dernier résultat confirme donc les besoins mentionnés plus haut en matière de formation, de sensibilisation et d'incitation pour une meilleure implication des journalistes dans le processus d'ESE.

F2. Ministère de la Culture (MC)

Il paraît évident que le Ministère de la Culture ne constitue pas une institution porteuse, d'une façon directe et structurée, de message environnemental particulier. Cependant, son organigramme et ses domaines d'intérêt, et aussi certaines de ses activités, sont particulièrement intéressants à développer et capitaliser dans le domaine de l'éducation et la sensibilisation à l'environnement.

Avant d'en citer quelques exemples, il est propice de rappeler que l'une des trois Conventions de Rio, la CDB, considère que la diversité des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, en relation avec la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, constitue un patrimoine important et un fonds culturel à maintenir et à valoriser.

L'Association des écrivains du Maroc, soutenue principalement par le MC, édite un travail gigantesque (Maalamat Al Maghreb ou Encyclopédie du Maroc), correspondant à une encyclopédie-dictionnaire où sont définis, commentés et illustrés tous les termes intéressants, couramment utilisés dans le langage arabe national (classique ou dialectal) du Maroc. Dans la liste des mots analysés, traitant de l'histoire, la géographie, l'économie, le social..., figure un grand nombre de termes portant sur les ressources naturelles, l'environnement global, la désertification, la pollution, etc. et qui, de toute évidence, sont rédigés pour informer, sensibiliser et éduquer sur l'importance du contenu de ces termes.

Le Ministère de la Culture est également pleinement engagé dans l'entretien et la restauration du patrimoine culturel du pays, surtout dans les anciennes villes, mobilisant pour cela de nombreux acteurs nationaux, internationaux, du secteur privé et, aussi, de la société civile, surtout des ONG's locales et régionales, qui sont non seulement sensibilisés sur l'importance de ces activités, mais conviés à participer à la conservation du patrimoine national et à s'approprier ces initiatives.

Les salons internationaux de l'édition et du livre organisés par ce département offrent sans doute un espace d'information, d'échange et de sensibilisation sur divers aspects culturels. Ils offrent

l'occasion pour sensibiliser le grand public dans divers domaines de la vie, dont ceux en lien direct ou indirect avec l'environnement. C'est aussi l'occasion de discuter et d'explorer avec les auteurs et les éditeurs les voies pour améliorer leur production sur le plan qualitatif et quantitatif dans divers domaines, dont celui des ressources naturelles et de l'environnement.

Enfin une autre activité qui peut être considérée comme afférente à l'ESE, en matière d'organisation de l'information, est celle de la création du Centre d'Inventaire et de Documentation du Patrimoine.

F3. Ministère du Tourisme (MT)

De plus en plus nombreux dans le monde (694 millions en 2003, 1,6 milliards en 2020), les touristes alimentent l'un des premiers secteurs économiques à l'échelle mondiale, une industrie en pleine expansion qui commence à peser lourd sur l'environnement. Pollution de l'air, de la terre, de l'eau, surexploitation des ressources sont parmi les questions récurrentes, mais c'est un secteur qui peut également être un formidable outil de développement et contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants, ainsi qu'à la protection des espaces naturels.

Conscients, en effet, de l'attrait de la qualité des milieux naturels sur l'engouement pour les destinations touristiques, mais aussi, des répercussions négatives d'un tourisme anarchique sur ces mêmes milieux, les autorités compétentes, les professionnels et associations commencent à se mobiliser pour l'optimisation de la gestion des ressources naturelles et une sauvegarde de l'identité culturelle et spécifique de la destination", surtout que le Maroc ambitionne d'atteindre à l'horizon 2010, le chiffre de 10 millions de touristes.

L'une des principales initiatives dans ce sens est la tenue d'un atelier national sur "la gestion écologique en hôtellerie" et le lancement par le Maroc, via l'Office National Marocain du Tourisme de la "Charte du Tourisme Responsable" qui, dans son article 3, consacre " le tourisme comme facteur de développement durable et soucieux de la préservation de l'environnement. Ces dispositions sont suggérés, selon les organisateurs, par l'utilité et la nécessité *"de prendre la mesure des impacts du tourisme sur l'environnement, ainsi que sur le bien-être et la culture des populations d'accueil.", "une mesure qui est une condition incontournable pour le développement d'une culture du tourisme durable, "que nous souhaitons et projetons d'implanter comme nouvelle culture comportementale dans le secteur, d'autant plus que l'adhésion de l'ensemble des acteurs est souhaitable et requise".*

Et si la volonté politique est clairement exprimée dans la mise en place de ces cadres stratégiques, les défis restent nombreux et sont d'ordre:

- technique pour la mise en œuvre de ces dispositions;
- humain pour la concrétisation de l'essence environnementale de ces dispositions;
- compétences pour connaître déjà les impacts des activités touristiques sur l'environnement nationale et, puis, pour proposer des actions adaptées à la nature du projet et les conditions écologiques et socio-économiques locales;
- didactique et pédagogiques pour insérer les notions éco-touristiques dans les programmes de formation;
- financière pour la réalisation de ces projets.

F4. Ministère des Habous et des Affaires islamiques (MHA)

A première vue, le champ d'action du Département des Habous et des Affaires Islamiques semble porter sur des domaines d'intérêt qui sont loin des problèmes d'environnement et de leurs impacts sur les populations. Pourtant, par le biais des imams (prédicateurs), responsables des prêches hebdomadaires du vendredi et des causeries religieuses dans les mosquées, une large partie de la population, issue de tous les milieux, peut être touchée par des messages d'éthique environnementale, basés sur des valeurs communes et prônées selon la vision de l'Islam quant à la responsabilité de l'être humain vis-à-vis de la protection de l'espace environnemental dont il est dépositaire. Le but de ces messages serait d'éveiller, d'intéresser, de combattre l'indifférence et, donc, de mobiliser les individus et de les concilier avec leur environnement, que l'on doit présenter comme "améliorable" au prix d'efforts souvent peu coûteux.

Des sujets nouveaux commencent à être abordés par les imams, en rapport avec l'actualité, y compris des sujets considérés comme tabous il y a quelques années, comme le Sida. Les prédicateurs abordent ces divers sujets dans les mosquées, à la radio, dans les chaînes nationales de télévision (notamment, la 6^{ème} chaîne de télévision marocaine, Assadissa), etc.; et des formations ont même été organisées à leur profit par le Ministère de la Santé et l'OMS.

Il en découle que c'est une voie d'une grande importance, qu'il faut capitaliser dans les approches de sensibilisation. Cependant, comme pour divers autres acteurs, les imams / prédicateurs, de par leur cursus, manquent d'informations environnementales et de formation en matière d'approches pédagogiques sur lesquelles ils peuvent asseoir des messages d'éthique environnementale pertinents, persuasifs, et en relation avec le vécu quotidien de l'auditoire. Aussi, les autorités compétentes ont choisi le renforcement des capacités scientifiques dans ce domaine en encourageant les théologiens et les chercheurs à s'investir dans des études relatives aux liens entre l'Islam et l'environnement, ce qui ressort, par exemple, du prix Mohamed VI du livre Islamique, dont l'édition 2007 porte sur la "la vision de l'Islam sur la protection de l'environnement".

F5. Ministère de l'Équipement et du Transport (MET)

Dans l'organigramme de ce ministère, la création d'une "Division de l'eau et de l'environnement" pour "suivre les questions environnementales liées aux projets relevant de la compétence du ministère et d'assurer, en concertation avec le Ministère chargé de l'environnement, la mise en œuvre de la politique gouvernementale dans la limite de cette compétence" peut être considéré comme une prise de conscience de l'importance de l'environnement dans le développement de cette institution.

Ses projets de développement, en matière de transport ferroviaire considèrent que "le volet environnemental n'est pas en reste dans la mesure où la citoyenneté écologique de l'Office a été largement intégrée dans les programmes et chantiers d'infrastructures entrepris par l'Office qui optimise également les démarches d'économie d'énergie et d'eau". Cet engagement se traduit essentiellement par "les opérations de ramassage d'ordures le long des voies et emprises ferroviaires ", mais pas par des actions de sensibilisation dans la mesure où le mode ferroviaire est affiché comme étant "le moyen de transport le plus respectueux de l'environnement... "

L'Office National Des Aéroports, chargé des infrastructures pour le transport aérien, également conscient de l'impact de la mise en place de ces infrastructures sur l'environnement s'est préoccupé de cet environnement dans, et autour, des aéroports. L'ONDA a également mené plusieurs activités de développement local comme la résorption du bidonville Ennakhil. Ses contributions aux actions de sensibilisation ont principalement été menées en partenariat avec la

Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement dans, entre autres, la contribution à l'opération "plages propres" etc.

Le transport routier, y compris la circulation à l'intérieur de villes, constitue, par contre, un véritable fléau environnemental à cause de la pollution atmosphérique qu'il génère. C'est un problème qui induit des problèmes de santé (problèmes respiratoires), mais aussi contribue pour une bonne part dans les changements globaux (gaz à effet de serre) qui, à son tour, entraîne sécheresse, désertification, etc. Les actions pour lutter contre cette pollution se limitent pratiquement à un texte de loi, et en matière de sensibilisation, seules les activités (Qualit'Air) menées par la Fondation Mohamed VI pour la protection de l'environnement méritent d'être évoquées.

Les problèmes environnementaux dus au transport maritime se manifestent essentiellement au niveau des enceintes portuaires, les activités de déballage en plein mer et les accidents maritimes, qui ne sont pas rares d'ailleurs. Les actions menées par ce département pour lutter contre ces pollutions se résument principalement à la mise en place d'une station de déballage à Mohammedia, alors que les actions de sensibilisation et d'information concernent principalement la publication de résultats d'analyses sur la salubrité des eaux de baignade marocaines.

F6. Ministère de l'Énergie et des Mines (MEM)

Le MEM, gère un secteur pollueur (hydrocarbures, gaz, charbon, mines, ..), il n'en demeure pas moins qu'il soit pleinement impliqué dans des actions de protection de l'environnement, et qui sont reflétées dans le cadre des activités de plusieurs établissements publics sous sa tutelle (CDER, ONE, OCP,...).

En matière d'Énergie, l'établissement public qui est le plus directement engagé dans l'ESE, est le Centre de Développement des Énergies Renouvelables (CDER), institution de développement par la recherche et l'adaptation technologique en matière d'énergies propres. Il peut, par conséquent, jouer un rôle central dans l'atténuation des impacts du besoin en énergie sur l'environnement, notamment sur les ressources forestières, et dans l'atténuation de la consommation de produits énergétiques, en particulier les hydrocarbures, qui sont tous aussi chers que nuisibles pour l'environnement. Dans ce sens, le CDER a mis en place de nombreux programmes de développement, mais également de sensibilisation visant l'utilisation de sources d'énergie plus respectueuses de l'environnement. Certains de ces programmes, tels que "Énergie rurale décentralisée", "Utilisation rationnelle du bois de feu", "Programme solaire thermique", "Maison-Énergie" comprennent une forte composante portant sur l'information et la conscientisation pour diminuer la pression sur les ressources forestières et l'incitation à généraliser l'utilisation de sources plus disponibles et plus propres.

L'Office National de l'Électricité accorde une place de choix au développement des énergies renouvelables (solaire, hydraulique et éolienne) et introduit de nouvelles technologies respectueuses de l'environnement (cycle combiné fonctionnant au gaz naturel). Il renforce la démarche qualité au sein de l'ONE en intégrant la composante "Système de Management Environnemental", ou en initiant des projets dans le cadre du MDP. Cet Office participe aussi à la sponsorship d'actions d'ESE, de protection de l'environnement, comme l'opération "Plages propres", en partenariats avec la Fondation Mohamed VI pour la protection de l'environnement.

A même titre que l'ONE, l'Office Chérifien des Phosphates (OCP) s'est engagé dans des programmes de protection de l'environnement comme la plantation de près de 3 millions d'arbres dans ses sites d'extraction, l'engagement dans la certification ISO 14001, ...ou encore le financement de certains projets de recherche relatifs à l'environnement. Il s'agit là d'activités

pour la protection de l'environnement en rapport direct avec les activités de cette institution. La contribution de l'OCP dans les activités d'ESE s'illustre surtout dans sa participation, en partenariat avec d'autres organismes, à des campagnes de sensibilisation, comme l'opération "plages propres".

F7. Ministère des Finances et de la privatisation (MFP)

Le rôle déterminant de ce département ministériel est bien connu. C'est en effet le département chargé "d'élaborer le projet de loi de finances sur la base des scénarios de politique économique et financière", ainsi que de " proposer les mesures de nature à promouvoir le développement économique national et à encourager l'investissement public et privé en relation avec les autorités gouvernementales concernées". Or, dans les approches modernes, en particulier celles faisant référence au développement durable, un développement économique ne peut être conçu que dans la durabilité, autrement dit, qu'il doit tenir compte des composantes sociale et environnementale.

Les acteurs du secteur public ont tous souligné la faiblesse, sinon l'absence de l'allocation budgétaire réservée à la protection de l'environnement en général, et à l'ESE en particulier. D'autre part, le MFP est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la politique fiscale et douanière du Maroc, et il lui revient de mettre en place les mécanismes fiscaux en faveur de la protection de l'environnement. Ces mécanismes comprennent, entre autres, les mesures incitatives financières pour des actions de promotion de l'ESE et, en parallèle, des taxations plus dissuasives pour celles portant préjudice à l'environnement (principe de pollueur –payeur, ou de sur exploiteur – payeur). Rappelons que le principe des incitations financières et fiscales est clairement inscrit dans les articles 58 et 59 du Dahir n° 1-03-59 (12 mai 2003), portant promulgation de la loi n° 11-03, relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement. Ce système vise l'encouragement des investissements et le financement des projets portant sur ce domaine. Cependant, il manque encore les textes d'application de cette loi, qui devraient fixer les modalités de sa mise en œuvre dont les subventions de l'État, les exonérations partielles ou totales des droits de douanes, de taxes ou d'impôts, les prêts à long terme, les crédits à intérêt réduit et toutes autres mesures d'incitation appropriées. Au même titre, le Fonds National pour la protection de l'Environnement, qui n'est pas encore opérationnel, a également été institué par la loi n° 11-03, et dont les ressources seraient destinées essentiellement au financement des mesures incitatives citées plus haut. C'est un fonds qui, non plus, n'est pas encore muni de textes d'application de la dite loi, afin de bien préciser les mécanismes de son alimentation et de son utilisation.

Le département des finances représente donc une cible importante de sensibilisation et de plaidoyer, afin qu'il joue un rôle moins contraignant et plus en faveur de la protection de l'environnement, y compris de l'ESE, ceci dans le cadre de ses prérogatives et en étroite collaboration avec les autres départements ministériels.

La sensibilisation des argentiers du MFP à une meilleure allocation budgétaire pour l'ESE devrait être conduite de paire avec celle des Représentants et des Conseillers des deux Chambres du Parlement, qui, en vertu de l'article 50 de la Constitution, discutent et votent la loi de finances. La sensibilisation et le plaidoyer devraient avoir notamment pour groupe cible les membres de la "Commission des Finances et du développement économique" de la première Chambre, mais aussi ceux de la "Commission des Finances, des équipements, de la planification et du développement régional" à la seconde Chambre.

La sensibilisation devrait insister, en termes économiques précis, sur le coût de dégradation de l'environnement, à une échelle spatiale donnée, et sur le manque à gagner occasionné à moyen et

long termes par cette dégradation, et les coûts de restauration qui sont toujours très supérieurs à ceux de la protection. Cependant, il faut garder à l'esprit que cette tâche de sensibilisation s'adresse à des acteurs qui sont pressés par des impératifs d'urgence, de hiérarchisation des priorités et par d'autres considérations qui ne leur permettent pas toujours de raisonner en termes de développement durable. Au-delà des jeux d'alliances et de petite politique, les choix des parlementaires devraient trouver ici tout leur poids concret en termes de responsabilité civique. La sensibilisation des partis politiques et de leurs élus à l'importance de la question environnementale doit prendre aussi sa véritable dimension. Il ne s'agit pas, en effet, d'inculquer des slogans ou une étiquette "verte" à quelque responsable qui soit, mais de stimuler, par un travail continu, le raisonnement et l'action, dans la perspective d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. L'avenir des générations futures, est celui, entre autres, des enfants des élus actuels, quelque soient leurs tendances politiques, et quelque soit leur degré de "sensibilité" à la question environnementale.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue l'intérêt d'étudier de près les expériences d'autres pays, qui montrent l'importance, dans plusieurs contextes, de combiner l'information et la sensibilisation aux lobbyings en faveur de l'environnement dans les centres de décision, ainsi que l'importance des réseaux de plaidoyer et de lobbying de la société civile et des mass - média nationaux et internationaux.⁵

F8. Rôle et besoins des collectivités locales en matière d'ESE

Les collectivités locales (CL), telles que définies par la constitution de 1996, sont les Régions, les Préfectures, les Provinces et les Communes. Les hautes orientations actuelles du Royaume ont placé ces collectivités en tant qu'acteur central dans le développement local économique, social et culturel, dans le cadre d'un projet stratégique global où *"la régionalisation, la décentralisation, la déconcentration et la démocratie participative et de proximité doivent s'affirmer et se concrétiser de jour en jour sur le terrain..."* (Discours de SM le Roi Mohammed VI, le 6 novembre 2003).

Les orientations de la charte communale de 2002 ont instauré le principe d'une approche concertée et participative à l'échelle locale et régionale. L'INDH, lancée en 2005, est venue renforcer l'intégration d'un concept clé qui est "la gestion participative", permettant une meilleure gouvernance de la chose locale.

Un nouvel esprit de partenariat avec les entreprises privées, les groupements professionnels et les associations commence à émerger. Plusieurs indicateurs montrent la volonté d'efficacité dans le processus de développement local. Parmi ces indicateurs ; la mise en place de commissions régionales et de commissions locales de l'investissement auprès des walis et des gouverneurs, puis des centres régionaux d'investissement (CRI) ; le renforcement progressif des

⁵ Le lobbying est une activité très répandue dans le monde occidental et les pays émergents. Il constitue une forme d'expression de la société civile, utilisée par des entreprises, des syndicats, des groupements professionnels, des ONG, des associations, etc. Le lobbying est entendu ici comme étant "toutes les communications, orales ou écrites, avec un responsable public dans le but d'influencer certaines prises de décision". Ces "communications" n'ont pas de connotation négative, du moins dans la culture anglo-saxonne, et peuvent être faites par des groupes d'intérêt commun (comme par exemple les réseaux d'ONG environnementales, soutenus par les mass médias...), en vue d'infléchir les décisions en faveur de la cause environnementale. Aux USA, il existe même des répertoires publics de centaines d'agences de lobbying pour divers domaines : politique, droit, finances, économie, etc. L'importance stratégique du lobbying est reconnue depuis longtemps, mais elle augmente avec l'évolution dans les pays des relations entre l'environnement institutionnel et la société civile. Cependant, les pratiques de lobbying dans plusieurs pays montrent rapidement le besoin d'établir des règles de transparence concernant les groupes d'intérêts.

partenariats avec les associations de développement local en milieu rural (ADL) ; l'appui apporté par l'ADS et les autres Agences régionales aux initiatives privées individuelles ou communautaires génératrices d'emploi et de revenus.

Il y a donc une volonté de mutation progressive vers une "logique multi acteurs" de développement local, qui demande toutefois un apprentissage au quotidien de tous les intervenants.

C'est dans ce contexte, relativement complexe, que l'on doit voir les besoins et le rôle actuel et surtout potentiel des collectivités locales en matière d'ESE. D'un côté, ce contexte est marqué par la volonté politique de changement et de décentralisation pour stimuler le développement local et humain, un développement dans lequel la question environnementale est, en principe, incorporée. D'un autre côté, ce contexte est caractérisé par les difficultés rencontrées dans le processus de renforcement concret des attributions des collectivités locales. Ces difficultés se reflètent à travers les dynamiques de transferts des responsabilités, des tâches et des moyens adéquats, ainsi que dans les ambiguïtés, pas encore totalement résolues, dans la délimitation des affaires communales, provinciales, préfectorales et régionales. Les contraintes au niveau des collectivités locales se traduisent, à divers degrés, par le manque de personnel qualifié, de capacités de management, de moyens matériels, par l'inertie vis à vis des changements de mentalités et d'attitudes, parfois l'analphabétisme de certains élus, etc.

La Charte Communale de 2002 et la question de l'environnement et de l'ESE

La charte communale, promulguée par le dahir du 3 octobre 2002, fait état du rôle important dévolu aux collectivités locales en matière d'environnement.

Dans le chapitre III concernant les organes auxiliaires du Conseil Communal, l'article 14 porte sur la constitution de commissions pour l'étude des questions et la préparation des affaires à soumettre à l'examen et au vote de l'assemblée plénière. Il doit être constitué *au moins trois commissions permanentes*, dont l'une est *chargée de l'urbanisme, l'aménagement du territoire et l'environnement*. Le conseil communal élit parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité relative, le président de chaque commission et son adjoint.

La charte distingue les compétences propres, les compétences transférées et les compétences consultatives de la CL.

Une série d'articles, relevant des *compétences propres à la CL*, sont en relation avec l'environnement. Les articles 40, et surtout 41, de la charte sont en relation directe avec l'ESE. Ainsi:

1. **L'article 40** est intitulé "**Hygiène, salubrité et environnement**", et stipule que le conseil communal veille, sous réserve des pouvoirs dévolus à son président, à la préservation de l'hygiène, de la salubrité et la protection de l'environnement. *Il délibère sur la politique communale en matière de " protection du littoral, des plages, des rives, des fleuves, des forêts et des sites naturels", "la préservation de la qualité de l'eau...", "l'évacuation et traitement des eaux usées et pluviales", "la lutte contre toutes les formes de pollution et de dégradation de l'environnement et de l'équilibre naturel."* Il décide de la création et l'organisation des bureaux municipaux d'hygiène et l'adaptation des règlements généraux communaux d'hygiène et de salubrité publique, conformément aux lois et règlements en vigueur.
2. **L'article 41 est en relation directe avec l'ESE**, car il stipule que le conseil
" entreprend toute action de proximité de nature à mobiliser le citoyen, à développer la conscience collective pour l'intérêt public, local, à organiser sa participation à l'amélioration du cadre de vie, à la préservation de l'environnement, à la promotion de la

solidarité et au développement du mouvement associatif. A ce titre, il a la charge de mener toute actions de sensibilisation, de communication, d'information, de développement de la participation et du partenariat avec les associations villageoises et toutes organisations ou personnes morales ou physiques agissant dans le champ socio économique et culturel".

D'autres articles sont liés à la question, en particulier :

3. L'article 36, portant sur le développement économique et social, donne au conseil communal le droit de "prendre toutes le mesures nécessaires de nature à contribuer à la valorisation de son potentiel économique notamment agricole, industriel, artisanal, touristique ou de service". Il "arrête, dans la limite des attributions qui lui sont dévolues par la loi, les conditions de conservation, d'exploitation et de mise en valeur du domaine forestier".
4. Le secteur de l'urbanisme et l'aménagement du territoire est régi par l'article 38, selon lequel le conseil communal veille au respect des schémas directeurs, des plans d'aménagement et de développement, participe activement en tout ce qui concerne l'habitat et les autres constructions et veille à la préservation et à la promotion des spécificités architecturales locales.
5. Le conseil communal décide de la création et de la gestion des services publics communaux (article 39), et son action dans ce domaine s'étend aux équipements à caractère industriel et commercial, aux ouvrages hydrauliques et à l'aménagement des plages

Il est important de signaler aussi que la "*Charte nationale de l'éducation et de la formation*" assigne aux collectivités locales plusieurs responsabilités les impliquant dans le nouveau processus de l'éducation et la formation, y compris dans le domaine environnemental. Dans cette charte, les collectivités locales sont considérées comme l'un des principaux acteurs et partenaires privilégiés de l'État, participant à l'effort d'éducation et de formation et pouvant hausser le niveau et la qualité de l'éducation et de la formation, en particulier chez les jeunes filles et dans divers domaines, y compris celui de l'environnement.

Une large responsabilité est donc dévolue aux CL en matière d'environnement en général, et d'ESE en particulier. En termes de réalisations, l'ESE est menée d'abord dans le cadre des activités d'aménagements des espaces verts en milieu urbain, de plantations et de reboisements en milieu rural, de gestion des déchets et des décharges contrôlées (campagnes de propreté), et pour l'entretien des plages ou de certaines zones humides ou péri forestières. Ces activités sont généralement menées en partenariats avec les directions régionales du HCEFLCD et les Inspections régionales du MATEE, avec la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'Environnement, et avec plusieurs associations nationales et locales (voir la partie relative au secteur associatif). En effet, ces dernières années, les relations entre les associations et les CL ont connu une certaine dynamisation, ce qui témoigne de la reconnaissance du travail des acteurs associatifs par les CL, dont certaines ont même pris l'initiative de créer des associations locales, conformément à l'esprit de la charte communale.

Le manque de cadres spécialisés en matière d'ESE, ou plus généralement en matière d'environnement constitue la contrainte principale, suivie par le manque de moyens financiers, bien que la situation des CL soit extrêmement variée pour ce dernier aspect. Les difficultés de fonctionnement sont mentionnées aussi, du fait de l'élargissement des prérogatives des CL, alors que certaines manquent de cadres locaux pour suivre les projets lancés.

Des statistiques générales indiquent que le personnel global des CL est constitué par environ 9% de cadres, tous profils confondus, alors que 75% des effectifs sont constitués d'agents d'exécution et d'ouvriers. Le manque de personnel qualifié se répercute sur le faible nombre de

commissions permanentes établies et qui traitent effectivement d'environnement. En outre, les opérations de départs volontaires ne vont pas faciliter les choses...

Pour pallier ce déficit de personnel en matière d'environnement et d'ESE, il serait envisageable de constituer à l'échelle des Régions des équipes expérimentées et itinérantes pour l'appui technique aux services extérieurs et aux communes, en partenariat avec les Inspections régionales du MATEE et les Directions régionales des autres ministères formant le Comité technique du projet d'ESE. D'un autre côté, des ONG nationales expérimentées (senior) dans les activités d'ESE pourraient jouer un rôle de prestataires, en termes de conception de projets d'ESE, de réalisation d'outils adaptés aux contextes locaux, d'assistance à la mise en œuvre sur le terrain, et de suivi – évaluation, au profit des CL, des communautés de base, des administrations et des associations locales.

Une autre raison à cette situation relève de la hiérarchisation des priorités dans le plan annuel d'activités et dans le plan de développement économique et social de la commune. En effet, malgré le nombre élevé des compétences attribuées aux conseils élus, seule une infime partie a un caractère obligatoire, en vertu de textes spéciaux (hygiène, santé publique et autres services administratifs pour les communes), alors que le reste des compétences, dont celles citées plus haut en matière d'environnement, s'inscrit dans les domaines possibles d'intervention, et reste tributaire des moyens financiers disponibles et de l'importance accordée aux actions d'ESE par les membres du Conseil Communal. Ceci pose avec acuité l'importance d'établir des plans nationaux et régionaux de formation et de sensibilisation des conseillers communaux aux questions de protection et de gestion de l'environnement⁶. Signalons à ce sujet que des entreprises privées de formation des cadres et des élus des collectivités locales ont commencé à voir le jour au Maroc.

⁶ De manière plus générale, si la gestion des affaires quotidiennes est une opération relativement aisée, le nouveau rôle dévolu aux collectivités locales en matière de développement nécessite des compétences particulières. En conséquence, la formation des élus est devenue indispensable en raison de la complexité des dossiers qui, s'ils sont mal préparés, risquent d'être rejetés par les autorités de tutelle. Dans ce cadre, il faut noter que les chartes communale et provinciale, qui réservent un titre spécial au statut des élus, ne prévoient pas le droit de ces élus à la formation (voir Rapports de synthèse- RDH 50, - M. El Yaâcoubi & A. Harsi; - A. Herzenni).

Perspectives

La charte de 2002 constitue un cadre qui s'est attaché à consolider les acquis de la décentralisation communale, elle a, au-delà des aspects techniques, fondé des approches nouvelles pour une démocratie de proximité. Elle comprend des articles en relation plus ou moins directe avec l'ESE (surtout Art. 41 et 40) et la protection de l'environnement en général, qui ne sont pas loin de rappeler, par leur contenu, les approches basées sur les notions de développement durable. Ces articles sont encore loin d'être mis en œuvre au niveau des CL, qui constituent en majorité, et pour l'instant, à la fois une cible active et un acteur futur de l'ESE. La priorité pour les CL semble porter d'abord sur la mise en application de la loi 28-00 relative à la gestion des déchets et leur élimination, pour le renforcement de ce secteur, notamment en ce qui concerne la mise en place des décharges contrôlées et la réhabilitation des anciennes décharges, dites sauvages. Toutefois, pour les aspects en relation plus directe avec l'ESE pour la mise en œuvre de 3 Conventions de Rio, le rôle des CL demeure primordial, et seule l'approche régionale permettrait de hiérarchiser les priorités en fonction des domaines respectifs des Conventions et des possibilités des CL.

Néanmoins, comme mentionné en introduction, les évolutions en cours dans les processus de décentralisation et de régionalisation sont eux même aux stades de réajustements et d'adaptation, et, peut être qu'il y a encore quelques fenêtres ouvertes pour essayer de rectifier la trajectoire concernant les aspects d'environnement et d'ESE.

Une approche plus intégrée en matière d'environnement et de développement local consiste à développer des "Agenda 21 locaux", tels que mentionné par l'Agenda 21 de Rio, qui a souligné la nécessité que *"toutes les collectivités locales instaurent un dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées afin d'adopter un programme Action 21 à l'échelon de la collectivité"* (Agenda 21, Chapitre 28 - *Initiatives des Collectivités Locales à l'appui d'Action 21*, paragraphe 28.3).

Au Maroc, des initiatives ont été déjà lancées en guise d'expériences pilotes, par le MATEE et le PNUD, dans quelques villes (Meknès, Marrakech, Agadir) ou par la coopération belge à Essaouira. Ces processus ont permis, à travers la mise en place de groupes de travail et de comités de pilotage locaux, d'initier l'élaboration de diagnostics de villes, *d'organiser d'informer et de sensibiliser des acteurs locaux à l'approche Agenda 21 local et au rôle du partenariat*, d'organiser des sessions de formation en faveur du tissu associatif, des élus et des techniciens locaux, etc.

Les enseignements tirés de ces initiatives pilotes en termes d'approches et de méthodologies doivent être diffusés et capitalisés dans le contexte actuel, qui est marqué par l'INDH, et qui est ouvert au dialogue entre acteurs du développement au niveau local. Cependant, ces initiatives qui portent sur les grandes agglomérations ne doivent pas perdre de vue l'importance de la continuité du processus, et le besoin de le transposer à différentes échelles territoriales, notamment en milieu rural. La capitalisation et la pérennisation de l'approche nécessite aussi une sorte de sensibilisation adaptée au niveau des décideurs politiques, ainsi que le partenariat avec des administrations concernées comme la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales), etc.

La conduite de la démarche Agenda 21 local au niveau d'une CL nécessitera la mobilisation de moyens additionnels et le redéploiement des ressources existantes. Le chantier de l'INDH, qui porte sur un certain nombre de Communes rurales et de quartiers urbains sélectionnées, pourrait offrir un cadre de complémentarité et de synergie. Les CL actives pourraient aussi essayer de mobiliser des fonds auprès des bailleurs appropriés.

G. Synthèse : le secteur public et la problématique d'ESE

1. Des champs d'action et des potentialités diversifiées et complémentaires

De l'analyse des données relatives aux activités d'ESE dans les administrations et services publiques, il ressort **une grande complémentarité entre les potentialités des diverses institutions** analysées, du moins celles relevant des cinq départements ministériels constituant le comité technique du projet, et qui représentent les principaux départements d'État chargés de la gestion de l'environnement national. En effet, on distingue deux grands types d'institutions:

- 1) d'une part celles impliquées dans **la gestion des différents éléments de l'environnement** global : coordination et centralisation de l'information environnementale (MATEE), ou gestion des principales ressources naturelles du pays que sont les forêts, les eaux continentales (HCEFLCD), l'agro-système et les ressources halieutiques (MADRPM);
- 2) d'autre part celles chargées **de l'éducation ou l'encadrement des populations cibles** telles que le MENESFCRS chargé de l'éducation formelle a sein des écoles, collèges, lycées et universités, le SEA plus concerné par l'alphabétisation du grand public ou encore le SEJ dont le domaine de compétence concerne la femme, les jeunes, scolarisés ou pas, ainsi que plusieurs autres populations dans les secteurs formel, non formel et informel.

Il est évident que les limites entre ces départements ne sont pas aussi franches que l'on s'efforce de croire, car **il y a toujours des domaines d'intérêt commun**. Par exemple, le MENESFCRS, *via* son département de la recherche scientifique, contribue pour beaucoup dans la production de l'information environnementale, de même, le HCEFLCD et le MADRPM, au sein de leurs grandes écoles, peuvent sensibiliser et éduquer certaines populations cibles plus averties, et qui peuvent jouer le rôle de relais (ingénieurs agronomes, agents de la vulgarisation agricole, cadres du HCEFLCD....) etc..

D'autres départements sont chargés de la gestion de **secteurs socio-économiques stratégiques, pouvant porter préjudice à l'environnement et à ses potentialités dans le développement local, régional ou national** (tourisme, énergie et mines, industrie, santé...). Cependant, plusieurs parmi ces institutions ont accordé beaucoup d'intérêt à la problématique environnementale et à l'importance de la protection de la nature dans le développement durable, et se sont dotées d'unités "environnement" qu'elles ont chargé de chercher les liens entre leurs propres activités et l'environnement à l'intérieur et autour de l'entreprise de production, et de proposer des solutions.

Les activités d'ESE sont nombreuses et diversifiées; elles concernent aussi bien la gestion des ressources naturelles que l'amélioration du cadre de vie (gestion des déchets, dépollution, ...). Ces **activités demeurent généralement très ponctuelles dans le temps et dans l'espace**, qu'elles sont plutôt à **caractère curatif** et ne sont généralement **pas accompagnées de mesures préventives de sensibilisation** ni pour les travailleurs du secteur considéré ni pour les consommateurs. Cela n'empêche que, d'un autre côté, plusieurs de ces institutions sont pleinement impliquées, *via* des cadres de partenariat et de sponsoring, dans des activités de financement de projets de sensibilisation et d'éducation ou même de la recherche scientifique relative à l'environnement.

Le **CDER** (Centre de développement des Énergies Renouvelables), sous tutelle du MEM représente cependant des particularités par rapport à cette règle générale. Tout en étant un organisme de développement par la recherche et l'adaptation technologique en matière d'énergies propres, susceptibles d'atténuer les effets néfastes des changements climatiques, cet organisme conçoit des stratégies et des programmes de développement et, aussi, de sensibilisation visant l'adoption par les populations, surtout rurales, de nouvelles technologies énergétiques et de nouveaux modes de consommation permettant, par conséquent, d'atténuer la pression exercée sur les ressources naturelles, en particulier forestières.

2. Un rôle significatif des médias, mais le besoin d'une plus grande implication de l'audiovisuel

Les canaux d'information et de sensibilisation basés sur l'audio / visuel représentent les " media de masse" par excellence, et la capacité que possède le Maroc dans ce domaine (chaines de télévision, stations de radio nationale et locales) prédispose à jouer un rôle de premier ordre pour une communication efficace des messages de sensibilisation et des programmes éducatifs en matière d'environnement. Il y a lieu de dépasser ici les calculs de "rentabilité", basés sur les taux d'audience dans l'élaboration des grilles de programmes, car la question de l'ESE doit être basée d'abord sur le sens civique des institutions audio visuelles de mass media. La presse écrite, a également un rôle essentiel, quoiqu'un peu sélectif, car son impact se trouve grandement défavorisé par le taux élevé d'analphabétisme et par la pauvreté de la population marocaine. Le canal de l'Internet ne doit pas être négligé, dans une vision d'ouverture et de perspective pour l'avenir, tenant compte de l'évolution mondiale des Nouvelles Technologies d'Informations et de communications (NTIC).

Les agents de communication médiatique ont un rôle primordial dans l'ESE, pour la mise à profit des potentialités des canaux de communications (télévision, radio, presse écrite...) dans le transfert du message environnemental le plus loin et le plus profondément possible à travers tout le territoire. L'implication plus poussée des agents de communication dans l'entreprise d'ESE pour le développement durable suppose la mise en place de programmes de formation et de perfectionnement conséquents pour cette cible active très importante, ainsi que des mesures d'incitation à son égard. La disponibilité d'une source d'information qui alimente, de façon ininterrompue, les programmes des médias va grandement faciliter la tâche des journalistes. En effet, de par leur formation journalistique initiale et de par celle pouvant leur être dispensée en matière d'environnement, les journalistes sont largement capables d'adapter l'information en fonction du contexte et des groupe cibles, et de la rendre moins "aride", plus attrayante pour le citoyen moyen, qui peut être accablé par des soucis quotidiens, susceptibles de reléguer au second plan sa concentration sur les questions d'intérêts collectifs comme l'environnement.

3. D'importants besoins en RC, mais peu d'engagement politique sur la question environnementale

Les besoins des institutions publiques sont importants; pourtant, si les moyens disponibles sont peut être insuffisants, ils ne semblent pas faire complètement défaut. Les besoins des organismes publics concernent également les ressources humaines et la formation. Les effectifs chargés de la question ESE, même au sein des départements à vocation environnementale ou d'ES, demeurent très insuffisants; voire trop insuffisants pour mener de véritables programmes d'ESE d'envergure nationale intégrant les préoccupations planétaires. Ceux-ci manquent, en plus,

d'informations et de formations sur de nombreuses questions environnementales, sur les ressources naturelles nationales, sur les approches de montage de projets, de la gestion et du suivi de ces projets, etc.

Les budgets alloués aux départements ministériels paraissent relativement importants, mais les tâches qui leur sont assignées sont tout aussi lourdes. Cela n'empêche que l'absence d'une vision nationale intégrée, donnant à la question environnementale la place qu'elle mérite, en tant que priorité nationale, n'incite pas ou n'encourage pas de nombreux décideurs à budgétiser, au sein de leurs départements respectifs, les activités relatives à l'environnement et à investir dans la question de l'ESE sachant que des sommes importantes sont octroyées, par ces mêmes institutions, à d'autres activités qui, parfois, ne rentrent pas dans le cadre de leurs compétences.

A titre d'exemple, plus de 500 clubs d'environnement ont été créés à l'initiative du département de tutelle, en l'occurrence le MEN, mais le fonctionnement de ces clubs reste tributaire du bénévolat du corps enseignant et des moyens personnels pouvant être mis à contribution par ces enseignants dans la réalisation d'activités improvisées, conçues et concrétisées par ces derniers. Pourtant, les autres activités scolaires dont la musique, les arts plastiques, etc. sont budgétisées et bénéficient de l'appui des autorités compétentes.

Il en découle que c'est plus une question de hiérarchisation des priorités nationales que de disponibilité des moyens. Il s'agit, *in fine*, de l'engagement politique vis-à-vis de la question environnementale dans son ensemble, et de l'ESE en particulier. Si l'on considère que le grand chantier de l'INDH, récemment lancé, vise à terme un développement humain plus harmonieux, avec la consolidation du respect des droits des citoyens, mais aussi, dans "*une vision qui consiste en la recherche de nouveaux équilibres écologiques conciliant aménagement du territoire, développement socioéconomique et préservation de l'environnement*"⁷, il va de soi que les autorités nationales devraient regarder autrement l'importance stratégique de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement et au développement durable. L'implication du citoyen, homme ou femme, à toutes les étapes du processus de prise de décision, de planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets de développement et d'environnement, ne peut se faire sans une vision harmonisée en matière d'éducation, sous toutes ses formes, y compris la sensibilisation du public et la formation. Il s'agit en fait d'une vision autour d'un système permettant d'enrichir les connaissances et d'influer sur les valeurs, les comportements et les modes de vie, afin de contribuer à garantir la durabilité et le développement humain auxquels aspire le pays.

La sensibilisation des décideurs politiques (pouvoirs exécutif et législatif) représente un aspect important de la question, d'une part pour accorder une plus grande priorité à l'ESE dans les programmations budgétisées de l'État, et d'autre part, pour activer l'adoption des textes d'application des lois relatives à l'environnement.

4. Des outils d'ESE nombreux et diversifiés, mais des supports simples et à faible diffusion

C'est sans doute l'insuffisance des moyens matériels et humains qui justifie la simplicité de la majorité des outils produits par les principaux acteurs publics en matière d'ESE, et qui sont en grande partie faits de supports imprimés (posters, dépliants, etc.). Dans la majorité des cas, les moyens ne permettent pas d'imaginer, de concevoir et de réaliser des outils plus élaborés, sous forme de supports sonores, ou audio – visuel, capables de transmettre efficacement plusieurs messages à but de sensibilisation ou d'éducation (documentaires, émissions, films, etc.), et qui soient adaptés aux conditions nationales et locales. A quelques exceptions près, la grande

⁷ Rapport sur le Développement Humain (RDH 50, 2005), Synthèse concernant le groupe thématique "cadre naturel, environnement et territoires".

majorité des outils "sophistiqués" proviennent d'ailleurs et sont adaptés ensuite à diverse échelles, locale ou nationale. Le pouvoir créatif local, très fertile, dispose, en matière d'ESE, d'un vaste champ d'expression et d'innovation, sous toutes ses formes; scientifique, technique, pédagogique, artistique, journalistique, littéraire, etc.. Seule la disponibilité de moyens, de formations et d'organisation stratégique permettra avec certitude l'éclosion d'outils diversifiés, avec des formes créatives à portée locale et régionale, que personne ne peut imaginer à priori, car il faut être bien imprégné de la problématique exacte et du besoin du moment sur le plan local ou régional.

5. Un rôle déterminant de la coopération (bilatérale et multilatérale)

Le rôle de la coopération multilatérale ou bilatérale est important, sinon vital pour la mise en œuvre des programmes et activités en matière d'E/S E. Ceci est très évident dans le cas des départements clés chargés de la gestion des différents éléments de l'environnement (MATEE, HCEFLCD, MADRPM). Le rôle de la coopération internationale se concrétise surtout à travers l'assistance technique et financière au montage et à la réalisation de projets de développement de différentes tailles, qui incluent en général la composante relative à l'éducation et /ou la sensibilisation environnementales.

En matière de coopération multilatérale, le PNUD (en tant qu'agence d'exécution du GEF ou dans le cadre de ses programmes de développement) et la Communauté Européenne représentent des partenaires parmi les plus importants du Maroc pour l'appui à la gestion durable des ressources naturelles et à l'amélioration des conditions de vie des populations en milieu rural et urbain.

Les projets réalisés et en cours dans le cadre de la coopération entre la CE et le Maroc s'inscrivent dans le cadre des politiques de l'Union Européenne en matière d'intégration environnementale et de Développement Durable, en particulier celles intéressant les pays méditerranéens comme le partenariat Euro-méditerranéen, la nouvelle politique de voisinage et la zone de libre d'échange Euro-méditerranéenne (d'ici 2010). Ces projets sont conçus afin d'aider à une meilleure gestion des ressources naturelles renouvelables (sol, eau, végétation) et au renforcement des institutions locales dans la gestion durable de ces ressources et dans l'amélioration des conditions de vie dans les centres urbains. Tous ces projets comprennent la composante relative à l'éducation et /ou la sensibilisation environnementales. Citons, à titre d'exemples, le programme d'ajustement structurel du secteur de l'eau; le projet de développement participatif des zones forestières et péri-forestières de la province de Chefchaouen, le projet d'appui au développement rural intégré dans les 7 provinces du Nord; le projet d'aménagement antiérosif du bassin versant de Sidi Driss, le projet d'appui à l'amélioration de la situation de l'emploi de la femme rurale et gestion durable de l'Arganeraie dans le Sud-ouest du Maroc, le projet d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association : jumelage dans l'environnement, le projet de dépollution de la centrale électrique de Mohammedia, le Programme SMAP de renforcement des capacités des institutions ne matière de qualité de l'air en zone urbaine, le projet d'appui à la création et la mise en œuvre d'un centre marocain pour les zones humides, etc...

De manière générale, l'implication des organisations internationales a aussi un effet certain sur la stimulation des partenariats entre divers acteurs nationaux (Publics /ONG / Privés). En effet, l'établissement et le renforcement des partenariats nationaux et internationaux est devenue une des conditions préalables au montage des projets, qu'il s'agisse d'un cadre multilatéral ou bilatéral.

6. Une insuffisance de coordination et d'harmonisation des activités nationales d'ESE

Un problème crucial est celui de l'insuffisance de coordination et d'harmonisation des activités entre divers acteurs nationaux, ce qui se répercute sur l'état général de l'environnement. En effet, malgré certains accords convenus entre plusieurs de ces départements, surtout en matière d'éducation de base, les actions de terrain restent très limitées, ce qui semble dû à l'absence d'un espace national de travail unifié, homogène, intégrateur, ... ce qui favorise le désengagement de certaines parties, les redondances dans les activités, l'utilisation non rationnelle des moyens matériels et financiers, etc. On se trouve ainsi devant l'incapacité d'atteindre des objectifs nationaux d'ESE et, le plus souvent, avec des solutions fragmentaires à des problématiques environnementales ponctuelles.

Malgré la grande complémentarité entre les différents départements d'état en matière d'environnement, il y a encore beaucoup d'interpénétrations entre les tâches assignées à chacun de ces départements, surtout lorsqu'il s'agit d'une composante environnementale complexe, dont la gestion et, par conséquent, la sensibilisation à sa gestion doit mobiliser plusieurs administrations. La complexité peut atteindre son paroxysme quand cette composante se situe dans une zone côtière, une lagune ou un estuaire, où les intervenants sont multiples. Un problème institutionnel se pose donc avec acuité et devrait être traité avec le plus grand soin dans une perspective de continuité et de durabilité, et dans un cadre harmonieux où toutes les administrations, les ONG's, le secteur privé, les organisations internationales peuvent travailler dans la transparence et dans la concordance.

C'est un constat général, qui a été déjà souligné en 2002 dans le rapport national sur le développement durable, qui déplore que "*... les activités d'ESE sont organisées par plusieurs intervenants, agissant souvent en ordre dispersé, sans vue d'ensemble, ni coordination, ni harmonisation des actions entreprises*" d'où la nécessité d'un cadre intégrateur.

7. Conclusion : Vers une plus grande synergie des efforts, et une vision en termes de développement durable

Il est évident que la mise en œuvre respective des domaines environnementaux des trois conventions de Rio (Biodiversité, Changements Climatiques ou Lutte contre la Désertification) génère des interactions positives, mais aussi des chevauchements et de déperdition d'efforts. **L'ESE constitue certainement l'un des domaines de synergie par excellence pour la mise en œuvre des trois Accords Environnementaux Multilatéraux**, notamment à travers l'échange et la gestion de l'information de base, ainsi que l'organisation des campagnes de sensibilisation et la programmation des activités d'éducation. Il y a lieu de concevoir une vision intégrée, dans la perspective d'une stratégie cohérente, dont les objectifs et les actions dépassent le cadre de la mise en œuvre de l'une ou l'autre des trois Conventions des Nations Unies. Toute stratégie cohérente d'ESE devrait en effet envisager la question d'ESE dans sa globalité et sa complexité; autrement dit, il s'agit de raisonner en termes de développement durable, en tenant compte de la notion tridimensionnelle de l'environnement, à la fois éco systémique, socio-économique et culturelle.

Dans cette vision intégrée, les activités de certains départements ministériels, comme celui des Habous et des Affaires Islamiques ou celui de la Culture, qui ne portent aucun préjudice à l'environnement, **pourraient être très avantageusement capitalisées** dans le domaine de la sensibilisation environnementale, sachant qu'ils disposent de grandes potentialités et de nombreux atouts pouvant leur permettre de mener à bien cette tâche.

Avec le processus de décentralisation, de déconcentration et de régionalisation engagé par l'État, la vision intégrative devrait tenir compte aussi de la dimension régionale et territoriale dans les politiques et les approches en matière d'ESE. Dans cette optique, le rôle des collectivités locales et des conseils régionaux, celui des Agences régionales de développement économique et social (ADS, APDN, ADSS...) sont destinés à prendre de l'ampleur. Les collectivités locales sont à la fois une cible active et un acteur important de l'ESE. Dans leur action pour le développement économique et/ou social, les Agences et Conseils représentent des partenaires pour la mise en œuvre de la SPAN E/S E pour le développement durable, en particulier dans la stimulation des partenariats à l'échelle locale et régionale et l'appui aux cadres de concertation et d'exécution.

PARTIE IV: Situation actuelle des activités d'E/S E menées par les acteurs du milieu associatif et besoins de renforcement des capacités des ONG dans ce domaine

A. Introduction

Les résultats de cette partie découlent de l'analyse des réponses aux questionnaires adressés aux associations (voir la partie méthodologie), ainsi que ceux des interviews réalisés dans le même cadre auprès de nombreux de ces acteurs. Ils comprennent les parties suivantes:

- Champs d'action de l'ONG
- Activités entreprises en matière d'éducation et /ou de sensibilisation environnementales (E/SE);
- Prise en compte des Programmes / conventions internationaux et /ou nationaux;
- Outils produits / utilisés par les ONG pour les activités d'E/S E ;
- Impact des actions d'E/S E
- Auto- évaluation des activités menées par les ONG dans le domaine de l'E/S E
- Besoins des ONG en matière de Renforcement des Capacités pour l'E/S E ;
- Les Réseaux d'ONG
- Intérêt et rôle des ONG dans la mise en place au Maroc d'une Stratégie et d'un Plan Nationaux en E/S E ;
- Synthèse et conclusions

B. Résultats des analyses

B1. Composition et représentativité de l'échantillon de questionnaires traités

Le tableau B1 présente la liste des associations qui ont répondu au questionnaire qui leur a été adressé. Cette liste comprend 68 ONG de diverses tailles. Elles abordent des thématiques environnementales variées et recouvrent différentes régions du Maroc.

Signalons qu'en outre, des entretiens ont été conduits dans différentes régions du pays avec une trentaine de représentants d'autres associations ou de réseaux d'ONG qui n'ont pas rempli le questionnaire proprement dit (Régions du Grand Casablanca (3 ONG), Rabat Salé - Zemmour Zaer (10 ONG), Agadir Souss Massa Draa (3 ONG), Fès Boulemane (12 ONG) Marrakech -Tensift Haouz (3 ONG), Chaouia – Ourdigha (1 ONG), Tadla – Azilal (1 ONG), Taza -Al Hoceima- Taounate (8 ONG); Meknès – Tafilalt (3 ONG), etc.).

Les informations issues de ces entretiens sont intégrées dans différentes parties de ce chapitre, à côté de l'information déduite des réponses aux questionnaires.

Les informations issues de ces entretiens sont intégrées dans différentes parties de ce chapitre, à côté de l'information déduite des réponses aux questionnaires.

Tableau B1. Liste des associations qui ont répondu au questionnaire adressé par Enda Maghreb en matière d'E/S E

N°	Nom Association et Siège social	Région (1)
1	Association Assadaqua pour le Développement et la Coopération- Guelmim	3
2	Association NAHDA pour le développement de la femme dans la province d'El jadida	6
3	Association TAZEROUALT pour le développement et la coopération (ATDC)- Tiznit	4
4	Association rif pour le développement –Assorif- Nador	16
5	Plateforme Marocaine pour le Commerce Équitable (PMCE)- Rabat	10
6	Nature Initiative- Dakhla	1
7	Association Mobadara pour l'environnement et la solidarité sociale -Casablanca	9
8	Association ALHADAF Boulemane	10
9	Association CHABAB OULMES - C.R Oulmes - PROVINCE DE KHEMISSET	10
10	Association Izeroualen pour le Développement et la protection de l'Environnement - Ouaouizeght, Azilal	12
11	Association pour culture et environnement atlas (ACEA) -Centre Telouet Ouarzazate	4
12	Carrefour d'initiatives de communication, d'information et de documentation – CICID- Fès	14
13	Association Oxygène pour femme - Ouarzazate	4
14	Association Marocaine Des Aménagistes Urbanistes (AMAU) - Rabat	10
15	Alliance De Travail Dans La Formation Et L'action Pour L'enfance-ATFALE- Rabat	10
16	AROO - Ass des retraités de l'ORMVA de OUARZAZATE	4
17	Association wissal - Tandrara	8
18	Association des Amis du Zat - Aït Ourir, Al Haouz, Marrakech	7
19	Coopérative Marocaine d'Agriculture Biologique (CMAB) - Marrakech	7
20	Asso izilf pour le développement rural – Ksar Izlif	12
21	Association Boumia pour le développement local et d'appui à mederast.com	13
22	Association Assarag pour le patrimoine et l'environnement- Taroudant	4
23	Association Ikouirn féminine de développement rural - Boulemane	14
24	AESVT : Association des Enseignants des Sciences de la vie et de la terre au Maroc	11
25	Association de Coopération pour l'Environnement et Développement :A.C.E.D- Itzer	13
26	Association de solidarité pour le développement et l'environnement- Beni Tajjit- Prov Figuig-	8
27	Association Amal Beni Mellal AMALASS جمعية أمل للبيئة والتنمية الاجتماعية	12

28	Association des protecteurs de l'environnement - Safi	7
29	Association Marocaine d'orientation et soutien éducatif -AMOSE Salé الجمعية المغربية للتوجيه والدعم التربوي	10
30	Association Algharb pour le développement Sidi Kacem جمعية الغرب للتنمية	5
31	Association Marocaine de Développement à la Région Orientale - Oujda	8
32	Association Maison des Amis de la Nature (AMAN)Chefchaouen جمعية دار اصدقاء الطبيعة	16
33	Ass.ATLAS ASSDA Ouarzazate جمعية الأطلس الصغير للرياضة والتنمية	4
34	Association Lalla Takerkouste pour le dév. Éco. Social et culturel Marrakech- الجمعية لالة تتركوست للتنمية الاجتماعية، الثقافية، الاقتصادية	7
35	Association d'Education Environnementale et de Protection des Oiseaux au Maroc (SEEPOM)	13
36	Association AZIR Pour la protection de l'Environnement	16
37	Corps de la Paix des USA/Maroc	10
38	Association Marocaine de Petits Débrouillards	10
39	Association "Les Graines de Babel	10
40	Kids communication et production	10
41	Projet parc naturel régional Bouhachem	16
42	Association Ribat el Fath pour le Développement Durable (ARFDD)	10
43	Les chantiers marocains pour la jeunesse section Boulemane الاوراش المغربية للشباب فرع بولمان	14
44	Association Saghro - Boumalene Dades- Ouarzazate - جمعية صاغرو	4
45	Association Culturelle Taltefrawt- Goulmima - Errachidia	13
46	Association Biotope- Gite Cathédrale Tamga Amsfrane Zaouiat Ahansal– Prov Azilal	12
47	Association Tazzart pour le développement économique et social – Tata	3
48	GREPOM - Rabat -	10
49	Association Aicha Guelmim جمعية عائشة للتنمية عن قرب و الاهتمام بالبيئة	3
50	Association ADDI Ouzennou pour le Développement- Ksar Ait Taarabt- Errachidia	13
51	Centre de développement de la région de Tensift CDRT Marrakech	7
52	Association de lutte contre la désertification pour la protection de l'environnement (Jorf)	13
53	Association Oasis Ferkla pour l'environnement et le patrimoine (AOFEP - Tinjdad)	13
54	Association ADRAR Imilchil Errachidia	13
55	Association Al Wahda pour le développement –Ouarzazate جمعية الوحدة للتنمية ورازات	4
56	Association Khnifiss pour le tourisme culturel et la protection de l'environnement- Akhfennir - جمعية أخنيفيس لسياحة الثقافة وحماية البيئة	2
57	Association Annour de culture d'art et d'excursions - Meknès جمعية النور للثقافة و الفن و الرحلات	13
58	ECODEL (ECO Développement de Larache)	16
59	Mouvement pour la paix le désarmement et la liberté (MDPL) Al Hoceima	16

60	GEODE - Al Hoceima	16
61	ADL (Association de Développement Local) Chefchaouen	16
62	Centre de l'éducation environnementale de Tanger - CEET	16
63	AMJD (Association Moultaqa des jeunes pour le développement) Fès	14
64	Association jeunes pour jeunes- Tiflet – جمعية الشباب لأجل الشباب تيفلت	10
65	Association marocaine pour l'éducation de la jeunesse section Salé- فرع سلا - الجمعية المغربية لتربية الشبيبة – فرع سلا	10
66	SPANNA (Société protectrice des animaux et de la nature)- Rabat (nationale)	10
67	Association Amal Circuit de la palmeraie Pour le développement et la Culture Marrakech -	7
68	GERERE - Groupe d'Études et de Recherches sur les Énergies Renouvelables- Rabat	10

(1) Régions administratives / économiques du Maroc numérotées de 1 à 16:

Degré de représentativité de l'échantillon de questionnaires traités

Avant de procéder au traitement des réponses, nous avons jugé opportun de voir d'abord le degré de représentativité de l'échantillon constitué par la liste des ONG qui ont répondu au questionnaire. Ce degré de représentativité peut être abordé à travers quelques critères :

- ✓ La couverture géographique de l'échantillon, comparée à celle dégagée de l'inventaire national des ONG agissant en matière d'E/S E, présenté dans la partie I de l'étude (Tableau B2)
- ✓ La composition de l'échantillon en termes de portée des actions de l'ONG, comparée toujours à celle de l'inventaire national (Tableau B3).
- ✓ Les thématiques environnementales abordées en matière d'E/SE.

Tableau B2. Distribution des ONG inventoriées entre les 16 régions administratives du territoire marocain – Comparaison avec l'échantillon traité

Région du Maroc	Effectif des ONG Inventaire national	Proportion (%) Inventaire national	Effectif des ONG Échantillon	Proportion (%) Échantillon	Répartition Échantillon selon leur portée ⁽¹⁾ - Remarque
1- Oued Eddahab - Lagouira	5	1,2	1	1,47	1R
2- Laayoune - Boujdour- Sakia El Hamra	8	1,9	1	1,47	1L
3- Guelmim - Essmara	16	3,7	3	4,41	2L; 1R
4- Souss - Massa Draa	65	15,1	8	11,76	7L; 1R; 5 de Prov. Ouarzazate
5- Gharb - Chrarda- Beni Hssen	6	1,4	1	1,47	1R
6- Chaouia - Ourdigha	6	1,4	1	1,47	1L
7- Marrakech -Tensift Haouz	34	7,9	5	7,35	3R; 2L
8- Oriental	35	8,1	3	4,41	2L; 1R
9- Grand Casablanca	31	7,2	2	2,94	1N; 1L
10- Rabat Salé - Zemmour Zaer	66	15,3	16	23,53	10N; 1R; 5L
11- Doukkala - Abda	18	4,2	1	1,47	1R
12- Tadla - Azilal	20	4,7	4	5,88	4L
13- Meknès - Tafilalt	46	10,7	9	13,24	6L; 1N; 2R; 5 de Prov. Errachidia
14- Fès - Boulmane	12	2,8	4	5,88	1N; 3L
15- Taza -Al Hoceima- Taounate	45	10,5	4	5,88	1R; 3L
16- Tanger -Tétouan-Nord	17	4	5	7,35	1R; 4L
Total	430	100	68	100	

(1) N: Nationale; R: Régionale; L: Locale

Les éléments suivants sont dégagés de la lecture des tableaux B2 et B3:

- Les 16 régions sont représentées dans l'échantillon. Les régions de Laayoune - Boujdour-Sakia El Hamra, de Oued Eddahab – Lagouira, ainsi que les Régions du Centre sont représentées chacune par une ONG.
- Les pourcentages par région relatifs à l'échantillon sont assez proches de ceux de l'inventaire établi, à quelques variations près:
 - Le Grand Casablanca est plus faiblement représenté, mais des informations sont disponibles pour plusieurs associations qui n'ont pu répondre au questionnaire (ACEC, CREE, Izdihar..)
 - Rabat Salé - Zemmour Zaer est fortement représentée, en raison de la présence des Associations à caractère national et qui jouent un rôle prépondérant en matière d'EE.
- Comme pour l'inventaire national, les Associations des Provinces de Ouarzazate et d'Errachidia (régions d'Oasis présahariennes) sont bien représentées dans leurs régions respectives (Régions 4- Souss - Massa Draa et 13- Meknès – Tafilalt).
- La répartition des associations de l'échantillon en termes de portée géographique reflète bien celui de l'inventaire national (Tableau B3), et ce résultat conforte dans une certaine mesure celui de l'inventaire, qui reste ouvert et évolutif.

Tableau B3. Distribution des ONG inventoriées en fonction de la portée géographique de leurs activités - Comparaison avec l'échantillon traité

Portée de l'ONG	Effectif des ONG Inventaire national	Proportion (%) Inventaire national	Effectif des ONG Échantillon
Nationale	80	18,6	14
Régionale	85	19,8	12
Locale	265	61,6	42
TOTAL	430	100	68

La majorité des éléments dégagés de cette comparaison entre l'échantillon "aléatoire" et les résultats de l'inventaire permet d'admettre la représentativité de l'échantillon. En tous les cas, les résultats obtenus "hors questionnaires" à partir des entretiens avec d'autres ONG serviront à enrichir les différentes parties de ce chapitre.

B2. Champs d'action de l'ONG

Les domaines d'intervention déclarés recouvrent divers aspects qui sont liés entre eux : développement / environnement / éducation- jeunes /droits humains-démocratie-citoyenneté / agriculture / femmes. L'échantillon étudié recouvre donc une bonne partie de la classification en catégories générales d'ONG adoptées à l'échelle nationale par le site Tanmia.ma (encadré B2)

Le terme "développement" est cité par la majorité des associations de l'échantillon, il peut être à caractère général (36 cas), local (17 cas), durable (11 cas) ou rural (11 cas). Toutes les associations visent donc le développement au niveau régional et surtout au niveau local, selon la portée de leur programme et les capacités dont elles disposent. Ce développement a pour objet l'amélioration des conditions de vie des populations, le renforcement des capacités locales et la lutte contre la pauvreté. Parmi les associations à portée locale ou régionale, on peut citer : l'"Association Assadaqua pour le Développement et la Coopération - Guelmim"; l'Association " Nahda "d'El Jadidda; l'Association " Tazeroualt " -Tiznit; l'Association " Rif "; l'Association " Boumia"; l'Association " Addi Ou Zennou "; l'Association " Algharb ", etc.

Encadré B2: Catégories générales adoptées par Tanmia.ma pour les champs d'intervention des ONG au niveau national (catégories classées par ordre alphabétique)

1. Agriculture
2. Développement humain durable
3. Développement rural
4. Droits de l'Homme
5. Économie sociale
6. Éducation et Alphabétisation
7. Environnement
8. Femmes et développement
9. Habitat
10. L'eau
11. Micro Finances

Le développement durable, qui intègre la composante environnementale, est repris généralement par des ONG à caractère national, mais aussi par des ONG régionales ou locales (Association rif pour le développement –Assorif; "Nature Initiative- Dakhla"; Association Ribat el Fath pour le Développement Durable, etc.).

Toutes les associations qui ont répondu s'intéressent bien entendu à la protection / réhabilitation de l'environnement, notamment la protection des écosystèmes (forêts, littoral, oasis..) ou des autres composantes de la biodiversité (animaux, végétaux...), et qui sont aperçus en tant que patrimoine national / régional à préserver de la pression anthropique et de la désertification. On trouve aussi, mais dans une moindre mesure, les énergies renouvelables (GERERE, Association Oxygène pour femme -Ouarzazate, Centre de Développement de la région de Tensift etc.); l'économie de l'eau chez les associations des zones arides, et enfin l'environnement urbain (4 cas) et l'écotourisme (4 cas).

B2.1. Sensibilisation environnementale

Les activités d'une majorité d'associations s'inscrivent dans le cadre de la sensibilisation des populations d'usagers en milieu urbain et surtout rural. Elles sont à caractère saisonnier et s'adressent à un large groupe cible, avec le recours à divers moyens tels que la diffusion de bulletins de vulgarisation, l'organisation de journées d'études ou de démonstration, la célébration des journées mondiales et nationales relatives à l'environnement, la projection de films documentaires, les campagnes de reboisement à l'occasion de la journée mondiale de la

biodiversité ou de la lutte contre la désertification, etc.. C'est le cas de l'association "Mobadara, Nador ", l'"Association pour Culture et Environnement Atlas ", l'"Association Marocaine des Aménagistes Urbanistes ", l'" Association Marocaine de Développement de la Région Orientale – Oujda", la "Coopérative Marocaine d'Agriculture Biologique"; l'"Association Assarag pour le patrimoine et l'environnement, Taroudant ", l'"Association de Coopération pour l'Environnement et Développement, Itzer ", l'"Association Amal, Beni Mellal", l'"Association des protecteurs de l'environnement, Safi ", l'"Association Saghro - Boumalene Dadès", l'" Association ADRAR - Imilchil, l'"Association Al Wahda pour le développement –Ouarzazate", etc.

B2.2. Éducation environnementale

Parallèlement aux campagnes de sensibilisation environnementale, des associations parmi celles enquêtées s'intéressent plus particulièrement à l'éducation environnementale en milieu scolaire, à la création / animation des clubs de l'environnement et à la formation des formateurs en EE ou ,en SE

A l'inverse de la sensibilisation, les activités d'EE s'inscrivent dans la durée, et concernent un groupe précis de jeunes scolarisés, elles s'étendent parfois au soutien et à l'accompagnement des jeunes dans leur vie active, et même au préscolaire (cas de ATFALE). Parmi les principales ONG de l'échantillon, citons :

- AESVT (qui touche aussi à l'éducation sanitaire);
- SPANA;
- Enda – Maghreb;
- Association Marocaine des Petits Débrouillards;
- Association Marocaine d'orientation et de soutien éducatif (AMOSE, Salé);
- SEEPOM : Association d'Éducation Environnementale et de Protection des Oiseaux au Maroc;
- ATFALE ;
- le "Corps de la Paix USA - Maroc \ Programme Environnement";
- les Chantiers Marocains pour la Jeunesse;
- l'Association AZIR pour la Protection de l'Environnement (Al Hoceima);
- l'Association de Coopération pour l'Environnement et le Développement (Itzer);
- le Club Environnement de l'Association Ribat Al Fath pour le Développement Durable;
- AMJD: Association marocaine pour l'éducation de la jeunesse (Fès);
- etc..

A ce sujet, il y lieu de citer aussi des ONG qui ne figurent pas sur la liste, et pour lesquelles des éléments d'informations sont disponibles, comme:

- ✓ Le CMEPE (Club Marocain pour la population et l'Éducation à l'Environnement);
- ✓ L'ACEC (Association Chouala pour l'Éducation et la Culture);
- ✓ WWF Maroc ;
- ✓ La Maison de l'Écologie et des Écosystèmes du Maroc (Ifrane);
- ✓ Le CREE (Comité Régional de l'Éducation à l'Environnement du Grand Casablanca);
- ✓ Association Marocaine pour l'Écotourisme et la Protection de la Nature;
- ✓ Association Maroc Nature et Culture (AMNC, écotourisme);
- ✓ Association Izdihar (Casablanca, Énergie);

Dans le même ordre d'idées, on doit citer aussi deux fondations qui ont fourni suffisamment d'éléments d'informations sans suivre la grille du questionnaire:

- ✓ Fondation Mohamed VI pour la Protection de l'Environnement (FM-VI-E);
- ✓ Fondation Marocaine pour la Nature et l'Homme (FMNH).

B2.3. Recherche / formation/ formation continue

L'aspect recherche / formation/ formation continue est souligné par quelques association comme la SEEPOM et le GREPOM (Groupe de Recherche et d'Étude pour la Protection des Oiseaux Migrateurs) qui, comme l'indique leurs intitulés, concentrent leurs activités sur les oiseaux. L'association " Nature Initiative " s'intéresse essentiellement à la sauvegarde des espèces menacées et à la réintroduction des espèces disparues et jadis connues dans la Région d'Oued Eddahab Lagouira. Les activités du GERERE portent sur la recherche / formation/ formation continue dans le domaine de l'énergie et sur les énergies renouvelables.

B2.4. Femmes et développement, activités génératrices de revenus

Conjointement à l'action de sensibilisation environnementale, certaines associations de la liste, moins nombreuses, font la promotion au niveau local d'activités génératrices de revenus aux profit des femmes rurales organisées en coopératives, ainsi que le soutien des enfants en scolarisation ou l'appui aux retraités, c'est le cas de l'Association Oxygène pour femme (Ouarzazate), l'Association Aicha (Guelmim), l'Association "AROO Ouarzazate"; l'Association Addi Ouzennou pour le Développement (Errachidia), l'Association Tazzart pour le développement économique et social (Tata), etc. En général, ces activités s'inscrivent actuellement dans le cadre du programme de l'INDH.

B2.5. Disponibilité d'antennes locales

Ce critère permet de donner une idée de la taille, de la structuration de l'association et de l'importance de la couverture géographique de ses activités.

Plus des deux tiers des ONG de l'échantillon ne disposent pas d'antennes locales, car elles ont elles mêmes une portée locale ou régionale (Figure B1). Les ONG qui disposent d'antennes locales sont à couverture nationale et représentent 22 % de l'échantillon. C'est le cas de l'AESVT (28 antennes locales), de l'ACEC (64) de l'AMJD (64), d'Enda Maghreb (8), de la SPANA, de WWF, etc.

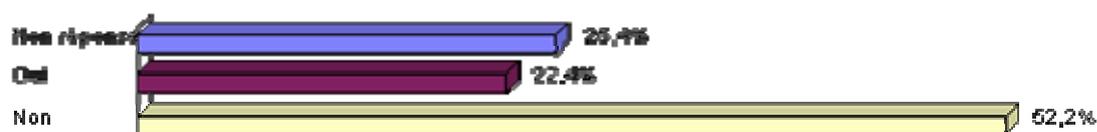


Figure B1. Disponibilité d'antennes locales

B2.6. Conclusions

B26.1. Une majorité d'associations jeunes et "polyvalentes"

Globalement, beaucoup d'ONG locales, assez jeunes (moins de 6 ans d'âge), restent caractérisées par l'ampleur de leur champ d'action en regard du manque de personnel qualifié et de moyens suffisants pour une large gamme de thématiques environnementales, qu'elles abordent dans le cadre de leurs activités de développement local. Cette tendance est justifiée par les besoins locaux en matière de sensibilisation environnementale, qui sont réels, mais aussi par un choix stratégique, parfois de survie, qui consiste pour l'association à se déclarer avec un profil polyvalent, susceptible de mieux répondre aux opportunités de financement et de projets en coopération, en partenariat avec les institutions nationales et internationales. L'effort de capitalisation reste difficile dans ce cas.

B26.2. Quelques associations plus anciennes, plus expérimentées, parfois à portée nationale

A l'inverse, certaines associations sont plus expérimentées en matière d'EE, avec comme groupe cible principal les jeunes en milieu scolaire et parascolaire et les formateurs / animateurs en EE. Les mieux structurées parmi ces ONG sont à portée nationale et disposent d'antennes ou de sections locales (AESVT, SPANA...), et parfois d'une cellule ou d'un département transversal, consacré à la communication et l'éducation à l'environnement (Enda Maghreb, ...), elles assurent aussi le rôle d'appui à d'autres ONG, comme c'est le cas d'Enda Maghreb qui se positionne en tant que formateur, catalyseur, ou encore comme facilitateur pour l'action d'éducation à l'environnement.

D'autres ONG sont plus focalisées sur une thématique particulière qui inclut l'E/S E parmi les axes d'intervention (Énergies renouvelables, recherche / formation, une composante de la biodiversité, écotourisme, ...). Enfin, quelques ONG concentrent leurs efforts sur un écosystème ou une aire géographique (exemples de "l'Association AZIR pour la Protection de l'Environnement", concentrant ses activités sur le littoral méditerranéen / de l'Association Khnifiss pour le tourisme culturel et la protection de l'environnement- confinée au SIBE de Khnifis au sud marocain/ plusieurs exemples d'associations de l'Arganeraie, etc.).

Pour toutes ces associations, plus cadrées en matière de thématique ou de couverture spatiale, les choix de leurs champs de compétences sont liés, entre autres, à des conditions historiques de création ou à des partenariats avec des ONG internationales. En général, elles sont relativement plus anciennes que les ONG de la première catégorie et disposent de ressources humaines plus qualifiées.

B3. Activités entreprises par les ONG en matière d'éducation et /ou de sensibilisation environnementales (E/SE)

Les réponses aux questionnaires indiquent au total 200 actions ou activités variées, et qui concernent la sensibilisation ou l'éducation environnementales. La synthèse de ces activités / actions est illustrée dans les tableaux B4 et B5.

B3.1. Types d'actions menées et groupes cibles en matière de SE

Les catégories d'actions menées par les ONG en matière de SE sont dégagées à partir des réponses aux questionnaires, elles sont résumées au tableau B4. On peut y distinguer des:

B31.1. Actions de conscientisation préliminaire

Destinées au grand public, à un groupe d'agriculteurs, d'éleveurs, de jeunes, de femmes en milieu rural, d'estivants, de stagiaires-futurs marins, etc., ces actions à caractère épisodique coïncident généralement avec la célébration des journées mondiales et nationales de l'environnement / biodiversité / arbre / lutte contre la désertification/ etc. Ces journées offrent l'occasion de mener une ou plusieurs actions de sensibilisation avec l'organisation d'ateliers / réunions de sensibilisation sur l'environnement, et la discussion, animée parfois par un spécialiste invité, d'un problème environnemental de la région, ou de l'espace communautaire. On y fait recours à l'illustration par affiches ou, des fois ; à la projection de films sur la désertification, la biodiversité, la pollution atmosphérique, la qualité de l'eau, la problématique du bois de feu en milieu aride, la gestion des déchets solides, la propreté des plages, etc.

B31.2. Actions de communication / information

Ces opérations visent le grand public, avec un but d'information, mais aussi d'alarme sur la responsabilité collective vis à vis de la protection de l'environnement. Elles sont basées sur l'usage des *mass media*, surtout la presse écrite, ainsi que les émissions de radios nationales et régionales.

A la question de savoir si l'ONG procède à la communication de ses activités en matière d'E/SE à travers les médias, les 3/4 des ONG de l'échantillon ont répondu par l'affirmative (Figure B2) et c'est la presse écrite qui est considérée comme le moyen le plus usuel, suivi par la radio, la télévision, puis des nouvelles technologies d'information telles que le web. La participation des fondations et des ONG environnementales aux émissions télévisées s'est développée ces dernières années (cas, par exemple, de la FM-VI-E avec les épisodes "famille Boundif" et les spots diffusés sur RTM et TV-2M). Cependant, c'est à l'ensemble des six chaînes marocaines de télévision (RTM, TV-2M, AlMaghribia, Arrabiaa, Arriadia, Assadissa) qu'il incombe de consacrer plus de temps de diffusion aux programmes et spots traitant d'E S/ E, et, plus généralement, de développement durable, chacune selon son public et son domaine de prédilection. Grâce à leur impact visuel et accessible à toute frange de la population, quelque soit son niveau d'instruction, elles peuvent communiquer efficacement un grand nombre de messages que les autres media sont incapables de faire. Les ONG et fondations seraient alors plus en mesure d'exprimer leur savoir faire.

Les expositions et les foires nationales représentent aussi un moyen d'information sur les activités de l'ONG, avec la présentation d'affiches de SE, de dépliants, de produits biologiques du terroir, etc.

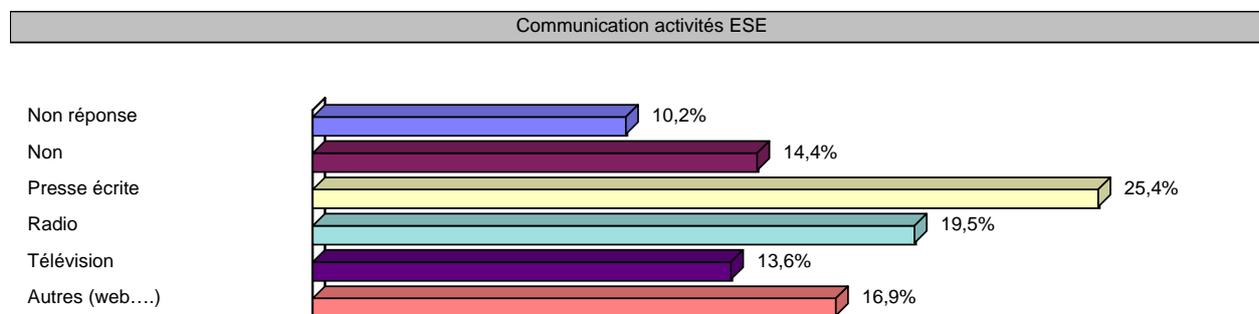


Figure B2 : Communication des activités d'E/S E à travers les media

B31.3. Actions de démonstration

Ce genre d'action vise les habitants, les notables, les usagers d'une ressource (forêt, sol, eau..) dans un espace limité, généralement en milieu rural (un ou plusieurs douars). Les actions de démonstration les plus citées concernent la vulgarisation agricole (comme par exemple la démonstration de procédés d'agriculture biologique ou de lutte intégrée contre une maladie des arbres), les visites de démonstration sur la qualité de l'eau; les distributions d'outils ou de modèles d'outils, comme les fours améliorés, les fours collectifs GEF/RIF, les plaques solaires (plusieurs ONG du PMF/FEM, Corps de la Paix, etc.).

B31.4. Mobilisation autour d'activités physiques collectives

Ces actions, à la fois démonstratives et éducatrices, ont lieu normalement après la phase de conscientisation préliminaire. Elles demandent une préparation au préalable, à travers l'exhortation du sentiment d'appartenance à une collectivité et à un espace dont l'environnement est menacé ou en dégradation avancé. Elles portent sur un ensemble limité d'habitants ou d'usagers (agriculteurs, éleveurs, habitants de quartier..). Les exemples cités par les ONG concernent la construction de barrages contre l'ensablement autour d'un village, la réparation d'une Khettara ou d'un canal d'irrigation, des campagnes de reboisement collectif d'un espace (bordures de lac, cimetière, place centrale d'un village, d'un parc, siège de coopérative féminine) ou des campagnes de propreté d'un lieu : quartier, mosquée, rivière, lac, source, dispensaire, etc. Parfois, ces campagnes sont clôturées par la distribution de prix aux participants à l'opération collective.

B31.5. Actions de Plaidoyer

Le groupe cible de ce genre d'actions de sensibilisations comprend les décideurs au niveau national ou local, les cadres d'administrations, les élus, les notables locaux, et parfois les représentants d'ONG et d'organisations internationales. Les actions de plaidoyer sont menées par des ONG nationales et expérimentées, à travers des contacts directs ou l'organisation d'ateliers nationaux ou locaux auxquels sont invités les acteurs de ce groupe cible, et parfois les media, selon le contexte. Les thématiques sont variées et visent, par exemple:

- l'information et la mobilisation des élus locaux en faveur des actions de lutte contre la pollution;
- le recensement des technologies améliorées qui permettent la réduction du bois de feu dans la cuisson et des moyens de leur mise en œuvre;
- la mobilisation des fonds pour les actions de sensibilisation communautaire;
- le plaidoyer pour la réforme des barrières entre les administrations et les ONG, et, plus généralement, le plaidoyer en matière de bonne gouvernance.

Tableau B4. Types d'actions menées par les ONG en matière de sensibilisation environnementale

Type d'actions de sensibilisation	Conscientisation préliminaire	Communication / information	Démonstration	Mobilisation autour d'activités physiques collectives	Plaidoyer
Groupe cible	Grand public, agriculteurs, jeunes, éleveurs, femmes en milieu rural	Grand public, avec usage des mass - media	Habitants, notables, usagers dans un espace limité (un ou plusieurs douars)	Un ensemble limité d'habitants ou d'usagers (agriculteurs, éleveurs, habitants de quartier..)	Décideurs, cadres d'administrations, élus
Exemples d'actions tirés des réponses aux questionnaires	<p>1. Célébration des journées mondiales et nationales de l'environnement / biodiversité / arbre / lutte contre la désertification/ etc. Ces journées représentent l'occasion de mener une ou plusieurs actions de sensibilisation.</p> <p>2. Ateliers / réunions de sensibilisation sur l'environnement- discussion d'un problème environnemental de la région, ou de l'espace communautaire avec illustration par affiches ou projection de film sur la désertification, la biodiversité, la pollution atmosphérique, la qualité de l'eau, la problématique du bois de feu en milieu aride, des déchets solides, etc.</p>	<p>1. Expositions / Foires : participation à des foires agricoles ou des festivals annuels (Imilchil) avec des stands de produits de la biodiversité locale – Stands avec des affiches sur la protection de l'environnement, projection de cassettes vidéo en langage local (Projet CBTH, ONG locales).</p> <p>2. Émissions radio /télévision / Exemples : * FM-VI-E : nombreux spots TV * ADRAR Imilchil: Réalisation d'un reportage télévisé avec la chaîne 2M Programme Dounia Environnement / Production d'un reportage télévisé sur l'écotourisme et le tourisme solidaire * Nature initiative Dakhla Participation avec la station radio régionale au concours "Noujoum Bladi" par un programme sur la sensibilisation environnementale et la sauvegarde du Phoque Moine.</p> <p>3. presse écrite : nombreux articles de presse (CREE, SEEPOM, SPANA..)</p> <p>4. WEB : nombreux articles sur le WEB (Ex sur Tanmia.ma)</p>	<p>1. Vulgarisation agricole - démonstration de procédés de lutte intégrée contre une maladie des oliviers - / visites de démonstration / distribution de cassettes audio de sensibilisation (Projet agro biodiversité – Ziz)...</p> <p>2. distribution d'outils / ou de modèles d'outils (fours améliorés Corps de la Paix, fours collectifs GEF/RIF, plaques solaires)/</p>	<p>1. Construction de barrage autour d'un village -contre l'ensablement</p> <p>2. Réparation de Khettara ou d'un canal d'irrigation,</p> <p>3. Campagnes de reboisement collectif d'un espace (bordures de lac, cimetière, place centrale d'un village, d'un parc, siège de coopérative féminine,</p> <p>4. Campagne de propreté d'un espace : quartier, mosquée, rivière, lac, <i>Distribution de prix aux participants d'une activité collective</i></p>	<p>Activités menées par des ONG nationales et expérimentées, à travers des contacts directs ou l'organisation de Séminaires / Ateliers Exemple de thématique : (i) Recensement des technologies améliorées qui permettent la réduction du bois de feu dans la cuisson et des moyens de leur mise en œuvre (Assoc. Oxygène pour Femmes), (ii) Information et mobilisation des élus locaux en faveur des actions de lutte contre la pollution.</p>

Tableau B5. Types d'activités menées par les ONG en matière d'éducation environnementale

Type d'activité d'EE	Activités physiques en groupe	Création / animation de Clubs / Centres de l'environnement	Production d'outils de communication en EE	Renforcement des capacités en EE
Groupe cible	Élèves des établissements scolaires	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Élèves des établissements scolaires ✓ Enseignants animateurs de clubs d'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Élèves des établissements scolaires ✓ Maisons de Jeunes 	Jeunes ONG, animateurs / responsables d'ONG/, associations villageoises / guides de tourisme
Exemples d'activités tirés des réponses aux questionnaires	<p>1. Embellissement - nettoyage de l'espace scolaire</p> <p>2. Création d'un espace vert dans l'école / Plantation d'arbres / Activités de jardinage dans les écoles et les espaces environnants</p> <p>3. Compétition / émulation / prix sur le jardinage</p> <p>4. Excursions au profit des élèves d'écoles, sorties- visites guidées pour la découverte de la forêt / d'écomusées / des jardins exotiques / du Centre National d'EE / d'une zone humide / d'une station de traitement des eaux usées / d'une station de traitement de l'eau potable, etc.</p> <p>5. Ramassage des sacs en plastique au village en contrepartie de l'accès au cyber de l'ONG (Asso. Addi Ouzennou, Errachidia)</p>	<p>1. Ateliers d'expression et d'apprentissage interactif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Bibliothèque verte ✓ Travaux de petites recherches ✓ Expression par le dessin / la caricature sur la perception de la dégradation de l'environnement ✓ Organisation d'expositions ✓ Utilisation du web et de supports didactiques (rare) <p>2. Expression artistique pièces théâtrales, musique autour des questions environnementales...(en projet pour quelques ONG)</p> <p>3. Compétition / émulation / prix / sur le dessin / jeunes reporters / sur le jardinage (AESVT, SPANA, FM-VI-E, FMNH, ..)</p> <p>4. organisation d'excursions de découverte milieu naturel</p> <p>5. Célébration des journées mondiales et nationales de l'environnement</p> <p>6. Formations d'enseignants animateurs de CE</p>	<p>1. Affiches (la Majorité des ONG Ex: l'ONG ATFALÉ a produit 42 Posters accompagnés d'un guide pour la Formation de formateurs en Éducation préscolaire)</p> <p>2. Dépliants, autocollants, calendriers (nombreuses ONG)</p> <p>3. Bulletins (SPANA, Gerere, ACEC, etc)</p> <p>4. Edition de guides ou de livres (Ex : l'ACEC, qui a publié un document sur les MJ au Maroc, Enda Maghreb)</p> <p>5. Site Web (environ le tiers des ONG ont des sites WEB, avec une composante environnement)</p> <p>6. Chansons pour enfants – jeux (AESVT)</p> <p>7. Kits pédagogiques (AESVT; Enda, .. en partenariat avec d'autres institutions)</p>	<p>1 Formation en EE:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Formation des animateurs en EE (Enda Maghreb, AESVT, SPANA..). ✓ Formation de formateurs en Éducation préscolaire (Atfale) ✓ Formation des guides de tourisme (AESVT) ✓ Formation des animateurs d'ONG sur l'EE (SPANA, AESVT, Enda Maghreb..) ✓ Journées d'études au profit des animateurs d'ONG sur la désertification, la forêt. (Enda Maghreb) <p>2. Production de Guides méthodologique d'éducation à l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Enda Maghreb: guides et outils destinés aux instituteurs et animateurs associatifs- dans plusieurs régions du Maroc, ✓ FM-VI-E: Guide de l'écologiste - programme Eco- Écoles; ✓ AESVT, ACEC, AECI, WWF, LYDEC : Guide de l'Enseignant en Éducation Environnementale sur les Eaux Douces et les Zones Humides" <p>3. partenariat avec les jeunes associations</p> <p>4. Mise en réseau (RIOD, RARBA ..)</p>

B3.2. Types d'activités entreprises et groupes cibles en matière d'EE

Les activités entreprises par les ONG en matière d'éducation environnementale sont classées au tableau B5. Elles visent comme groupe cible principal les élèves des établissements scolaires (écoliers, collégiens, lycéens) dans les Clubs et Centres d'environnement (CE et CEE), mais aussi les maisons de jeunes et les colonies de vacances, dans le cadre des activités parascolaires et de loisirs. Un second groupe cible (appelé parfois public cible secondaire, ou "cible active") est visé par des ONG expérimentées en formation des formateurs en EE; il porte sur les enseignants animateurs des clubs d'environnement et les animateurs associatifs. Ces formateurs auront ainsi la possibilité de jouer le rôle de relais, répercuter les messages reçus et reproduire le bagage acquis, selon le cas, dans leurs CE, dans les Maisons de jeunes ou vers d'autres associations locales. Un dernier groupe cible des formations en EE, moins important en nombre, est représenté par les animateurs du préscolaire, les guides de tourisme, les journalistes, les gardes forestiers, les animateurs des plages, etc.

B32.1. Activités physiques en groupe dans les établissements scolaires

Activités mentionnées de façon prépondérante dans les réponses des ONG; elles concernent les travaux d'embellissement - nettoyage de l'espace scolaire; de création d'un espace vert dans l'école (plantation d'arbres dans le cadre de la Convention MEN - HCEFLCD). L'encadrement des activités de plein – air au profit des élèves d'écoles reçoit aussi la préférence des ONG, avec des excursions, des visites guidées pour la découverte d'un espace naturel (forêt, zone humide) ou aménagé (Parc zoologique, "les Jardins Exotiques", Centres d'EE, comme celui de Sidi Boughaba, écomusées, pépinières, une station de traitement des eaux usées, une station de traitement de l'eau potable, un barrage de retenue d'eau, etc.).

B32.2. Création / encadrement de Clubs de l'Environnement (CE)

Il s'agit de l'activité autour de laquelle s'est cristallisé l'investissement de plusieurs ONG nationales en matière d'EE, principalement l'AESVT, ainsi que la SPANA, l'ACEC, etc., c'est également une activité importante des programmes de la FM-VI-E et de la FMNH. Ce choix est justifié par le fait que les CE représentent des structures permettant l'intégration durable des actions d'éducation à l'environnement dans les établissements scolaires.

Les clubs d'environnement sont des structures d'activités environnementales, parascolaires, animés par des enseignants bénévoles (en général des enseignants des Sciences de la vie et de la terre, mais aussi des professeurs de français et d'arabe) et ouverts à tous les élèves de l'établissement qui souhaitent y participer. L'objectif premier des clubs environnementaux est d'éduquer un échantillon d'élèves à diverses problématiques environnementales afin qu'ils acquièrent des "gestes verts" visant à préserver l'environnement. Mais il est intéressant au final d'étendre ces activités à tout l'établissement scolaire, afin de toucher l'ensemble des élèves.

Bref aperçu sur la situation des CE au Maroc

Durant les années 80 et 90, les enseignants de certains établissements scolaires prenaient l'initiative de créer des espaces dédiés aux questions environnementales et sociales, en s'inspirant des expériences d'autres pays. L'Association de Coopération pour le Développement Scolaire (ACDS), animée par les enseignants et cadres du MEN jouait un rôle important à ce niveau. Ces initiatives restaient dispersées et manquaient de continuité dans le temps, faute de moyens. En 1996 ; et suite au Sommet de Rio, les Ministères de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de l'Environnement ont lancé le projet intitulé "*Projet de création*

et d'appui des clubs d'Environnement au niveau des établissements scolaires, afin d'instaurer les bases d'une éducation relative à l'environnement (ERE)".

Ce projet a établi les objectifs et un cadre officiel pour les CE. A côté du MEN, en tant que maître d'œuvre, le projet a, comme partenaires principaux, les deux ministères cités, le HCEFLCD, la Fondation Mohamed VI pour la Protection de l'Environnement –FM-VI-E; la Fondation Marocaine pour la Nature et l'Homme –FMNH, l'Association SPANA et l'AESVT. L'objet global du projet consistait au départ *en la création, à l'horizon 2008, d'un club d'environnement au niveau de chaque établissement scolaire (primaire, collège, lycées)*. Les objectifs spécifiques à atteindre comprennent (i) l'établissement des bases fondamentales d'une éducation relative à l'environnement (ii) l'encadrement des élèves par des enseignants /animateurs après formation (iii) la conduite d'études, d'analyses et de recherches sur la problématique environnementale au Maroc (iv) la participation aux concours nationaux et internationaux relatifs à l'environnement, surtout "jeunes reporters" et "Photographies".

Les statuts d'un club d'environnement sont à définir par les enseignants animateurs avec le directeur de l'établissement scolaire. Chaque élève doit attester de l'autorisation de ses parents pour être inscrit au club. Le club d'environnement peut bénéficier d'un local qui lui est propre, dans l'établissement scolaire. Mais l'enseignant animateur peut aussi se contenter d'aménager le fond d'une classe, spécialement pour les activités du club.

Les activités des clubs d'environnement sont généralement réalisées en dehors du temps réservé à l'enseignement scolaire, pendant les "heures creuses " de l'emploi du temps des élèves, ou en week-ends. Ces activités sont détaillées au tableau B5. Elles concernent, entre autres, (i) la participation à des ateliers d'expression et d'apprentissage interactif (bibliothèque verte, expression par le dessin / la caricature sur la perception de la dégradation de l'environnement, accès au web et usage de supports didactiques, pour les mieux nantis ; etc.), (ii) des ateliers d'expression artistique; (iii) des compétitions / émulations / prix / sur le dessin / la photographie/ lycéens jeunes reporters (FM-VI-E)/ et surtout sur le jardinage (AESVT, SPANA, FMNH, ..); (iv) l'organisation d'excursions, (v) l'embellissement des établissements; (vi) la célébration des journées mondiales et nationales de l'environnement, etc.

Actuellement, on estime le nombre de CE créés à plus de 1000 (avec environ les 2/3 dans les collèges et lycées et 1/3 dans les écoles primaires)⁸. Ce chiffre reste évidemment en deçà de l'objectif initial d'un CE par établissement scolaire. Par ailleurs, les CE créées sont très inégaux du point de vue de leur dynamisme (certains CE ont été actifs pendant moins d'une journée par trimestre).

Il importe de savoir que la condition indispensable, pour qu'un club soit véritablement dynamique est la motivation réelle de l'enseignant animateur responsable du club, qui effectue une tâche bénévole. Sans cette motivation au départ, le club ne peut pas être un relais effectif de l'éducation à l'environnement. D'autres difficultés objectives sont rapportées par les animateurs des CE:

- Le manque ou l'insuffisance de moyens matériels et logistiques, et l'insuffisance de ressources externes à l'établissement. Le peu de choses réalisé dans ce sens provient parfois d'une motivation purement individuelle des animateurs. Il n'y a pas encore d'enveloppe budgétaire réservée par tous les partenaires pour réaliser l'ambitieux projets de généraliser la création d'autres clubs ;

⁸ Une base de données des CE au Maroc est actuellement en cours d'élaboration par La Division de la Communication et de l'Education du MATEE.

- Le besoin de matériel didactique et parfois de formation continue des enseignants/animateurs en matière d'EE ;
- les élèves ne sont pas toujours disponibles (contraintes de temps, pour cause de surcharge des programmes) et la réalisation des activités avec eux hors des établissements scolaires nécessite des autorisations de la part des services du MEN et de leurs parents.

D'ailleurs, la position actuelle de certains acteurs / partenaires à ce sujet (FM-VI-E, FMNH,...) est claire et plus réaliste, ils pensent qu'il est plus judicieux d'accompagner d'abord les clubs existants avant d'en créer d'autres.

B32.3. Création / encadrement de Centres d'éducation à l'environnement (CEE)

Les CEE sont des espaces dédiés en premier aux écoliers et aux jeunes pour la découverte, la connaissance, la reconnaissance et la prise en compte des problématiques de l'environnement, ainsi qu'au grand public, et à la formation des animateurs, des enseignants et des ONG en matière de Biodiversité, de désertification, des changements climatiques, de gestion des polluants, etc. Ces espaces sont situés en général dans des sites naturels attrayants pour les jeunes visiteurs.

Jusqu'à une date récente, seul existait le "Centre National d'Éducation Environnementale-CNEE" de Sidi Boughaba, animé par la SPANA, en partenariat avec le HCEFLCD, le MEN l'UE, et des ONG et organisations internationales. Ce Centre a assuré des formations de formateurs en EE et a toujours constitué un espace attractif pour les élèves, grâce à son site dans la Réserve de Sidi Boughaba (forêt et lac naturels), classée parmi les zones humides de la "liste Ramsar" et grâce à la réussite architecturale du bâtiment. Il reçoit des visiteurs du grand public et surtout des groupes scolaires qui y trouvent du matériel éducatif et peuvent y faire des tournées de reconnaissance des animaux et des plantes. Son programme est considéré comme un modèle de partenariat entre les organismes publics et des ONG nationales et internationales, ce qui lui a permis de bénéficier d'apports financiers d'organismes internationaux tels que l'Union Européenne (voir encadré B3).

Néanmoins, le CNEE ne peut pas répondre à toute la demande (fourniture de la documentation, du transport, etc..), et il est coûteux et difficile d'y aller pour les jeunes visiteurs des villes et régions éloignées, car le problème du manque de moyens de transport a été souligné par toutes les associations qui organisent des excursions.

Face à la difficulté de création et d'animation d'un CE par établissement scolaire, et à l'instar du CNEE, l'AESVT, ainsi que d'autres ONG, se sont lancées dans la mise sur pied de centres d'éducation à l'environnement (CEE) dans diverses régions. Le choix de la localisation des CEE prend en compte le critère d'accessibilité pour plusieurs établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) ainsi que la proximité d'un site d'intérêt environnemental, ils peuvent être abrités dans des établissements scolaires ou dans d'autres institutions.

Ces centres sont installés en partenariat avec plusieurs acteurs du domaine public (MEN HCEFLCD, MATEE, ..) et avec le soutien d'organisations internationales. Le tableau B6 donne une liste préliminaire des CEE existants ou en cours de création, avec leur distribution géographique. Dans le cadre de ses projets de conservation de la nature, le HCEFLCD a lancé les études et l'installation de CEE dans certains Parcs nationaux et Zones humides (Massa, Toubkal, Tazekka, Moulay Bousselham, ..) et dans la forêt de la Maamora, en associant des ONG locales, nationales et internationales à cette entreprise.

L'AESVT a lancé, avec le soutien du MEN, du PMF/FEM et d'autres organismes de coopération, un projet de renforcement de 10 CEE. Le projet est mis en place au niveau de 10 régions du Maroc (Casablanca, Tanger, Safi, Marrakech, Béni Mellal, Nador, Benslimane, Demnate, Tétouan et Mohammedia), correspondant à 10 sections de l'Association), situées à proximité de 25 Sites d'Intérêt Biologique et Écologique. Ces centres ont pour mission de mener des actions de sensibilisation, d'éducation à l'environnement, de formation et de plaider autour des 4 thématiques suivantes : biodiversité, changements climatiques, gestion durable des sols et polluants organiques persistants. Le Centre Provincial d'ErE de Benslimane et le CEE de Tanger ont été les premiers à entrer en activité il y a environ trois ans. Ils ont déjà conduit des activités de formation des formateurs, la célébration de manifestations environnementales, l'accompagnement des concours, l'organisation de forums annuels des CE et de rencontres diverses sur des thèmes environnementaux, la conception et la production d'outils éducatifs sur la biodiversité, l'appui à la formulation d'autres projets, les visites des élèves d'établissements scolaires et du grand public, les activités de pleine nature, et l'initiation de partenariats et de réseaux d'échange avec les autres CEE.

Tableau B6. Les Centres d'Éducation à l'Environnement au Maroc

Lieu	ONG / Organisme responsable	Partenaires
Sidi Boughaba	SPANA (voir Encadré B3)	HCEFLCD, Union Européenne, Bird Life International, SPANA Grande Bretagne
Tanger	AESVT	PGPE – GTZ/ MEN
Marrakech	AESVT	MEN, PMF / FEM
Mohammedia	AESVT	MEN, MATEE
Benslimane	AESVT	MEN, PMF / FEM, MATEE
Rabat	AESVT	MEN, MATEE
Demnate	AESVT	MEN; PMF / FEM
Essaouira	AESVT	Enda Maghreb
Safi	AESVT	PMF / FEM
Casablanca	AESVT	PMF / FEM
Beni Mellal	AESVT	PMF / FEM
Nador	AESVT	PMF / FEM
Bouknadel	"Les Jardins Exotiques" (voir Encadré B4)	FM-VI-E + partenaires publics et privés
Chefchaouen	ATED	Iles Baléares
Tétouan (Smir)	CMED	CRIC
Ifrane – Maison de la Cédraie	MEEM	
Larache (Médjar)	ADEME	SCAC
Saïdia	Enda Maghreb	MWC/ MATEE/PNUD
Moulay Bousselham /Lac d'Afenourir	Sociedad Española de Ornitología / Bird Life / Centre Marocain des Zones Humides	HCEFLCD, CE- Projet Life Pays Tiers
Maison des Amis de la Nature (Stettat)	Association des Amis de la Nature et de l'Environnement	
Parc National du Massa	HCEFLCD	FEM, GTZ ONG locale
Parc National de Toubkal	HCEFLCD	GTZ, ONG
Parc National de Tazekka	HCEFLCD	GTZ, ONG
Musée de la forêt de la Maâmora	ONG locale	HCEFLCD, MATEE
Ouarzazate	Projet CBTHA	MADRPM - GEF \PNUD

Compte tenu du récent démarrage de la plupart des CEE listés au tableau B6, il est encore trop tôt pour tirer des conclusions sur leurs impacts régionaux. Certains éléments d'information montrent néanmoins que certains CEE rencontrent des difficultés de limitations des moyens pour assurer leur bon fonctionnement, le besoin de personnel salarié permanent, de documentation récente et d'outils didactiques adaptés aux environnements locaux et régionaux. Le renforcement des partenariats avec d'autres ONG ou Institutions nationales et internationales, et une médiatisation plus poussée restent parmi les voies à explorer et à développer par les responsables de ces CEE.

Encadré B3 : Activités de la SPANA en matière de formation, éducation et sensibilisation à l'environnement

Les activités menées par la SPANA en matière d'éducation et de sensibilisation à la protection animale et à la conservation de la nature concernent le grand public et les écoliers.

Pour le grand public : La SPANA élabore, publie et diffuse du matériel éducatif. Elle organise des rencontres et des visites aux refuges, réserves et parcs ainsi que diverses autres manifestations de sensibilisation.

Pour les écoliers : En collaboration avec le Ministère de l'Éducation Nationale, la SPANA participe à la sensibilisation des enseignants et met à leur disposition du matériel éducatif approprié. Des exemplaires peuvent être demandés aux centres et à l'administration centrale de la SPANA.

Un programme de visites des centres de la SPANA permet aux écoliers d'acquérir des informations sur les animaux, leurs rôles, leurs besoins et la manière de les utiliser rationnellement, comme il les encourage à bien s'en occuper et à les protéger. Ces visites sont encadrées par les techniciens de ces centres et des enseignants-coordonateurs des délégations du Ministère de l'Éducation Nationale où se trouvent ces centres, formés spécialement à cet effet.

Pour dynamiser ces visites et les rendre plus attractives pour les enseignants, une exposition permanente interactive a été installée dans la plupart des centres sous l'appellation : «Découvrez les animaux et les plantes qui vivent dans votre environnement»

Cette exposition trilingue (Arabe, Français, Anglais), comporte de nombreux panneaux d'information et des représentations en trois dimensions des milieux naturels de la région où se trouve le centre ainsi que sa faune et sa flore. L'exposition, basée également sur l'interactivité et les jeux éducatifs, vise à faire connaître au public, en particulier les enfants, ces milieux, leur biodiversité et l'influence de l'Homme, en vue de susciter leur participation dans la protection de l'environnement.

Parallèlement à l'exposition, les groupes scolaires suivent une visite guidée du centre pour découvrir les animaux et les plantes qui s'y trouvent. Une salle aménagée et équipée en matériel de projection et de travaux d'application permet dans la plupart des centres d'organiser d'autres activités de sensibilisation en fonction de l'âge des enfants.

Dans la réserve de Sidi Bou Ghaba, située entre Rabat et Kénitra, dans la Commune Rurale de Sidi Taïbi et qui est un site Ramsar particulièrement important pour les oiseaux migrateurs entre l'Afrique et l'Europe/Asie, le **Centre National d'Éducation Environnementale** a été créé, par convention entre la SPANA et l'Administration des Eaux et Forêts et de la conservation des Sols et avec l'aide de l'Union Européenne, BirdLife International et la SPANA de Grande Bretagne. Il assure la sensibilisation de milliers de visiteurs et dispense un programme spécifique d'éducation environnementale pour les groupes, notamment, scolaires. Pour cela, il dispose d'un personnel spécialisé, d'un sentier de découverte de la nature équipé et de locaux de cours, de travaux pratiques et d'observation ainsi que des moyens pédagogiques et de transport des groupes.

Encadré B4: Les Jardins Exotiques de Bouknadel, Un Parc qui se développe en CEE

Le parc des jardins exotiques est situé à 20 Km de Rabat sur la route de Kenitra, près de la ville de Bouknadel. Il a été fondé et développé à titre privé durant les années 1950-80 par Monsieur Marcel François, ingénieur horticole français, qui l'a aménagé d'une manière alliant un travail horticole de qualité à un style artistique, avec l'introduction et l'acclimatation de plantes ornementales et d'arbres dans des espaces qui évoquent la Chine, l'Asie méridionale, la Savane arbustive, le Congo, le Japon, le Brésil ou la Polynésie.

Ce parc est ouvert au grand public. Il organise des visites guidées à l'intention des groupes de jeunes et d'écoliers, afin de découvrir les circuits aménagés de plantes et de jardins de différentes origines du globe, d'assister à des démonstrations de techniques de conservation et de jardinage, de participer à des ateliers verts (collection, croquis de plantes), etc.

Grâce au parrainage de la FM-VI-E, le parc des Jardins Exotiques a connu des réaménagements importants, et le développement de ses programmes et de ses partenariats avec les secteurs public et privé. Il dispose d'un site web avec une composante à caractère éducatif. Il est également en partenariat avec une ONG locale; "l'Association des Amis des Jardins Exotiques de Bouknadel", groupe de botanistes et d'enseignants en horticulture, qui assure le suivi des jardins et participe à l'organisation des visites guidées. Durant l'année scolaire 2005-2006, le parc a reçu la visite d'écoliers en provenance de 252 établissements scolaires (dont la moitié de Rabat- Salé et le reste de différentes régions du Maroc).

Le Parc prévoit de développer le secteur "faune" (volière, vivarium..), de diversifier ses outils éducatifs (CD-Rom interactif en cours, ...) et de porter sa surface à 9 Ha, afin d'installer un Centre multimédia, une ferme pédagogique, un arboretum, un restaurant et une aire de jeux. Ceci lui permettra de jouer pleinement son rôle de CEE à rayonnement régional et même national.

B32.4. Production d'outils de communication pour l'EE

Les outils de communication pour l'EE sont généralement produits par des ONG à portée nationale. Cités par ordre décroissant d'occurrence dans les réponses en matière d'EE, il s'agit des affiches; dépliants / brochures; autocollants; calendriers; bulletins / magazines; livres; Sites Web; Cd- Rom, Kits pédagogiques; guides méthodologique d'éducation à l'environnement. Cet aspect sera détaillé plus loin dans ce chapitre.

B32.5. Renforcement des capacités en EE

Certaines ONG nationales ont inscrit parmi leurs activités en matière d'EE le renforcement des capacités au profit des animateurs de CE, des jeunes ONG en milieu urbain ou d'associations villageoises. C'est, entre autres, le cas de l'AESVT, de la SPANA, d'Enda Maghreb ou d'ATFALE, qui mènent généralement des activités de formations des formateurs en parallèle au travail avec les élèves des établissements scolaires, dans le cadre de leurs programmes annuels ou de projets de coopération. La FM-VI-E a organisé pour sa part des ateliers de formation sur l'EE au profit des représentants des académies et des enseignants/ encadrants des CE.

Le renforcement des capacités porte principalement sur quatre volets:

- (i) la formation des ressources humaines en EE, dont des exemples sont cités au tableau B5;
- (ii) la conception / production de guides méthodologiques d'éducation à l'environnement comme le "*Guide de l'Enseignant en Éducation Environnementale sur les Eaux Douces et les Zones Humides*" (AESVT, ACEC, AECE, WWF); le "*Guide de l'écologiste*" produit par la FM-VI-E dans le cadre du "programme Eco- Écoles" lancé récemment, *4 modules pédagogiques* de la SPANA / CNEE (eau, sol, forêt, migration); le "*Guide du Parc d'Al Hoceima*" (MDPL); et de *nombreux outils et guides* produits dans plusieurs régions du Maroc par Enda Maghreb, à l'intention des instituteurs et des animateurs associatifs (voir encadré B6);
- (iii) le partenariat avec les jeunes associations, favorisant la pérennisation des actions (Enda Maghreb ; AESVT, WWF, etc.). A titre d'exemple, l'AESVT souligne qu'elle met les Centres d'EE qu'elle gère en partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale à la disposition des ONG;
- (iv) la mise en réseau des CE/ CEE et des ONG (Réseaux des CE de l'AESVT, RIOD, RAME, REMED, etc.), aspect qui est détaillé plus loin dans ce rapport.

Le cas d'Enda Maghreb est à souligner dans ce contexte, car la stratégie de cette ONG est basée sur la "pédagogie par l'action" et consiste à joindre l'action concrète à la formation, en matière d'éducation à l'environnement. Elle privilégie le choix d'un public cible secondaire, au lieu de se substituer aux éducateurs et aux pédagogues auprès des jeunes ou des enfants. Le plus souvent, ce groupe cible comprend des enseignants animateurs de CE et des responsables associatifs. Le rôle de cette ONG est orienté donc vers la formation de ce public relais en lui transmettant les connaissances, les compétences et des outils en matière d'éducation/ action environnementale. Vient ensuite l'accompagnement des animateurs dans l'élaboration de programmes ; et dans la mise en place d'activités, alliant la pratique à la théorie.

B3.3. Durée moyenne des actions de SE et des activités d'EE

Les actions les plus anciennes remontent dans l'échantillon à 1996 (ONG - Les chantiers marocains pour la jeunesse, Section Boulemane), alors que la majorité des actions / activités ont été menés dans les années 2000 à 2006.

En moyenne, les manifestations de SE proprement dites durent une demi journée à une journée, parfois 2 ou 3 jours pour les actions de mobilisation collective, mais cela sans compter le temps de préparation, qui peut être parfois long (surtout les activités physiques collectives, le plaidoyer, les expositions, en raison de la mise en place de la logistique ou des contacts préliminaires).

A l'inverse, les activités d'EE sont de longue haleine, de forme continue ou périodique. Certaines opérations peuvent durer quelques jours à plusieurs mois (activités de plantation, de jardinage, campagnes de propreté, formations, colonies de vacances, etc..), d'autres activités sont continues et coïncident avec la saison scolaire, comme l'animation des Clubs et des Centres d'Environnement.

Encadré B5. Des exemples de programmes de partenariat pour le renforcement des capacités des ONG environnementales au Maroc

1/ Le programme du MATEE "Partenariat avec les associations actives dans les domaines de l'environnement et du développement durable" (PAADEDD).

Le programme incitatif de "Partenariat avec les associations actives dans les domaines de l'environnement et du développement durable" a été lancé par le Ministère de l'Aménagement de Territoire de l'Eau et de l'Environnement (MATEE) en 2001. Il accorde un appui financier à des associations ou à des communes pour la réalisation de projets dans le domaine de l'environnement. Les projets financés sont orientés autour de thématiques très variées, notamment : (i) le développement de l'écotourisme; (ii) l'économie et la préservation des ressources en eau; (iii) la gestion des déchets; (iv) la création d'espaces verts; (v) le développement et la promotion des énergies renouvelables. En 6 années, ce programme a contribué au financement de 50 projets associatifs pour une enveloppe budgétaire totale de 12 millions DH.

2/ Le « Programme de micro financements du Fonds pour l'Environnement Mondial » (PMF\FEM \ PNUD \ Maroc)

Ce programme, dont l'intervention est conçue dans une perspective de complémentarité avec les programmes nationaux existants, vise à renforcer les capacités locales des ONG et des associations communautaires de base, et à promouvoir la contribution essentielle du secteur associatif et de la société civile dans la gestion des problèmes environnementaux. Il appuie en particulier les ONG œuvrant de manière participative pour la protection de l'environnement et le développement local, les associations féminines et les populations riveraines des zones humides et des écosystèmes fragiles des milieux montagnards, forestiers et littoraux. Les thèmes prioritaires du PMF sont la biodiversité, les changements climatiques, la gestion durable des sols et les polluants organiques persistants.

La forme d'appui proposé au secteur associatif consiste en un appui financier et méthodologique pour le montage et la réalisation de projets liés aux domaines cités ci-dessus, ainsi que des formations adaptées au niveau d'une région donnée du Maroc; autour de sujets en rapport avec les thèmes prioritaires. L'assistance pour le montage et le suivi des projets a pris en 2006 une forme entièrement participative dans laquelle les ONG locales et les communautés bénéficiaires préparent en détail, et en langage local, le programme et les activités du projet, lors d'ateliers animés sur place selon des méthodes de diagnostic et de planification. Cette approche de diagnostic participatif représente en elle-même une forme de sensibilisation détaillée autour d'un problème environnemental de l'espace communautaire.

Un Coordinateur National et un Comité National de Direction (CND) sont chargés de la gestion opérationnelle du programme à Rabat. Environ 60 projets ont été approuvés à ce jour, soit en moyenne 10 projets par an, avec un financement maximum de 50 000 US \$ par projet. Pour être sélectionné, le projet d'une ONG doit répondre à plusieurs critères en matière de thématique, de zone d'intervention, de partenariats, de bénéfice pour la communauté, etc. Les catégories d'activités, financées dans les domaines d'intervention du PMF/FEM comprennent entre autres, (i) les projets de démonstration : pour tester des technologies appropriées; (ii) les projets de renforcement des capacités : pour améliorer la qualité de l'intervention des ONG et des groupements communautaires; (iii) les projets d'information, d'établissement de réseaux et de promotion de la concertation : pour étendre l'impact des initiatives communautaires et appuyer les efforts de plaidoyer (visites sur le site, documentation, ateliers de travail, publications...).

3/ Programme de Partenariat entre le MATEE, le PMF/ FEM et le PNUD

Ce programme a été établi en fin 2006, afin de coordonner le soutien aux ONG dans le cadre d'un programme de travail qui vise le renforcement des capacités des ONG environnementales, l'amélioration de la qualité des projets financés et la consolidation de leur impact. Les principales actions de ce programme consistent à financer des projets pilotes conjoints, à consolider les procédures de gestion et la stratégie d'intervention du PAADEDD, à former des cadres du MATEE en matière de suivi et de gestion de projets communautaires environnementaux, et à développer des modules de formation pour les associations. Le budget commun prévu pour la période janvier 2007 - décembre 2009 est de 10 687 000 DH.

B3.4. Partenariats

Les actions d'E/S E sont presque toutes menées par les ONG en partenariat avec différentes institutions et / ou ONG nationales, parfois internationales ; même si certaines associations ont souligné que leurs actions sont entièrement autofinancées. Ces partenariats se traduisent généralement par un partage des coûts des opérations, la répartition des charges techniques et logistiques de préparation, d'encadrement et de réalisation des activités.

Les partenariats se traduisent parfois par un financement extérieur total ou partiel des opérations, lorsque les actions s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des projets de développement et de protection de l'environnement, menées avec le soutien de programmes ou d'agences de coopération internationale, dont plusieurs sont cités (PMF/ FEM /PNUD –voir Encadré B5, UE, FNUAP, SCAC, GTZ ; Coopération canadienne, Banque Mondiale ; etc.).

B34.1. Partenariats en matière de SE

Ministères et Établissements publics: Le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes (MADRPM) et le HCEFLCD sont les plus cités dans l'échantillon de réponses, ce qui confirme l'importance, pour une bonne partie des ONG à portée locale ou régionale, des actions de sensibilisation en milieu rural, péri forestier ou en bordure des zones humides. Les partenariats avec le MADRPM sont généralement mis en œuvre à travers les DPA et les ORMVA, ainsi que l'INRH (dans le cas de l'ONG Nature Initiative – Dakhla) et l'IAV Hassan II (dans le cas des ONG des zones arides), etc. Les DREF sont mises à contribution dans le cas du HCEFLCD. D'autres ministères ne sont pas en reste, comme le MATEE (Programme de "*Partenariat avec les associations actives dans les domaines de l'environnement et du développement durable*"- voir Encadré B5, ou via l'ONEP), le MEN (via les AREF ou les Universités), le Secrétariat d'État pour l'Alphabétisation ; le Ministère de la Santé.

Les autorités et les collectivités locales (Conseils provinciaux, Communes Rurales ou parfois les habitants) et les Agences de développement (ADS, Agence du Sud) sont associées aussi à certaines actions de SE.

ONG, Fondations: Des partenariats sont établis par les associations locales et régionales avec plusieurs ONG nationales (comme l'AESVT, la SPANA ou Enda Maghreb), avec la FM-VI-E, avec des ONG et fondations internationales (Corps de la Paix, WWF, Fondation Friedrich Nauman...).

Media: Les médias sont mentionnés parfois en tant que partenaires, parmi lesquels on trouve les chaînes de télévision nationales (RTM1, 2 M TV et La Quatrième -Arrabiaa), ainsi que les radios régionales.

B34.2. Partenariats en matière d'EE

Ministères et Établissements publics: En matière d'EE, les partenaires les plus cités sont naturellement le MEN (à travers les AREF, les Universités et les CE des établissements scolaires), suivi par le HCEFLCD (par le biais des DREF et dans le cadre des projets de coopération), le MATEE (PAADEDD; voir Encadré B5, et via les inspections régionales, l'ONEP), le Secrétariat d'État Chargé de la Jeunesse, le Secrétariat d'État Chargé de la Famille et de la Solidarité ; le Ministère de la Culture.

Les collectivités locales, les conseils municipaux ou provinciaux sont mentionnés aussi comme partenaires de certaines activités, ainsi que les services concernées par l'environnement au sein de la Province ou la Wilaya (Exemple du CREE, qui comprend parmi ses partenaires la Section de l'environnement de la Wilaya du Grand Casablanca).

ONG, Fondations: La FM-VI-E et la FMNH sont soulignés comme partenaires dans le cadre des activités d'EE, et on retrouve les ONG nationales déjà citées dans le cas de la SE (AESVT, Enda Maghreb, SPANA,...). Les partenariats avec des ONG locales sont mentionnés également, ce qui confirme le besoin d'unir les efforts locaux pour conduire les activités d'EE. On note parfois la participation des associations de parents et tuteurs d'élèves ou des amicales de quartiers en milieu urbain. Les partenariats avec les ONG internationales ou de pays méditerranéens semblent apporter un plus en matière de créativité ou de nouveauté pour les outils d'EE, ou pour le soutien financier et logistique (comme le WWF, les ONG françaises « Sourires d'Enfants », « Les Pléiades », etc.).

Média : Pour les médias, la chaîne TV La Quatrième (Arrabiaa) est citée, en raison de son profil de chaîne à caractère éducatif, même s'il ne s'agit pas de partenariat au sens strict.

Secteur Privé: Des partenariats avec le secteur privé sont parfois mentionnés (la LYDEC, Lafarge, Veolia Environnement Maroc, TECMED), alors que les sociétés privées locales ne sont pas évoquées dans l'échantillon, mis à part le cas de l'appui d'un privé à la publication d'un bulletin par l'association Nature Initiative –Dakhla. Le cas des partenariats établis par la FM-VI-E avec les acteurs privés / publics est exemplaire à ce niveau (voir Encadré B6)

Personnes ressources: Signalons enfin que certaines ONG locales citent le recours à des personnes ressources nationales pour leurs activités d'EE, dont les enseignants des SVT, ou des spécialistes d'une question environnementale.

B3.5. Prise en compte des Programmes / accords nationaux/ internationaux

L'une des questions a porté sur le fait de savoir si, lors de l'élaboration de ses activités d'E/SE, l'ONG s'intéresse ou prend en considération les objectifs des Accords / Conventions/ Programmes internationaux (objectifs 2010, CDB, CCNUCC, LCD, Décennie de l'UNESCO, etc.) et nationaux.

Une grande majorité d'ONG (90 %) ont affirmé la prise en compte d'au moins une convention ou un accord lors de l'élaboration des leurs activités d'E/SE (Figure B3). Ceci témoigne d'abord de leur connaissance plus ou moins détaillée de ces Traités et programmes, mais aussi de leur contribution à la mise en œuvre locale des stratégies et plans d'action nationaux, et de leur volonté de planifier leurs activités dans un souci de convergence et d'harmonie avec l'évolution des questions à l'échelle internationale. Les deux tiers des ONG adaptent les objectifs des différentes conventions ou programmes selon leurs besoins, alors que 10% adoptent une partie des objectifs et programmes des conventions pour la mise en œuvre, comme c'est le cas du GERERE en matière de changements climatiques.

La CDB et la CCD, avec leurs stratégies et plan d'action nationaux sont les plus citées par les ONG, suivies par la CCCC. Ceci confirme les profils décrits dans l'analyse des champs d'action, car la plupart des ONG de l'échantillon travaille sur la protection de la nature ou la lutte contre la désertification. D'autres Programmes, Accords, Traités ou Stratégies sont cités, comme la Décennie de l'UNESCO, la Convention de Ramsar (Zones Humides), la CITES (Espèces menacées) et la CMS (oiseaux migrateurs), les accords de l'OMC (association "Ribat el Fath pour le Développement Durable".), la Stratégie de Développement Rural (Enda Maghreb) ou la Charte Nationale de l'Éducation et de la Formation.

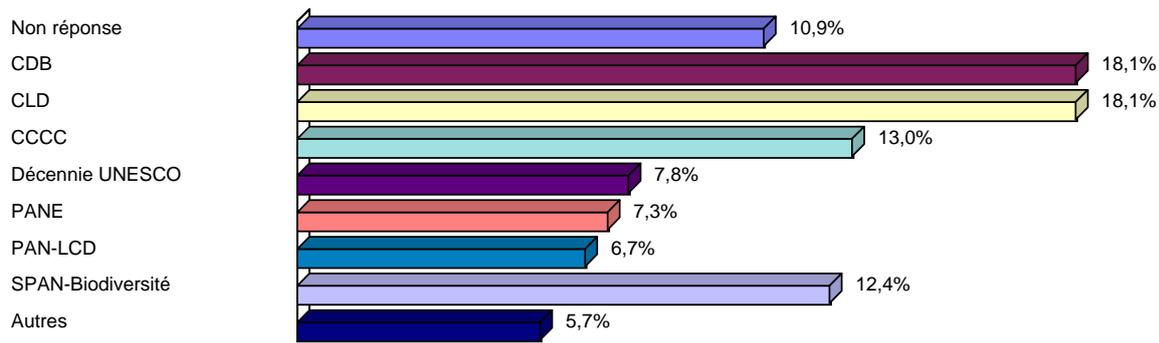


Figure B3. Programmes / Conventions pris en compte

B4. Outils produits / utilisés par les ONG pour la réalisation des activités d'E /SE

L'animateur d'une ONG doit disposer d'outils didactiques et de supports de démonstration qui vont faciliter l'organisation d'activités environnementales et la communication des messages. La conception d'une animation environnementale et la création (ou l'adaptation) d'un outil peuvent aller de paire; et représentent deux démarches complémentaires et symbiotiques. Par commodité, le terme "Outil" désignera ici tout objet, document, espace ou structure qui servira à la préparation et à l'animation d'activités d'E/SE.

B4.1. Nature des outils utilisés

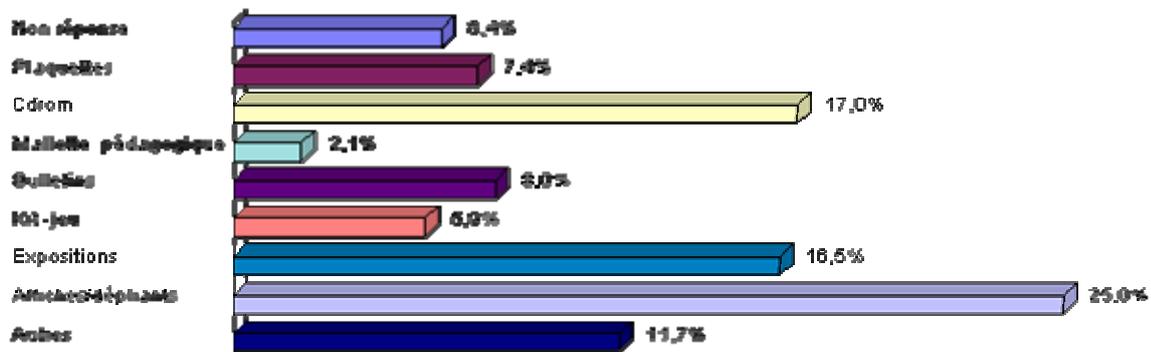


Figure B4. Nature des Outils utilisés pour les activités d'E/S E

Les affiches et les dépliants restent les outils les plus utilisés par les ONG, notamment dans les campagnes de sensibilisation (25%, Figure B4). Avec 16 % du total de réponses, les expositions constituent aussi un moyen de communication bien utilisé à l'intention d'un large public cible.

En matière d'EE, les Cd Rom représentent l'outil le plus employé par les ONG qui visent le public des écoliers, des instituteurs et des animateurs associatifs. A l'inverse, les kits et les mallettes pédagogiques, outils moins disponibles et qui demandent une certaine maîtrise de la question, restent employés par seulement 8 % des ONG de l'échantillon.

En plus des outils communément utilisés, la FM-VI-E et des ONG comme Enda Maghreb, l'"Association d'Éducation Environnementale et de Protection des Oiseaux au Maroc – SEEPOM" ou "ADL Chefchaouen" ont conçu et distribué divers outils (T-shirt, des stylos, des cartes postales, des casquettes et des autocollants, etc), alors que d'autres ont organisé des expositions photos ou participé à des cours dans les collèges, c'est le cas de l'Association "Les Graines de Babel" et de l'Association "Chabab Oulmes". Les films documentaires commencent aussi à être utilisés mais de façon encore timide (cas de la Maison des Amis de la Nature – AMAN- Chefchaouen" , du GREPOM, Association Idil..).

Par ailleurs, certains moyens de communication / éducation à caractère ludique ou artistique ont été cités par les ONG. C'est le cas des chansons pour enfants produites par "l'Association féminine Ikouirn de développement rural – Boulemane"; des chansons en Tamazight, destinées aux agriculteurs et agricultrices sur la préservation de la biodiversité locale (ONG ADRAR-Imilchil), des pièces théâtrales, de la chorégraphie / expression / déguisement qui sont cités comme moyens par l'AESVT.

Exemple d'outils produits par une ONG: Cas d'Enda Maghreb

En guise d'illustration, et à défaut d'informations détaillées sur le contenu des outils pour toutes les ONG, le cas d'Enda Maghreb est présenté dans les encadrés suivants, cette ONG ayant été la seule à avoir fourni assez de données sur ses productions, en matière d'outils d'EE (encadré B6) et de SE (encadré B7).

Les outils ont été produits pendant les six dernières années par Enda Maghreb dans le cadre de plusieurs projets de coopération internationale (UE \ MEDA, GEF \ MedWetCoast, etc.) en partenariat avec les Délégations Provinciales du MEN, l'ONEP, diverses ONG nationales, etc. Une partie de ces outils est téléchargeable au site WEB de l'ONG. A côté des outils à portée géographique générale, certains sont spécifiques à une région cible précise, identifiée par le lieu d'une antenne de l'ONG (Saïdia, Essaouira, Taza, Oulmès pour l'EE, les mêmes régions en plus de Tiflet, Chefchaouen pour la SE).

En matière d'EE, le groupe cible est constitué par les écoliers, les collégiens, les lycéens, et surtout les instituteurs et animateurs associatifs. La panoplie d'outils produits est variée, et comprend des kits pédagogiques en Français, parfois en arabe (fiches illustrées, vidéos éducatives), des modules de formation, des cahiers thématiques, des livrets pédagogiques et ludiques, parfois des t-shirts et des dépliants. Les thématiques traitées portent sur la gestion rationnelle de différentes ressources en relation avec l'éducation à l'environnement (le sol, l'eau), de la biodiversité en général ou de certaines de ses composantes (forêts, Arganeraie, SIBE embouchure de la Moulouya, oiseaux, arbres..), ainsi que l'EE pour la gestion rationnelle des déchets.

Pour la SE, le public visé est plus large, varié et dépend de l'objet de la manifestation : tout public, amicales de quartiers, membres des associations locales, touristes, estivants, population à l'occasion de l'Aïd el kébir, éco gardes etc. La gamme d'outils est diversifiée aussi : Cd-rom interactifs, dépliants, autocollants, panneaux d'information (itinéraires éco touristiques), tee shirts, casquettes, banderoles, porte-clés, calendriers, agendas, stylos, étiquettes pour cahiers, affiches, flyers, autocollants, cartes postales.. L'ONG dispose également d'une "classe déchets", bus itinérant basé à Tiflet. En général les acteurs locaux sont impliqués dans l'élaboration des outils.

Encadré B6. Exemples d'outils d'EE produits par Enda Maghreb

Date	Type d'Outil	Thématique - Intitulé	Public visé	Zone / région ciblée	Langue
Mai-2006	Kit pédagogique	Déchets ménagers	instituteurs et animateurs associatifs	Essaouira	Fr
Mai-2002	Kit pédagogique (Fiches illustrées en Français)	Introduction Fiche 1 : Qu'est-ce que l'éducation à l'environnement ? Fiche 2 : le sol Fiche 3 : l'arbre Fiche 4 : la biodiversité Fiche 5 : l'Eau	instituteurs et animateurs associatifs	Taza	Fr
Juin-2005	Kit pédagogique (Fiches illustrées en Arabe)	Introduction Fiche 1 : Qu'est-ce que l'éducation à l'environnement ? Fiche 2 : le sol Fiche 3 : l'arbre Fiche 4 : la biodiversité Fiche 5 : l'Eau	Instituteurs et animateurs associatifs	Taza	Ar
Déc.-2001	Kit pédagogique avec une vidéo éducative	L'eau notre patrimoine	Instituteurs et animateurs associatifs		Fr
Déc.-2005	Module formation	SIBE embouchure de la Moulouya	Instituteurs et animateurs associatifs	Saïdia	Fr
Sept-2003	Module formation	L'éducation à l'environnement			Fr
Déc.-2003	Module formation	la gestion rationnelle des déchets solides et l'éducation à l'environnement			Fr
Mai-06	Livret pédagogique - ludique	Déchets	Écoliers	Essaouira	Fr
2005	Livrets pédagogiques	Biodiversité (protégeons les oiseaux de la Moulouya)	Écoliers- élèves	Saïdia – SIBE de la Moulouya	Fr
2005	Cahier thématique sur l'environnement	Pour découvrir l'environnement	Écoliers	Taza	
2003	Livret « Ami de la forêt »	La forêt préservation de l'arganier	Ecoliers	Essaouira	
2005	t-shirts affiches	JM de l'Arbre, « protégeons nos forêts : assurons notre avenir »	Écoliers, collégiens, lycéens, membres des associations locales	Oulmès	
2005	t-shirts dépliants affiches	JM de l'Arbre, « protégeons nos forêts : assurons notre avenir »	écoliers	Essaouira	

Encadré B7. Exemples d'outils de SE produits par Enda Maghreb

Date	Type d'Outil	Thématique - Intitulé	Public visé	Zone / région ciblée	Partenaires
Juin 06	Cd-Rom interactif	oiseaux	Tout public	Saïdia	MWC
Mai-06	Cd-Rom	Déchets	Population Amicales de quartier	Essaouira	Meda II
Juin 06	Dépliant	Déchets	Tout public	Essaouira	Meda II
Mai-06	autocollant	SIBE embouchure de la Moulouya Biodiversité	Tout public	Saïdia	MWC
2006	Panneaux information (itinéraires éco touristiques)	Biodiversité Moulouya	Écoliers visiteurs	Saïdia – SIBE de la Moulouya	MWC
2006	Dépliant / affiches coopérative apicole Issafan	Miel Valorisation Produit locaux	Tous publics Touristes	essaouira	DDC
Mars-06	Tee shirts et casquettes	Journée nationale arbre	Écoliers	Taza , Chefchaouen	Projet DEMETTE Projet SPAN
Janv.-06	Banderoles	Déchets	Population Aïd el kébir	Ville d'essaouira	Meda II
2005	T-shirts pour le MWC	JME : Oiseaux Espaces naturels protégés		Saïdia	MWC
2005	Tee-shirts et casquettes éco-gardes	campagne de sensibilisation estivale	Sensibilisation des estivants	(SIBE Moulouya)	MWC
2005	banderoles, cd panneaux d'affichage porte-clés stylos , étiquettes pour cahiers	Protégeons l'embouchure de la Moulouya	Sensibilisation des estivants	(SIBE Moulouya)	MWC
2005	Affiches	JME « Essaouira ville propre »	Population - touristes	Essaouira	Meda
2005	Banderoles	JME à Essaouira			
2005	Dépliant sur l'arganier	Biodiversité : Arganier	Population	Essaouira	
2005	Tee-shirts	journée de l'arbre		Essaouira	
2005	Affiches	journée de l'arbre		Essaouira	
2005	Flayers	Espaces naturels protégés : protection Moulouya	estivants	Saïdia	MWC
	Affiche	Essaouira, un patrimoine unique à protéger	Grand Public	Essaouira	
	Autocollants	Essaouira, un patrimoine architectural unique à préserver		Essaouira	
	Cartes postales	Trier les déchets	Écoliers	Tiflet	
	autocollants	Trier les déchets	Écoliers	Tiflet	
	Autocollants	Essaouira, un environnement unique à		Essaouira	

B4.2. Langues utilisées pour les outils

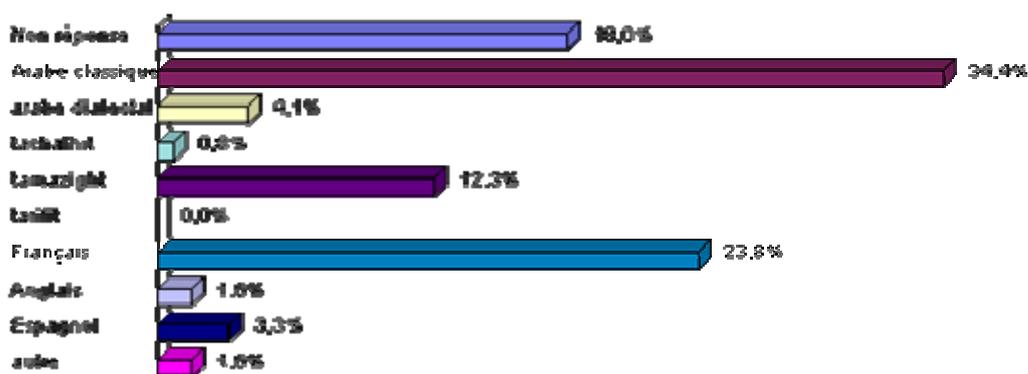


Figure B5. Langues des outils utilisés pour les activités d'E/S E

Une diversité de langues est employée par les ONG en matière d'outils et de supports de communication pour l'E/SE (Figure B5). Les plus utilisées demeurent l'arabe classique (34.4 %) et le français (24%). Un certain effort d'adaptation des ONG en fonction des spécificités locales est reflété à travers la production d'outils en Tamazight, en Tachelhit ou en arabe dialectal (17,2%). En outre, l'usage de l'anglais par certaines ONG (Corps de La Paix, SEEPOM), et surtout de l'espagnol dans les provinces du Nord du Maroc représentent respectivement 1.6 et 3.3 % de l'échantillon.

B4.3. Adéquation entre outils développés et objectifs de l'ONG en matière d'E/S E

Plus de la moitié des ONG jugent que les outils développés et / ou utilisés sont adaptés à leurs objectifs d'éducation et de sensibilisation à l'environnement (Figure B6). Le GERERE souligne toutefois que, compte tenu de ses groupes cibles (ONG, Communautés de base, Maisons de l'Energie, étudiants, chercheurs, etc.), si les outils produits étaient adaptés, ils devraient être néanmoins revus rapidement pour tenir compte des NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication), d'autres associations, telles que "GREPOM" et l'"Association Khnifiss pour le tourisme culturel et la protection de l'environnement" suggèrent de se focaliser sur de nouveaux outils plus adaptés et plus didactiques. Enda Maghreb souligne en plus le besoin de réédition des outils. Une grande quantité d'outils a été produite jusqu'à présent par l'ONG sur des thématiques spécifiques à des contextes d'intervention / projet. Cependant, il y a souvent des situations de rupture de stock. Il s'agirait donc de trouver les moyens d'en rééditer certains (dans le cadre de nouveaux projets ou avec des partenaires privés) tout en procédant à une autre évaluation pour des réajustements éventuels.

A l'opposé, certaines associations; qui ne sont pas parvenues à cette harmonie et qui représentent 21% du total; ont expliqué la non adaptation de leurs outils avec leurs objectifs d'E/S E par le manque de moyens financiers en vue de l'acquisition ou la production d'outils plus performants. C'est le cas de l'"Association Ikouirn féminine de développement rural". D'autres, comme l'"Association Annour de culture, d'art et d'excursions".ont indiqué que le développement accéléré de la population et des jeunes est un facteur majeur de cette non adéquation.

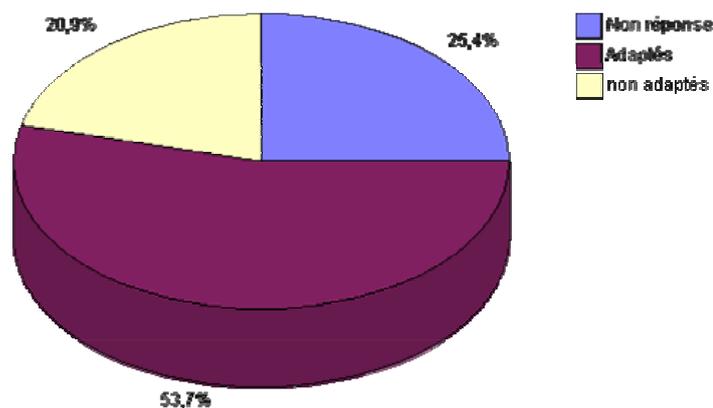


Figure B6. Adéquation entre outils développés et objectifs en matière d'E/S E

B4.4. Production d'outils

Plus de la moitié des ONG affirment aussi que les outils utilisés pour atteindre leurs objectifs d'E/S E ont été développés avec leurs propres moyens, alors que les 2/5ème ont indiqué que le manque de moyens financiers et matériels reste le problème majeur qui handicape le bon déroulement de leurs activités à base de supports d'E/S E.

Certaines ONG, parmi lesquelles l'Association "Assadaqua pour le Développement et la Coopération" ; l' "Association de Coopération pour l'Environnement et Développement" ; l' "Association Maison des Amis de la Nature" et l' Association "Jeunes pour Jeunes, Tiflet" ont fait appel à des tiers (bureau d'études, consultants, agences de communication,...) pour parvenir à leur but. Il en est de même pour Enda Maghreb, dont presque tous les outils sont élaborés par des tiers, avec un suivi des collaborateurs de l'ONG (équipes locales et siège). Cette ONG fait de plus en plus appel à des agences de communication locales quand les ressources sont disponibles, car un volet "communication" tend à être intégré dans tous ses projets.

B4.5. Conclusions

Les points suivants se dégagent de cette partie sur la production / utilisation d'outils de communication / formation en matière d'E/S E :

1. Les supports les plus utilisés sont ceux qui ne demandent pas d'investissements coûteux ni un savoir faire poussé, alors que ceux qui nécessitent la mobilisation de moyens financiers importants ne sont pas ou peu utilisés, sauf dans le cas d'actions en partenariats ou dans le cadre de projets de coopération menés par des ONG nationales;
2. On peut néanmoins souligner l'effort de créativité de certaines ONG, en regard de leurs budgets, qui sont généralement insuffisants. Au même titre, un certain effort d'adaptation des ONG en fonction des spécificités locales est reflété à travers la production d'outils en Tamazight, en Tachelhit ou en arabe dialectal, à côté de ceux qui sont en arabe classique ou en français ;
3. Plus de la moitié des ONG jugent que les outils développés et / ou utilisés sont adaptés à leurs objectifs d'éducation et de sensibilisation à l'environnement. Certaines soulignent un besoin d'adaptation rapide compte tenu de l'évolution des NTI, des thématiques ou

du public cible ; d'autres mentionnent, en plus, le besoin de réédition des outils qui sont produits mais en rupture de stock, avec des réajustements éventuels du contenu;

4. Pour d'autres ONG, la non adaptation des outils utilisés équivaut au manque de moyens pour développer ou obtenir des outils plus performants ;
5. Plus de la moitié des ONG affirment aussi que les outils utilisés ont été développés par leurs propres moyens, alors qu'une faible proportion d'ONG ont fait appel à des tiers (bureau d'études, consultants, agences de communication) pour parvenir à leur but ;
6. Les quantités produites puis diffusées par outils sont faibles en général, variant de quelques dizaines à quelques milliers, l'effectif étant inversement proportionnel au coût des supports de communication (un autocollant vs un Cd - Rom) ou des outils d'éducation (une brochure vs un kit pédagogique) ;
7. A ce niveau aussi, le manque de moyens financiers et matériels reste souligné comme un problème majeur qui handicape le bon déroulement des activités utilisant des outils d'E/S E , mais le besoin de formation pour l'élaboration des outils a été également relevé.

B.5. Impacts des actions d'E/SE

On peut dégager deux types d'impacts : les impacts vis-à-vis de la population cible et les impacts par rapport à l'exécution des projets et aux ONG qui mènent les activités.

B5.1. Impacts vis-à-vis de la population cible

Toutes les ONG questionnées jugent que l'impact est positif vis-à-vis des groupes cibles par leurs activités d'E/S E. Cet impact est exprimé d'abord par la réceptivité et la positive réaction de la population visée.

D'après les réponses, les actions de sensibilisation se traduisent par plusieurs effets graduels :

1. **l'amélioration de la prise de conscience ;**
2. **la motivation pour la poursuite des actions** (exemples : amélioration de la gestion de l'eau, poursuite des reboisements initiés avec l'ONG par les populations elles mêmes) ;
3. **Le transfert des acquis en cas de formation d'animateurs locaux pour la sensibilisation (effet multiplicateur).** C'est sans doute l'impact le plus parlant et qui présente un des points forts de l'action associative, car en plus, il permet de prolonger localement les effets des opérations de SE. A partir des exemples de réponses, cet impact se traduit par (i) un meilleur encadrement des associations locales ; (ii) la mise au point d'un programme de formation et d'une charte de l'action associative dans la région; (iii) un rôle plus fructueux et une meilleure implication des animatrices en cas de sensibilisation féminine ; (iv) la création par les stagiaires formés d'associations locales ou "d'équipes des amis de l'environnement", qui organisent elles mêmes des journées de sensibilisation (ce dernier cas est cité par l'Association Biotope- Zaouiat Ahansal- Province d'Azilal).
4. **Le changement de comportement de la population cible:** Ce cas est plus rarement cité, sauf dans le cas de trois ONG (limitation de la pollution de l'eau de rivières locales /amélioration du cadre vie par les campagnes de propreté;..). Il se peut qu'il soit relativement plus facile de changer le comportement en faveur de la propreté que pour ralentir la surexploitation d'une ressource.

En matière d'EE vis-à-vis des jeunes et des formateurs, les impacts se traduisent par une bonne réaction de la part des écoliers ; la mobilisation des enseignants qui aboutit à la création de clubs d'Environnement (AESVT); la mobilisation des guides touristiques, une meilleure intégration de l'éducation à l'environnement dès le préscolaire (ATFALE, formation des formateurs). Nous n'avons pas eu d'informations sur l'impact en matière de changement du comportement chez les jeunes, faute de données pour élaborer des indicateurs en la matière.

A ce sujet, il y a lieu d'élaborer rapidement des indicateurs clairs et simplifiés pour l'évaluation des impacts des activités d'E/SE, car ses indicateurs font fortement défaut.

B5.1. Impacts par rapport aux ONG qui mènent les actions

Les ONG accumulent de l'expérience et renforcent leurs capacités à travers la réalisation de leurs activités (élaboration d'outils,...), elles sont mieux connues à l'échelle locale, régionale, nationale ou internationale, et leur contribution est plus reconnue vis à vis des populations bénéficiaires et des partenaires, ce qui facilite par la suite leurs initiatives de plaidoyer et leur implication dans les réseaux et projets de coopération. Les plus expérimentées tentent de suivre des processus itératifs d'apprentissage par l'expérience en vue de la capitalisation des acquis (cas d'Enda Maghreb, ou de la SPANA par exemple).

Certaines ONG signalent que lorsque les actions sont prises en charges par leurs propres moyens, cela entraîne évidemment des répercussions sur leurs budgets. Il peut y avoir aussi des impacts négatifs sur l'ONG ou sur sa relation avec les bailleurs de fonds, lorsque les actions programmées sont réalisées avec beaucoup de retards ou annulées pour une raison ou une autre (délais insuffisants, blocages administratifs, non participation d'un partenaire, programmation bâclée, etc..).

B6. Auto - Évaluation des activités menées par l'ONG dans les domaines de l'E/S E

La moitié des ONG interrogées procède à une évaluation systématique de ses activités en matière d'E/S E , ce qui est un signe de bonne santé et d'engagement vis-à-vis de cette question (Figure B7). Le fait d'être partie prenante d'un projet de coopération avec plusieurs partenaires nationaux et /ou internationaux y contribue pour beaucoup, en raison des clauses de suivi - évaluation incluses dans la majorité des contrats - programmes.

L'autre moitié qui n'arrive pas à faire ses propres évaluations évoque un certain nombre de contraintes qui vont être détaillées dans le point suivant de ce chapitre, et qui relèvent pour une bonne part du manque de moyens (financiers, matériels, ou humains), mais qui résultent aussi du manque d'une vision nationale claire à plus ou moins long terme par rapport à la question d'E/S E. Ces ONG font partie du premier groupe de petites structures associatives dégagé dans le point B2 (champs d'action), intervenant au niveau local, selon une approche de proximité, en répondant au mieux de leurs possibilités aux problèmes de développement des populations locales, par la conduite de projets sur le terrain. Seulement, elles sont caractérisées par un trop large champ d'action en regard de leur taille et leurs possibilités, avec l'éparpillement des efforts et "l'usure" que cela occasionne au fil des expériences, nonobstant l'obstination et la persévérance de ses membres. Ce groupe reste primordial en matière de renforcement des capacités.

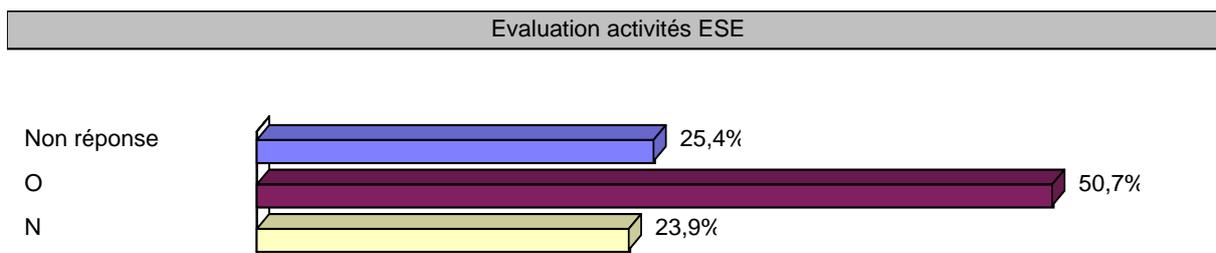


Figure B7 : Auto - évaluation des activités d'E/S E par les ONG

B.7. Besoins des ONG en matière de renforcement des capacités pour l'E/SE

Avant de préciser les besoins des ONG en matière de renforcement des capacités pour mener à bien les activités d'E/SE, il nous a paru utile de voir d'abord de manière plus détaillée quelles sont les possibilités existantes et les potentialités des ONG, les alternatives choisies pour palier les manques et insuffisances de moyens, et leurs perspectives dans le domaine.

B7.1. Moyens dont disposent les ONG pour la réalisation des activités d'E/S E

B71.1. Moyens humains affectés à la réalisation des activités d'E/SE

En général, les moyens humains dont disposent les ONG pour la réalisation de leurs objectifs d'E/S E restent très limités et marqués par le manque d'un personnel qualifié. Ce problème est aggravé par l'adhésion relativement faible que connaît encore le mouvement associatif marocain en général, et plus particulièrement les associations environnementales. En effet, le nombre d'adhérents actifs de bon nombre d'associations environnementales dépasse difficilement la centaine à l'échelle nationale; et certaines sont même limitées aux seuls membres de leurs bureaux exécutifs.

La figure B8 montre que pour 25% des associations de l'échantillon, l'effectif des membres actifs en matière d'E/S E est inférieur à 10 personnes. La proportion des 2/3 de non réponses relevées dans ce cas est expliquée par le recours d'un grand nombre d'ONG à la mobilisation occasionnelle, pour leurs actions de sensibilisation, de volontaires relevant des structures et services locaux (Agriculture, Forêts, Enseignants, étudiants..), mais qui ne sont pas nécessairement membres de l'ONG.

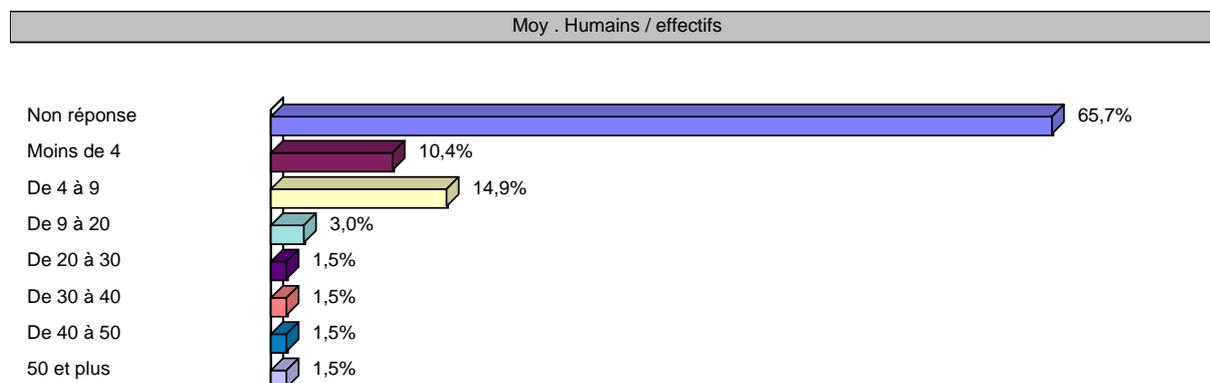


Figure B8. Moyens humains des ONG pour la conduite des activités d'E/S E

Les enseignants des sciences de la vie et de la terre (SVT) constituent le premier réservoir de ressources humaines pour les activités d'éducation, mais aussi de sensibilisation à l'environnement. C'est sur cet important potentiel humain que s'appuie en particulier l'AESVT, à travers les membres de ses sections locales, mais aussi plusieurs autres ONG, comme l'"Association de Coopération pour l'Environnement et le Développement" ; l'"Association Marocaine d'orientation et soutien éducatif - AMOSE" ; l'"Association Marocaine de Petits Débrouillards", l'Association Al Wahda pour le développement –Ouarzazate; l'Association de lutte contre la désertification pour la protection de l'environnement – Jorf (dont une enseignante dans ce cas); etc.

D'autres associations s'appuient, en plus, sur la participation de chercheurs universitaires et sur le volontariat des étudiants (Association Marocaine de Petits Débrouillards, GREPOM, SEEPOM, etc.). Ainsi, la contribution du corps universitaire à l'action d'ESE paraît indéniable lorsqu'elle est vue sous l'angle de la participation individuelle et volontaire dans le cadre associatif. Cependant, il n'existe pas encore de cadre formel permettant de valoriser et de capitaliser la recherche académique en matière d'environnement dans l'ESE, et cela demeure un objectif à développer et à soutenir dans le futur.

La faible spécialisation et la polyvalence des membres actifs en matière d'E/S E dans les ONG de l'échantillon est illustrée par la figure B9, qui montre la rareté des profils spécialisés / qualifiés (animation pour l'E/SE, biodiversité, lutte contre la désertification, écotourisme / tourisme rural, gestion des polluants / pesticides / déchets, etc.), le profil "autres" de la figure B8 faisant référence à la polyvalence ou à des qualifications pour les activités de développement en général. Cet état reflète de manière concrète les besoins en formation des cadres associatifs.

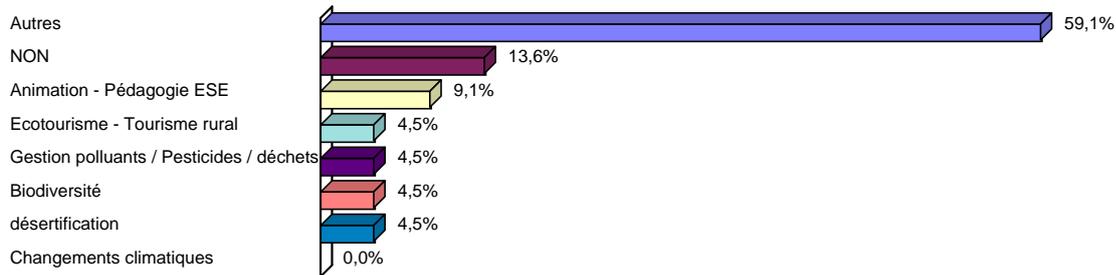


Figure B9. Profils des membres des ONG pour la conduite des activités d'E/S E

Une faible proportion d'ONG dispose de personnel permanent (moins de 10%). Les associations nationales qui assurent la formation des formateurs disposent de personnel permanent qualifié, c'est le cas de la SPANA (personnel spécialisé en EE dans le CNEE, techniciens des centres régionaux), d'Enda Maghreb (2 spécialistes en communication, 1 spécialiste en environnement / EE, 1 chargé de programme d'EE, 1 documentaliste, 1 animateur, etc.), alors que l'AESVT fait appel à ses membres enseignants et universitaires pour assurer les formations et les animations des rencontres, ce qui constitue son premier atout. D'autres ONG disposent de personnel permanent à profil polyvalent qui conduit des activités d'E/S E parmi ses tâches, c'est le cas de l'Association Ribat el Fath pour le Développement Durable (ARFDD); de l'Association ADRAR – Imilchil; du Corps de la Paix des USA/Maroc, etc.

B71.2. Moyens matériels consacrés à la réalisation des activités

Les moyens de terrains utilisés par les ONG pour la réalisation de leurs activités d'E/S E sont généralement très insuffisants. Mises à part certaines associations nationales, quasi toutes les autres associations ne possèdent pas de véhicules, et le problème de transport pour les activités de terrain (démonstrations, excursions, visites...) représente une contrainte prépondérante et souvent un handicap majeur. Les outils disponibles servent surtout à l'exécution de simples travaux tels que le jardinage, l'embellissement des établissements, la peinture, la découverte de la nature dans certains cas (brouette, pelles, télescopes, jumelles, matériel de capture et de baguage d'oiseaux, etc.).

Les moyens didactiques sont modestes en moyenne, et varient d'une ONG à l'autre. Les ONG qui ont produit des outils d'EE ou de SE ou qui font des formations de formateurs sont les mieux équipées (voir la partie B4 à propos des outils).

Les moyens d'informatique / bureautique sont disponibles en général, et varient d'un simple PC à un équipement plus ou moins complet (data show, imprimantes, scanners, photocopieurs, appareil photo numérique, connexion internet, vidéo-projecteur, vidéo-camera,...). C'est le cas d'associations comme : "Nature Initiative", l'"Association ALHADAF", l'"Association de Coopération pour l'Environnement et Développement", l'"Association Marocaine de Petits Débrouillards", "ECODEL"; etc.

Certaines ONG restent encore plus limitées dans leur équipement bureautique et informatique et ne disposent même pas de PC pour la gestion courante des travaux de secrétariat. Il s'agit de l'"Association Assadaqua pour le Développement et la Coopération", la "Plateforme Marocaine pour le Commerce Équitable" ; l'"Association Chabab Oulmes" ; l'"Association Assarag pour le patrimoine et l'environnement" ; l'"Association Izilf pour le développement rural",...

B71.3. Sources de financement

Les projets en partenariat avec des acteurs du secteur public et les organisations internationales représentent la principale source de financement des ONG pour leurs activités d'E/S E. Certaines associations ont bénéficié d'un soutien direct de l'État (programme de l'INDH, partenariat avec le MATEE) ou de leurs Communes.

Environ la moitié des associations de l'échantillon s'autofinancent elles même (soit par les cotisations des adhérents et membres d'honneur ou les recettes de certaines activités agricoles...), ce qui représente des revenus limités. C'est le cas de l'association ATFAL "Alliance de Travail dans la Formation et l'Action pour L'enfance"; l'Association "Assarag pour le patrimoine et l'environnement"; l'Association "AMALASS"; l'"Association Marocaine d'orientation et soutien éducatif", l'Association "ATLAS ASSDA"; l'Association "Saghro"; l'Association "Al Wahda pour le développement", l'"Association marocaine pour l'éducation de la jeunesse".

D'après les réponses de l'échantillon, une infime proportion des ONG arrive à réaliser ses activités avec les moyens dont elle dispose, mais, la grande majorité déclare que leurs moyens et leurs budgets restent insuffisants devant l'ampleur des activités à entreprendre (Figure B10). Les raisons avancées sont très variées et les besoins restent importants. Certaines ONG soutiennent que c'est l'insuffisance de moyens financiers qui représente la contrainte majeure à la réalisation de leurs objectifs; il s'agit de l'association "Nature Initiative"; l'Association "Oxygène pour femme"; l'Association "Ikouirn féminine de développement rural"; l'"Association de Coopération pour l'Environnement et Développement"; l'"Association Marocaine de Développement à la Région Orientale"; l'Association "ADDI". D'autres ONG comme "GREPOM"; l'Association "Oasis Ferkla pour l'environnement et le patrimoine" et "l'Association Annour de culture d'art et d'excursions" trouvent que c'est à cause du manque de moyens humains et matériels.

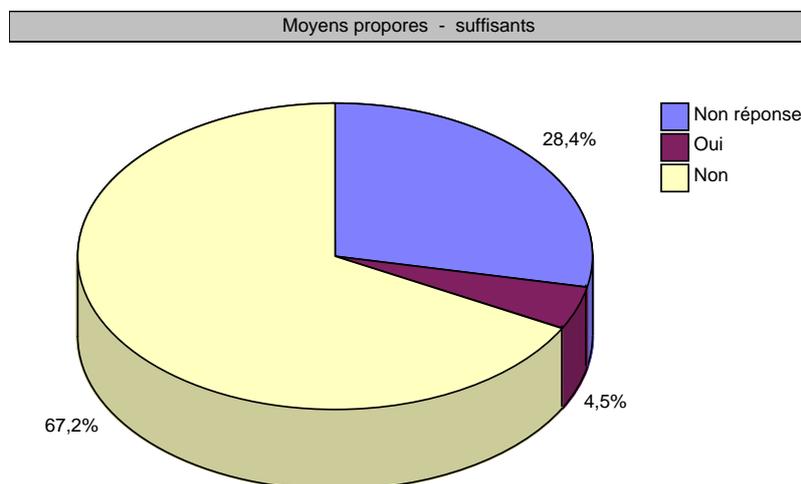


Figure B10. Insuffisance des moyens et des budgets dont disposent les ONG

B7.2. Approches pour palier les manques et insuffisances de moyens

Afin de palier l'insuffisance des moyens pour la réalisation de leurs activités, plusieurs associations ont présenté quelques alternatives plus ou moins efficaces, parmi lesquelles:

- **L'emprunt de moyens à d'autres institutions (ONG, Administrations,..).** Cet emprunt se fait dans le cadre de partenariats ou par simple contacts informels, il est assez courant et permet de résoudre des problèmes urgents (locaux pour les réunions, matériel informatique, transport, ...) et parfois des besoins d'une certaine durée (hébergement du local de l'association..). Les résultats statistiques montrent néanmoins que 28% des associations qui ont répondu à cette question trouvent que ce recours reste insuffisant pour exercer leurs activités (Association "Saghro", "Association Culturelle Taltefraw", "Association Al Wahda pour le développement" ...);
- **La location de matériel**, c'est un cas rare, sauf pour les ONG qui disposent d'un budget conséquent ou dans le cas d'actions ponctuelles sponsorisées;
- **L'adaptation avec des moyens limités aux circonstances locales**, ce qui reflète, en quelque sorte, la persévérance et un effort d'imagination des structures associatives: inscription des messages et dessins de SE sur les murs des lieux collectifs, leçons "théoriques" sans illustrations, utilisation d'affiches et de tableaux, etc. Ces cas ont été rapportés par l'Association "Tazeroualt" pour le développement et la coopération, la "Plateforme Marocaine pour le Commerce Équitable", l'Association "Alhadaf", le "Carrefour d'initiatives de communication, d'information et de documentation", l'Association "Assarag", l'Association "Khnifiss" pour le tourisme culturel et la protection de l'environnement. Pour l' "Association Marocaine d'orientation et soutien éducatif" ce sont les adhérents qui apportent leurs propres matériaux informatiques.

B7.3. Existence d'ONG qui mettent des moyens à la disposition d'autres structures associatives

Environ 20% des ONG questionnées arrivent à mettre des moyens à la disposition d'autres ONG pour la réalisation des activités d'E/S E, ce qui confirme le recours à l'emprunt de moyens cité plus haut. Les moyens d'appui les plus offerts concernent le matériel (informatiques, bureau, locaux, moyens de transport, centres d'EE), suivi de la documentation sur des expériences passées d'E/S E, des formations et compétences humaines et des outils pédagogiques.

Les associations qui ont la possibilité de mettre ces moyens à la disposition d'autres entités font partie du groupe d'ONG nationales (SPANNA, AESVT...) qui contribuent au RC des petites structures associatives, mais aussi d'ONG régionales, comme, entre autres:

- AssoRif – Nador (*qui propose ses structures d'accueil et un animateur associatif*);
- le CDRT – Marrakech (*qui propose l'établissement de cadres clairs de partenariat*),
- ECODEL (*Eco Développement de Larache, qui peut mettre à la disposition un centre d'éducation non formelle, salle multimédia polyvalente pour alphabétisation et renforcement scolaire*),
- ATFALE (*qui offre la reproduction sans droits d'auteur de ses outils didactiques et de son savoir faire en matière de production de jeux et outils pédagogiques destinés aux enfants et aux enseignants*), etc.

Ce résultat, encourageant, confirme l'esprit de solidarité qui règne au sein du milieu associatif, il est indispensable de le mettre en œuvre dans le cadre de partenariats à mettre au point dans le détail, en veillant toutefois à ne pas tomber dans l'excès bureaucratique et à ne pas étouffer l'approche informelle qui caractérise ce secteur.

B7.4. Perspectives et projets futurs des ONG en matière d'E/S E

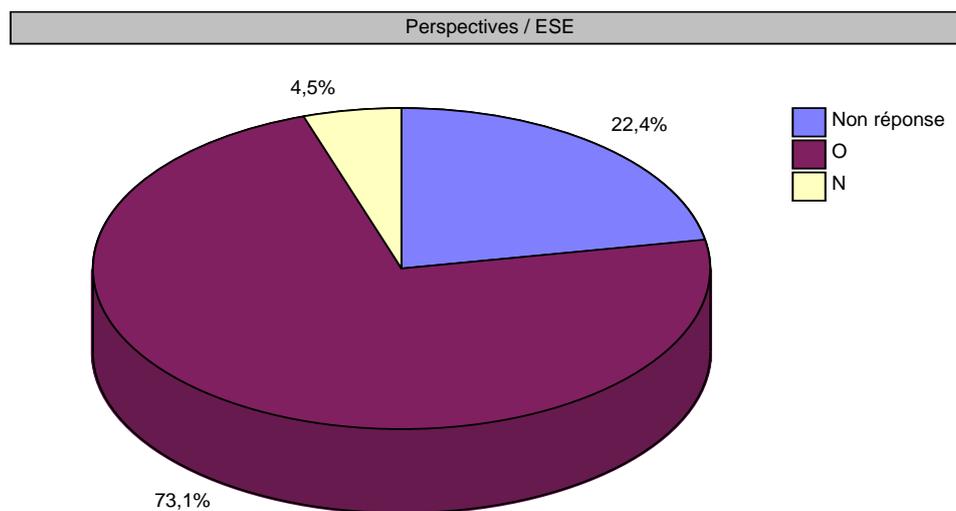


Figure B11. Perspectives et projets des ONG en matière d'E/S E

73% des ONG questionnées ont des perspectives d'avenir en matière d'E/S E (Figure B11). Ces perspectives peuvent être soit à court, à moyen ou à long terme.

La majorité des perspectives à court terme s'intéressent surtout à la sensibilisation de la population cible envers l'environnement, l'éducation des jeunes, la création de clubs d'environnement, la formation d'animateurs et l'intégration de la femme rurale dans les différentes activités.

Les perspectives à moyens termes (3ans) visent des projets de développement circonscrits dans l'espace et dans le temps tels que la mise en place de systèmes de traitement de l'eau, de ramassage des ordures, ainsi que l'embauche de chefs de projets et de pédagogues de l'E/S E .

Les perspectives à long terme sont plus ou moins complexes et portent sur des projets de développement plus structurés pour l'amélioration des conditions de vie de la population, comme l'introduction du gaz, des cultures alternatives (PAM); des énergies renouvelables, de traitement des eaux usées et leur réutilisation à des fins agricoles; ou la promotion de l'écotourisme.

B7.5. Besoins de Renforcement des Capacités des ONG en matière d'E/S E

Les besoins de renforcement des capacités du secteur associatif en matière d'E/S E découlent naturellement des contraintes dégagées dans les parties précédentes:

1. manque de ressources humaines qualifiées;
2. insuffisance, sinon manque de moyens de travail;
3. partenariats insuffisamment développés et / ou entretenus;
4. problèmes de bureaucratie et absence ou insuffisance de soutien de la part des administrations locales.

B75.1. Besoins en ressources humaines qualifiées

Le manque en ressources humaines dans les différentes ONG a un impact sur le bon déroulement de leurs activités, et les besoins en moyens humains sont cruciaux pour la majorité des associations. La moitié des ONG estime en effet ses besoins à un effectif supérieur à 8 personnes (cadres qualifiées et personnel assistant).

Si une faible partie des ONG affirme ne pas avoir de besoins particuliers ("AESVT" ; "GEODE" ; "ADL" ; "AMJD" ...), la plupart des associations souhaitent avoir des spécialistes dans différents domaines (cadres, animateurs et animatrices en biologie, écologie, médecine vétérinaire, agronomie, informatique, ...). Il s'agit par exemples de l'Association "Biotope" ; l'"Association Ribat el Fath pour le Développement Durable", de l'association "Nature Initiative - Dakhla", etc.

D'autres associations ont des besoins de personnel de soutien : secrétaires, techniciens... C'est le cas de l'Association "Mobadara" pour l'environnement et la solidarité sociale ; l'Association "Oxygène" pour femme ; l'"Association d'Education Environnementale et de Protection des Oiseaux au Maroc" ; l'Association "Tazzart" pour le développement économique et social ; l'Association "Oasis Ferkla" pour l'environnement et le patrimoine", etc.

B75.2. Besoins en formation

Cette question a recueilli un grand nombre de réponses dans l'échantillon d'enquêtes. Le tableau B7, illustré par la figure B12, donne la liste des besoins en formation classés par ordre décroissant de citations dans chaque questionnaire.

Les besoins sont nombreux, et concernent d'abord le développement durable, notion nouvelle et intégrative, suivi de la biodiversité; des techniques d'animation et de communication; de la gestion et du montage de projets, de la lutte contre la désertification et des changements climatiques. L'informatique et les nouvelles technologies d'information et de communication NTIC sont soulignées aussi par les ONG. D'autres thèmes ont été relevés par quelques ONG, comme le besoin de perfectionnement dans les méthodes de plaidoyer, et qui reste peu maîtrisé par la majorité des associations.

Les domaines des trois Conventions de Rio, considérées séparément ou de manière intégrée, demandent donc un effort soutenu en matière de formation et de formation continue des cadres et membres des ONG, en rapport avec la mise en exécution des objectifs d'éducation et de sensibilisation.

Tableau B7. Besoins en formation (classés par ordre décroissant de citations)

Thématiques des formations	Nombre de citations	% du total des questionnaires traités
Développement Durable	44	64,7
Biodiversité	43	63,2
Animation	42	61,8
Communication	42	61,8
Gestion de projets	41	60,3
Montage de projets	38	55,9
Lutte contre la désertification	37	54,4
informatique	35	51,5
Changements Climatiques	32	47,1
NTIC ⁽¹⁾	31	45,6
Non réponses	11	16,2
Autres	8	11,8
Total observations	68	

(1) NTIC : nouvelles technologies d'information et de communication

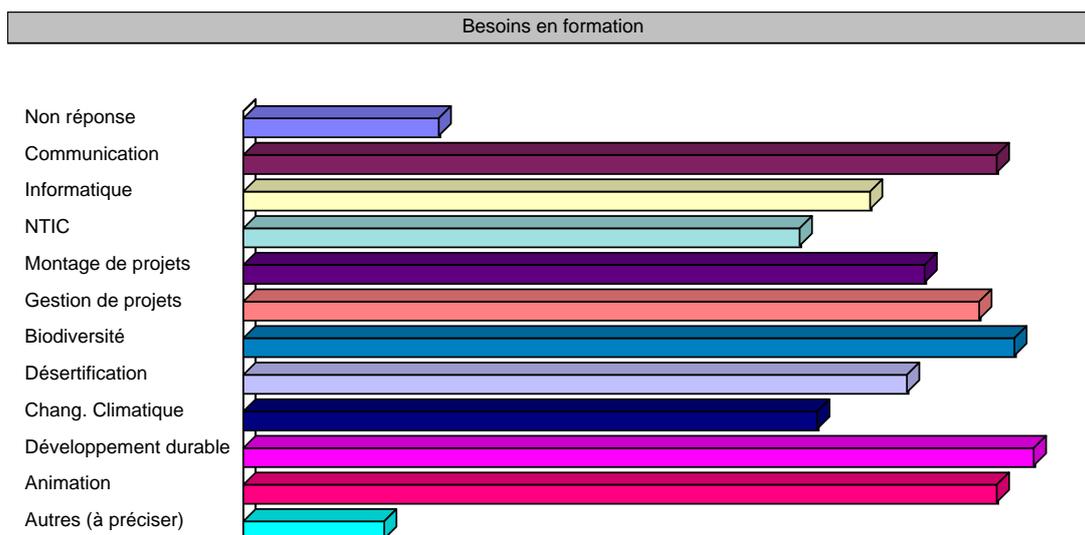


Figure B12. Besoins en formation des ONG pour les activités d'E/S E

B75.3. Besoins matériels pour mener à bien les activités d'E/S E

Les besoins matériels, tels qu'exprimés par les ONG relèvent de 3 principales catégories:

- 1. Moyens de transport:** un grand nombre d'ONG dont par exemple l'Association "Amal Beni Mellal"; "Association Culturelle Taltefrawt"; "Ecode1"; "ADL"; et la "SPANNA".
- 2. Outils didactiques et pédagogiques pour l'E/S E**, avec adaptation aux conditions environnementales et linguistiques locales (documents, affiches, animations et kits pédagogiques sur les trois conventions de Rio, sur le développement durable, etc.).

3. **Matériel pour l'informatiques et la bureautique** (ordinateurs, data show, imprimante, appareils numériques, caméra vidéo, accès à Internet...). C'est le cas de l'Association "Assadaqua"; l'Association "TAZEROUALT"; l'Association "Mobadara"; la "Coopérative Marocaine d'Agriculture Biologique"; l'Association "izilf" pour le développement rural; l'Association "Ikouirn féminine" de développement rural; l'Association des protecteurs de l'environnement; l'Association Marocaine d'orientation et soutien éducatif; l'Association "Biotope"; le "Centre de développement de la région"; l'Association "Annour" de culture d'art et d'excursions....

B8. Les Réseaux d'associations

L'organisation en réseau des ONG agissant sur une même thématique environnementale (désertification, énergies renouvelables, production industrielle propre, EE, une composante de la biodiversité, etc.) est sans doute parmi les meilleurs moyens pour échanger les expériences, harmoniser les informations et les approches, économiser, optimiser et capitaliser les expériences, et unifier les efforts en matière d'E/S E. On peut escompter des effets multiplicateurs réels à travers la synergie créée entre les ONG membres autour d'une thématique aussi forte et mobilisatrice que l'E/S E.

Au Maroc, plusieurs réseaux regroupant les ONG environnementales ont été créés autour de différentes thématiques plus ou moins larges. Certains réseaux sont à portée nationale, avec parfois une dimension internationale, comme:

- RIOD Réseau International des ONG de lutte contre la Désertification. RIOD Maroc comprend une quarantaine d'associations impliquées dans des programmes et projets de lutte contre la désertification.
- RAAD Réseau Arabe de l'Agriculture Durable- (Enda Maghreb).
- RCMDD Réseau des ONGs de la CMDD (Commission Méditerranéenne de Développement Durable)
- AESVT Réseau des AESVT (28 sections)
- REMADE Réseau Marocain d'Appui aux Associations de Développement et de Protection de l'environnement en milieu urbain- Enda Maghreb
- ROSELT Réseau d'Observatoires et de Surveillance Écologique à Long Terme
- REMED Réseau Mondial Environnement, développement durable
- RAME Réseau des Associations Marocaines d'Environnement (MATEE)
- UICN Programme NAPB (ONG: ARFDD)

D'autres sont à portée régionale / provinciale, tels que :

- RAM Réseau des Associations de la côte Méditerranéenne
- RARBA Réseau des Associations de la Réserve de la Biosphère de l'Arganeraie
- RAMSEDD Réseau d'Associations Marocaines du Sud pour l'Environnement et le Développement Durable
- RADOSE Réseau des Associations de Développement des Oasis du Sud - Est
- RODDE Réseau des ONG de Développement Durable (Souss Massa Drâa)
- Groupements régionaux / provinciaux d'associations locales (comme celui de Tata, etc.)

Il, est à noter, cependant, que certains parmi ses réseaux sont inactifs en raison de divers facteurs liés principalement au manque de moyens pour les dynamiser, et parfois au déficit de la participation active de ses membres.

Dans l'échantillon enquêté, plus de la moitié des ONG déclarent faire partie d'un réseau au moins (Figure B13), dont 25% à des réseaux nationaux; suivies par celles qui font parties de réseaux internationaux, le reste dépendent de réseaux régionaux (Région / Province du pays).

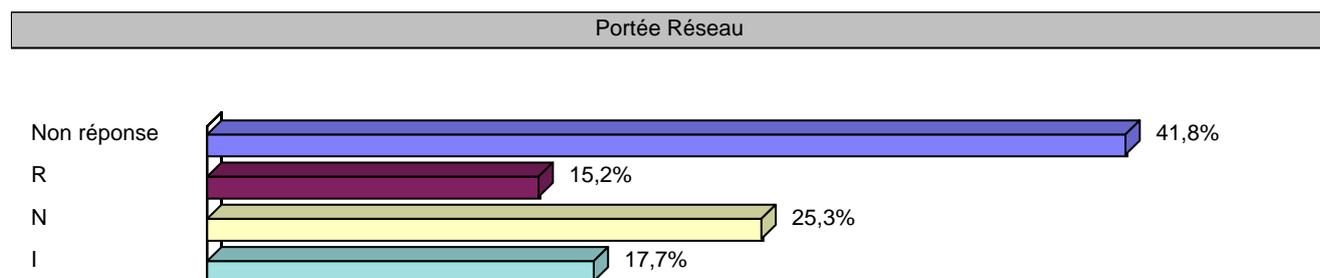


Figure B13. Appartenance de l'ONG à au moins un Réseau

(Portée du réseau R: régional, N: national; I: international)

Apports de la mise en réseau pour l'E/S E

Un tiers seulement des ONG affirment que le volet d'E/S E fait partie du programme global de leurs regroupements. Dans ce cadre, les activités de leurs réseaux concernent des échanges et parfois des ateliers de réflexion sur les méthodes et expériences d'éducation ou de sensibilisation, c'est le cas de l' "Alliance De Travail Dans La Formation Et L'action Pour L'enfance" ; l' "Association des protecteurs de l'environnement" ; l' "Association Marocaine de Développement à la Région Orientale" ; l' "Association Marocaine de Petits Débrouillards" ; l' "Association Culturelle Taltefrawt" ; la "SPANA" et de l' Association "Amal".

Certaines ONG ont participé à des voyages et des ateliers de formation dans ce cadre. Il s'agit de l' Association AZIR Pour la protection de l'Environnement ; l' Association "ADRAR" et l' Association "jeunes pour jeunes".

Selon plusieurs ONG, de cette mise en réseau a résulté un apport supplémentaire en matière d'échanges d'idées et d'approches sur différentes questions comme:

- ✓ le développement durable, la lutte contre la désertification (cas de l' Association "Assarag" pour le patrimoine et l'environnement ; l' "Association des protecteurs de l'environnement" ; l' Association "ADRAR");
- ✓ les méthodologies d'EE (Centre d'éducation environnementale de Tanger"; "SPANA");
- ✓ les changements climatiques, les émissions de gaz à effet de serre (GERERE)
- ✓ le travail en groupe pour la mobilisation des fonds (Association Culturelle Taltefrawt-Goulmima – Errachidia).

Contraintes au fonctionnement des réseaux

Le manque de communication entre l'ONG et les réseaux auxquels elle appartient est considéré comme le principal problème rencontré par plusieurs associations, tandis que d'autres avancent "le manque de moyens financiers pour le fonctionnement du réseau" comme obstacle majeur.

Conclusion

En résumé, la mise en réseaux des ONG à diverses échelles territoriales (régionale, nationale ou internationale) est certainement l'un des meilleurs moyens pour le renforcement des capacités du tissu associatif national en matière d'E/S E , pour rompre l'isolement des petites structures associatives, et tirer bénéfice de la synergie créée entre les ONG actives autour de cette thématique.

Il n'existe pas encore de réseau consacré exclusivement à l'E/S E , et les regroupements existants incluent parfois ce volet dans leur programme global. Même si les apports des cadres existants ont été soulignés par les ONG questionnées, des contraintes ont été relevées compte tenu de la large gamme d'activités et de thématiques environnementales traitées par les réseaux existants, et de l'insuffisance des moyens disponibles, avec des répercussions négatives sur le fonctionnement des réseaux et la communication entre leurs ONG membres.

Il y aurait lieu d'envisager le renforcement de certains parmi les réseaux existants, notamment ceux qui sont les plus actifs en matière d'E/S E , et de les fédérer dans le cadre d'un réseau national d'E/S E , qui pourrait s'étendre à des acteurs autres que ceux de la société civile (secteurs public et privé).

B9. Intérêt et rôle des ONG dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une SPAN / E/S E au Maroc

B9.1 Intérêt des ONG dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une SPAN / E/S E

Toutes les réponses des ONG s'accordent sur le grand intérêt dans l'élaboration et la mise en œuvre au Maroc d'une Stratégie et d'un Plan d'Action National en matière d'E/S E , avec des attentes et des arguments aussi variés que complémentaires.

Une grande partie des associations à portée locale ou régionale voit la SPAN sous son angle opérationnel, et soutient que les actions qui vont découler de la SPAN / E/S E , si elles sont mises en œuvre, joueront un rôle important en termes de réalisation des objectifs suivants:

- la protection de l'environnement et la sauvegarde du patrimoine national (ressources naturelles). Les campagnes de sensibilisation auront alors un impact sur la conscientisation de la population locale;
- un appui plus conséquent pour une meilleure intégration et une participation plus dynamique de la population locale de citoyens et de citoyennes dans leurs programmes d'activités.

Parmi ces associations, on trouve : Association "Assadaqua" ; la "Plateforme Marocaine pour le Commerce Équitable" ; l'Association "Izeroualen" ; l'Association "Oxygène" pour femmes ; l'Association "wissal" ; l'"Association des Amis du Zat" ; l'Association "Ikouirn féminine de développement rural" ; l'"Association Algharb pour le développement" ; l'Association "ATLAS ASSDA" etc.

Pour un second groupe d'ONG à portée nationale, et parfois à portée régionale ou locale, des arguments supplémentaires sont avancés, et qui ont trait à la fois au niveau opérationnel et au niveau organisationnel de la SPAN, avec une portée sur les questions de coordination, d'échange d'information, de cohésion et de synergies. Ces arguments, qui se chevauchent parfois, versent dans les paragraphes listés ci-dessous:

- ✓ fédérer les acteurs et favoriser la synergie, capitaliser l'expérience acquise (en terme de type d'outils, d'activités), favoriser la circulation de l'information qui fait déficit actuellement;
- ✓ Échanger les expériences et les idées, le travail en groupe et l'acquisition d'un savoir faire;
- ✓ Éviter la dispersion des actions et renforcer la synergie et la cohésion;
- ✓ renforcer et appuyer la réalisation d'un ensemble d'objectifs au niveau national et international et résorber les lacunes rencontrées auparavant;
- ✓ Renforcer les partenariats entre différents départements ministériels, ministères et associations, secteur privé, Impliquer plus les médias !

Hisser l'éducation et la sensibilisation à l'environnement et au développement durable au rang de priorités nationales.

B9.2 Rôle des ONG dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une SPAN / E/S E

Toutes les ONG semblent disposées à jouer un rôle positif dans l'élaboration d'une SPAN / E/S E en partageant leurs expériences concrètes et leurs idées dans les différents domaines (exemples: Association "Assadaqua" ; Association "TAZEROUALT" pour le développement et la coopération ; Association "Mobadara" ; Association "Chabab Oulmes" ; l'Association "Amal Beni Mellal Amalass" ; l'Association "Algharb" pour le développement ; l'"Association Marocaine de Petits Débrouillards"... etc.)

Concernant la mise en œuvre de la SPAN / E/S E , les associations pensent contribuer de différentes manières:

- ✓ Certaines associations telles que l' "Association ALHADAF" ; l'"Association Marocaine Des Aménagistes Urbanistes", l'"Association Amal Beni Mellal", l'"Association Marocaine d'orientation et soutien éducatif", l'Association "Saghro", l'"Association de lutte contre la désertification pour la protection de l'environnement" se sentent intéressées par la contribution à la conception de la SPAN / E/S E et à sa réalisation ainsi qu'à son adaptation au niveau local;
- ✓ d'autres sont prêtes à participer à l'animation des journées de sensibilisation et d'éducation. Les thématiques de ces journées traiteront surtout des problèmes de dégradation de l'environnement et des ressources naturelles. Parmi ces associations, on trouve : l'Association "TAZEROUALT" pour le développement et la coopération ; la Plateforme Marocaine pour le Commerce Équitable, l' "AROO" ; "GREPOM" ; l'Association "ADDI"...
- ✓ d'autres préfèrent se consacrer à la diffusion de l'information et à l'éducation.

En résumé, l'engagement des ONG est certain pour l'élaboration et la mise en œuvre de la SPAN/E/S E , et pour s'approprier, en tant que partie prenante, des éléments de la stratégie. On retrouve dans cet enthousiasme l'un des atouts inhérents à la société civile; et qui est son fort

engagement pour les grandes causes environnementales qui demandent la mobilisation de tous les acteurs au niveau national, comme, ici, l'objectif de transformer la société en une véritable communauté de citoyens et de citoyennes responsables et engagés dans la protection de leur environnement propre et de l'environnement collectif, dans une perspective de développement durable.

B10- Synthèse et Conclusions

B10.1. Un tissu associatif environnemental engagé pour l'E/SE volontaire et diversifié

Les acteurs du milieu associatif représentent l'un des partenaires-clefs de la SPAN E/S E et une composante majeure dans le dispositif des opérations d'éducation ou de sensibilisation environnementales à l'échelle nationale, régionale ou locale. En effet, avec leur approche qui favorise la proximité, la participation des groupes cibles et le contact direct de la réalité, les associations trouvent dans l'E/S E un champ d'expression et de participation à la fois vaste et bien adapté à leur démarche et leur mode d'action, et qui, de surcroît, permet de capitaliser le savoir - faire accumulé et l'expérience acquise avec le temps.

Ce secteur présente des atouts certains, notamment :

- **Un engagement fort**, confirmé à toutes les étapes de cette étude, pour participer à l'élaboration et la mise en œuvre de la SPAN/E/S E, et pour s'approprier, en tant que partie prenante, des éléments de la stratégie. Cet engagement s'inscrit dans une vision plus large de contribution à la transformation de la société en une véritable communauté de citoyens et de citoyennes responsables et engagés pour le développement durable;
- **La conviction de l'importance des échanges** d'expériences et de coordination entre les associations et la volonté d'entretenir des relations de coopération inter-associative, notamment à travers leur affiliation à des réseaux et l'établissement des partenariats;
- **La nature jeune de la majorité des membres actifs des ONG**, ce qui attribue un fort potentiel humain dont les atouts principaux sont l'enthousiasme, la jeunesse et la motivation;
- **L'approche de proximité** et l'implication de la population dans l'identification des besoins.

En matière d'E/SE, les acteurs du milieu associatif sont caractérisés aussi par leur **grande diversité**. Cette diversité peut être perçue à la fois comme un signe et un facteur de vitalité et d'évolutivité du secteur. Globalement, on peut y dégager deux groupes d'ONG:

- **Une majorité d'associations jeunes, à très large champ d'action. C'est un ensemble de petites structures associatives intervenant au niveau local sur une large gamme de thématiques environnementales, selon une approche de proximité, en répondant au mieux de leurs possibilités aux problèmes de développement des populations locales. Seulement, elles sont caractérisées par un trop large champ d'action en regard de leur taille et leurs possibilités, avec l'éparpillement des efforts et "l'usure" que cela occasionne au fil des expériences, nonobstant l'obstination et la persévérance de ses membres. Ce groupe reste primordial en matière de renforcement des capacités.**
- **Quelques associations plus anciennes, plus expérimentées, parfois à portée nationale. A l'inverse, certaines associations, en faible nombre, sont plus qualifiées en matière de SE et surtout d'EE. Les mieux structurées parmi ces ONG sont à portée nationale et disposent d'antennes ou de sections locales, et parfois d'un service consacré à la**

communication et l'éducation à l'environnement. Elles assurent aussi le rôle d'appui à d'autres ONG, stimulent les partenariats et font des actions de plaidoyer et de médiation pour l'E/S E. L'implication de ce second groupe est cruciale, car il est appelé à jouer un rôle encore plus actif et mieux coordonné pour l'élaboration et la mise en œuvre de la SPAN/ ES E.

B10.2. Des activités variées de SE et d'EE, menées à différentes échelles

La panoplie d'activités conduites est extrêmement variée et porte sur différents groupes cibles qui ont été abordés en détail dans l'étude. Les catégories d'actions / activités dégagées sont les suivantes:

- pour les actions de **SE**: conscientisation préliminaire, communication / information, démonstrations, mobilisation autour d'activités physiques collectives, actions de plaidoyer.
- pour les activités d'**EE**: activités physiques en groupe dans les établissements scolaires, création / encadrement de clubs et de centres de l'environnement, production d'outils de communication pour l'EE, renforcement des capacités des ONG en matière d'EE.

Ces catégories d'activités sont citées de manière graduelle en fonction de l'expérience et des moyens des ONG qui les conduisent. Elles sont menées à différentes échelles, mais la portée locale ou régionale des activités est prépondérante, mises à part les actions de communication information qui, grâce à l'usage des mass media, touchent une large proportion de la population.

Une grande majorité d'ONG (90 %) ont affirmé la prise en compte d'au moins une convention ou un accord lors de l'élaboration des leurs activités d'E/SE. **La CDB et la CCD**, avec leurs stratégies et plan d'action nationaux **sont les plus citées** par les ONG, **suivies par la CCCC**, qui semble un peu moins abordée par les ONG en matière d'E/S E. Ceci se reflète d'ailleurs dans les thématiques traitées par les associations, et qui touchent en majorité à la protection de la nature ou à la lutte contre la désertification, alors que les énergies renouvelables et les changements climatiques restent généralement du ressort d'ONG nationales expérimentées en la matière.

Toutes les ONG enquêtées jugent que **l'impact est positif vis-à-vis des groupes cibles par leurs activités d'E/S E**. Cet impact est exprimé d'abord par la réceptivité et la bonne réaction de la population visée; par l'amélioration de la prise de conscience ; la motivation pour la poursuite des actions; le transfert des acquis en cas de formation d'animateurs locaux pour la sensibilisation (effet multiplicateur), et, plus rarement, par le changement de comportement de la population cible. A ce sujet, il y a lieu d'élaborer rapidement des indicateurs clairs et simplifiés pour l'évaluation des impacts des activités d'E/SE, car ces **indicateurs d'impacts font fortement défaut**.

L'usage des media, surtout la presse écrite et les radios locales, est confirmé par les ONG, mais il reste insuffisamment développé, et la **nécessité d'une plus grande implication des journalistes dans les formations autour de l'E/SE** se fait sentir. L'emploi de l'Internet pour l'information/communication commence à s'étendre, mais son impact reste limité aux habitués du web. Il incombe à l'ensemble des six chaînes de télévision marocaine (RTM, 2MTV, Al Maghribia, Arrabiaa, Arriadia, Assadissa) de consacrer plus de temps de diffusion aux programmes et spots traitant d'E/SE, et, plus généralement, de développement durable, chaque chaîne ayant son public et ses domaines de prédilection. Grâce à leur impact visuel et accessible aux franges alphabétisées et non alphabétisées de la population, elles peuvent communiquer efficacement un grand nombre de messages que les autres media ne sont pas en mesure d'assurer. Les ONG et les fondations seraient alors plus en mesure d'exprimer leur savoir- faire.

B10.3. Des contraintes à la conduite des activités d'E/S E

Les difficultés dégagées par l'étude ont trait aux principaux facteurs suivants :

- **l'insuffisance, sinon le manque de moyens** : budget limité, financement incertain et fortement dépendant (les cotisations des adhérents, lorsqu'elles existent ; couvrent avec peine les frais élémentaires de fonctionnement. La moitié environ des associations bénéficie d'un financement externe de la part des bailleurs de fonds). Le problème des moyens de transport et d'encadrement sont soulignés par un grand nombre d'ONG, quelque soit leur taille.
- **le manque de ressources humaines qualifiées** :
 - insuffisance de cadres et de personnel expérimentés en matière de méthodologie d'approche et de mise en œuvre de projets, et en communication / éducation environnementale en rapport avec les domaines des trois Conventions. A ce niveau, le manque de cadres féminins est soulevé par plusieurs ONG ;
 - insuffisance de formation dans les domaines sus cités, même si les ONG expérimentées en matière de renforcement des capacités et d'encadrement font de leur mieux, la tâche demeure immense et le chemin encore long ;
 - faible présence effective d'un personnel permanent et qualifié (plus de 85% des associations).
- **les problèmes de bureaucratie** et l'absence ou l'insuffisance de soutien de la part des administrations locales, pour certaines ONG ;
- **les partenariats insuffisamment entretenus** entre ONG, et entre les ONG et les autres institutions nationales, **et faiblement développés** avec les acteurs du secteur privé;
- **les difficultés géographiques et climatiques**, conjuguées à la pauvreté des populations qui rendent les activités d'E/S E très difficiles et parfois impossibles à réaliser (ONG des montagnes et des zones désertiques).

Il en résulte des conséquences négatives à plusieurs niveaux :

- ✓ préparation / montage des projets,
- ✓ exécution et suivi des projets en cours,
- ✓ faible continuité des activités dans le temps, permettant aussi de tirer des éléments concrets en matière d'impact sur le moyen – long terme.

Pour les ONG à portée nationale, les problèmes de manque de moyens financiers et humains se posent, quoique qu'avec moins d'acuité que pour les petites structures associatives. Néanmoins, la réalisation des objectifs qu'elles ont tracés à leur dimension rencontre des contraintes de la même échelle. Ainsi, l'AESVT souligne, entre autres, la difficulté de recouvrir tous les établissements scolaires. Enda Maghreb relève les retards, voire la non réalisation de certaines activités programmées, en raison de conditions relevant des environnements locaux, et le besoin de pousser plus loin la capitalisation des expériences. La SPANA mentionne le besoin d'élaborer des méthodes d'évaluation interne des ONG, de modules à réaliser, de responsables à former, de documentation à acquérir, de partenariat avec les ONG à développer. Le GERERE insiste sur le fait que "il y a manque de moyens parce qu'il n'y a pas de personnel permanent

pour développer des projets et rechercher des financements ; et il n'y a pas de personnel permanent parce que les moyens financiers sont insuffisants !!!".

B10.3. Des besoins de renforcement des capacités nombreux et variés

Ces besoins découlent des difficultés énumérées ci dessus, ils ont été détaillés dans l'étude.

Les besoins en ressources humaines sont cruciaux pour la majorité des associations. La moitié des ONG évalue en effet ses besoins à un effectif supérieur à 8 personnes (cadres qualifiés et personnel assistant). La plupart des associations souhaitent avoir des spécialistes dans différents domaines (cadres, animateurs et animatrices en biologie, écologie, médecine vétérinaire, agronomie, informatique, ...), d'autres associations ont des besoins de personnel de soutien : secrétaires, techniciens.

Pour les besoins en formation, les thématiques prioritaires ont été précisées. Elles portent sur le développement durable, notion toujours nouvelle et intégrative, suivi de la biodiversité; des techniques d'animation et de communication; de la gestion et du montage de projets, de la lutte contre la désertification et des changements climatiques. L'informatique et les nouvelles technologies d'information et de communication NTIC sont soulignées aussi par les ONG. Les domaines des trois Conventions de Rio, considérées séparément ou de manière intégrée, demandent donc un effort soutenu en matière de formation et de formation continue des cadres et membres des ONG, en rapport avec l'accomplissement des objectifs d'éducation et de sensibilisation.

Les besoins matériels pour mener à bien les activités d'E/S E concernent le matériel de **transport, d'informatiques** et de **bureautique**.

Le besoin en outils **didactiques et pédagogiques adaptés pour l'E/SE en fonction des conditions environnementales et linguistiques locales** a été également souligné (documents, affiches, animations et kits pédagogiques sur les trois conventions de Rio, sur le développement durable, etc.).

B10.4. Une large gamme d'outils produits, mais faiblement diffusés

L'animateur d'une ONG doit disposer d'outils didactiques et de supports de démonstration qui vont faciliter l'organisation d'activités environnementales et la communication des messages. Le terme "Outil" désigne ici tout objet, document, espace ou structure qui sert à la préparation et à l'animation d'activités d'E/SE.

L'étude a montré que, dans la large panoplie d'outils disponibles, **les plus utilisés sont ceux qui ne demandent pas d'investissements coûteux ni un savoir faire poussé**, alors que ceux qui nécessitent la mobilisation de moyens financiers importants ne sont pas ou peu utilisés, sauf dans le cas d'actions en partenariats ou dans le cadre de projets de coopération menés par des ONG nationales. Les affiches, les dépliants et les expositions restent les outils les plus utilisés par les ONG, notamment dans les campagnes de sensibilisation. En matière d'EE, les Cd Rom représentent l'outil le plus employé par les ONG qui visent le public des écoliers, des instituteurs et des animateurs associatifs. A l'inverse, les kits et les mallettes pédagogiques, outils moins disponibles et qui demandent une certaine maîtrise de la question, restent employés par seulement 8 % des ONG de l'échantillon enquêté.

Si la moitié des ONG jugent que les outils développés et / ou utilisés sont adaptés à leurs objectifs d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, d'autres relèvent le **besoin d'adaptation rapide** compte tenu de l'évolution des NTI, des thématiques ou du public cible, d'autres ONG mentionnent, en plus, le **besoin de réédition** des outils qui sont produits mais en rupture de stock, avec d'éventuels réajustements de leurs contenus.

Le besoin en outils didactiques et pédagogiques adaptés pour l'E/SE en fonction des conditions environnementales et linguistiques locales a été souligné (documents, affiches, animations et kits pédagogiques sur les trois conventions de Rio, sur le développement durable, etc.). **Un certain effort d'adaptation des ONG en fonction des spécificités locales est reflété à travers la production d'outils en Tamazight, en Tachelhit ou en arabe dialectal**, à côté de ceux qui sont en arabe classique ou en français. Néanmoins, pour plusieurs ONG, la non adaptation des outils utilisés reste due au manque de moyens pour développer ou obtenir des outils plus conformes aux conditions locales.

Les quantités produites puis diffusées par outil, sont faibles en général, variant de quelques dizaines à quelques milliers, l'effectif étant inversement proportionnel au coût de production ou d'acquisition d'un support de communication ou d'un outil d'éducation. La **faible diffusion des outils** représente en effet le **goulot d'étranglement** auquel se trouve confronté l'efficacité de cette entreprise. A ce niveau aussi, le manque de moyens financiers et matériels reste souligné comme un problème majeur qui handicape le bon déroulement des activités utilisant des outils d'E/S E, mais le **besoin de formation pour l'élaboration des outils a été également relevé**.

Un effort de coordination et de synergie reste à faire pour la production des outils élaborés (kits pédagogiques, ..), afin d'éviter les doublons, assurer une diffusion plus large vers les groupes cibles, et faire profiter les ONG locales de l'expérience existante. **Une base de données détaillée sur les outils existants et leur contenu reste à mettre en place**, elle devrait être accessible à tous les usagers, via l'Internet et d'autres canaux d'information.

B10.5. Des partenariats à entretenir et à développer et des réseaux à dynamiser en matière d'E/S E

Les actions d'E/S E sont presque toutes menées par les ONG en partenariat avec différentes institutions et / ou ONG / fondations nationales, parfois internationales ; même si certaines associations ont souligné que leurs actions sont entièrement autofinancées. Ces partenariats se traduisent généralement par un partage des coûts des opérations, la répartition des charges techniques et logistiques de préparation, d'encadrement et de réalisation des activités. **Le partenariat avec les organismes publics est entrain de se renforcer** progressivement vers la réalisation en commun d'actions concrètes en matière d'E/S E. Plus de 80 % des ONG étudiées ont déjà établi des relations de coopération avec au moins un département ministériel ou un établissement public pour la réalisation d'actions d'E/SE. L'avènement de l'INDH aura certainement un impact sur la dynamisation de l'action associative au niveau local et sur l'implication des Agence Régionales de développement social et des collectivités locales. Le problème de **non continuité des relations** de partenariat avec les acteurs du secteur public a été soulevé par certaines ONG, ainsi que les **complications et lourdeurs bureaucratiques**.

L'appui au secteur associatif et le soutien de la coopération au développement de la part **des institutions étrangères** (agences de coopération multilatérales et bilatérale, ONG et fondations internationales) représente **un atout important** en faveur des activités d'E/S E menées par les ONG. Lorsque ces actions s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des projets de développement et de protection de l'environnement, menées avec le soutien de programmes ou d'agences de coopération internationale, les ONG y gagnent en matière de renforcement des capacités et d'expérience, mais aussi en **exigences vis-à-vis des procédures de suivi - évaluation**. Les relations avec les bailleurs de fonds peuvent se détériorer lorsque les actions programmées sont réalisées avec beaucoup de retards ou annulées pour une raison ou une autre (délais insuffisants, blocages administratifs, non participation d'un partenaire, programmation bâclée, etc..).

Les partenariats avec les grandes compagnies privées sont mentionnés, alors que les sociétés privées locales sont rarement évoquées. Il y aurait lieu de **mettre en place des mécanismes incitatifs (économiques, fiscaux...)** favorisant une meilleure implication du secteur privé dans l'appui aux activités d'E/S E conduites par les associations. La recherche de ces mécanismes devrait tirer bénéfice des expériences accumulées en matière de partenariats ONG – privé par les Associations et Fondations nationales.

La mise en réseaux des ONG à diverses échelles territoriales (régionale, nationale ou internationale) représente l'un des meilleurs moyens pour le renforcement des capacités du tissu associatif national en matière d'E/S E, pour rompre l'isolement des petites structures associatives, et pour tirer bénéfice de la synergie créée entre les ONG actives autour de cette thématique.

Il n'existe pas encore de réseau consacré exclusivement à l'E/S E, et les regroupements existants incluent parfois ce volet dans leur programme global. Même si les apports positifs des cadres de réseautage existants ont été soulignés par les ONG interrogées, des contraintes ont été relevées compte tenu de la large gamme d'activités et de thématiques environnementales traitées, et de l'insuffisance des moyens disponibles. Il en résulte des répercussions négatives sur le fonctionnement des réseaux et sur le déficit de communication entre leurs ONG membres.

Plusieurs solutions sont envisageables, comme, par exemple, celle de **renforcer certains parmi les réseaux existants**, ceux qui sont **les plus actifs en matière d'E/S E**, et de **les fédérer dans le cadre d'un réseau national d'E/S E**, qui pourrait s'étendre à des acteurs autres que ceux de la société civile (secteurs public et privé).

Partie V : Les opérateurs du domaine privé : rôle et besoins en matière d'ESE et de mise à niveau environnementale

A. Les "grandes" entreprises privées, en tant que partenaires d'appui à l'ESE

A1. Natures des partenariats

Les grandes entreprises privées représentent des partenaires très importants pour la réalisation de projets d'E/S E. Les partenariats engagés peuvent être d'ordre financier et / ou technique, selon les spécificités de l'entreprise et la nature de la thématique environnementale. C'est, un engagement qui prend deux formes principales:

1. soit que le champ d'action de l'entreprise concerne directement des problématiques d'environnement ;
2. soit alors que l'entreprise souhaite se donner une image d'entreprise-citoyenne, doublée parfois d'une image "verte";

Le premier rapport élaboré dans le cadre de cette étude, et qui porte sur les acteurs de l'ESE, dont ceux du secteur privé, avait passé en revue certains exemples de ce genre de coopération. Ce rapport de diagnostic se penche sur l'exploration des voies de mobilisation de fonds en faveur de la "cause d'ESE" à travers le renforcement des partenariats.

Des institutions privées œuvrant directement dans le domaine de l'environnement commencent à se développer au Maroc, c'est notamment le cas d'entreprises en relation avec la gestion des déchets urbains et l'assainissement, la dépollution ou l'entretien d'espaces comme Veolia Environnement, la Lydec ou Tecmed, etc. Ces entreprises, et d'autres, ont participé au soutien de plusieurs activités d'ESE, en parallèle à leurs propres activités.

Citons, à titre d'exemples :

- l'organisation par Veolia Environnement de manifestations et de concours "Croquis autour du monde", "Pavillons autour du monde 2005") et son soutien aux activités de l'AESVT et de certains centre d'éducation environnementale;
- l'édition par la LYDEC du petit livret "L'Odyssée d'Énergie", qui est destiné aux enfants ou sa participation à la production du "Guide de l'Enseignant en Éducation Environnementale sur les Eaux Douces et les Zones Humides" (AESVT, ACEC, AECL, WWF, LYDEC);
- la participation de TECMED à l'organisation de la rencontre nationale sur l'EE autour du organisée par l'AESVT Maroc sous le thème "*Le partenariat en éducation à l'environnement, base du développement durable*"

L'autre genre d'intervention environnementale du secteur privé, et qui devient relativement commun, concerne des opérateurs privés souhaitant se donner une image "verte". Il s'agit en général de grandes entreprises, qui, dans le cadre de la valorisation de leur image d'entreprise-citoyenne, et à l'instar de plusieurs établissements et entreprises du domaine public et semi-public, mènent des actions spécifiques dans plusieurs domaines tels que l'accueil et l'accompagnement de projets porteurs, la participation aux opérations liées à la bienfaisance, au soutien aux manifestations socio - culturelles et la promotion d'actions relatives à la protection de l'environnement.

Pour ce dernier aspect qui nous concerne plus particulièrement, les actions menées portent sur le sponsoring de campagnes d'ESE, comme la participation à l'opération "Plages Propres",

(hygiène et propreté des plages, sécurité des estivants et animation). C'est le cas, entre autres, de certaines grandes sociétés comme la Samir, Holcim Maroc, Maroc Telecom, etc.

Ce genre d'entreprises pourrait donc être partenaire financier d'actions d'ESE, notamment quand celles-ci débouchent sur des résultats concrets et, dans un souci de visibilité, sont susceptibles d'être largement médiatisés.

Holcim, par exemple, a financé de nombreux projets dans les domaines de l'éducation, du social et de l'environnement. Quelques exemples concrets de réalisations : Protection de l'Ibis Chauve, Guide photographique des Oiseaux du Maroc, création de "Géoparc".

De son côté Maroc-Telecom, s'est investi dans plusieurs actions en matière d'environnement, notamment en partenariat avec la FM-VI-E, comme le programme "plages propres", le "projet de la Maamora", ou la rénovation de "Arsat Moulay Abdeslam" de Marrakech, avec 8 hectares au cœur de la ville rouge, et qui constitue un magnifique espace vert valorisant davantage cette ville.

L'encadré consacrée à la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement, et qui est tiré de son site Web, constitue une bonne illustration du nombre et de la diversité des entreprises privées (et publiques) qui se sont engagées au Maroc en faveur des actions menées par la Fondation pour la protection de l'environnement.

A2.Besoin de formalisation des partenariats dans un cadre global

Dans le cadre d'une stratégie national d'ESE, et dans le but d'organiser l'apport des sponsors, il y aurait lieu de formaliser les partenariats avec les grandes entreprises privées donatrices, éventuellement via la CGEM et sa cellule Environnement. Cette action aurait pour objet de dynamiser ce genre de partenariats et de pérenniser l'engagement des donateurs, sans pour autant juguler la liberté d'action des entreprises. En contrepartie, les entreprises donatrices pourraient avoir un label de reconnaissance pour leur contribution, ce label pouvant être attribué selon des règles bien établies.

La reconnaissance de la contribution de l'entreprise pourrait éventuellement se traduire au niveau fiscal, sous forme d'exonération partielle, en conformité avec la loi sur les incitations financières, qui est inscrite dans la loi n° 11-03, relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement. Cela suppose que les textes d'application de cette loi et d'autres lois soient publiés.

Enfin, il ya lieu d'explorer diverses voies de mobilisation des fonds en faveur de la "cause d'ESE", et de faire preuve d'innovation en matière de partenariats avec les grandes entreprises privées.

Encadré

La FM-VI-E: Un exemple en matière de consolidation des partenariats

En matière de consolidation des partenariats, la palme revient sans doute à la Fondation Mohamed VI pour la Protection de l'Environnement (FM-VI-E), qui a su, en un laps de temps assez court, mobiliser autour de ses activités d'EE et de SE une multitude de partenaires. En effet, pour assurer la réussite de ses activités menées en coordination avec les institutions de l'État (MEN, MATEE, HCEFLCD, Secrétariat d'État à la Jeunesse, Wilayas, etc.), la FM-VI-E a pu tisser un important réseau de partenaires publics et privés, et ce dès sa création en juin 2002, réseau qui s'est renforcé par la suite au fur et à mesure du développement de son programme.

<i>Partenaires de la FM-VI-E (d'après le site WEB de la fondation)</i>		
<i>Membres fondateurs</i>		
<ul style="list-style-type: none">• CGEM• Groupe ONA• Office Chérifien des Phosphates• Office National de l'Electricité• Office National de l'Eau Potable• Office d'Exploitation Portuaire	<ul style="list-style-type: none">• Royal Air Maroc• ONMT• BMCE / BANK• Banque Centrale Populaire• GPBM• Holmarcom	<ul style="list-style-type: none">• Akwa Groupe• Samir Mohammedia• Maroc Telecom• Ciments du Maroc• Cooper Maroc• Shem's
<i>Sponsors et Partenaires</i>		
<ul style="list-style-type: none">• Asment Témara• Barid Al Maghrib• Ciments du Maroc• Delta Holding• Holcim Maroc• Lafarge Maroc• Nestlé Maroc	<ul style="list-style-type: none">• Jamain Baco• ONDA• CDG• Régie des Tabacs• Shell Maroc• Redal (ONYX)	<ul style="list-style-type: none">• Amendis• Lydec• 2M• RTM• ONCF• Drappor

La FM-VI-E a établi aussi des relations de partenariats avec des programmes et institutions internationaux, comme la FEE (Fondation pour l'Education à l'Environnement, avec laquelle elle vient de lancer le programme « Eco- Ecoles »), le PMF/ FEM/ PNUD, l'ISESCO, etc.

B. Besoins de renforcement des capacités des grandes entreprises privées pour leur mise à niveau environnementales

La prise de conscience de la question environnementale par le secteur privé, et plus particulièrement les industriels, est encore à ses débuts, mais elle est appelée à se développer à moyen et long termes, afin de répondre à l'évolution des politiques environnementales des partenaires commerciaux du pays, notamment ceux avec qui des accords de libre échange ou de voisinage sont établis (UE, USA, Turquie,...), et pour se préparer à l'échéance 2012 de l'après Kyoto. L'industrie est hautement dépendante de l'importation, et les normes de protection de l'environnement relatives à la production industrielle ne sont pas encore mises en application au Maroc; dans certains secteurs, l'industrie a cependant pris l'initiative de rendre sa production et, par la même occasion, son environnement, plus propres.

Si, en principe, les responsables des grandes entreprises privées de l'industrie, du secteur hôtelier, de l'agro alimentaire, etc., sont conscients de la nécessité de la protection de l'environnement, ils ont encore des réticences sur l'utilité d'investir dans ce domaine ; l'entreprise ayant en général peur du surcoût occasionné par une intervention dans le domaine de l'environnement et ne voyant pas de rentabilité immédiate.

Les besoins vont donc au-delà de la conscientisation des responsables des entreprises privées, notamment industrielles, et se traduisent essentiellement en termes de formation et d'application de mesures incitatives.

B1. Besoins de formation

Pour les besoins de formation, on peut citer quelques types, selon le secteur concerné :

- Pour les responsables des unités industrielles, les besoins de formation portent sur les normes et règles environnementales, susceptibles de mieux protéger l'environnement local à l'intérieur et à proximité de l'entreprise, mais aussi pour mieux se préparer à la compétition sur les marchés de l'exportation, qui vont exiger de plus en plus la conformité à des normes écologiques de production,
- Pour les responsables des établissements hôteliers, un plan de formation élaboré portant sur les systèmes de consommation rationnelle d'eau et d'énergie, ainsi que la gestion rigoureuse de leurs déchets, et plus généralement sur des critères de bonne gestion environnementale.
- Pour les responsables d'entreprises agricoles et agro-alimentaires, des besoins de formations sur les projets alternatifs, sur les normes d'hygiène et de qualité de production en rapport avec l'utilisation des fertilisants et des produits phytosanitaires, des normes de conditionnement, de conservation, etc.

B2. Mesures d'incitations

Le besoin de mise en place de mesures incitatives et financières en faveur de la mise à niveau en fonction des normes et règles environnementales a été identifié depuis assez longtemps à la fois par les responsables gouvernementaux et ceux du secteur privé.

Plusieurs initiatives ont été entreprises pour la mise à niveau environnementale du tissu industriel, comme par exemple, dans le cadre du Programme de Gestion et de Protection de l'Environnement (PGPE), mené en collaboration entre le MATEE et la GTZ. Ce programme a lancé, entre autres, la création dans certaines agglomérations de structures d'appui à la mise à niveau environnementale de l'industrie et la sensibilisation du tissu industriel quant à

l'importance des normes et règles environnementales et la recherche des alternatives et solutions aux problèmes environnementaux. Par ailleurs, des ateliers de formation ont été organisés à l'intention des industriels, et des guides de dépollution et de gestion des déchets ont été mis au point (Programmes PGPE, FODEP, etc.).

Le principe des incitations financières et fiscales est clairement inscrit dans les articles 58 et 59 du Dahir n° 1-03-59 (12 mai 2003), portant promulgation de la loi n° 11-03, relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement. Ce système vise l'encouragement des investissements et le financement des projets portant sur ce domaine. Cependant, il manque encore les textes d'application de cette loi, qui devraient fixer les modalités de sa mise en œuvre dont les subventions de l'État, les exonérations partielles ou totales des droits de douanes, de taxes ou d'impôts, les prêts à long terme, les crédits à intérêt réduit et toutes autres mesures d'incitation appropriées.

Au même chapitre, le Fonds National pour la protection de l'Environnement, qui n'est pas encore opérationnel, a également été institué par la loi n° 11-03, et dont les ressources seraient destinées essentiellement au financement des mesures incitatives citées plus haut. C'est un fonds qui, non plus, n'est pas encore muni de textes d'application de la dite loi, afin de bien préciser les mécanismes de son alimentation et de son utilisation. Néanmoins, certaines actions incitatives concrètes ont été entreprises en partenariat avec le secteur privé telles que: la création du fonds de dépollution industrielle (FODEP) et du centre marocain de production propre (CMPP).

Le Département de l'Environnement a mis en place le *Fonds de dépollution industrielle*; (**FODEP**) en décembre 1997, dans le cadre de la coopération marocco- allemande pour aider les entreprises industrielles marocaines à doter leurs unités de production de systèmes anti-polluants, jusqu'en 2006, 43 projets ont été financés dans ce cadre au bénéfice de PMI de différents secteurs, ce qui a permis des l'installation des équipements de dépollution de rejets liquides, de rejets gazeux ou de déchets solides (Voir l'encadré FODEP).

Ce fonds représente un excellent mécanisme de sensibilisation et d'incitation à l'adresse des PMI, et s'inscrit parfaitement dans le cadre global de la mise à niveau des entreprises marocaines. Cependant, il reste à caractère volontaire, et s'adresse à une tranche de PMI déjà bien engagée dans le processus de mise à niveau. D'autre part, le fonds est alimenté exclusivement grâce à la coopération allemande, et le problème de sa continuité reste donc posé.

Par ailleurs, le **CMPP** (Centre Marocain de Production Propre), fruit d'un partenariat "public-privé", a pour objet l'assistance technique aux entreprises marocaines pour l'adoption des technologies plus propres et des systèmes de management environnemental. Parmi ses missions, le CMPP vise la sensibilisation et la diffusion du concept de la production propre, la Communication environnementale et la formation, en somme des missions en relation directe avec l'E/S E. Dans ce cadre, le CMPP fait partie depuis 2006 du groupe chargé de la mise en œuvre du Projet de "Renforcement des capacités en matière du MDP, phase II" dans le but d'appuyer l'Autorité Nationale Désignée (AND) du MDP dans ses actions.

De leur côté, des associations professionnelles du secteur privé ont pris des initiatives importantes pour la sensibilisation environnementale. La **CGEM (Confédération générale des entreprises du Maroc)**, est dotée d'une "Commission Environnement", qui est chargée de développer le processus d'engagement volontaire des entreprises en matière d'environnement, de

Encadré : Le FODEP

Le FODEP (*Fonds de dépollution industrielle*) est un outil d'incitation mis en place par le Département de l'Environnement, avec l'appui de la banque allemande de développement (KfW), pour la mise en œuvre de mesures volontaires de dépollution ou d'économie de ressources. Il a été mis en place en décembre 1997, dans le cadre de la coopération marocco- allemande pour aider les entreprises industrielles marocaines à doter leurs unités de production de systèmes anti-polluants. Ce Fonds s'inscrit dans le cadre global de la mise à niveau des entreprises marocaines.

Il pour objectifs :

- La protection et la gestion rationnelle des ressources naturelles;
- La promotion des mesures volontaires de dépollution;
- La préparation du secteur industriel à la réglementation en cours d'élaboration ;
- La promotion de l'approche préventive et de la gestion intégrée de l'environnement au sein des entreprises ;
- La mise à niveau de l'industrie nationale en prévision de son accès aux marchés internationaux;
- Le développement de l'expertise nationale dans le domaine de l'environnement ;
- L'implication du secteur bancaire en tant que partenaire dans des actions de protection de l'environnement.

Les entreprises éligibles au FODEP sont toute entreprise industrielle ou artisanale dont le total bilan est inférieur à 400 millions de dirhams. Dans sa dernière tranche (FODEP III), le programme bénéficiera non seulement aux entreprises industrielles et artisanales mais aussi aux coopératives.

Les projets éligibles relèvent des domaines suivants :

- ✓ Le traitement des eaux usées;
- ✓ Le traitement des rejets gazeux;
- ✓ Le traitement des déchets solides;
- ✓ Les économies de ressources (eau, énergie ...);
- ✓ Le changement de procédé par l'utilisation d'une technologie propre;
- ✓ les ateliers de potiers et les huileries d'olive (guichets spéciaux).

Jusqu'en 2006, un total de 43 projets a été financé pour un montant global de 200,5 MDH. Les financements portent sur les études de faisabilité de projets, les équipements de dépollution, les travaux de génie civil liés au projet, l'acquisition de terrain nécessaire pour le projet, l'équipement de sécurité des travailleurs, etc. La formule moyenne de financement du procédé écologique comprend 20 à 40 % sous forme de don, 20 à 60 % sous forme de crédit, et un minimum de 20% est autofinancé. C'est La Caisse Centrale de Garantie (CCG) qui gère le FODEP, pour le compte de la KfW.

proposer et négocier avec l'État des fonds dédiés à la production propre. Ainsi, en concertation avec les fédérations professionnelles concernées, la CGEM a mis en place des chartes de production propre avec les cimentiers et l'industrie pharmaceutique. Cette commission a commencé à s'intéresser à l'industrie hôtelière, avec le but de garantir le même service avec moins de dépenses en matière d'énergie et d'eau.

En conclusion, si des initiatives importantes sont lancées grâce au soutien de la coopération internationale (FODEP, CMPP), et malgré une certaine bonne volonté du secteur privé, représenté par la CGEM, l'obstacle principal reste le besoin de mise au point d'instruments de motivation du secteur privé, pour qu'il puisse s'engager pleinement, d'une part, dans l'amélioration des conditions environnementales globales et, d'autre part, dans l'utilisation

rationnelle et durable des ressources naturelles. Des **instruments fiscaux de subventions et de détaxes en faveur de la production propre** et de la protection et la mise en valeur de l'environnement, seraient certaines parmi ces mesures. Les textes d'application de la loi en la matière tardent à voir le jour.

C. Besoins de sensibilisation des petites entreprises privées

Les mesures discutées plus haut n'excluent pas que pour beaucoup d'acteurs du secteur privé, comme c'est d'ailleurs le cas pour le reste du tissu économique, une formation / information de base s'impose sur les impacts socio-économiques, de différentes activités anthropiques, dans une perspective de conscientisation sur l'importance de l'environnement dans la durabilité de leurs propres activités, et sur les interactions entre développement durable et environnement.

Le secteur privé comprend aussi des micro-entreprises, à caractère familial ou autre, qui relèvent du secteur informel de l'économie⁹. Ces micro entreprises sont caractérisées par le manque de capitaux, l'absence de tenue de comptabilité complète, et sont partiellement ou totalement en dehors du système fiscal. C'est à partir des années 80 que le secteur informel a commencé à retenir l'attention de l'État. Il est supposé jouer désormais un rôle social vital, en ce sens qu'il recèlerait des possibilités importantes de créations d'emploi, de revenus et de formation en période de crise. On estime que ces atouts lui permettraient de palier la crise de l'emploi officiel.

L'aspect important pour cette étude concerne le fait que certaines de ces micro-entreprises, par la nature de leurs activités, participent à la dégradation de l'environnement, comme, par exemple, celles qui travaillent dans le bâtiment (maçonnerie, avec tous les déchets générés et jetés de manière illicite), dans la mécanique (garages de réparations de véhicules, de tôlerie...avec tous les déchets d'huiles, de peintures dont ils se débarrassent...), dans la métallurgie, dans les tanneries, etc. Les dégâts en matière de pollution et de génération de déchets solides ou liquides sont importants si on considère le nombre de ces unités et leur répartition dans toutes les agglomérations.

Il est évident que ces micro entreprises se situent en dehors du système de mise à niveau environnemental ou des mesures incitatives, etc. Des voies de sensibilisation adaptées sont à explorer à leur égard, et qui peuvent prendre la forme de sensibilisation *via* les mass media, ou par l'intermédiaire des ONG locales, ou par d'autres moyens adéquats.

⁹ Voir à ce sujet le rapport publié dans le cadre du RDH 50: "Le secteur informel au Maroc : 1956 – 2004" par R.M. ALAMI. Selon ce rapport, l'ENSINA 1999/2000 définit comme « unité de production informelle, toute organisation destinée à la production et/ou à la vente de biens ou à la prestation de services et ne disposant pas de comptabilité complète décrivant son activité et ce, conformément à la loi comptable en vigueur depuis 1994 ».

Conclusion : nécessité d'une stratégie nationale intégrée en matière d'ESE

Un des principaux constats issus du diagnostic effectué à l'échelle nationale en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement (ESE), porte sur la nécessité de privilégier une vision intégrée, dans la perspective d'une stratégie cohérente, dont les objectifs et les actions transcendent le cadre de la mise en œuvre de l'une ou l'autre des trois Conventions des Nations Unies, à savoir celles de la Biodiversité, Changements Climatiques ou Lutte contre la Désertification. Toute stratégie cohérente d'ESE doit en effet envisager la question environnementale dans sa globalité et sa complexité ; autrement dit, il s'agit de raisonner en termes de développement durable, en tenant compte de la notion tridimensionnelle de l'environnement, à la fois écosystémique, socio-économique et culturelle. Entre ces différents constituants, extrêmement divers, s'établissent des rapports interactifs, chacun agissant directement ou indirectement sur les autres.

Il est reconnu dans Action 21, issu de la Conférence de Rio en 1992 que l'éducation sous toutes ses formes (y compris la sensibilisation du public et la formation,) constitue un outil indispensable pour progresser sur la voie d'un développement durable et pour donner effet aux dispositions des divers chapitres contenus dans ce document de référence. L'éducation n'est plus considérée comme une fin en soi, mais bien plutôt comme un instrument clef permettant d'enrichir les connaissances et d'influer sur les valeurs, les comportements et les modes de vie, afin de parvenir à garantir la durabilité¹⁰. L'importance qui est donnée à l'éducation et à la sensibilisation du public dans Action 21 et les autres documents émanant de la CNUED¹¹ a été reconfirmée par les accords et résolutions adoptés lors de chacune des grandes conférences organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, dont le Sommet Mondial sur le développement Durable (Johannesburg, 2002), dix années après la CNUED.

Le chapitre 36 d'Action 21, fondé sur la promotion de l'éducation pour tous et les défis qu'elle implique, considère que l'éducation englobe les multiples formes d'acquisition des connaissances et des valeurs ainsi que les modes de vie qui reflètent l'adaptation au milieu et la manière dont les individus assument leurs responsabilités en tant que citoyens du monde, soucieux de la viabilité de l'avenir. Les objectifs du chapitre 36 concernent donc les individus de tous les âges et de tous les pays. Depuis lors, cette nouvelle notion qui fait de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation du public (EFS) des instruments essentiels au service du développement durable, a permis de progresser.

Au niveau national, inverser la tendance et faire en sorte que la préservation et le respect de l'intégrité de l'environnement constituent le soubassement de toute politique de développement durable du pays, implique une nouvelle perception quant à l'exploitation des ressources naturelles et à l'utilisation plus rationnelle des services environnementaux. Il s'agit d'une vision stratégique qui ambitionne, à plus ou moins long terme, d'une part, le maintien de divers services environnementaux et, d'autre part, la durabilité des ressources naturelles.

Dans cette optique, le Rapport sur le Développement Humain, publié à l'occasion du cinquantenaire de l'indépendance du royaume (RDH 50, 2005), dans sa synthèse concernant le groupe thématique "cadre naturel, environnement et territoires" a souligné pour sa part que *"le défi majeur à relever, dans la perspective du développement humain souhaité, consiste en la recherche de nouveaux équilibres écologiques conciliant aménagement du territoire, développement socioéconomique et préservation de l'environnement"*.

¹⁰ Rapport du Conseil économique et Social des Nations Unies, partie préparée par l'UNESCO en 2001 et consacrée à l'éducation et la sensibilisation du public au service du développement durable.

¹¹ CNUED: Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, Rio de Janeiro, 1992.

Dans ce rapport, les éléments de réflexion prospective ont permis d'appréhender les défis et les enjeux du cadre naturel et des ressources terrestres et maritimes, de mettre en relief les tendances lourdes de leurs évolutions respectives ; mais, aussi, les atouts et les opportunités qu'il est possible de valoriser pour anticiper et accompagner ces évolutions.

Parmi les orientations stratégiques identifiées pour répondre aux enjeux, il y a lieu de rappeler celles qui sont les plus en rapport avec l'objet de notre étude, à savoir :

- l'adoption des principes d'intégration des politiques et des actions, de leur territorialisation et la participation effective des acteurs sociaux dans le processus de décision et de gestion des ressources et espaces ;
- le renforcement de la politique de mobilisation et de gestion des ressources naturelles en s'adaptant au contexte climatique de la région et de l'évolution prévue en liaison avec le changement climatique global que connaît la planète ;
- l'amélioration des connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes terrestres et marins, la préservation et la valorisation de leur biodiversité ainsi que le renforcement des capacités humaines nécessaires à cet effet.

Parmi les conditions de réussite des orientations identifiées figurent les suivantes :

- ✓ La rupture avec l'attentisme qui marque l'action des pouvoirs publics ;
- ✓ L'implication de la population dans le processus de prise de décision, de planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation.;

Il va sans dire que si l'être humain est bien au centre de ce développement à long terme, son implication à toutes les étapes du processus de prise de décision, de planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation ne peut se faire sans une vision harmonisée en matière d'éducation, sous toutes ses formes, y compris la sensibilisation du public et la formation. Il s'agit d'une vision qui constituerait la clef de voute d'un système permettant d'enrichir les connaissances et d'influer sur les valeurs, les comportements et les modes de vie, afin de parvenir à garantir la durabilité tant convoitée.

Dans le rapport du Maroc sur le Développement Durable (Sommet "Rio plus dix", Johannesburg, 2002), l'évaluation de la mise en œuvre d'Action 21, notamment le chapitre 36 et les autres chapitres liés à l'EFS, mentionne clairement qu' *"en dépit des efforts déployés et des progrès réalisés, les actions menées en matière d'Éducation, de Formation et de Sensibilisation (EFS) n'ont pas permis une conscientisation collective des forces vives de la société et une responsabilisation personnelle du citoyen vis-à-vis des atteintes subies par l'environnement. L'ampleur et la gravité des problèmes de satisfaction des besoins de base semblent reléguer au second plan, pour la majorité des citoyens marocains, la nécessité d'une exploitation rationnelle et durable des ressources naturelles. Là aussi, les interactions entre la pauvreté et la protection de l'environnement sont mises en évidence..."*.

La spécificité des programmes d'éducation et de sensibilisation plaide donc en faveur d'une stratégie globale et intégrée des pouvoirs publics et des autres acteurs en matière d'environnement, qui s'inscrirait dans la durée et la continuité. L'absence d'une telle stratégie constitue aujourd'hui une contrainte majeure à la concrétisation des objectifs des programmes et actions d'EFS initiés souvent de manière occasionnelle par les différents acteurs du développement. De plus, ces actions sont souvent conçues comme des mesures d'accompagnement à d'autres programmes. Elles restent donc de portée limitée dans la mesure où elles ne s'inscrivent pas dans la logique d'une stratégie d'action globale et coordonnée.